MON ONCLE BARBASSOU

SECONDE PARTIE (1).

XI.

Je n'attendis point longtemps du reste, car deux jours plus tard, comme j'étais encore dans ma chambre, j'aperçus venir une calèche. Une dame qui me parut fort belle et fort élégante l'occupait toute seule. Sur le siége, près du cocher, une femme de chambre; derrière, deux domestiques de haut style dans leur livrée de voyage. La voiture s'arrêta. Au bruit des roues sur le sable, la fenêtre de mon oncle s'ouvrit.

— Hé! bonjour, ma chère, s'écria-t-il.

— Bonjour, capitaine! répondit la dame; vous voyez que l'on ne vous oublie pas, ingrat!

— Je vous en remercie; de mon côté aussi je ne suis pas plus oublieux.

— C'est fort bien, reprit la dame; mais vous ne descendez pas pour me donner la main? Vous êtes galant!

— Comment donc, dit mon oncle, j'accours!

— J'avoue que je demeurai un peu intrigué à la vue de cette voyageuse, dont le grand air ne me rappelait aucune de mes tantes. Barbassou-Pacha avait-il contracté un nouvel hymen depuis son testament? Par discrétion, je me tenais coi pour ne point gêner les effusions; mais comme en sortant de chez lui mon oncle passait devant ma porte, il me dit :

— André, viens-tu?

(1) Voyez la *Revue* du 1er août.

Je le suivis. Nous arrivâmes au moment où la dame montait les marches du perron d'un pas alerte.

— Trop tard, capitaine! Je ne pouvais pas rester là clouée dans cette voiture.

Ce reproche n'empêcha point qu'ils ne se serrassent les mains avec une joie très vive. Puis, comme je survenais :

— Embrasse ta tante Eudoxie, me dit mon oncle avec sang-froid.

Ainsi renseigné, j'embrassai ma tante, et j'avoue qu'en l'embrassant je ne pus me défendre d'un sourire en me rappelant ce mot sacramentel.

— Eh quoi! c'est André?.. s'écria-t-elle. — Oh! pardonnez-moi, monsieur, reprit-elle bien vite; ce mot de familiarité m'échappait, au souvenir du bel enfant d'autrefois.

— Mais tenez-le pour bien dit, je vous en supplie, madame, répondis-je.

— Oh! non, si vous m'appelez madame.

— Qu'à cela ne tienne, *ma tante;* je serai charmé de revenir au passé pour vous obéir.

— Eh! bien, *mon neveu,* ajouta-t-elle en riant, donnez ordre qu'on ait soin de mes gens et entrons!

Tout cela avec le ton dégagé des plus nobles façons, et si bien avec l'aisance suprême d'une femme habituée au plus grand monde, que j'en restai un instant presque intimidé. Mes impressions d'enfant ne m'avaient laissé que le souvenir confus d'une jeune femme aimable, séduisante, telle que je pouvais la juger à cet âge, et ma tante m'apparaissait soudain sous un aspect que je n'avais point prévu. A coup sûr, je ne l'eusse jamais reconnue, bien que le temps n'ait guère altéré la beauté de son visage.

Pour te faire son portrait à nouveau, imagine une femme d'environ trente-cinq ans, bien qu'elle en ait quarante-deux sonnés. Un embonpoint, un peu marqué peut-être, mais qui cependant ne lui ôte rien de sa grâce, car elle est grande, ajoute encore à ses airs de patricienne. Le port de tête haut, le regard assuré, profond, tout en elle révèlerait une femme supérieure, n'était une extrême simplicité d'allures qui lui semble naturelle. Un son de voix velouté malgré la décision de sa parole; un léger accent chanté qui lui donne tout à fait la désinvolture d'une grande dame russe. Telle est ma tante. Mon oncle lui avait offert son bras pour entrer dans le château. Dès que nous fûmes au salon :

— Ah çà! vous allez m'expliquer bien vite quelle est cette histoire de trépas qui m'est venue par un notaire, dit-elle en défaisant son chapeau. — Voilà six mois que je me crois veuve!

— Vous pouvez voir qu'il n'en est rien, répondit mon oncle.

— C'est agréable! s'écria-t-elle en riant et en lui tendant une seconde fois la main. — Encore une de vos originalités, sans doute!

— Pas du tout, ma chère; voici André qui pourra vous dire que j'ai positivement passé pour mort, et qu'il a porté mon deuil... Il a même hérité de mes biens.

— A quelque chose malheur est bon! reprit-elle; mais comment vous a-t-on descendu au tombeau par erreur? cela m'intrigue.

— J'étais en Abyssinie...

— Ici près! dit-elle en l'interrompant.

— Oui, reprit mon oncle. Un ami qui voyageait avec moi est resté en route, pendant que j'allais en avant; il est mort si maladroitement que, comme il avait avec lui mes bagages, mes papiers ont servi à dresser son acte de décès. Ce n'est qu'à mon retour ici que j'ai su, cinq mois plus tard, que j'étais tenu pour défunt... Vous voyez comme c'est simple.

— En effet, dit ma tante, ces choses-là arrivent à tout le monde! Cela vous apprendra à ne plus m'emmener dans vos voyages... Est-ce aussi à cause de cette promenade en Abyssinie que je ne vous ai pas vu depuis deux ans?.. Restez, monsieur mon neveu, ajouta-t-elle en riant, c'est instructif une scène de ménage; cela forme... Allons, répondez, capitaine.

— Deux ans?.. répliqua mon oncle. Est-ce qu'il y a vraiment deux ans?

— Consultez vos papiers de bord, si on ne les a pas enterrés avec votre ami.

— Pardonnez, chère Eudoxie, j'ai eu tout ce temps d'immenses affaires...

— Oui, reprit ma tante, on les connaît vos grandes affaires, et j'en ai appris de belles! Savez-vous ce que m'a dit lord Clifden, à Pétersbourg, il y a trois mois, en me complimentant sur mon deuil de veuve? — qui m'allait fort bien, soit dit en passant; — il m'a affirmé que, de votre vivant, vous aviez été bigame.

— Comme c'est vraisemblable! exclama mon oncle avec aplomb.

— Il m'a déclaré vous avoir vu à Madras avec une Espagnole, jolie, et jeune, perfide que vous êtes! laquelle se parait ouvertement du nom de señora Barbassou. — C'était bien la peine de m'enlever pour me traiter ainsi!

— Lord Clifden vous a fait une histoire, ma chère, et c'est un très mauvais plaisant. J'espère que vous ne l'avez pas cru.

— Ma foi, vous êtes un si grand original! répondit-elle en riant.

— Et vous, reprit mon oncle, dont le sang-froid n'avait point été un instant ébranlé, qu'avez-vous fait?.. Où étiez-vous?..

— Oh! s'il me fallait remonter au jour de votre départ, je m'y

perdrais, répondit ma tante. Il y a un an, à cette époque, j'étais dans mes terres de Crimée, où je me suis ennuyée cinq mois; puis j'ai passé l'hiver à Pétersbourg, le printemps à Corfou, où j'eus l'avantage d'avoir toutes mes aises pour vous pleurer. Enfin j'étais à Vienne depuis deux mois, lorsque, il y a huit jours, j'ai reçu de mon intendant la lettre où vous me faisiez l'honneur de m'apprendre votre résurrection, en même temps que votre désir de me voir. — Vite j'ai fait mes visites d'adieu, et me voilà. Maintenant, ajouta-t-elle en lui tendant un plaid, si vous voulez bien me permettre de me défaire de ces habits de voyage, vous mettrez le comble à mes vœux.

— Je vais vous conduire à votre appartement, répondit mon oncle.

— Mon neveu, dit-elle, en me faisant une révérence, préparez-vous à servir mes caprices, j'en ai beaucoup quand j'aime... A votre tour : tenez-vous-le pour dit!

Ils sortirent, et je demeurai tout étonné de leur mutuel accueil. Tu comprends déjà l'effet que devait me produire ma tante, et je n'étais pas moins surpris de ce que je découvrais aussi de nouveau chez mon oncle. Un changement complet s'était opéré. Il ne jurait plus; son langage, ses manières avaient repris tout à coup la correction la plus mondaine, sans contrainte, sans embarras et avec une mesure si naturelle, qu'elle eût révélé véritablement la plus longue pratique des salons. Il n'avait point bronché. Sa galanterie franche n'avait rien d'apprêté; c'était un autre homme, et il était évident que ma tante Eudoxie de Cornalis n'avait jamais connu que cet homme-là.

— Eh bien! comment trouves-tu ta tante? me demanda-t-il, comme il rentrait au bout de cinq minutes.

— A ravir, mon oncle, et gracieuse au possible!

— Attendais-tu par hasard une guenon? s'écria-t-il.

— Certes, non! répondis-je. Mais ma tante pouvait être la beauté même, sans posséder ce caractère et ces qualités d'esprit que je lui soupçonne.

— Oh! tu ne peux guère encore la juger, reprit-il négligemment. Tu verras cela plus tard; c'est une femme!

Ma tante ne redescendit qu'au déjeuner. A son entrée, il y eut comme une sorte de rayonnement joyeux dans la salle, ordinairement peuplée de mon oncle et de son neveu. Mon oncle, à coup sûr, ressentit la même impression que moi, car, se penchant de mon côté avec son superbe flegme, il me dit à mi-voix :

— Vois-tu déjà comme cela meuble!

Ma tante s'assit, et, tout en ôtant ses gants, promena son regard

sur la table, sur les crédences, sur les gens et sur l'arrangement de la salle.

— François, dit-elle au vieux valet de chambre de mon oncle, envoyez-moi, je vous prie, le jardinier à quatre heures, ainsi que le maître d'hôtel que je ne vois point là.

— Le maître d'hôtel, répliqua mon oncle, c'est moi.

— Parfait! mes complimens, reprit-elle, j'aurais dû m'en douter.

— Il me semble cependant que je m'en tire bien. Est-ce que ce mobilier nouveau n'est pas de votre goût?

— Il est très beau, au contraire, et j'y reconnais votre passion de brocanteur de belles choses; mais il y manque la vie animée. — Qu'est-ce que c'est, je vous le demande, que ces grands vases, ouvrant à la poussière des bouches immenses?

— Ces mandarins! dit mon oncle, ils viennent de chez l'empereur de la Chine.

— Ah! les hommes! s'écria ma tante en riant; ils seraient dans le paradis qu'ils oublieraient de contempler l'Éternel! — Mais, capitaine, mon époux et seigneur, à quoi vous sert donc d'avoir des serres pleines de fleurs, si vous n'en réjouissez pas vos yeux?

Le déjeuner fut charmant, enjoué. Tout en devisant, d'un signe, ma tante donnait ses ordres à François pour ces mille soins qu'une femme seule sait inventer, et, comme par enchantement, mon oncle trouvait tout sous sa main : avant qu'il eût le temps de demander à boire, son verre était rempli. Nous n'avions jamais été servis de la sorte. Quand nous eûmes quitté la table :

— Allons faire un tour de parc, dit ma tante.

Elle prit mon bras, nous partîmes. Je ne te ferai point un récit de cette promenade pendant laquelle, ma tante et moi, nous achevâmes de cultiver notre connaissance; nous fûmes bientôt en grande sympathie. Avec un tact suprême, et sans paraître y toucher, au bout d'un quart d'heure, par des questions discrètes, elle m'avait amené à tout lui raconter de moi, depuis *a* jusqu'à *z*, mes études, mes goûts, y compris bien entendu mes fredaines de garçon, qui la firent plus d'une fois sourire. J'en exceptai pourtant, tu le penses, les révélations sur ma vie de pacha. Mon oncle marchait près de nous, nous laissant causer; on eût dit vraiment qu'il reprenait son train marital, interrompu la veille, sans qu'aucun incident appréciable en eût troublé le cours. A un moment, nous passâmes devant le sentier qui mène à la maison turque.

— Ah! entrons à El-Nouzha! dit ma tante.

A ce mot, je jetai vers mon oncle un regard de détresse; lui, ne sourcilla point.

— La porte de communication est condamnée, dit-il; Kasre-El-Nouzha est loué.

— Loué ! s'écria-t-elle ; à qui donc ?

— A un grand personnage, un ami de Constantinople, Mohammed-Azis, vous ne le connaissez pas.

— Ingrat ! reprit-elle en riant, c'est ainsi que vous gardez le culte de mon souvenir.

Elle n'insista pas. Tu devines si je respirai.

Au bout d'une heure de promenade à travers le parc, ma tante Eudoxie avait achevé ma conquête. Pourtant, bien que tout en elle excitât ma curiosité, je l'avais peu interrogée, ne voulant point, par convenance féminine, faire mine de tout ignorer de son existence, situation en effet bizarre pour un neveu. Elle me sembla très disposée à me répondre sans détour et à me traiter en camarade. Ce qui me surprenait par-dessus tout, c'était l'attitude de mon oncle, qui ne m'avait jamais plus parlé d'elle que de ma tante Cora des Grands-Palmiers. Il régnait entre eux le ton affectueux des meilleurs ménages; ils évoquaient le passé, et je découvrais que leurs liens n'avaient jamais été relâchés, malgré les procédés mahométans de mon oncle, dont elle semblait vraiment n'avoir aucun soupçon. J'apprenais qu'elle l'avait suivi, à son bord, dans beaucoup de ses voyages, que, il y a deux ans, il avait demeuré six mois chez elle à Corfou. — Quant à lui du reste, il causait, avec l'innocence parfaite d'une âme si simple que j'en venais à la conviction qu'il devait se trouver aussi bien en règle avec ses autres hymens, et qu'il n'eût point été plus embarrassé avec ma tante Van-Cloth, si par hasard elle fût survenue.

Comme nous rentrions au château, ma tante me pria de faire porter quelques lettres à la poste. J'allai chez elle pour les prendre; elle avait eu le temps déjà d'en écrire une demi-douzaine pour tous les pays. Tandis qu'elle les cachetait, j'examinai les mille objets dont elle avait déjà meublé son boudoir : des fleurs dans les vases, des livres, des albums sur la table; sur la cheminée, quelques portraits dressés sur de petits chevalets dorés, parmi lesquels une miniature admirable, tête d'homme jeune, superbe, en costume turc brodé d'or, coiffé d'un fez orné d'une aigrette de pierreries.

— Reconnaissez-vous ce monsieur? dit ma tante, comme je me penchais pour regarder de plus près.

— Quoi? m'écriai-je, serait-ce mon oncle?

— En personne, dans ses atours de grand mamamouchi; c'est une fière rareté! car vous savez qu'il a les idées turques là-dessus : « on ne doit pas laisser prendre son image. »

— C'est ma foi vrai! dis-je. C'est le premier portrait de lui que je vois.

— J'ai tout lieu de croire qu'il est l'unique, reprit-elle en riant; c'est la plus laborieuse victoire que j'aie jamais remportée sur lui.

Nous nous mîmes à parler de mon oncle, de ses originalités, mêlées à des facultés si rares. Elle me raconta certains traits de sa vie qui ne dépareraient point les légendes de quelque héros d'autrefois, entre autres, l'histoire de leur mariage; la voici en trois mots :

Ma tante, descendante d'une des plus grandes et des plus riches familles grecques, habitait avec son père un château de Thessalie, pays en partie mahométan. Pendant les fêtes du Baïram, les Turcs commencèrent un massacre de chrétiens qui se prolongea trois jours durant. Quelques familles, réfugiées dans une église, s'y étaient fortifiées et se défendaient désespérément avec leurs serviteurs. Déjà les assassins avaient brisé la porte du sanctuaire, tout allait être égorgé, quand soudain un homme arrive au galop, à peine suivi de quelques soldats. Il frappe de son cimeterre, à coups redoublés, en plein dans la foule. Il atteint le portail, faisant cabrer son cheval sur les dalles; il tue et terrifie. Les chrétiens sont sauvés! Ce cavalier, ce cimeterre,... c'était mon oncle, qui commandait alors la province. Les malheureux échappés à la mort le pressent, l'entourent; les filles et les femmes embrassent ses genoux. Ma tante était parmi les éplorées, elle avait quinze ans, elle était belle comme le jour. Tu devines si son imagination fut saisie à la vue de ce superbe sauveur. Mon oncle de son côté avait reçu le coup de foudre en contemplant tant de beauté. Ayant à juger et à punir les rebelles, il établit son quartier général dans le château des Cornalis. Il fait tomber vingt têtes, et demande la main d'Eudoxie, que, malgré la reconnaissance, le père refuse d'accorder à un général turc. Désespoir des amans, ils se séparent, en échangeant des sermens d'amour éternels.— Bref, après trois mois de correspondances et d'entrevues secrètes, Barbassou-Pacha enleva Eudoxie de Cornalis et l'épousa aussitôt après. Ce fut à la suite de cette circonstance que, converti par l'amour, et encore une fois disgracié du reste pour avoir trop bien exercé la justice en faveur des chrétiens, mon oncle quitta pour la dernière fois le service du sultan. Le pardon des Cornalis s'ensuivit; alors aussi il obtint du pape le titre de comte du saint-empire.

Tout cela t'explique comment ma tante, héritière de grands biens, possède de son chef une fortune des plus indépendantes.

XII.

Je n'ai guère eu le temps de t'écrire, mon cher Louis. Nous vivons en famille depuis une quinzaine de jours, et, pendant ces quinze jours, Férouzat s'est entièrement modifié. Ma tante Eudoxie est en effet très *meublante*, ainsi que l'avait annoncé mon oncle, et

elle apporte parmi nous une animation des plus attrayantes. Ses manières ont tout naturellement introduit dans notre cercle d'amis un petit fonds d'étiquette, qui n'exclut point les libertés de la villégiature, ni ce certain laisser-aller élégant qui est une des grâces des gens de bonne compagnie. Comme il était à prévoir, ma tante, fort liée autrefois avec le docteur Morand, ne pouvait manquer de se prendre de très vive amitié pour Mlle Geneviève; il en résulte que Mlle Geneviève et les enfans passent à peu près toutes les journées au château. Le soir, nous avons des *raouts* auxquels est convié l'élément jeune du voisinage; ma tante, excellente musicienne, organise des concerts, et le tout se termine parfois par des sauteries.

Je gagne à ces distractions mondaines une plus grande netteté de vues dans l'analyse de ma vie orientale, enveloppée plus que jamais du plus profond mystère. J'ai inventé un important travail de botanique sur la flore de Provence, pour justifier des excursions quotidiennes, qui aboutissent naturellement à El-Nouzha. On sait du reste que je visite quelquefois son excellence Mohammed-Azis, mais avec la discrétion que commande le respect d'une grande infortune. Nul ne jase même plus sur le ministre exilé, il est reconnu « qu'il s'enferme comme un ours, » et voilà tout.

Ma tante est décidément une femme. Rien de plus gracieux que le ton de nos causeries; c'est à la fois de sa part une sorte de gâterie maternelle et de camaraderie. Le souvenir de l'enfant qu'elle faisait sauter sur ses genoux ne s'était point effacé dans son esprit, et, bien que depuis ce temps j'eusse oublié jusqu'à son existence, mon affection, pour être toute neuve, n'en est pas moins sincère; puis, te l'avouerai-je, élevé dans l'isolement du collége ou des écoles, je me sens tout heureux de ces joies du *home* qui m'étaient tout à fait inconnues.

Comme tu le devines, ma tante est au courant des fameux projets de mon oncle : elle connaît Anna Campbell, la *filleule* du pacha. Il faut l'entendre le railler sur ce parrainage, — de par lequel elle prétend que le capitaine est rentré dans le giron de la foi, sans s'en douter; — elle me dit qu'Anna est charmante. Ainsi choyé, je vis du reste à ma guise, parfois occupé tout le jour dans la bibliothèque. Je dois ajouter pourtant que ma tante, fine comme l'ambre, commente à sa façon mes fréquentes absences du château.

— André, me demanda-t-elle l'autre jour en riant, votre *botanique*... est-elle brune, ou blonde?

— Blonde, ma tante! ai-je répondu en riant comme elle.

Au milieu de tout cela, le pacha, toujours pareil à un dieu de l'Olympe, poursuit sa carrière avec le calme dont il ne se départ jamais. Il y a deux jours, il nous est tombé Rabassu, son lieutenant,

Rabassu que mon oncle appelle « l'auteur de sa mort. » Il ramène de Zanzibar la *Belle-Virginie*, avec une cargaison de cannelle, car tu sais, nous faisons, ou plutôt *je fais* encore le commerce des épices. Je suis devenu la raison sociale, il faut que je liquide les derniers marchés. Rabassu a appris dès son entrée à Toulon la résurrection de Barbassou-Pacha. Il est accouru tout penaud, et tremblait positivement, en abordant le capitaine, à la pensée de la bourrasque qu'il allait essuyer; mais tout s'est très bien passé. Au premier balbutiement d'explication, mon oncle l'a interrompu par une gourmade amicale, et s'est contenté de le persifler sur sa crédulité naïve. Seulement l'incident a réveillé l'affaire des chameaux. — Où sont-ils? — Le capitaine les a annoncés au jardin zoologique de Marseille, son honneur est engagé; il veut qu'on les lui retrouve. Je suis de son avis : mon héritage est incomplet. Des lettres très pressantes viennent d'être envoyées à son ami Picklock et au commandant d'Aden. — S'il le faut, sommation sera faite à l'Angleterre. — Il est évident qu'elle est responsable.

Dans ma prochaine épître, je te raconterai ce qu'il y a de nouveau à El-Nouzha, depuis que j'ai suspendu ce côté de mon intéressante histoire. Il y a du progrès parmi mes houris, et leur éducation se fait. Nous marchons sur des roses.

XIII.

Comment a éclaté ce coup de foudre au moment même où je me berçais de la plus innocente quiétude?.. Il n'est possible de le comprendre qu'en remontant le cours des faits intimes que les changemens survenus à Férouzat m'avaient fait négliger. — Quel coup de foudre? — Tu vas le savoir.

Tu n'as pas oublié, je pense, la terrible alerte jetée dans El-Nouzha par la nouvelle de la résurrection de mon oncle. Cette journée de transes et d'angoisses avait été vraiment très cruelle pour mes pauvres houris, s'attendant à quelque drame turc et funèbre. Les terreurs dissipées, une recrudescence d'expansions s'était exhalée de tous les cœurs; mais, par disgrâce, je te l'ai dit, un petit détail en apparence insignifiant de cette journée devait troubler l'harmonie jusque-là si parfaite, et susciter des jalousies. Kondjé-Gul était allée au château, et une envie folle de tenter pareille escapade s'était logée dans la tête de Nazli et de Zouhra. J'avais dénoncé ma formelle opposition. Ce désir puéril s'était naturellement changé en idée fixe, du moment qu'il avait rencontré un obstacle. Dans le cercle restreint de pensées où elles se meuvent, leurs imaginations s'étaient montées. La curiosité, l'attrait du fruit défendu... Bref,

voyant leur désolation réelle, qui s'avivait encore par mille soupçons jaloux d'une préférence pour Kondjé-Gul, j'en étais presque venu à la résolution de céder une fois, lorsque ma tante arriva, ce qui coupait court à toute velléité de faiblesse.

Je me croyais donc armé d'une triomphante raison de refus; mais il en fut tout autrement. En apprenant que la femme de mon oncle était au château, elles me demandèrent à faire sa connaissance. Selon l'usage turc, elles devaient même, comme *cadines*, une visite à la femme de mon oncle, « que son titre d'épouse légitime mettait hiérarchiquement au-dessus d'elles. » Je m'en tirai en leur objectant que, ma tante étant chrétienne, sa foi lui défendait toute relation musulmane.

Mon ami, ce qui distingue particulièrement la femme turque de la femme perfectionnée par notre civilisation remarquable, c'est la forme du respect instinctif, inné, qu'elle garde toujours pour l'homme : l'homme est le maître, le seigneur, elle est sa servante, et il ne lui viendrait jamais à l'idée qu'elle pût être son égale. Le Koran, sur ce point, n'a guère modifié la tradition biblique. Malheureusement, je le confesse, j'ai dérogé dans mon ménage à la loi musulmane. Épris d'un idéal supérieur, tu comprendras, sans que je l'énonce, que mon premier soin a été d'abolir l'esclavage du harem, en inculquant tout d'abord à mes houris des principes conformes à mon titre de chrétien. Je voulais, nouveau Prométhée, animer de l'étincelle divine ces jeunes et belles barbares, encore attardées dans leurs superstitions d'Orient; je voulais élever leur âme, cultiver leur esprit, en faire mes compagnes enfin et non plus des ilotes. Je puis proclamer, avec orgueil, que j'ai en partie réussi dans ma tâche. Trois mois de ce régime ne s'étaient point écoulés que toute trace de joug avait disparu. Avec ce don de métamorphose que possède la femme et que nous ne possèderons jamais, grâce surtout aux révélations de nos mœurs, de nos usages, puisés dans des romans choisis par moi que Kondjé-Gul leur lisait pendant mes absences, et qu'elles écoutaient émerveillées, avides de tout connaître de ce monde qu'elles ignoraient, j'obtins bientôt un produit charmant. Ce mélange exotique et bizarre de grâces sultanesques s'harmonisant avec la recherche de nos grâces civilisées, ces ignorances naïves et ces intuitions de coquetterie féline, ces voluptueuses allures s'essayant à de pudibondes réserves, tout cela m'offrait le plus ravissant sujet d'études que jamais philosophe ait abordé. Cependant, je dois en faire l'aveu, l'éducation de leur intelligence ne marchait point du même pas que la culture de l'âme et les exposait encore à bien des solécismes. J'avais d'ailleurs intérêt à les tenir dans une certaine ignorance des lois absolues de notre monde.

imbues de leurs croyances natives, leur crédulité acceptait sans hésitation tout ce qu'il me plaisait de leur raconter sur « les usages des harems de France, » et elles s'y conformaient sans prétendre à plus de science. Il n'en résulta pas moins dans leur esprit des principes d'indépendance et de volonté qui devaient naître avec l'élévation de leurs sentimens. Cette notion d'un amour plus tendre et plus vrai leur était désormais une arme contre mon autorité absolue. Heureux d'être un amant plutôt qu'un maître, je n'y perdais rien; l'amour s'avive de ces mille jolis stratagèmes d'une femme qui aime, qui veut,... et ne veut pas; et moi, j'avais quatre femmes. De leur côté, n'ayant d'autre ambition, d'autre souci que de me plaire, comme à l'unique objet de leur commune flamme, chacune d'elles s'efforçait à me conquérir pour prendre avantage sur ses rivales, émulation dont je goûtais les charmes. Cependant, bien que je fisse le partage de mes tendresses avec une équité rare, je n'évitais pas toujours entre elles les querelles de jalousie. C'étaient alors des tristesses, de tendres reproches, nuages se fondant en pleurs. L'accord revenait avec ses gaîtés folles; mais tu ne sais pas ce que c'est que de tenir dans la concorde d'un parfait ménage ces imaginations mobiles, exaltées par leur soleil d'Orient, qui mêlaient leurs superstitions aux idées supérieures dont je m'efforçais de leur inculquer les notions, et qu'elles prenaient parfois à contre-sens. Tout cela produisait des originalités charmantes. Mes petits animaux devenaient femmes, et, avec le sentiment d'un amour plus réfléchi, je voyais poindre aussi des caprices de coquetterie mutine, au moindre soupçon de préférences dont elles croyaient pouvoir m'accuser.

Il faut te dire que Kondjé-Gul, réellement très intelligente, s'était mise à étudier avec beaucoup d'ardeur; il s'ensuivit naturellement qu'elle profita mieux des leçons que les autres prenaient en se jouant. En trois mois, elle avait su passablement le français; c'était elle qui leur traduisait les romans. De là, une supériorité qui devait déjà susciter quelques envies, n'eût été par surcroît la fameuse escapade au château, dont la folle leur faisait des récits merveilleux pour se donner des airs de favorite. Je dois ajouter aussi que Kondjé-Gul, jalouse à l'excès, laissait bien éclater parfois ses fougues ombrageuses. Hadidjé, je ne vois vraiment pas pourquoi, excitait particulièrement ses craintes. Hadidjé avait la tête fort vive. Il en résultait entre elles des froideurs; ce n'étaient là cependant que de légers nuages sur mon azur. A la passivité du harem, j'avais substitué l'amour, — à l'obéissance, l'élan du cœur et les libres expansions.

Pourtant je dois ajouter aussi qu'en s'élevant à de plus pures notions du vrai, mes houris gardaient trop des instincts de leur race

pour ne point s'enorgueillir comme des enfans de leur situation nouvelle. Égales toutes dans leurs droits, elles prétendaient au même rang. Il en advint que Hadidjé, Nazli et Zouhra prirent à la fin ombrage de Kondjé-Gul. Kondjé-Gul avait le tort de viser à les dépasser. — Kondjé-Gul, disaient-elles, voulait faire la savante. Kondjé-Gul prenait des airs de sultane validé. — Je dois avouer que cette coquette ne s'appliquait que trop bien à leur faire sentir ses avantages, dont elle était un peu fière. Un soir, elle se mit au piano et, négligemment, joua un bout de valse qu'elle avait apprise en secret pour me faire une surprise. Tu devines l'effet. Ce triomphe acheva l'excitation des esprits; la soirée se passa en bouderies. Enfin un jour, en arrivant au harem, je trouvai Kondjé-Gul enfermée chez elle tout en larmes. L'orage, longtemps suspendu, avait fondu sur sa tête orgueilleuse : Hadidjé, Zouhra, Nazli, l'avaient battue.

J'apaisai encore les discordes au moyen d'une nouvelle déclaration de principes. La réconciliation fut scellée dans une effusion générale; mais une faction était née. Au moment où je m'y attendais le moins, Nazli, Hadidjé et Zouhra reprirent leur idée de venir en secret au château. Ce projet, toujours caressé, qui n'avait donné jusque-là qu'une suite d'escarmouches détachées, fut alors poursuivi en corps de troupes, combinant leurs manœuvres de siége avec une entente rare de hardiesse et de prudence. Leur arme, c'était la tendresse et ces mille cajoleries de femmes qui nous font presque toujours céder, de guerre lasse, à leurs plus injustes volontés. Mon ménage oriental ne marchait plus que sur des fleurs... le piége était sous la jonchée. Au bout de quelques semaines, quand je fus bien enlacé dans les rêts subtils de leurs astuces, la tactique changea avec ensemble; elles ne dirent plus un mot de Férouzat, seulement je vis bientôt s'accuser çà et là des caprices frivoles, des maussaderies soudaines, des refus inattendus.

Mes odalisques étaient civilisées.

J'étais trop bon tacticien moi-même pour me laisser déborder par ce jeu de coquetteries, dont je feignais de ne point voir l'accord. Au moindre succès qu'elles semblaient remporter sur moi, je détournais aussitôt mes attentions sur Kondjé-Gul, et la faction se débandait, se rendait tout entière à merci. Malheureusement Kondjé-Gul, confiante dans ma faiblesse pour elle, voulut tenter une victoire décisive par un grand coup d'éclat. Un de ces derniers soirs, comme elle m'avait accompagné jusqu'à la porte secrète, elle la franchit tout à coup en riant et prit sa course vers le château, en plein parc de Férouzat. Je m'élançai sur ses traces et l'eus bientôt atteinte, embarrassée qu'elle était de ses babouches et de sa robe traînante.

Je la ramenai au harem, où les autres semblaient attendre tout en émoi le résultat d'une aussi audacieuse tentative. J'appris là « qu'elle s'était vantée d'obtenir sur elles ce nouveau triomphe. » L'esclandre était publique. Après un tel acte de révolte, il fallait un exemple; je fus sévère, une scène terrible s'ensuivit. Kondjé-Gul avait trop d'orgueil pour s'humilier devant ses rivales qui se réjouissaient de sa défaite. Égarée par le dépit, emportée par sa folle tête, elle amena entre nous une brouille complète; pendant trois jours, elle resta hautaine, arrogante, acceptant sa disgrâce, sans daigner faire un pas vers une réconciliation. Inutile de te dire si Nazli, Hadidjé et Zouhra redoublèrent de tendresses et de soins.

J'en étais là, lorsque survint l'événement capital que j'ai entrepris de te narrer.

L'autre soir, j'étais au harem, Nazli et Zouhra jouaient des airs turcs sur la cithare, tandis que Hadidjé, assise à mes pieds, la tête appuyée sur ses mains croisées sur mes genoux, murmurait en chantant les paroles de chaque mélodie. Kondjé-Gul, digne et froide, dans l'attitude à la fois provocante et résignée d'une rebelle endurcie, fumait une cigarette auprès de la vérandah; mais les coups d'œils furtifs qu'elle jetait sur Hadidjé démentaient son calme affecté. Depuis l'avant-veille, nous n'avions point échangé une parole; elle s'était ce jour-là attifée avec une étonnante recherche, comme pour me faire contempler les splendeurs de mon paradis perdu : son admirable chevelure, en longues tresses, pendait un peu en désordre sous la calotte brodée de perles. En dépit d'un grand voile de gaze dont elle feignait de s'envelopper pour dérober ses attraits à mes regards profanes, son corsage mal attaché tombait juste à point pour laisser voir les délicieuses fossettes de ses épaules et les blancheurs de sa poitrine de neige. Son visage de Vénus irritée avait une expression mutine et résolue. Elle avait mis du noir sous ses yeux (ce que je proscris) et s'était allongé les sourcils, qui se rejoignaient à la turque... La criminelle était adorable ainsi!

Tu vois donc le tableau et tu devines ma situation d'esprit. Les sons étranges de la cithare, ces vibrations pénétrantes et d'une si singulière mélancolie, ces costumes gracieux et bizarres, ce salon imprégné du parfum des fleurs dont les filles d'Orient sont toujours parées; par-dessus tout, cette atmosphère de volupté dont je ne puis te rendre le charme, enfin jusqu'à la révoltée, sombre et jalouse dans un coin du cadre, tout cela, bien que je n'en sois plus surpris, me tenait dans une sorte de béatitude de vizir satisfait que je ne saurais t'analyser, et que tu dois comprendre.

A un moment, la musique cessa.

— André, me dit Hadidjé, ne veux-tu pas venir un peu au jardin?

— Allons! répliquai-je, et je me levai.

Elle prit mon bras. Zouhra et Nazli nous suivirent. En sortant par la vérandah, je passai près de Kondjé-Gul; elle fit un mouvement de recul superbe, comme si elle eût craint que sa robe ne fût frôlée par moi. Et, foudroyant Hadidjé sous l'expression de son mépris, elle s'enveloppa de son voile et s'accouda sur la balustre, nous regardant partir. Il faisait ce soir-là un délicieux temps d'automne, l'air était tiède, le ciel clair étoilé. Sous nos pas bruissaient les feuilles sèches. Hadidjé voulut faire une promenade en bateau, nous allâmes vers le lac. Tout en voguant, par les éclaircies d'arbres, nous apercevions parfois Kondjé-Gul, dont la silhouette immobile se détachait, comme une ombre solitaire, devant la fenêtre illuminée du salon.

— C'est bien fait! dit Hadidjé qui ramait avec Nazli, elle s'ennuie! Aussi pourquoi veut-elle prétendre à des priviléges sur nous?.. Restons ici.

— Oh! répondit Zouhra, nonchalante sur ses coussins, pas toute la soirée, car il fait un peu froid.

— Pourquoi n'as-tu pas pris ton *feridjié*, frileuse? reprit Nazli.

— Je vais aller le chercher si tu veux, dis-je à Zouhra.

— Oh! non, répondit-elle vivement; si tu nous laissais, nous aurions peur.

— Eh bien! je vais y aller, moi, reprit Hadidjé, qui tenait à son idée. Abordons!

Nous accostâmes au plus près du château, et Hadidjé, peu rassurée malgré tout, s'éloigna en courant.

— Regarde-moi bien tout le temps, n'est-ce pas? me dit-elle en prenant son élan.

Nous la vîmes bientôt atteindre la vérandah sans périls. Elle monta les degrés, passa devant Kondjé-Gul. Il nous sembla alors que Kondjé-Gul lui parla avec véhémence, et qu'elle lui répondit sur le même ton. Enfin elles étaient rentrées toutes deux, quand tout à coup nous entendîmes des cris perçans. Prévoyant quelque algarade entre mes deux jalouses, je m'élançai suivi de loin par Zouhra et Nazli, tremblantes de rester seules. En entrant au harem, je trouvai Hadidjé et Kondjé-Gul les cheveux épars, les vêtemens déchirés, enlacées l'une à l'autre. Kondjé-Gul s'était armée d'un petit poignard d'or qu'elle portait dans ses cheveux, elle en frappait Hadidjé. A ma vue, elle s'enfuit, et courut s'enfermer dans sa chambre.

Nous nous empressâmes auprès de la pauvre Hadidjé. Elle avait été atteinte à l'épaule et le sang coulait. Par bonheur, l'arme était trop inoffensive pour blesser grièvement, et n'étant point acérée

n'avait pu pénétrer; mais, brisée sur le coup, elle avait produit une assez large égratignure. Je fus bientôt rassuré. J'apaisai les cris, non sans efforts. Mohammed et les gens étaient accourus, je les renvoyai tous, et ayant calmé Nazli et Zouhra, j'étanchai la blessure avec de l'eau. Au bout de quelques minutes, Hadidjé, qui s'était crue morte, reprit elle-même son sang-froid et ne se plaignit plus que tout juste ce qu'il fallait pour rester intéressante. Je l'interrogeai alors. Elle nous dit que, comme elle était entrée dans le salon pour prendre un *féridjié*, Kondjé-Gul l'avait suivie, et là, s'abandonnant tout à coup à une scène de violence, elle l'avait accusée d'être la cause de sa disgrâce, lui reprochant d'hypocrites manéges pour m'accaparer. Hadidjé, suivant sa version, n'avait répondu qu'avec une extrême douceur, lorsque soudainement Kondjé-Gul, exaspérée, s'était précipitée sur elle avec son poignard.

Je connaissais trop le caractère de Hadidjé pour ajouter foi entière à tout son récit; mais il importait de couper court à de telles équipées. Le bonheur de mon ménage, jusque-là si paisible, était compromis si je n'agissais point en époux équitable et sévère. Après l'attentat commis par Kondjé-Gul, mes houris, la tête montée, réclamaient une vengeance éclatante et demandaient déjà que je la livrasse au cadi. — Le cadi, c'était beaucoup. — J'eus peine cependant à désarmer leurs rigueurs; enfin elles s'en tinrent à un châtiment moins tragique, qui se bornait à l'exclusion de cette indigne compagne et à son renvoi.

De telles escapades pouvaient faire bruit au dehors et causer un scandale. Bien que je fisse la part de la passion, chez mes houris, dans ces exigences d'une exécution un peu sommaire, je ne pouvais me dissimuler qu'à tout prendre il fallait sévir, quel que fût l'embarras où me jetait cette aventure. Je promis de donner satisfaction à leur légitime courroux. Et, laissant Hadidjé aux soins de Zouhra et de Nazli, je déclarai que j'allais, à l'instant, faire subir un interrogatoire à la coupable,... après quoi, je prononcerais la sentence.

Kondjé-Gul s'était enfermée chez elle. Je la trouvai assise sur son lit défait, et dont les coussins semblaient avoir été foulés dans un accès de désespoir et de rage : une attitude de foudroyée, le regard sombre, ses mains contractées sur ses genoux. Son visage et son cou portaient la trace des ongles de Hadidjé. Le noir de ses yeux s'était, par places, étendu sur ses joues, et l'avait toute barbouillée.

Elle ne bougea pas à mon entrée; je marchai jusqu'à elle, et avec l'accent solennel d'un juge :

— Malheureuse,... qu'as-tu fait? lui dis-je.

Elle garda le silence et demeura immobile, les yeux fixés sur le tapis.

— Après une telle action, ne répondras-tu pas? repris-je.

— Pourquoi l'aimes-tu?.. dit-elle enfin d'un ton farouche.

— Et pourquoi t'aimerais-je, toi? répliquai-je, quand ton méchant caractère, ta jalousie, t'emportent à la désobéissance, au crime? quand tu suscites parmi nous des querelles et des discordes?

A ces reproches, Kondjé-Gul se dressa tout à coup devant moi, et me bravant en face :

— Alors tu ne m'aimes plus? s'écria-t-elle avec explosion.

Mon interrogatoire s'égarait.

— Ce n'est point l'heure de te répondre. En ce moment, je te demande compte de l'action que tu viens de commettre.

— Eh bien! si tu ne m'aimes plus, je veux que tu me l'avoues, et je mourrai! Que t'ai-je fait pour que tu me préfères Hadidjé? Elle est plus belle que moi, peut-être? Si tu me trouves laide, ajouta-t-elle avec l'accent d'un désespoir concentré, dis-le moi, j'irai me jeter dans le lac, et tu ne me verras plus!

— Mais non, je ne dis pas cela, repris-je, essayant d'arrêter cette diversion.

— Alors que me reproches-tu? Hadidjé t'aime mieux que moi peut-être?

— Il ne s'agit point des sentimens de Hadidjé ni des miens. Il s'agit de tes violences, du coup de poignard dont tu l'as frappée!

— Pourquoi m'a-t-elle dit que tu l'aimes mieux que moi? répondit-elle.

— Elle t'a dit cela?

— Oui! Et elle prétend que tu l'as juré. Moi, je ne veux pas être aimée comme une esclave. J'ai appris dans tes livres que les femmes de ton pays meurent quand elles ne sont plus aimées; si tu ne m'aimes plus, je veux mourir! Tu m'as dit que j'ai un cœur, une âme, une intelligence comme elles, et que l'amour d'une femme la fait l'égale de son maître. Oses-tu dire, ingrat, que je ne t'aime pas? Ai-je jamais été jalouse de Zouhra, de Nazli? Pourquoi cette Hadidjé serait-elle tout pour toi? Si tu ne veux plus de moi, ajouta-t-elle avec une explosion de douleur, eh bien! coupe mes cheveux, rase mes sourcils, et mets-moi avec les servantes!

En disant ces mots, elle s'était jetée à mes pieds, qu'elle embrassait comme en délire. Ses larmes ruisselaient sur ses joues, sur mes mains qu'elle couvrait de baisers. Dans le désordre de son affliction, elle avait des accens d'une si poignante détresse que, décidé à punir, je me sentais attendri malgré moi. Devant ces élans d'une passion qui ne concevait rien en dehors de sa fureur jalouse, je m'apercevais que j'essayais vainement d'éveiller en elle la con-

science de son action coupable. Elle n'écoutait, ne ressentait que le cri de sa propre douleur. — Je ne l'aimais plus et j'aimais Hadidjé! — Ces mots revenaient sur ses lèvres avec des sanglots si déchirans que, ému de pitié, oubliant mes résolutions, je ne pus me défendre de laisser échapper une parole de protestation. A peine l'eus-je prononcée :

— Est-ce vrai?.. s'écria-t-elle. Tu m'aimes; le jurerais-tu?..

Je compris mon imprudence, mais il était trop tard. Kondjé-Gul, passant de l'affliction à la joie, m'avait enlacé de ses bras. Je voulais rester sévère; comment lutter cependant par la raison contre ces éclats d'une jalousie folle? Elle ne m'écoutait pas; emportée par tout ce qu'un sentiment déraisonné peut inspirer d'effervescence, de fougues, de supplications et de plaintes, elle m'implorait. Un moment, je crus avoir enfin ramené son esprit à la réalité de notre situation et de mes justes griefs contre sa conduite.

— Eh bien! oui, dit-elle, j'ai été folle; depuis trois jours, j'aurais dû me jeter à tes pieds! Si tu savais comme j'étais malheureuse de ta froideur! Tiens, quand tu es entré tout à l'heure, croyant t'avoir perdu pour toujours, je cherchais comment j'allais me tuer; mais tu m'as pardonnée, n'est-ce pas?.. Non, ne me parle pas d'elles! reprit-elle vivement, voyant que j'allais répondre. Tu sais bien que je ne suis plus comme elles; tu as formé mon cœur pour un autre amour que celui du harem. Je ne t'aime plus comme elles, moi!.. Mais toi, tu m'aimeras comme tu voudras, comme ta servante, si c'est ta volonté. Enferme-moi pour me punir; je ne te demande rien que de te voir, que de t'aimer. Oui, j'ai mal fait de frapper cette Hadidjé; tu sais bien que je suis encore une sauvage, puisque tu me le dis souvent... Eh bien! apprends-moi tes sentimens, ta religion... Dis comment tu me veux? ajouta-t-elle enfin d'une voix si douce et si attendrie que j'en fus tout remué.

J'étais atterré de ce langage, de cette éloquence passionnée que je ne soupçonnais pas et que j'entendais sortir de ses lèvres pour la première fois. Le papillon de l'âme avait ouvert ses ailes, Psyché était née à l'amour!.. non plus à cet amour passif et vague qui n'était que l'éveil des sens et de la volupté, mais à cet amour du cœur qui est la vie, avec ses souffrances, ses joies, ses délires. Je la contemplais tout surpris, me sentant attiré par je ne sais quel charme nouveau.

Louis, que te dirai-je? Une heure après être entré chez Kondjé-Gul, notre brouille, ses jalousies, son crime, le châtiment promis, tout était oublié.

Cependant, revenu à une plus exacte appréciation de ma défaite, je ne pus me dissimuler l'embarras qui allait résulter pour moi

d'une aussi étrange conduite. Il était au moins bizarre de laisser voir à mes femmes que la scène de violence et le coup de poignard reçu par la pauvre Hadidjé étaient devenus précisément une cause de réconciliation; comment reparaître devant la victime à qui je devais justice? Il était vraiment impossible de montrer un tel dédain du *fas* et du *nefas*, en couronnant son attentat par un aussi incroyable pardon; qu'allaient dire Zouhra et Nazli? C'en était fait de mon autorité, de mon caractère.

Il fallait donc à tout prix voiler ma trop imprudente faiblesse, jusqu'à ce que les passions fussent apaisées, jusqu'au moment enfin où une démarche de Kondjé-Gul, auprès de Hadidjé, pourrait amener l'excuse d'un égarement fâcheux. Aux premiers mots que je prononçai pour faire appel à sa raison, Kondjé-Gul, toute orgueilleuse de m'avoir reconquis, se faisant une arme de ma défection même, ne voulut point entendre parler d'humiliation auprès d'une rivale; en vain je lui représentai que ma dignité, les convenances et la justice étaient en jeu. Elle tenait à sa victoire et ne voulait rien rabattre de ses avantages. A la fin pourtant, elle comprit la gravité de ma situation.

— Eh bien! sais-tu? me dit-elle, voilà ce que nous ferons, et ce sera très gentil. Elles vont croire que tu m'as beaucoup grondée, et c'est bien vrai, car as-tu été méchant en arrivant ici!

— Tu ne le méritais peut-être pas? répondis-je.

— Tais-toi! reprit-elle avec une moue d'enfant en me mettant ses doigts sur la bouche, tu vas recommencer!.. Laisse-moi dire mon projet, qui arrange tout.

— Voyons ton projet.

— Eh bien! tu leur diras que tu as été inexorable, et que tu m'as traitée comme une odieuse créature. Moi, j'aurai l'air encore plus fâchée contre toi. Devant elles, nous nous bouderons, nous leur ferons croire que tout est décidément fini entre nous, que tu as décidé de me renvoyer, de me faire vendre.

— Quelle idée! lui dis-je.

— Je t'en prie!.. Cela sera si charmant, ce secret, et alors il me semblera que je suis plus aimée qu'elles.

— Parce que nous les tromperons, je suppose.

— Eh bien! oui, s'écria-t-elle en riant, parce que nous les tromperons! D'ailleurs, ajouta-t-elle d'un ton convaincu, tu comprends bien toi-même qu'il ne serait pas raisonnable d'agir autrement. D'abord, je te le déclare, jamais je ne demanderai pardon à cette maudite Hadidjé!

Il fallait bien accepter momentanément ce compromis, qui sauvegardait au moins les exigences du décorum. En quittant Kondjé-

Gul, je rentrai prudemment au château, de peur d'éveiller les soupçons de mes femmes. Cependant, je dois l'avouer, ce ne fut point sans quelques appréhensions que je revins le lendemain au harem; mais je fus bientôt rassuré en contemplant l'accord aimable qui régnait entre mes houris. L'absence de Kondjé-Gul, restée stoïquement enfermée, ne leur laissait aucun doute sur sa complète disgrâce et sur son renvoi certain. J'appris même que, montrant quelques marques bleuies qu'elle s'était faites, la folle avait raconté à Nazli que je l'avais battue. Hadidjé, un peu fière de sa blessure, continuait à prendre des airs intéressans en sa qualité d'héroïne principale de cette terrible tragédie. Comme en réalité ce n'était qu'une égratignure qui la faisait peu souffrir, elle ne s'en plaignait guère que pour accentuer ses caprices. Après les orages des derniers jours, la matinée se passa donc comme une idylle. L'harmonie était dans tous les cœurs : je les quittai convaincues qu'à la façon dont j'avais accompli mon grand acte de justice, elles n'avaient plus rien à redouter d'une rivale.

Satisfait de ce dénoûment, qui n'avait point été sans me donner quelque souci, je retournais au château, lorsque traversant les massifs, je vis tout à coup apparaître Kondjé-Gul, qui accourut se jeter dans mes bras.

— Comment! tu es ici? lui dis-je.

— Oui, j'ai voulu te voir, t'embrasser, s'écria-t-elle, exultante de joie comme un enfant, et puis t'entendre dire que tu m'aimes toujours.

— Folle! si on te voyait.

— Bon, reprit-elle, j'ai sauté par ma fenêtre; on me croit prisonnière. Je me suis glissée sous la vérandah pour n'être pas aperçue par Mohammed, et je suis venue ici te guetter. — Ne gronde pas; maintenant que je t'ai vu, je rentre, de peur de donner des soupçons à tes femmes. Dis, si j'ai de la raison!

Puis, comme elle repartait en courant :

— Et toi, sois prudent! ajouta-t-elle d'un petit ton d'importance.

XIV.

Huit jours se sont écoulés depuis les événemens dramatiques dont je t'ai raconté le singulier dénoûment. Me voilà décidément en état de feintise réglée dans mon ménage : j'ai une intrigue cachée avec une de mes femmes. Kondjé-Gul, jouant la froideur, accentue son rôle avec des affectations mélancoliques mêlés de façons hautaines du plus curieux effet, et la folle en est ravie. Après deux ou

trois jours de claustration, elle a reparu; elle cause cyniquement de son prochain départ et s'en réjouit. Nous nous traitons comme des époux définitivement divorcés, qui se paient néanmoins, en gens bien élevés, un dernier tribut de stricte politesse après un irréparable désaccord. Hadidjé, Zouhra et Nazli, confiantes dans une victoire qui leur paraît désormais assurée, admirent mon grand caractère de justicier.

Mon cher Louis, faut-il te confesser le plus étrange résultat de cette affaire? — Oui, n'est-ce pas? — Je t'ai promis que cette étude psychologique serait sincère et que rien n'y serait éludé. Eh bien, dans mes observations d'analyste, ce mystère avec Kondjé-Gul, ces saveurs de fruit défendu, sont très certainement ce que j'ai encore découvert de plus exquis. Dis, si tu veux, que je suis un pandour, une âme pervertie par les expériences d'un épicurisme effréné, dis que l'attrait de la dissimulation, du mensonge, que cette connivence empruntant les formes d'une puérile trahison, ont pour mon cœur blasé des excitations malsaines, tu diras vrai peut-être. — Je préférerais seulement que tu t'exprimasses avec une moins rude franchise. — Enfin tu n'exigeras pas de moi, je le suppose, que je te rende raison des fragilités de l'espèce. Je devine ta pensée : lâchons le mot!.. Malgré mon étalage de principes, au mépris de ce devoir étroit, que je m'étais prescrit, d'un égal partage de mon cœur dans mon ménage, j'ai tout l'air d'avoir fait choix d'une favorite. En suis-je tombé là? Je l'ignore. A quoi bon d'ailleurs épiloguer? La possession tranquille est-elle l'écueil de l'amour? La contrainte est-elle au contraire un aiguillon? Sans déraisonner sur ce fond des inconséquences humaines, il me paraît bien plus simple de reconnaître ici, comme Kondjé-Gul, un arrêt de la fatalité. Oserais-tu me blâmer de sacrifier de vaines théories à l'intérêt supérieur qui me guide? Le fait, c'est que cette nécessité de dissimulation, ces feintises, ces rendez-vous clandestins ont amené entre Kondjé-Gul et moi je ne sais quel renouveau d'adorables expansions. Il faut nous voir, durant le jour, guindés tous deux en présence *des autres*. Quelles manœuvres pour échanger furtivement quelque sourire, un serrement de main dans l'ombre, quels jolis airs de dédain elle sait prendre pour ses rivales endormies dans leur quiétude trompeuse. Sommes-nous seuls par hasard :

— Vite, dit-elle, *tes femmes* ne sont pas là. — Et elle se jette dans mes bras.

Ce mot sur ses lèvres te révèle tout un nouvel ordre de sentimens, une forme étrange de l'amour qui ne peut naître que par l'éducation du harem. Bien que déjà civilisée par le cœur, Kondjé-Gul, encore attardée dans ses idées, ses traditions, ne prend nul souci

de mes autres femmes. Elle ne concevrait pas que je fusse réduit à ce singulier dénûment d'un pauvre ou d'un avare se refusant le luxe de quelques odalisques. A ses yeux, Hadidjé, Zouhra, Nazli, font partie de ma maison, du train régulier de ma vie; mais elle, elle me possède en secret. « Pour elle, je suis infidèle, j'entre dans sa chambre, la nuit, en escaladant sa fenêtre, quand tout est endormi. »

Tout cela est insensé, me diras-tu. Hé! mon cher, le bonheur ne se compose que de ces riens, dont notre imagination fait le plus souvent tous les frais. Dans ces entrevues cachées, j'ai découvert chez Kondjé-Gul, décidément douée d'une intelligence ouverte et droite, mille grâces que je n'avais même pu soupçonner dans nos habitudes de harem. Rien de plus étrange et de plus charmant que cet amour d'esclave, encore humble et craintif, et comme ébloui par le rayonnement de son rêve. Ses idées orientales, ses superstitions d'enfance, se mêlant aux notions indécises qu'elle a de notre monde et d'un idéal plus vrai, forment dans son cœur et dans son esprit le plus original contraste. On dirait un oiseau soudainement surpris de se sentir des ailes, et qui n'ose encore s'élancer dans l'espace. Joins à tout cela les fougues d'une passion exaltée peut-être par la solitude, ou par la satisfaction d'une victoire obtenue sur des rivales, et, si tu blâmes ma conduite, tu comprendras du moins les séductions qui ont précipité ma chute.

A Férouzat, grande nouvelle : les chameaux sont retrouvés! Une lettre du capitaine Picklock nous l'annonce. Mon oncle est dans la joie; nous projetons un voyage à Marseille pour aller les recevoir. D'autre part, ma tante a entrepris, sans avoir l'air d'y toucher, une grande œuvre de bienfaisance avec le docteur Morand. — Il faut te dire que le docteur a découvert ici, il y a quelques années, une source d'eau thermale ferrugineuse dont les effets ont été vraiment merveilleux sur quelques rares sujets qu'il a pu attirer dans ce trou. Il s'agit d'y établir une sorte d'hôpital pour les convalescens. Ma tante a tout de suite décidé qu'elle, mon oncle ou moi, nous en ferions les fonds. Une centaine de mille francs à peine sont plus que suffisans pour cette modeste fondation. Seulement, par un sentiment de délicatesse et pour voiler toute apparence d'ostentation, il a été convenu avec le maire et le curé qu'on ferait appel à des souscriptions pour donner à l'œuvre une apparence de charité commune, et dissimuler un bienfait tout personnel en y associant le pays. Il s'ensuit que Férouzat a eu la visite du préfet, orné de quelques conseillers généraux, et que, de plus, ma tante a organisé en comité les notables du voisinage. Je suis naturellement son secrétaire, et je te laisse à penser si son activité me surmène. — Je t'assure qu'il y a dans ma tante l'étoffe d'un homme d'état.

XV.

Mon ami, un incident d'ordre public et d'une gravité tout exceptionnelle vient de me jeter dans le plus grand désarroi.

L'autre matin, ma tante partait en tournée pour sa fameuse affaire.

— André, me dit-elle, accompagnez-moi comme un beau neveu, j'ai besoin de vous.

Et nous voilà partis en calèche dans la grande allée du château; moi, pensant que nous allions chez le docteur ou chez les de Cambouliou. Arrivés à la grille, Bernard, du haut de son siége, demande les ordres.

— A El-Nouzha, dit ma tante.

— Quoi! m'écriai-je, chez Mohammed-Azis?

— Oui, reprit-elle, le nom de son excellence fera très bien sur notre liste, il y sera comme un gage de nos bonnes relations extérieures.

— Y songez-vous?.. Un mahométan!

— Bon, la charité d'un infidèle ne se distingue pas dans ses effets de la charité d'un chrétien.

— Mais il vit fort retiré, une telle visite va beaucoup le surprendre.

— Vous êtes lié avec lui, vous êtes mon introducteur, rien de plus correct; c'est pourquoi je vous ai emmené.

Rien de plus correct en effet; j'étais pris, engrené, je ne savais plus que dire, craignant de donner l'éveil à cette finesse si pénétrante. Je ne me dissimulais pas que le véritable objectif de ma tante était de satisfaire une curiosité depuis trop longtemps nourrie. Comment lutter contre ce désir tenace? Par quel prétexte plausible pouvais-je la détourner d'une démarche si naturelle et si bien justifiée? J'étais pris, et je n'avais plus à espérer que dans la tenue de Mohammed-Azis et dans son baragouin, qui rendrait du moins la conversation si difficile que j'y interviendrais aisément. Nous roulions toujours; ma tante était ravie. Je réussis assez bien à dissimuler mes préoccupations. Après tout, le principal danger était évité, du moment que ma tante arrivait par l'entrée officielle d'El-Nouzha. Le sélamlik qu'habitait Mohammed, et où nous allions être reçus, était, selon l'usage turc, totalement séparé du harem, dont les jardins même étaient à l'abri de tout regard de ce côté.

Au bout d'un quart d'heure, nous étions devant la demeure de son excellence. La porte était fermée, comme toujours. Le valet de pied descendit, sonna, nul ne répondit. J'espérai un instant; mais au troisième coup de cloche, ordonné par ma tante, un des gens

de Mohammed, cerbère à poste fixe de ce côté, parut dans l'encadrement de la petite porte.

— Son excellence Mohammed-Azis est au château, n'est-ce pas? lui cria ma tante. Annoncez-lui la visite de M. André de Peyrade.

Me reconnaissant dans la voiture, Cerbère hésitait. Il allait tout bonnement ouvrir pour faire passer la calèche. Je lui enjoignis vivement d'obéir à ma tante. Faire avertir Mohammed, c'était déjà le mettre sur ses gardes.

— Il est inutile de faire entrer la voiture, me dit ma tante, nous traverserons la pelouse à pied. Y est-elle encore, la pelouse?

— Oui, ma tante.

— Alors, donnez-moi la main pour descendre, et en avant! Si son excellence ne reçoit pas, j'aurai du moins entrevu un coin du parc... Quelle idée a eue le capitaine de lui louer cela!

Elle m'entraîna sans plus de façons, et nous entrâmes.

— Oh! les sycomores sont devenus superbes, dit-elle.

A ce moment, nous aperçûmes Mohammed descendant le perron et venant au devant de nous.

— Ah! son excellence est dans les vieilles idées, reprit ma tante, il garde le costume des croyans. Puisqu'il vient, hâtons-nous, par politesse.

Le péril était imminent, et rien ne pouvait plus m'en sauver. Je fis appel à tout mon sang-froid. A quelques pas de son excellence, je me détachai vivement et courus à lui.

— Attention, lui dis-je à mi-voix, c'est ma tante. Tiens-toi, et qu'elle ne soupçonne rien!

Je fis alors la présentation officielle en m'énonçant en ce fameux *sabir* que tu sais. Mohammed ébauchait déjà, dans le même idiome, un compliment digne autant qu'obscur, quand ma tante tout à coup lui répondit dans le turc le plus pur... Je me sentis perdu.

Une minute après, nous étions installés dans le salon du sélamlik. Ma tante exposa le motif de sa démarche. Je dois dire que cet animal de Mohammed joua son rôle avec une gravité des plus plaisantes, bien que pourtant un peu craintive, comme s'il eût senti planer dans l'air un vague souvenir des coups de bâton à l'aide desquels sans doute mon oncle l'avait stylé. Je ne le quittais pas du regard, et ses yeux allaient de ma tante à son neveu avec une expression de détresse. Il suait à grosses gouttes. Enfin, sur un signe de moi, il avait promis généreusement sa souscription et ne s'en était pas mal tiré. Je respirais déjà, allégé de mes transes, lorsque ma tante, au moment de clore l'entrevue, lui exprima dans les formes de la plus gracieuse étiquette, le désir de faire une visite à ses filles, dont elle serait enchantée de faire la connaissance.

J'eus un étourdissement. Refuser l'entrée du harem à une femme du rang de ma tante, c'était une offense; elle savait trop les coutumes musulmanes pour qu'il fût possible de lui opposer une défaite. Mohammed, toujours majestueux, n'hésita point à répondre par un salut d'acquiescement ravi, et, sans le moindre embarras, il se leva disant qu'il allait leur faire annoncer cette bonne fortune. Je fus un peu rassuré. A la façon dont le drôle avait joué l'excellence, il était évident que ce n'était point la première fois qu'il se trouvait appelé à sauver la situation.

— Vous voudriez bien me suivre, me dit en riant ma tante lorsqu'il nous eut quittés.

— Certes oui, répondis-je d'un ton assez dégagé. Pourtant si ses filles lui ressemblent, avouez qu'il vaut peut-être mieux rester sur l'illusion.

— Innocent! Avec un Turc, on ne sait jamais ces choses-là.

Mohammed rentrait dire à ma tante qu'elle était annoncée, et, la précédant en grande cérémonie, il lui ouvrit les portes communiquant au harem. Je restai seul. Qu'allait-il advenir? Bien que je fusse déjà tranquillisé par l'incroyable aplomb de mon eunuque, l'instant était critique. Il était évident qu'il devait y avoir une grande agitation parmi mes houris. A l'aise dans leurs bavardages, puisque ma tante parlait le turc, elles allaient peut-être naïvement tout trahir. Qu'une d'elles prononçât mon nom, ma tante savait tout.

J'attendais dans une inquiétude que tu devines; enfin, après une demi-heure d'anxiétés cruelles, le bruit de la porte dans la pièce voisine m'avertit que j'allais connaître mon sort. Ma tante entra, je n'osais la regarder. Par bonheur, aux premiers mots, je compris que j'en étais quitte pour la peur; elle complimentait Mohammed d'être un aussi heureux père, lui promettant de revenir souvent dépenser quelques heures avec ses aimables filles, et nous prîmes enfin congé de son excellence.

Au retour, ma tante ne tarit pas d'éloges sur les jeunes musulmanes en me raillant de ma longue attente solitaire, séparé par quelques murs de si jolis oiseaux emprisonnés dans leur cage d'or. Pendant tout le déjeuner, elle régala mon oncle de la description de ces merveilles de beauté. Il me regardait du coin de l'œil d'un air furibond.

Dès que je pus m'échapper, je courus à El-Nouzha pour interroger Mohammed sur ce qui s'était passé au harem. Il me raconta la scène dans ses plus grands détails. Nazli, Hadidjé et Zouhra étaient seules lorsqu'il avait été les préparer à la visite de de ma tante. Kondjé-Gul lisant dans sa chambre, on ne l'avait point fait avertir. A la nouvelle d'un si grand événement, mes houris

avaient jeté des cris de joie. Dressé par mon oncle à ne jamais oublier son rôle de père, il avait eu le soin de leur rappeler que, par suite des convenances particulières à la France, elles ne devaient point laisser soupçonner à ma tante qu'elles me connussent; elles avaient promis ce qu'il avait voulu, jurant d'observer toutes ses recommandations. Ma tante avait été alors introduite. A sa vue, mes houris se levèrent un peu intimidées; ma tante les mit bien vite en confiance avec un compliment, et la conversation s'engagea. Inutile de te dire que la toilette de M[me] la comtesse de Monteclaro en fut le principal thème.

Je ne te peindrai pas l'émoi dans lequel je trouvai mes sultanes ni les récits qu'elles me firent à leur tour de ce grand événement. Leurs imaginations lancées s'entretenaient déjà de la nécessité absolue de rendre la visite de ma tante, dont la grâce les avait si naturellement charmées qu'elles ne supposaient même plus qu'il pût naître un obstacle à des relations si bien engagées. Elles ne tarirent pas de la soirée sur les incidens de cette heureuse aubaine, affectant, devant Kondjé-Gul, laissée à l'écart, et qu'elles comptaient bien ne point associer à leur existence nouvelle, de rappeler tous les gracieux propos que la femme du pacha leur avait prodigués. C'était à coup sûr une revanche éclatante de cette escapade d'un soir dont leur rivale avait été si fière. La pauvre Kondjé-Gul, déjà désolée de n'avoir point eu sa part de cette fête inattendue, écoutait en silence, m'interrogeant des yeux tout atterrée. Je la rassurai d'un geste, laissant bavarder les folles et déborder des effervescences de joies, des projets fous qu'il eût été inutile de discuter.

Je songeais, à part moi, au dénoûment forcé de cette complication imprévue. Bien que j'en fusse quitte cette fois pour la peur, le voile qui couvrait les secrets d'El-Nouzha ne tenait plus qu'à un fil; ma tante n'était point femme à s'abuser longtemps : le moindre mot imprudent, le moindre indice, allaient éveiller le soupçon dans cet esprit si subtil. La curiosité aidant, je n'étais même pas sûr, au fond, qu'elle ne se prêtât point avec empressement à un échange de relations avec les filles de son excellence; c'était à faire frémir.

Le résultat de mes réflexions fut de prendre un parti décisif pour couper court à des péripéties plus que délicates et trop faciles à prévoir. Certes j'avais pu, m'entourant du plus profond mystère, continuer sans scrupules, à quelques pas du château, mon train de vie orientale si sûrement abrité derrière les murs d'El-Nouzha. Ce n'était là en somme qu'une de ces intrigues que ma tante elle-même me supposait dans le voisinage; mais après cette visite au *Kasre*, qui l'avait mise en contact avec mes houris, le plus vulgaire

respect des convenances me prescrivait de ne plus laisser renouveler pareille incartade. Notre séjour à Férouzat d'ailleurs touchait à sa fin, car nous devions passer l'hiver à Paris; je résolus donc de brusquer le départ et de déménager sur-le-champ mon harem. Une fois perdu dans le bruit et la foule, mon secret serait en sûreté.

Le déménagement est décidé. Une conversation avec mon oncle a tout simplifié, car, comme bien tu le penses, j'ai dû m'ouvrir à lui sur le péril d'une semblable aventure, qui pourrait peut-être faire faire à ma tante un retour sur quelques incidens restés obscurs du passé du capitaine. Barbassou-Pacha ne s'en est pas troublé autrement; mais il a approuvé mes résolutions, et, tout en pestant un peu contre moi, m'a donné tout aimablement l'aide de sa haute expérience. Il avait, ou plutôt j'ai, paraît-il, à Paris un hôtel qui était expressément installé pour son excellence Mohammed-Azis, lorsque mon oncle y faisait un séjour; les ordres ont déjà été expédiés de le tenir prêt. D'autre part les raisons plausibles d'un voyage m'ont été préparées : une prétendue affaire importante, dont nous causons depuis plusieurs jours devant ma tante, « pourrait bien réclamer ma présence. » Vrai ! le sang-froid de mon oncle est admirable.

En ce qui concerne El-Nouzha, faut-il dire si les éventualités d'un départ ont été l'objet d'un enthousiasme indescriptible. L'idée de voir Paris a enflammé toutes les têtes et fait oublier sans regrets les visites à Férouzat. Pour dérouter les conjectures, Mohammed partira demain ostensiblement pour Marseille, comme s'il retournait en Turquie. Les fraîcheurs de novembre ont commencé, rien de plus naturel que ce rapatriement, qui, par un détour, aboutira au faubourg Saint-Germain, où je le rejoindrai la semaine prochaine.

XVI.

C'en est fait ! Tout s'est exécuté sans la moindre anicroche. Je t'écris de Paris, dans notre hôtel de la rue de Varennes, où il me semble revenir après des années d'absence, tant il s'est passé d'événemens depuis six mois que je l'ai quitté. Tout ce qui m'entoure se rattache à un train de vie si loin de moi, que ce n'est que par un effort de pensée que je m'y retrouve et m'y reconnais.

Mon harem est installé rue de Monsieur, dans un superbe hôtel dont les jardins vont jusqu'au boulevard des Invalides. Mon oncle a véritablement le génie d'un épicurien antique égaré par hasard dans notre siècle; tu vois la rue, d'aspect froid et presque déserte, on s'y croirait dans un coin du Versailles aristocratique. Mon mystère est là bien caché. Mohammed, à Paris, n'est plus un ministre exilé; c'est tout modestement un riche Turc épris des goûts de la

civilisation; il s'appelle Omer-Rachid-Effendi, nom sous lequel il y est déjà venu deux fois. Mes houris sont émerveillées, et leur joie ne se pourrait décrire. Naturellement, il s'est agi tout d'abord de les européaniser. D'après mes ordres,—car, comme tu t'en doutes, je ne parais pas, — le grand couturier a été appelé par Mohammed. Quelle affaire! L'écueil était de rendre gauches ou guindées leurs allures orientales, emprisonnées tout à coup dans les géhennes de la civilisation. Par un heureux compromis de la mode et de la fantaisie, l'habile artiste leur a inventé des toilettes qui sont des miracles d'élégance et de simplicité. Rien de plus original et de plus réussi que cette métamorphose; la coiffure surtout la complète à ce point, que je ne retrouve plus du tout mes almées sous le petit chapeau coquet de nos Parisiennes. Je te le répète, c'est une transfiguration pleine de surprise et d'attraits imprévus. Sous le costume de nos célimènes, cet éclat de jeunesse et d'excentrique beauté que j'admirais à El-Nouzha m'apparaît avec je ne sais quel prestige de grâces nouvelles, que la comparaison immédiate avec les femmes de notre monde me fait mieux comprendre. Elles gardent dans ces atours civilisés un petit parfum de jeunes étrangères de distinction du plus piquant effet.

Une fois à Paris, naturellement tout change, et leur existence n'allait plus s'écouler entre les quatre murs du harem. Elles étaient libres enfin de courir les promenades et de faire des excursions; mais là encore grande affaire, et la plus sérieuse : aller par les rues, aux Champs-Élysées, au bois, le visage découvert comme des infidèles, c'était grave! Impossible de se résoudre à cet impudique oubli de la loi musulmane, et, te l'avouerai-je, je ressentis moi-même je ne sais quel froissement bizarre à cette pensée. J'en suis venu là! Cependant, sortir enveloppées de leurs triples voiles, il n'y fallait point songer, sous peine d'attirer partout sur leurs pas les remarques des badauds. Enfin, après bien des hésitations, Hadidjé, la plus brave, se risqua à sortir avec moi, cachée au fond d'un coupé, et protégée par une sorte de mantille très épaisse qui après tout n'était guère moins impénétrable qu'un *yashmak;* puis, la curiosité aidant, la coquetterie peut-être combattant un peu l'instinct pudique, elles s'enhardirent, et firent un beau jour une promenade au bois, en landau, avec Mohammed. De mon côté, j'y allai à cheval et je les rencontrai, sans avoir l'air de les connaître. Tout se passa au mieux. L'équipage est simple et sévère, comme il convient à un étranger de distinction. Déguisé en Européen, Mohammed garde cet air de dignité sereine qui convient au rôle d'un père promenant ses trois filles. Rien enfin qui puisse éveiller l'attention; si quelque œil noir se trahit sous les voilettes brodées, la mode permet de

cacher suffisamment les traits pour dérober la beauté de mes sultanes aux regards trop hardis.

Il va sans dire que la pauvre Kondjé-Gul, toujours tenue à l'écart, n'est point de ces ébats; mais nous y gagnons des heures de liberté. Dès le second jour, pendant que *mes femmes* étaient au bois, nous sommes partis de notre côté, bras dessus bras dessous, en vrais amoureux; c'était charmant! Nous gagnâmes à pied les boulevards. Tu devines ses émerveillemens à chaque pas. C'était la première fois qu'elle sortait seule à mon bras, qu'elle se sentait libre et comme évadée des murs du harem. En nous voyant passer, plus d'un curieux, frappé de ses allures souveraines, s'arrêtait brusquement, cherchant à discerner les traits sous le voile... Nous riions. Arrivés rue de la Paix, nous entrâmes chez les bijoutiers en renom. A la vue de tant de merveilles, tu juges de ses éblouissemens; elle se crut dans un rêve; nous parlions turc, et les marchands intrigués regardaient avec des yeux surpris cet étrange rayonnement de grâces asiatiques qu'ils rencontraient évidemment pour la première fois. Tout cela nous amusait, et il est inutile d'ajouter que je sortis de ces lieux de tentation, la bourse fort allégée...

Nous avons déjà fait plusieurs de ces fugues et rien n'est adorable comme les joies d'enfant de Kondjé-Gul : tout est nouveau pour elle. Transportée comme par magie de la monotone existence d'El-Nouzha dans ce milieu de splendeurs, de liberté, de vie, elle croit marcher dans un songe; l'espace seul l'enivre. Nous faisons mille projets; tout d'abord nous avons décidé qu'elle prendra une situation définitive à l'égard de mes femmes, et qu'elle vivra désormais séparée dans une autre partie de l'hôtel, où elle aura son service particulier. Nous pourrons ainsi nous voir sans contrainte, et elle n'aura plus à subir les dédains de mes folles, qui prennent à la fin trop au sérieux sa disgrâce apparente depuis notre arrivée à Paris. Mon orgueilleuse, consciente de son ascendant sur moi, ferait assurément quelque jour un éclat. D'ailleurs Kondjé-Gul, je te l'ai déjà dit, m'offre un sujet d'étude de plus en plus attachant. Tu dois comprendre ce qu'il y a de tendre et de captivant dans cette initiation progressive; c'est une âme que je vois naître et que je forme. Il n'est point jusqu'à cette intelligence si ouverte qui ne soit pour moi un sujet de surprises sans nombre. J'y découvre parfois des originalités de vues ou de sentimens sur les choses de notre monde dont la justesse me plonge dans l'étonnement; ses progrès sont surprenans, et, sachant ce qui lui manque pour être *civilisée*, comme elle le dit, elle veut tout apprendre.

Mon oncle et ma tante sont à Paris.

XVII.

Un mois sans nouvelles, me dis-tu. Et tu parles ironiquement de mes loisirs, et tu me railles sur ce fameux système que je vantais comme une simplification de la vie. Si j'en juge d'après ton verbiage, tu me crois empêtré dans les soucis troublans dont je prétendais justement m'affranchir; tu me vois allant, venant, courant, sans cesse occupé de mes quatre femmes, et n'ayant plus même le temps de t'écrire.

Leur installation terminée, mes quatre femmes me laissent l'esprit beaucoup plus libre que la moindre de mes liaisons d'autrefois. Cependant, comme il était à prévoir, de grands changemens sont survenus dans l'intérieur de mon harem, où l'élément turc devait en partie disparaître pour faire place aux nécessités de la civilisation. La transformation de mes almées est à cette heure accomplie. Hadidjé, Nazli et Zouhra ont été l'autre jour à l'Opéra; je dois avouer que leur émotion fut si vive à ce premier essai de hardiesse que, du coin de la salle où je guettais leur arrivée, je crus un instant qu'elles allaient déserter la place. Déjà, dans leurs courses, et non sans quelque coquetterie peut-être, elles s'étaient bien aguerries peu à peu; mais dès qu'elles se virent tout à coup dans cette loge, le visage découvert, sous mille regards d'infidèles, ce fut un désarroi de toutes les résolutions, de tous les courages amassés pour cet instant décisif. Si bizarre que puisse nous paraître à nous cet étrange sentiment de pudeur musulmane, elles ressentaient, m'ont-elles raconté, « comme une impression de nudité à se montrer sans voiles. »

Quoi qu'il en soit, le premier émoi vaincu, grâce surtout aux exhortations de Mohammed, déjà presque affolé, elles réussirent suffisamment à assurer leur maintien pour dissimuler toutes ces très réelles alarmes, qui pouvaient sembler à distance l'effet d'une sorte de timidité excessive. Le lever du rideau sur le premier acte de *Don Juan* donna heureusement un autre cours à leurs émotions. Pendant l'entr'acte, leur loge attira bientôt l'attention particulière du public des grands jours et des abonnés; les grâces indolentes du type oriental, si tempérées qu'elles fussent par le costume, ne pouvaient manquer de faire sensation. — Quel était ce vieillard et ses trois filles de si étrange beauté? — Dans la loge du *Jockey*, où j'allai écouter les propos, on s'interrogeait comme aux jours d'événemens politiques; Mohammed fut tour à tour un Américain millionnaire, un prince russe, un opulent rajah arrivant des Indes. A un certain sourire que j'affectais à dessein, on devina bientôt que je me flattais d'en savoir plus long que tout autre; on m'entoura,

on me pressa de questions; j'avais déjà compris qu'il valait mieux fixer les doutes, pour esquiver des enquêtes trop indiscrètes. Je révélai tout simplement cet à-peu-près de vérité : « que Omer-Rachid-Effendi était un riche osmanli que j'avais eu l'honneur de connaître à Damas, et qui venait se fixer à Paris avec sa famille. » Je m'assurais ainsi contre tout soupçon de mystère pour le cas où quelque incident fortuit dénoncerait un jour mes visites à l'hôtel de la rue de Monsieur.

Les choses sont donc réglées, comme tu le vois, d'une façon définitive. Cette nouvelle existence n'est qu'une suite de ravissemens pour mes almées, et j'ai vraiment à cette heure l'idéal du harem sans les monotonies qui résultent fatalement du système de claustration. Sous l'influence de nos mœurs raffinées, leurs idées se transforment peu à peu. Elles ont des femmes de chambre françaises, et l'étude de nos élégances mondaines leur révèle mille formes de coquetteries nouvelles. Mes petits animaux deviennent femmes; ce seul mot te dit tout le charme de cette aventure, dont toi seul au monde possèdes le secret.

Ainsi que nous l'avions résolu, Kondjé-Gul est séparée de ses trop jalouses compagnes. Hadidjé, Zouhra et Nazli n'ont vu dans ce fait que la confirmation de sa disgrâce, et la sachant reléguée dans un coin de l'hôtel, elles se croient de plus en plus assurées de leur triomphe. La discrétion de mes gens est à toute épreuve; ils servent comme des muets du sérail; il s'ensuit donc que nous sommes désormais libres comme l'air. Quand je veux sortir avec *elle*, je viens faire une courte visite à mes femmes; au bout d'un quart d'heure de causerie, je les quitte, et je repars avec ma voiture, au fond de laquelle ma favorite est blottie. Tu vois comme c'est ingénieux, simple et délicat; cependant il y a encore là une sorte de gêne pour moi, et, pour ma pauvre Kondjé, un isolement très-dur. Elle lit et dévore tout ce que je lui apporte de livres; mais les journées sont longues, et Mohammed, accaparé par les autres, ne peut l'accompagner au dehors. Aussi ai-je songé à lui faire quitter tout à fait le harem pour l'affranchir des dédains que mes autres folles trouvent encore parfois l'occasion de lui infliger. La difficulté était de me procurer un chaperon, une manière de duègne convenable et sûre que je pusse mettre auprès d'elle dans quelque logis séparé; cette duègne est trouvée. L'autre jour, nous causions tous deux d'un petit hôtel que j'ai découvert dans le haut des Champs-Élysées, et d'une gouvernante anglaise qui me semblait assez posséder les qualités de mère postiche.

— Si tu voulais, me dit-elle, tout serait bien plus facile à arranger.

— Comment?

— Au lieu de cette gouvernante que je ne connais pas, j'aimerais bien mieux ma mère; je serais si heureuse de la revoir!

— Ta mère? m'écriai-je étonné, tu sais donc où elle est?

— Mais oui, puisque je lui écris souvent.

Elle me révéla alors cette histoire de sa vie que je n'avais jamais songé à lui demander, la croyant seule au monde, et il y a là toute une révélation de ces mœurs turques si étranges pour nous. La mère de Kondjé-Gul, je te l'ai dit, était une Circassienne amenée à Constantinople pour entrer au service d'une cadine du sultan. Kondjé-Gul, enfant, étant très belle, la mère ambitieuse avait pressenti en sa beauté l'espoir d'une fortune brillante. Pour la lui assurer, selon un usage assez commun chez les musulmans, elle l'avait cédée, à douze ans, à une famille qui s'était chargée de l'élever, mieux qu'elle n'eût pu le faire, jusqu'au jour où elle serait en âge d'être recherchée comme cadine ou comme épouse; ce qui s'était accompli, tu le sais, moyennant une somme assez ronde offerte par Mohammed. La pauvre Kondjé-Gul avait donc suivi sa destinée. Elle me raconta enfin que depuis quelques années sa mère, ayant trouvé une meilleure situation pour elle-même chez un consul de France à Smyrne, y avait appris le français. L'idée de Kondjé-Gul était une trouvaille, et je l'adoptai; aussitôt elle écrivit à Smyrne, quelques jours plus tard elle recevait une réponse. J'ai envoyé l'argent nécessaire, dans un mois sa mère arrivera. La maison qu'elles habiteront ensemble est louée, c'est le petit hôtel du comte de Téral, qui retourne à Lisbonne; on dirait vraiment qu'il l'a aménagé pour moi.

XVIII.

Tu te plains encore de mon silence, et tu m'écris pour m'accabler d'injures, mêlant à des ironies qui cachent mal ta curiosité puérile des aperçus philosophiques d'un *snobisme* parfait. En vérité, on dirait toujours, au ton de tes lettres, que je suis sous le coup de péripéties étranges, et que tu espères tous les matins l'annonce de quelque cataclysme. Pour aujourd'hui, ton espoir d'un événement important ne sera point déçu, et je t'apporte une nouvelle qui a son prix. L'événement est de l'ordre moral le plus sévère, tu peux donc l'écouter sans trouble.

Tu sais que, depuis deux semaines, mon oncle et ma tante sont à Paris, ils y resteront tout l'hiver. L'hôtel de la rue de Varennes a repris son faste : réceptions, dîners, enfin le train que tu sais, mais orné cette fois des grâces de la comtesse de Monte-Claro, ce qui y constitue ce fonds de joies de la vie de famille qui nous manquait un

peu autrefois. Ma tante a trouvé ici un jeune cousin, le comte Daniel Kiusko, garçon charmant dont je fais mon ami; ces détails indiqués, j'en reviens à mon histoire.

L'autre matin, après le déjeuner, comme j'allais rentrer chez moi, car, quoi que tu en penses, je travaille beaucoup en ce moment, mon oncle me retint et, sans plus de préparation, me dit :

— A propos, André, j'attends aujourd'hui à dîner M[me] Saulnier et ma filleule Anna Campbell, ta future; je ne serais pas fâché de vous faire faire connaissance. Si, par hasard, tu étais curieux de la voir, ne te laisse pas engager à quelque partie de club, et rentre à l'heure.

— En vérité! s'écria ma tante en riant, et sans me laisser le temps de répondre : à cette façon de dire les choses, ne croirait-on pas qu'il s'agit d'une poupée que vous avez l'intention de lui offrir pour sa fête?

— Où diantre voyez-vous cela, ma chère? reprit le capitaine avec son imperturbable sang-froid.

— Je vois, diantre, que cette petite connaissance que vous voulez leur faire faire, avant de les marier, me paraît en effet nécessaire.

— Bah! ils ont encore au moins toute une année devant eux! Cette affaire-là n'a rien à voir d'ailleurs avec le romanesque. Enfin, reprit-il en s'adressant à moi, si ça te va pour aujourd'hui, te voilà prévenu.

— Parfait! ajouta ma tante. Eh bien! André, ça vous va-t-il?

— Mais, dis-je à mon tour en riant de leur débat, je pense que mon oncle ne doutera pas plus que vous de mon empressement.

— Eh bien! c'est convenu! reprit ma tante avec un inimitable accent de gaieté; à sept heures précises, cher neveu, vous viendrez vous éprendre.

A ce dernier trait d'ironie, mon oncle ne sourcilla pas davantage : il se choisissait un cigare et remarquait qu'ils étaient trop secs. Ma tante en profita pour continuer l'entretien avec moi.

— Entre nous, me dit-elle, vous savez que vous n'êtes pas trop à plaindre, elle est charmante, et vous perdez vraiment à ne pas encore la connaître.

— J'attendais que mon oncle décidât à ce sujet.

— Il faut du moins lui savoir gré de vous faire rencontrer, *par hasard,* avant le jour de la noce, reprit-elle.

— Ah! ça, ne dirait-on pas que je veux les marier chat en poche! dit mon oncle à ces mots. Voilà bien les exagérations de femmes! N'auriez-vous pas voulu que je lui présentasse, à mon dernier voyage, une fillette de quatorze ans, maigre, disgracieuse et dégingandée, comme vous l'êtes toutes à cet âge.

— Merci! dites tout simplement des guenons! répliqua ma tante

avec un salut... Mais mon oncle était parti pour un discours, il continua...

— Qui aurait laissé dans son esprit le souvenir déplaisant d'une petite créature plate, anguleuse, avec des bras comme des flûtes, des mains et des pieds longs comme ça.

— Pauvre petite! j'en frémis! Enfin, avec une rare prudence, vous l'avez engraissée dans le mystère.

— Ta, ta, ta, reprit mon oncle, j'en ai fait une belle fille, saine, solide, qui promet d'être une femme comme il la faut à André!.. Et, malgré vos idées sur ce point, je soutiens que j'ai bien fait de les élever loin l'un de l'autre, pour leur laisser la fraîcheur de leurs sentimens tout neufs, et non cette pénible transformation de cœur, toujours désagréable chez deux marmots qui se sont contemplés mangeant des tartines. Ils se verront aujourd'hui tels qu'ils doivent se prendre en qualité d'époux. Le reste, c'est leur affaire. S'ils s'aiment, ils feront un ménage d'amoureux; sinon, un mariage de raison, ce qui n'en vaut pas moins.

Mon oncle ayant conclu ainsi, je n'avais plus qu'à témoigner de ma déférence à ses désirs. Tu comprendras facilement du reste que j'attendis avec impatience l'heure de cette première entrevue, et que je me trouvai le soir au salon bien avant l'arrivée de ma fiancée. Ma tante était aux anges, comme toute femme à l'approche d'un incident romanesque, et elle ne manqua point de remarquer mon empressement. Quant au capitaine, il lisait tranquillement son journal, en mortel supérieur aux bagatelles du sentiment; il abordait une discussion politique, juste au moment où un domestique, ouvrant la porte à deux battans, annonça : « Mme Saulnier et Mlle Campbell. »

Je dois avouer en conscience que je ressentis un léger émoi; une dame d'environ quarante ans entra, suivie d'une jeune personne en costume de couvent. Je me levai, pendant que mon oncle allait au-devant de sa filleule, qu'il baisa au front avec effusion; puis, l'amenant vers moi par la main d'un air digne et cérémonieux, il dit, sans plus :

— Anna, voici André, ton futur! — André, voici Anna, ta future! Embrassez-vous.

Cette forme de présentation, dans son laconisme précis, ne laissait au moins pas d'équivoque, et nous indiquait tout de suite quelle était notre affaire. Trop bien dressé à ces façons de mon oncle pour hésiter un instant, j'embrassai ma fiancée, après quoi je lui dis « bonjour, » ce qui me donna alors tout naturellement l'occasion de la regarder.

Anna Campbell a juste aujourd'hui dix-sept ans; ni petite ni

grande, ni mince ni forte, — bien que le grand ruban bleu qu'elle porte en sautoir avec une croix au bout, dessine déjà sur sa poitrine des formes arrondies : ni blonde ni brune; — menton rond, visage ovale, nez moyen, front moyen, bouche moyenne, avec d'assez jolis yeux bleus. Elle est plutôt agréable que belle, et l'ensemble de ses traits respire une grande douceur unie à une belle santé. Mon oncle a pris soin de me faire remarquer qu'elle se développera davantage, parce qu'elle a encore de grands pieds et de grandes mains pour son âge, ce qui promet une belle fin de croissance. En somme mon lot n'est pas disgracieux, au contraire, et « tout s'annonce bien, » comme dit mon oncle.

Le dîner fut fort gai. Anna Campbell, bien qu'un peu intimidée par ma présence, n'y montrait aucun embarras. Rien ne semblait nouveau pour elle, et tout dans ses manières, dans sa tenue, révélait l'assurance parfaite d'une enfant de la maison qui venait y passer un jour de vacances et s'y sentait à l'aise comme moi. Je m'aperçus qu'elle connaissait l'hôtel comme si elle y eût été élevée, et j'appris en effet qu'à l'époque où j'étais au collége, elle et sa tante y avaient demeuré six ans. Il résultait de tout cela je ne sais quelle grâce familière avec mon oncle et ma tante tout à fait inattendue pour moi. Élevés séparément, l'un pour l'autre, et sans nous connaître, nous nous rencontrions pour la première fois à ce foyer commun d'affections qui nous liait à notre insu depuis notre enfance: c'était original et doux à la fois.

A un moment, comme mon oncle demandait des *pickles :*

— Ils sont auprès d'André, dit Anna.

Le repas fini, nous quittâmes la salle à manger. D'après une habitude russe que ma tante avait introduite parmi nous, en arrivant au salon, je lui baisai la main, pendant qu'elle m'embrassait sur le front. Anna fit de même; puis, sans même paraître y penser, me tendit tranquillement ses deux joues qu'elle offrit ensuite à mon oncle, après quoi, elle courut au piano, où elle s'installa, pendant que nous prenions le café.

— Eh bien! comment la trouves-tu? me demanda mon oncle.

— Elle est très gentille, répondis-je.

— N'est-ce pas? Ça fera très bien ton affaire, reprit-il en tournant sa cuiller dans sa tasse avec le calme d'une conscience pure. Va causer avec elle, tu vas voir qu'elle n'est pas bête.

J'allai m'asseoir près d'Anna.

— Allons, faites la basse, me dit-elle en se reculant pour me faire place, comme si nous eussions souvent déjà joué à quatre mains.

Le morceau fini, nous causâmes de son couvent, de ses amies, de

la mère Sainte-Lucie qu'elle adore, et tout cela avec une confiante familiarité qui dénonçait qu'elle avait si souvent parlé de moi, qu'elle s'était habituée à me considérer comme un frère absent. Il est bien entendu que, vu son âge, nos fiançailles restent un secret de famille qui ne sera révélé que lorsque le temps sera venu.

La soirée s'acheva sans autre incident particulier. A dix heures, Anna partit pour rentrer au couvent; tout en s'attifant, elle me tendit la main :

— Adieu, André, dit-elle.

— Adieu, Anna, répondis-je.

Et mon oncle m'emmena au club, où il se mit à sa partie de whist.

Pendant que je tiens mon oncle, il faut que je te raconte une aventure qui vient de lui arriver. Tu sais qu'il est mort, puisque j'ai hérité de lui, il n'en veut pas démordre, *l'enregistrement est payé*; il résulte de cette situation bizarre des incapacités légales qui, pour ne point le troubler autrement, ne lui deviennent pas moins une gêne. Il y a trois mois, à Férouzat, il lui fallut faire renouveler son port d'armes, lequel datait de sept ans; mais, comme à la préfecture des actes avaient dénoncé son décès, on refusa tout net ce document, portant la signature d'un défunt. Tu devines s'il passa outre, et s'il se mit en chasse comme si de rien n'était! Pourtant il advint que, l'autre matin, il voulut, en passant, prendre chez notre banquier, qu'il trouvait sur sa route, une vingtaine de mille francs pour son argent de poche. Le caissier, qui le connaît de longue date, fort étonné de le trouver en vie, lui représenta qu'il était désormais de toute impossibilité de lui ouvrir un crédit, attendu qu'il était légalement enterré. Mon oncle, en homme d'ordre, s'est rendu à la justesse de cette observation, et j'ai dû intervenir pour arranger l'affaire. Il ne s'en est pas plus ému; seulement, comme en toute chose il ne va pas par quatre chemins, depuis ce jour-là il s'est fait faire des cartes de visite sur lesquelles on lit : « Feu Barbassou, » et il ne signe plus autrement chez notre banquier : moyennant quoi, il se prétend en règle.

— Tu vois comme c'est simple, m'a-t-il dit.

XIX.

Mes amours avec Kondjé-Gul prennent décidément des allures fort originales. L'autre jour, je l'emmenai à Versailles, excursion toute d'études et d'instruction historique; elle poursuit sa civilisation. Après avoir visité le palais, le musée, nous allions par le parc; elle, tout heureuse, s'enivrant d'air, d'espace, toujours comme une évadée de harem, s'extasiant à chaque pas, m'interro-

geant sur tout avec ces naïvetés charmantes qui me ravissent, lorsque, arrivés devant le bain de Diane, nous trouvâmes un groupe de trois jeunes femmes fort élégantes parmi lesquelles, du premier coup d'œil, j'avisai deux anciennes relations d'autrefois fort connues dans le monde léger. Le jeune lord B... les accompagnait. Ils me reconnurent aussi de leur côté; mais, avec le tact d'un parfait gentleman, me voyant en pareille compagnie, lord B... ne m'adressa que du regard un imperceptible salut. Non moins discrètes, comme en toute occurrence de ce genre, les femmes ne bronchèrent pas; cependant, frappées sans doute de l'étrange beauté de ma compagne, elles ne purent se défendre de trahir une si ardente curiosité que Kondjé-Gul s'en aperçut. Tout naturellement, je passai sans sourciller. Nous fîmes un tour d'allée, moi expliquant le sujet mythologique, puis nous sortîmes.

— Quelles sont ces dames? me demanda-t-elle dès que nous fûmes un peu éloignés; elles te connaissent, je l'ai deviné.

— Oui, répondis-je avec un air d'indifférence, je les ai vues quelquefois.

— Le jeune homme qui les escorte t'a regardé aussi, comme s'il était de tes amis; pourquoi ne lui as-tu pas parlé?

— Par discrétion, parce que tu étais avec moi, et que lui, de son côté, est en promenade avec elles.

— Ah! je comprends, dit-elle, ce sont sans doute des femmes de son harem?

— Précisément, répondis-je avec le plus beau sang-froid, et, comme je te l'ai souvent dit, dans nos usages, le harem est toujours...

Je cherchais un mot qui ne me venait pas, elle partit d'un grand éclat de rire.

— De quoi ris-tu, folle? lui demandai-je.

— Je ris de ces histoires de vos harems, que tu me racontes encore, comme tu le ferais à cette sotte Hadidjé... Je te laisse dire, que m'importe à moi, puisque je t'aime! Je préfère le bonheur de rester ton esclave à celui de ces femmes, qui sans doute ont été tes maîtresses, et que tu rencontres sans même daigner les voir.

— Quoi? m'écriai-je surpris; trompeuse, tu es déjà si savante, et tu me le cachais?

— Après tout ce que tu m'as fait lire, pour former mon esprit à vos pensées, je devais bien un jour découvrir la vérité! Seulement j'attendais d'être bien sûre de ma science toute neuve, reprit-elle en souriant. Il y a tant de choses encore de ton pays que je ne m'explique pas. — Maintenant tu me les apprendras, dis, ajouta-t-elle d'un ton câlin.

— Coquette! Il me semble que tu n'as plus rien à apprendre.

— Oh! si, je sens bien, malgré tout, que je ne suis pour toi qu'un jouet curieux,... une créature bizarre, quelque chose comme une perruche rare, que tu aimes peut-être un peu pour son joli plumage...

— Ah! tu sais ce dernier point du moins! répliquai-je en riant.

— Oui, monsieur, reprit-elle d'un ton d'orgueil plaisant, je sais que je suis belle! — Ne me raille pas, ajouta-t-elle avec une adorable moue de reproche, ce que je te dis est très sérieux, parce que cela vient de mon cœur; j'étais née pour une autre vie, pour d'autres sentimens que les tiens, je sais que je ne possède rien de ce qui rend, dit-on, les femmes de ton pays si attrayantes. Elles ont un autre esprit, d'autres idées que les miennes, que tu appelles des superstitions de jeune barbare; c'est tout cela que je veux oublier pour savoir te comprendre et n'avoir pas de rivales.

— Es-tu bien sûre que tu ne perdrais pas au change?

— Merci. Cela s'appelle un compliment.

— C'est qu'en vérité, répondis-je, ce que j'aime justement en toi, c'est que tu n'as rien, ni de près, ni de loin, des femmes que nous venons de rencontrer.

— Oh! dit-elle avec un indicible mouvement de fierté, ce ne sont pas celles-là que j'envie! J'en vois d'autres à qui je voudrais ressembler, — pour leurs manières, pour leurs façons, s'entend. — Si tu étais gentil, sais-tu ce que tu ferais?

— Quoi?

— C'est un rêve, un projet auquel je songe sans cesse. Tu ne vas pas te moquer?

— Non, confie-moi ce grand projet.

— Eh bien! si tu voulais me rendre bien heureuse, tu me mettrais, pour quelques mois, dans un de ces couvens où l'on fait l'éducation de vos jeunes filles. Tu viendrais me voir chaque jour, pour que je ne m'ennuie pas trop, loin de toi.

— Il ne te manquait plus que cette idée-là! dis-je en riant; une musulmane au couvent!

J'eus peine à lui faire comprendre tout ce qu'il y avait de fou dans son projet; mais il arriva que, tout en lui démontrant les obstacles réels que devaient rencontrer de si ambitieuses aspirations, je finis par entrer moi-même peu à peu dans ses vues. La tentative en effet pouvait être des plus curieuses. Avec le caractère de Kondjé-Gul, il y avait là pour moi une expérience de psychologie intéressante au dernier point, et je trouvais en elle un sujet merveilleusement doué : cœur enthousiaste, nature ardente, que pouvait produire dans cette imagination naïve la brusque transition des idées du harem aux subtils raffinemens de notre monde? Certes je ne me

dissimulais point qu'une telle épreuve n'était pas sans périls; mais Kondjé-Gul ne savait-elle pas déjà que le joug auquel croyaient encore mes houris n'était qu'imaginaire? Et ne valait-il pas mieux, en ce cas, perfectionner cette œuvre de régénération dont je devais en fin de compte recueillir toutes les grâces?

Bref, je me rendis à ses instances, et, lorsque nous rentrâmes à Paris, cette grande affaire était décidée; dès le lendemain, je me mis en quête pour en assurer l'exécution, qui n'était point cependant sans offrir quelques difficultés.

XX.

Après huit jours de recherches, je découvris, quartier Beaujon, une institution de jeunes filles dirigée par une Mme Montier, aimable personne encore jeune, et de manières parfaites, que des revers de fortune semblent avoir préparée tout exprès pour civiliser ma Kondjé-Gul. La maison n'a jamais que trois ou quatre pensionnaires; deux jeunes Américaines y achèvent en ce moment leur éducation. Rien ne pouvait mieux convenir à mon projet; cependant, je te l'avoue, au moment de l'exécuter je ne fus pas sans ressentir quelque embarras. Je pouvais, à coup sûr, faire présenter Kondjé-Gul comme une jeune étrangère, prématurément veuve et désireuse de se franciser; mais je trouvai bientôt que c'était là une complication inutile. Il me parut préférable de lui faire comprendre la nécessité d'une extrême prudence, Un soir enfin, comme elle revenait sur ce grand sujet de ses préoccupations, j'abordai l'entretien.

— Je vais t'annoncer une grande nouvelle, lui dis-je, j'ai trouvé une charmante maison d'éducation pour toi.

— Vrai! tu consens à réaliser mon rêve? s'écria-t-elle en m'embrassant. Oh! cher André, que tu es bon!

— Oui, seulement, il faut que je t'avertisse, cette réalisation de on rêve n'est possible qu'au prix de sacrifices qui te coûteront peut-être beaucoup.

— Lesquels? dis-les vite.

— D'abord un travail assidu, puis ensuite le sacrifice de ta liberté, car, pendant tout le temps que tu passeras à cette pension, tu ne pourras plus sortir.

— Qu'importe! s'écria-t-elle, pourvu que je te voie chaque jour!

— C'est précisément là ce qui serait impossible.

— Pourquoi? me demanda-t-elle ingénûment.

— Parce que, d'après nos convenances, les jeunes gens ne sont

point admis dans les pensionnats de demoiselles, répliquai-je en riant.

— Puisque je t'appartiens, reprit-elle étonnée, on ne s'étonnera pas que tu viennes; n'es-tu pas mon maître?

— Cette raison, victorieuse pour toi, constituerait justement l'obstacle, car il ne faut pas que l'on soupçonne nos relations. Mohammed seul te présentera comme une jeune fille qui lui est recommandée, et, par des raisons de convenances que tu comprendras plus tard, ce temps d'études sera pour nous une séparation.

Je lui révélai alors toute la vérité sur ce qu'elle ignorait encore de nos conventions sociales. En apprenant que nos lois la faisaient libre, à l'égal de toute autre femme, et que je n'avais plus aucun droit sur elle, elle eut un regard d'inexprimable angoisse.

— Mon Dieu! s'écria-t-elle, en se jetant dans mes bras, que me dis-tu? Je suis libre, maîtresse de ma vie? Je ne suis pas à toi pour toujours?

— Tu es à moi, puisque je t'aime, lui dis-je bien vite en voyant son émoi, et, du moment que tu n'as pas la volonté de me quitter...

— Te quitter! Mais que deviendrais-je donc, sans toi?

Et des larmes emplirent ses yeux.

— Folle que tu es! repris-je touché d'une si réelle douleur, tu t'exagères les conséquences de mes paroles; ta liberté ne changera rien à notre vie.

— Pourquoi me la dis-tu alors, cette vérité cruelle? J'étais si heureuse de me croire enchaînée, de t'obéir en t'aimant!

— Il le fallait bien, puisque tu veux apprendre nos idées et nos usages. Ton ignorance était un danger, tes questions mêmes eussent pu te faire trahir une situation qui doit rester un mystère pour tout le monde et... dans la pension surtout où tu vas vivre avec des jeunes filles...

J'eus peine à la consoler de cette pensée terrible, que nos lois n'admettaient point l'esclavage. Cependant son désir de s'instruire restait ardent et vivace. Bref, deux jours plus tard, Mlle Kondjé-Gul entrait à l'institution de Mme Montier, présentée par son tuteur, le digne Omer-Rachid-Effendi, qui prenait tous les arrangemens avec cet air majestueux qu'il apporte en tout.

Si je me suis tenu soigneusement à l'écart dans tout ceci, je n'en veille pas moins, et je dirige tout. Chaque soir, Kondjé-Gul écrit à son tuteur, et ses lettres m'arrivent aussitôt; il y a là, je t'assure, un roman très curieux. Pendant une semaine, Kondjé-Gul, un peu intimidée d'abord, surprise de tout ce qui l'entourait, me sembla comme étourdie. N'osant se livrer, craignant de se montrer trop sauvage, elle observait, et ses réflexions étaient des plus curieuses;

puis, peu à peu, je la vis se hasarder. Initiée en quelques jours à la vie de ses compagnes, elle osa bientôt sortir de sa réserve; à cette heure, le premier degré de son émancipation est déjà franchi: son caractère d'enfant, ses étrangetés de fille d'Orient lui ont conquis les amitiés les plus vives, et rien de plus charmant que les récits qu'elle me fait de son enthousiasme pour les *misses* Maud et Suzannah Montaigu, qui sont à ses yeux la perfection rêvée. Tout naturellement le programme de son éducation, fixé par moi-même, se renferme dans des limites très restreintes : musique, histoire, une teinte superficielle des littératures. Elle doit acquérir là surtout les notions les plus indispensables de nos idées, et ce je ne sais quoi de ces grâces ou de ces délicatesses féminines qu'elle ne peut apprendre qu'au contact de filles ou de femmes nées dans la bonne compagnie. Quelques mois de séjour chez Mme Montier suffiront à cette initiation mondaine, des maîtres achèveront plus tard la culture de son esprit.

Au faubourg Saint-Germain, mon harem reste dans ses allures orientales; c'est un coin du monde des *Mille et une nuits*, où je retrouve à mes heures, en plein Paris, les rêves d'un vizir de Samarcande ou de Bagdad. Là, volets clos, dans le gynécée éclairé par des lampes qui tamisent une lumière adoucie, tandis que je suis dans l'air parfumé les spirales bleuâtres de mon narghilé, mes houris me bercent au son des tarabroucks. — A ce propos, il faut que je réponde aux ironies de ta dernière lettre.

Je te dirai, tout d'abord, que je n'ai jamais prétendu à ce rôle d'esprit supérieur inaccessible aux vanités humaines dont tu sembles vouloir m'affubler. Je veux bien admettre avec toi que, tout comme un autre, « je suis sensible à cette satisfaction bête que tout homme éprouve à voir le succès de la femme qu'il aime. » Il se peut fort bien que l'effet produit par mes odalisques, sur ce que tu appelles la haute badauderie parisienne, leur ait donné tout à coup de nouveaux charmes à mes yeux. — Le mystère qui les entoure, les conjectures folles que j'entends sur leur passage, tout cela, dis-tu, m'excite et m'enivre comme un naïf. — Tu n'exigeras pas de moi, je suppose, que je te rende compte de ce sentiment de faiblesse humaine qui nous porte à apprécier notre félicité en raison de l'envie qu'elle provoque? — A quoi bon d'ailleurs alambiquer ma passion ou jeter mon amour à la flamme du creuset pour en expertiser le titre?

Au sein de mes voluptés païennes, tu me demandes enfin si j'aime: ce qui s'appelle aimer! Cette question raisonnable a du moins son prix, si ingénue qu'elle soit; elle touche à ce grand problème de psychologie que j'ai entrepris de résoudre : « quelle est en amour la prédominance du cœur ou des sens, et si c'est aimer vraiment que

d'aimer quatre femmes à la fois. » Il est évident que, dans le cercle restreint de nos idées, sous le joug de nos préjugés et de nos lois, nous ne pouvons concevoir la passion que concentrée sur un unique objet. Trop loin des sources primitives et de l'âge patriacal, façonnés par des mœurs plus pures, nous nous sommes élevés à la contemplation d'un idéal convenu. Cependant, en moralistes, en philosophes, il faut bien nous avouer qu'il doit exister pour les Orientaux une autre conception, un autre idéal d'amour dont la notion nous échappe. Ce n'est que dégagés de nos entraves, ou de l'esprit rigoureux de nos conventions sociales, que nous pouvons atteindre à la compréhension de ce haut problème psychologique. En fait, ce que c'est que l'amour, nul ne l'a jamais su. « Attirances des cœurs, échanges de fantaisies. » Ce ne sont là que des mots, suivant le cas spécial où on les veut employer; la vérité, c'est que nous sommes pleins d'inconséquences en toutes nos définitions. Au point de vue de la sentimentalité pure, nous posons tout d'abord cet axiome absolu : que le cœur humain ne peut contenir qu'un seul amour et que l'on n'aime véritablement qu'une fois dans la vie; pourtant, abstraction faite de la part distincte qu'y ajoutent nos sens, l'amour en son essence n'est autre chose qu'une forme de l'affectuosité, une expansion de notre âme comme l'amitié, comme l'amour paternel ou filial, sentimens non moins ardens, que nous reconnaissons devoir partager également entre plusieurs objets. D'où naît cette étrange contradiction? Ne crie pas au paradoxe, nos idées sur ce point nous viennent uniquement de notre éducation, de l'influence de nos mœurs sur notre esprit. Sur les bords du Gange, du Nil ou de l'Hellespont, nous aurions une autre esthétique. Le poète turc ou persan le plus passionné d'idéal n'entendrait rien à nos subtilités vaines. Sa loi lui prescrivant plusieurs femmes, son devoir est de les aimer toutes, et son cœur y suffit. Diras-tu que c'est un autre amour? De quel droit? Qu'en sais-tu? — En ce partage égal de tendresses ne comprends-tu pas le charme de protection qui s'impose à lui? — Nos idées encore sur ce point ne sont donc toujours qu'une question de latitude et de climat.

La civilisation de ma Kondjé-Gul devient pour moi vraiment le plus ravissant sujet d'études. Il y a là tout un roman plein de grâces, et l'épreuve même que je me suis imposée y ajoute je ne sais quel charme. Il faut te dire que son séjour chez Mme Montier a amené peu à peu toute sorte de complications imprévues. Le commodore Montaigu est de retour; il en est résulté que l'intimité des misses Maud et Suzannah avec la pupille de son excellence Omer-Rachid lui semblant des plus correctes, elles sont devenues inséparables, et Kondjé-Gul s'est tout naturellement trouvée invitée, par ses amies, à quelques réunions chez leur père, qu'il était impos-

sible de refuser sans éveiller le soupçon. Tu comprends de reste alors la réserve qui m'est plus que jamais un devoir, tant que Kondjé-Gul sera dans sa pension. Nos amours en sont décidément réduits à des effusions épistolaires, à des rencontres furtives, où nous employons toutes les ruses des amans séparés. Il y a dans tout cela un petit parfum d'aventures qui nous enchante. Tant il est vrai que la privation d'une félicité en rehausse le prix. Le matin, elle prend des leçons d'équitation avec Maud et Suzannah, que leur père accompagne au bois. Je vais par là faire un temps de galop pour voir passer leur cavalcade. Elle est charmante en amazone, et les jeunes Montaigu sont vraiment jolies; Maud surtout a un petit air espiègle et mutin du plus délicieux effet.

J'oubliais de te dire que la mère de Kondjé-Gul, Murrah-Hanum, est arrivée; c'est une femme de quarante-cinq ans, grande, d'allures assez distinguées et encore assez belle. Pourtant, bien qu'elle se soit européanisée chez le consul français de Smyrne et qu'elle parle même presque couramment notre langue, il reste dans ses manières ce fonds d'étrangetés tout particulier à la race circassienne ou à la femme d'Asie : nonchalante, apathique, on lit dans ses grands yeux noirs sombres la farouche résignation des peuples fatalistes. Lorsqu'elle s'est vue en ma présence, elle m'a prodigué, à l'orientale, les plus vives marques de respect. Je l'ai assurée de mon désir de lui faire partager toutes les prospérités dont je veux entourer Kondjé-Gul. Sa reconnaissance a été calme et digne, et elle a juré d'avoir envers moi la soumission qu'elle doit à l'époux de sa fille. Bref, tu vois la scène : la tradition de l'islamisme y brillait dans toute sa fleur.

XXI.

Vite, il faut que je te raconte une aventure nouvelle, qui fait encore tourner mon roman de la façon la plus inattendue. Par un de ces hasards auxquels ma vie semble prédestinée, il se trouve que le commodore est un intime ami de mon oncle, et qu'il en est résulté une rencontre qui m'a jeté dans la plus bizarre situation. Tu vas en juger toi-même sans qu'il soit besoin d'un plus long préambule.

Tu n'as pas oublié, je pense, le *captain* Picklock, ni la fameuse affaire des chameaux retrouvés par ses soins. Le *captain*, revenant d'Aden avec les fièvres et de passage à Paris, a accepté l'hospitalité chez le baron de Villeneuve, l'ancien consul de Pondichéry que tu connais. Il y a deux jours, nous fûmes priés à un dîner d'adieu, donné en son honneur; c'était une agape intime. Une demi-douzaine de convives, ayant tous fait plusieurs fois le tour du monde

et s'étant rencontrés par toutes les longitudes. En femmes : l'aimable baronne de Villeneuve, Mme Picklock et ma tante. Tu juges s'il fut question de vieux souvenirs entre tous, pendant le dîner; après le café, on avait passé au salon, où l'on préparait une table de whist lorsque mon oncle dit ces mots :

— A propos, qu'est devenu ce brave Montaigu?

— Montaigu? répondit le baron, il est à Paris. Une invitation chez son ambassadeur l'a empêché de dîner avec nous; mais il viendra ce soir, et vous le verrez.

— Ah! tant mieux! s'écria mon oncle, je serai ravi de le retrouver.

En entendant prononcer ce nom, j'avais dressé l'oreille. Rien ne disait pourtant que le Montaigu en question pût être justement le commodore; j'écoutai curieusement.

— Est-ce qu'il restera à Paris quelque temps? avait repris mon oncle.

— Tout l'hiver, répondit la baronne. Il vient chercher ses filles qu'il m'avait confiées, il y a deux ans, à son départ pour le pôle nord.

— Ah! les petites Maud et Suzannah?

— Oui; seulement, capitaine, les petites Maud et Suzannah sont aujourd'hui de grandes jeunes filles, ajouta la baronne en riant.

Il était impossible de douter, et j'avoue que ce ne fut point sans trouble que j'entendis ces mots. A la pensée de me trouver en face du commodore, je songeai aussitôt à m'enfuir avant son arrivée. Bien que je fusse assuré du mystère le plus profond, et que les circonstances seules eussent amené une intimité que je n'avais point prévue entre Kondjé-Gul et ses filles, je ne pouvais me dissimuler la gêne que j'allais éprouver avec lui. Par malheur, j'étais déjà installé à une table de jeu. J'expédiai mon mort au plus vite pour abréger la partie, pestant contre le *captain* et contre mon oncle, qui jouaient tous deux avec une lenteur désespérante, en me faisant des reproches sur mes distractions. Enfin j'avais réussi à perdre les trois *robbers*, et je me levais, prétextant une migraine subite, lorsque tout à coup, dans le salon voisin où se tenait la baronne on annonça : « M. le commodore Harry Montaigu. »

Louis, imagine ma stupéfaction quand je vis entrer le commodore... suivi de ses deux filles et de Kondjé-Gul, qu'il présenta à la baronne et à ma tante comme une amie de pension de Maud et de Suzannah!

MARIO UCHARD.

(*La troisième partie au prochain n°.*)

LES SOUVENIRS

DU

CONSEILLER DE LA REINE VICTORIA

V.[1]

LE MARIAGE DE LA REINE.

I.

Au mois de mars 1836, le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha partit de sa résidence pour faire un voyage de famille; il se rendait à Bruxelles chez son frère, le roi Léopold, et à Londres chez sa sœur, la duchesse de Kent. Ses deux jeunes fils l'accompagnaient, le prince Ernest et le prince Albert. Ce dernier, né le 26 août 1819, n'avait pas encore accompli sa dix-septième année. Il y avait longtemps que deux personnes de sa famille, la duchesse douairière de Saxe-Cobourg et son fils, le roi des Belges, avaient songé pour cet enfant à un royal avenir. La vieille duchesse, grand'mère à la fois du jeune prince Albert de Saxe-Cobourg et de la jeune princesse Victoria, future reine d'Angleterre, s'était dit bien souvent que son petit-fils et sa petite-fille étaient destinés l'un à l'autre. L'idée d'un mariage entre son cher petit Albert et sa chère petite *fleur de mai*, comme elle appelait la princesse Victoria (2), était le plus ardent

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier, du 1er février, du 1er mars et du 1er mai.

(2) On sait que la reine Victoria est née le 24 mai 1819. Nous empruntons ces dé-

de ses désirs. Quand elle mourut le 16 novembre 1831, ce fut le dernier vœu qu'elle exprima en recommandant à Dieu l'avenir de tous les siens. Le père du prince Albert, à ce que nous apprennent les notes de Stockmar, n'était pas complétement de cet avis; c'était à son fils aîné, le prince Ernest, que le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha aurait voulu assurer ces hautes destinées. Quant au roi Léopold, ayant toujours partagé sur ce point le désir de sa mère, il eut à cœur de le réaliser. Au milieu de ses grandes préoccupations politiques, c'était là une affaire secrète qu'il ne perdait pas de vue un seul instant. Aussi lorsque son frère, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, accompagné de ses deux fils, vint lui rendre visite à Bruxelles au mois de mars 1836, on devine de quel œil à la fois sympathique et sévère il examina le jeune prince. On peut aussi se représenter sa joie. Le pronostic de la grand'mère ne s'était pas trompé. Ce que l'enfant promettait, le jeune homme le tenait déjà. Dans cet épanouissement de sa dix-septième année, on voyait en lui les qualités les plus rares, et il n'était pas d'espérances si hautes que ne justifiât son mérite.

C'est ce que le roi des Belges écrivait à Stockmar en ce printemps de l'année 1836 : « Il y a plusieurs années, disait-il, que j'ai conçu la plus haute idée de mon jeune neveu, le prince Albert, si beau, si aimable, si richement doué; me voici convaincu désormais qu'aucun prince n'est plus en mesure que lui de rendre ma nièce heureuse et de remplir dignement cette difficile place d'époux de la reine d'Angleterre. »

Stockmar, qui connaissait moins le jeune prince, ne se prononçait pas aussi vite. Par les services qu'il avait rendus au roi des Belges, par le dévoûment dont il avait donné tant de preuves, il s'était acquis le droit d'exprimer franchement sa pensée. Peut-être le roi Léopold, dans l'élan de sa tendresse, ne mesurait-il pas assez exactement les forces de ce neveu si cher; peut-être aussi, par une modestie naturelle aux esprits supérieurs, ne se rendait-il pas un juste compte des difficultés d'un rôle où il avait obtenu lui-même, par anticipation il est vrai, un succès sans réserve. Le roi Léopold ne se rappelait que de beaux jours et de nobles émotions pendant les deux années qu'il avait passées à Claremont. Mari de la princesse Charlotte, associé à une future reine d'Angleterre, appliqué de toute son âme à consoler la douce victime d'une éducation funeste, à lui rendre les affections qui lui avaient manqué, à faire luire à ses yeux

tails au livre publié non-seulement avec l'autorisation, mais sous la direction de la reine Victoria. Voici le titre de ce curieux ouvrage : *The early years of his royal highness the Prince consort, compiled under the direction of her majesty the Queen*, by lieut.-general the hon. C. Grey; Londres, 1 vol. in-8°, 1867.

toutes les clartés de la religion domestique, il se sentait soutenu par la sympathie des whigs, ennemis du prince de Galles, sans que les tories eussent trouvé encore l'occasion de lui marquer des sentimens hostiles. Léopold ne se souvenait que de ces heures d'enchantement. Stockmar, plus attentif à tout par dévoûment à son maître, mieux en mesure de voir de près bien des choses, avait réfléchi profondément aux périls et aux *humiliations* d'un prince consort. Il savait combien l'aristocratie parlementaire était jalouse de ses droits, avec quelle vigilance elle surveillait la couronne, comme elle se défiait de l'étranger qui venait épouser une fille d'Angleterre, comme elle le tenait à l'écart des affaires d'état, et, tout en le couvrant d'honneurs, ne lui permettait pas d'être autre chose que le premier des sujets de la reine. Être l'époux de la reine, n'être que le premier des sujets, quelle situation délicate! où finit-elle exactement, cette ligne de démarcation idéale? Le prince viole-t-il la constitution s'il a un avis très arrêté sur les choses d'intérêt public, sur les débats du parlement, sur la formation d'un ministère? Et s'il a cet avis, s'il a le droit de l'avoir, comment obtenir qu'il n'en parle point à la reine? Comment faire que la reine soit insensible à son langage? Notez que ce cas d'une reine anglaise mariée à un prince étranger ne s'était pas présenté une seule fois sous la maison de Brunswick-Hanovre, qu'il n'y en avait eu qu'un seul exemple depuis la révolution de 1688, et que dans ce seul exemple, celui de la reine Anne, la nullité du prince-consort n'avait pas permis aux difficultés de se produire. Si le prince Léopold, au lieu de devenir roi des Belges en 1831, était devenu prince-consort en Angleterre le 26 juin 1830, à la mort de son beau-père George IV, aurait-il évité tous les conflits? Et le prince Albert les évitera-t-il davantage? Rien n'est moins assuré; mais le prince Léopold les aurait certainement détournés, il les aurait du moins apaisés sans bruit, grâce aux ressources d'une intelligence d'élite et d'une prudence magistrale. Il faut donc examiner avec soin si le prince Albert offre sur ce point toutes les garanties désirables, si ce rôle tout particulier lui sourit malgré ses servitudes, s'il aura le goût et le courage de son rôle moral, s'il saura retenir sans la dépasser l'influence à laquelle il pourra prétendre; enfin s'il saura se garder autant de la pusillanimité que de l'esprit d'usurpation. Toutes ces pensées agitaient le consciencieux Stockmar, lorsqu'il écrivait au roi des Belges en ce mois de mars 1836 :

« Albert est un beau jeune homme, assez développé pour son âge, avec des traits agréables, expressifs, et si rien ne trouble en lui le travail régulier de la nature, ce sera un homme dans quelques années,

un homme beau, robuste, d'une tenue bienveillante et simple, quoique toujours noble et digne. Il a donc extérieurement tout ce qui plaît aux femmes, ce qui doit leur plaire en tout temps et en tout pays. J'ajoute, et ce peut être une circonstance favorable, que sa personne extérieure a déjà une certaine physionomie anglaise.

« Il s'agit maintenant d'estimer ce que vaut son esprit. Sur ce point aussi on dit beaucoup de choses à sa louange; mais tous ces jugemens sont plus ou moins suspects de partialité, et tant que je ne l'aurai pas examiné plus longuement, je ne saurais ni apprécier sa valeur intellectuelle ni présager ce que promet son caractère. Il me paraît prévoyant, circonspect, animé déjà d'un esprit de sagesse; mais tout cela ne suffit pas. Ce n'est pas assez de grandes capacités pour le rôle dont il s'agit, il y faut une véritable ambition avec une grande force de volonté. Suivre pendant toute sa vie une carrière politique si difficile, cela exige autre chose que de la vigueur et de l'entrain; il y faut cette inspiration sérieuse qui d'elle-même sacrifie le plaisir à l'utilité vraie. Si la conscience d'avoir acquis une des places les plus influentes qu'il y ait en Europe ne lui donne pas à elle seule un absolu contentement, que de fois sera-t-il tenté de regretter son entreprise! S'il ne la prend pas dès le début comme une affaire très grave, très difficile, de l'habile direction de laquelle dépendent son honneur et son bonheur, il lui sera malaisé de réussir.

« Je l'examinerai de plus près, je chercherai à le connaître de plus près. Si je trouve en lui assez de fonds pour cette tâche, ce nous sera un devoir de conscience de lui exposer sous tous ses aspects la difficulté de l'entreprise. Dans le cas où ces difficultés ne l'effraieraient point, alors s'imposeraient à lui, selon moi, deux obligations impérieuses : d'abord celle d'une éducation appropriée et logiquement conduite, en vue de sa future carrière, avec la préoccupation constante de tout ce que réclament un pays et un peuple d'un caractère si particulier; ensuite celle de s'assurer l'affection de la princesse avant la demande en mariage et de fonder la demande sur cette affection même. »

Stockmar, en Allemand méthodique, exécuta ce programme à la lettre. Le prince Albert, sans se douter du rôle que s'était donné le docteur-diplomate, subit un examen de tous les jours et de toutes les heures. Est-il besoin de dire que l'épreuve fut victorieuse? Stockmar fut bientôt convaincu, comme son maître, que le jeune prince était parfaitement digne du rang auquel le destinait le roi des Belges. Il ne restait plus qu'à s'occuper de l'éducation spéciale nécessaire au futur époux d'une reine d'Angleterre. Où devrait-il la recevoir? A Cobourg, auprès de ses parens? ou dans une grande ville d'Allemagne, à Berlin, à Vienne? ou bien, en dehors des grandes villes,

dans les universités allemandes? ou bien encore à Bruxelles, sous les yeux du roi son oncle? Stockmar discute ces différens projets, et sa discussion renferme sur plus d'un point des jugemens qui méritent d'être notés. Cobourg, évidemment, ce n'est pas le lieu le plus convenable. A supposer qu'on y trouvât des maîtres capables d'achever l'éducation du prince dans le sens indiqué plus haut, trouverait-on sur un théâtre aussi restreint des hommes ayant assez d'indépendance pour lui parler en toute franchise? Voilà les anciennes petites cours allemandes caractérisées d'un seul trait, et c'est précisément cette absence de vie et de liberté morale, pour le dire en passant, qui a rendu possible l'écrasement de l'Allemagne par la Prusse. C'est donc en Prusse que le prince Albert pourra s'initier à l'étude des grandes affaires? Ne concluez pas si vite; Stockmar, qui en 1848 et plus tard sera un des partisans presque fanatiques de l'unité allemande par les Hohenzollern, se défie de la Prusse en 1836. Il a toute sorte d'objections contre le séjour du prince Albert à Berlin. D'abord ce n'est pas là que le prince se ferait des idées justes sur la présente situation de l'Europe. « La Prusse, — je n'abrége plus, je traduis littéralement, — la Prusse, placée au milieu des grandes puissances de l'Europe beaucoup plus par la faveur des circonstances que par sa force intérieure, ressemble trop encore dans sa politique à un parvenu toujours disposé à se surfaire ou à se déprécier lui-même, comme à surfaire ou à déprécier les autres. La position qu'elle a prise à l'égard de l'Allemagne n'est ni politique ni honorable. Tout cela ne forme pas une bonne école, et je tiens pour certain que le prince entendrait à Berlin toute espèce de théories sur la politique, excepté des théories vraies. En ce qui touche la société, le ton berlinois n'est pas à recommander non plus, pour un prince du moins, car il reste toujours maniéré. Ainsi les sujets qui pourraient y fournir des distractions au prince se bornent à deux : l'administration et le service militaire. Sur ces deux points sans doute, il aurait l'occasion d'apprendre bien des choses; j'ajoute seulement que pour l'essentiel, il l'apprendrait tout aussi bien ailleurs. En outre, il y a dans Berlin un certain libertinage épidémique comme le catarrhe, et je crois volontiers qu'il n'y a pas d'endroit au monde où l'on ne puisse préserver un jeune homme de ce péril plus aisément qu'à Berlin. »

Nous n'avons pas besoin de commenter ces expressives paroles, il suffit de rappeler que c'est un Allemand qui parle.

Restaient encore Vienne, ou les villes d'université allemandes, ou la capitale de la Belgique. Vienne est jugée d'un mot par le sévère Stockmar : pour un prince allemand, dit-il, Vienne ne saurait être une école. Quant aux villes d'université, l'éducation qu'on y reçoit

est trop étroitement théorique et ne répondrait pas à la mission toute pratique d'un prince. Au contraire, que d'avantages dans un séjour de quelque temps à Bruxelles! Stockmar est d'avis que le prince Albert avec son frère aîné y passe au moins un semestre, et mieux encore une année entière. La vie intérieure de la Belgique, sous une monarchie qui se fonde, lui sera un spectacle plein d'enseignemens. Grâce à la neutralité du royaume, Bruxelles est un poste d'où l'on peut examiner avec fruit le mouvement de la politique européenne. On n'est pas engagé dans ce mouvement, on n'en est pas non plus trop éloigné; situation commode, observatoire unique. Et puis quel guide que cet oncle initié à tant de grandes affaires, homme d'état consommé, vrai modèle d'esprit, de sagesse, et qui en toute occasion sera pour ses neveux un précepteur attentif et dévoué!

Stockmar ne se dissimule pas cependant les objections qu'on peut opposer à son projet. La politique du nord, c'est-à-dire la politique de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, persiste à considérer la fondation du royaume de Belgique comme une victoire du principe démocratique en Europe. Que dira-t-on à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Berlin, quand on verra les jeunes princes installés à Bruxelles pour y achever leur éducation? On signalera là une intention marquée d'en faire des ultra-libéraux. S'il devait en résulter un jour contre les jeunes princes une hostilité des cours du nord, ce serait assurément un sérieux motif de ne pas leur donner Bruxelles comme lieu d'études; mais, ajoute Stockmar, je ne crains pas cette hostilité, en supposant bien entendu que rien ne la justifie, je ne la crains pas si elle n'a d'autre cause qu'un simple préjugé, une simple inspiration de haine générale contre la politique de l'Occident. Laissons-le continuer, la discussion est intéressante, car elle nous fait connaître les secrètes pensées de celui qui va être le conseiller de la reine :

« Un homme d'état expérimenté, s'il a le choix entre le terrain constitutionnel et le terrain absolutiste pour y faire l'éducation d'un jeune prince, préférera le premier. La vie constitutionnelle offre ce grand avantage que le mouvement et la marche de l'ensemble des affaires s'y montrent entièrement à jour. L'écume de la démocratie y est soulevée si haut à tout instant que chacun peut la voir, la toucher, s'y salir. A tout instant aussi, le bien éclate à la lumière, à tout instant on peut le sentir et le saisir. Quiconque a des yeux, quiconque est capable d'une impression, peut tout découvrir sans effort et tout conserver sans peine dans sa mémoire.

« L'organisme de la monarchie pure est bien moins intéressant. Il ressemble à une machine simple, mais cachée, dont la marche ne frappe

que très peu nos sens, et dont les vices n'attirent notre attention que le jour où le rouage s'arrête et reste immobile. Alors même qu'il ne s'agirait pas pour le prince d'une préparation expresse à sa destinée future en Angleterre, c'est encore le terrain constitutionnel que je préférerais, au point de vue de son éducation, comme bien plus instructif que l'autre. Ajoutez à cela que la tâche d'un gouvernement constitutionnel, comparée à celle de la monarchie pure, est la tâche vraiment difficile. Si donc les vues relatives à l'Angleterre ne se réalisaient pas, si le prince était appelé un jour par les circonstances à s'acquitter de la plus facile des deux tâches, l'étude qu'il aurait faite de la plus malaisée, bien loin de lui nuire, ne pourrait que lui être profitable. »

C'est ainsi que Stockmar conseillait le séjour du jeune prince à Bruxelles. Le roi des Belges fit un amendement à ce projet; il ne voulait pas renoncer pour son neveu aux ressources de savoir que possèdent les universités allemandes; il décida que son temps serait partagé entre Bruxelles et Bonn. Mais ce règlement de vie exigeait que le prince eût déjà fait son voyage d'Angleterre. Après avoir passé deux mois auprès de son frère le roi des Belges, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, toujours accompagné de ses deux fils, se rendit chez sa sœur la duchesse de Kent; ils arrivèrent à Londres au mois de mai 1836. Ce fut alors que le prince Albert et sa cousine la princesse Victoria se virent pour la première fois. Tous deux étaient sur le point d'accomplir leur dix-septième année, la princesse un peu plus tôt, précisément dans ce mois de mai 1836, le prince un peu plus tard, au mois d'août de la même année. Le roi des Belges et le baron de Stockmar, en préparant les futurs destinées du prince Albert, s'étaient bien gardés de lui laisser soupçonner leurs desseins; il fallait que les sympathies mutuelles du prince et de la princesse, élément nécessaire de la négociation, fussent tout à fait spontanées, pour que le roi des Belges engageât l'affaire avec succès. La princesse Victoria eut-elle l'idée que ses deux jeunes cousins pouvaient bien être des prétendans, et qu'on les lui amenait pour qu'ils se fissent connaître? Le prince Albert, de son côté, devina-t-il quelque chose des intentions de son oncle? Il est bien permis de le croire, quoiqu'il n'en reste aucune trace, ni dans les lettres du prince Albert, ni dans le journal de la reine. Une seule fois, dans une des lettres que le prince a écrites de Londres à sa grand'mère, la duchesse douairière de Saxe-Gotha (1), on rencontre le nom de la jeune princesse : « La chère tante, dit-il, — c'est la duchesse de Kent, — est excellente pour nous, et fait

(1) Il ne faut pas la confondre avec son autre grand'mère, la duchesse douairière de Saxe-Cobourg, morte en 1831, dont il a été question plus haut.

tout ce qui peut nous procurer quelque plaisir. La cousine aussi est extraordinairement aimable avec nous (1). » Ce n'est qu'un mot, mais ce mot est expressif, et le silence même qui le suit aussitôt nous invite à deviner les secrètes émotions de ces jeunes âmes. Je note ici en passant un trait curieux et délicat. Cette lettre écrite en allemand se trouve tout entière dans l'appendice de l'ouvrage du général Grey publié sous la direction de la reine Victoria; or la traduction anglaise insérée dans le texte du récit ne donne pas les paroles que je viens de citer. N'y a-t-il pas là une discrétion charmante, une pudeur féminine et royale? La reine se garderait bien de supprimer cette lettre, elle n'ose toutefois en traduire tous les termes, craignant de révéler trop vite ces premières joies de son cœur qui furent comme un premier aveu. Plus tard, après les fiançailles, la reine se montrera moins discrète, et nous la verrons citer sans aucun embarras les lettres où s'épanouit si gracieusement la fleur des chastes amours.

Le duc et ses deux fils, installés au palais de Kensington chez la duchesse de Kent, ne restèrent pas plus de quatre semaines en Angleterre. Ils revinrent à Bruxelles en passant par la France. On voit dans les lettres du prince Albert quel aimable accueil ils reçurent à la cour du roi Louis-Philippe. Revenu à Bruxelles, il écrivait le 30 juin à sa grand'mère : « Je profite du retour de mon père à Cobourg pour vous donner enfin de mes nouvelles. Je l'aurais fait avant de quitter Paris, si j'en avais eu le loisir. L'hôtel des Princes où nous sommes descendus, nous a paru à tous une résidence *most horrible;* il y avait un tel vacarme dans la rue que nous avions peine à entendre notre propre voix... Nous n'avons pas vu seulement tout ce qu'il y a de curieux à voir dans la ville même, nous avons fait plusieurs excursions très intéressantes dans les environs. Nous avons visité Meudon, Montmorency, Neuilly, Versailles, Trianon, etc., et partout nous avons été frappés de la beauté du spectacle. A la cour, nous avons été reçus avec la plus parfaite bonté, la plus exquise politesse, et nous sommes obligés de nous associer sans réserve aux grands éloges que chacun accorde à la famille royale. »

Voilà donc les deux princes, Ernest et Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, installés à Bruxelles au mois de juin 1836. Leur père les a quittés pour retourner à sa résidence de Gotha. Les deux frères vivent auprès de leur oncle, le roi des Belges, non pas tout à fait avec lui, non pas au château de Laeken ni au palais royal de Bruxelles, mais dans un hôtel où ils pourront continuer plus commodément leurs études. Ils y restent dix mois, puis au mois d'avril

(1) Auch die Cousine ist ausserordentlich freundlich mit uns.

1837 ils se rendent à l'université de Bonn, suivant le programme de leur oncle, afin d'y entendre les plus illustres maîtres. Wilhelm Schlegel y enseignait la littérature, Hermann Fichte la philosophie; à côté d'eux on admirait alors des hommes tels que Bethman-Hollweg, Löbell, Kaufmann, Perthès, d'Alten. Le prince Albert fut leur élève et leur conserva toute sa vie un souvenir reconnaissant. Un de ses condisciples, M. le prince William de Löwenstein, traçant plus tard quelques souvenirs de ces années d'études à la demande de la reine Victoria, s'exprimait en ces termes : « En 1837, j'ai eu la bonne fortune de faire connaissance avec le prince Albert de Saxe-Cobourg à l'université de Bonn. Il se distinguait entre tous les jeunes gens de l'université par son savoir, son zèle et sa parfaite bonne grâce dans les relations sociales. Il aimait par-dessus toute chose à débattre des questions de droit public et de métaphysique; pendant nos fréquentes promenades, les principes de législation, les doctrines philosophiques, étaient l'objet de discussions sans fin... Des professeurs tels que Fichte, Perthès, Hollweg, ne pouvaient manquer d'exercer une active influence sur les juvéniles esprits de leurs auditeurs. Wilhelm Schlegel lui-même, en dépit de son extraordinaire vanité, ne sera pas aisément oublié de ceux qui ont assisté à ses leçons (1). »

Ces études du prince Albert à l'université de Bonn, commencées en avril 1837, se prolongèrent jusqu'à la fin de l'année 1838. Le roi des Belges n'attendit pas la fin de ces épreuves pour faire part à son neveu des desseins qu'il avait formés en vue de son avenir. Le jeune prince réalisait si brillamment les espérances du roi son oncle qu'il n'y avait pas lieu de lui cacher plus longtemps la vérité, ou du moins de ne la lui laisser entrevoir qu'à demi. N'était-ce pas d'ailleurs un stimulant de plus? n'était-ce pas surtout un moyen d'imprimer une direction plus spéciale à ses travaux? Au mois de mars 1838, le prince étant allé passer quelques jours à Bruxelles, le roi Léopold lui annonça quelles destinées il lui préparait. Le prince s'en doutait bien un peu; cette fois ce ne furent plus seulement des allusions de la part du roi, ce ne furent plus des promesses, des encouragemens sous forme voilée, ce fut une communication à cœur ouvert. Le prince Albert allait être décidément le fiancé de la reine Victoria.

Le monde n'en savait rien encore. Il est vrai que certains bruits, venus on ne sait d'où, commencèrent à se répandre vers ce temps-là, signalant le mariage du prince Albert et de sa cousine comme une chose décidée dans la famille des Cobourg. C'est même pour

(1) Voyez *The early years of his royal highness the Prince consort*, p. 169.

dépister les nouvellistes que le roi des Belges, au lieu de diriger son neveu vers Londres pendant ses vacances de Pâques, lui fit faire un voyage en Suisse au printemps de 1838. Ces bruits toutefois n'étaient pas même des on-dit, ce n'étaient que des conjectures, des hypothèses, comme il est si naturel d'en faire en de telles situations, et l'on peut dire que le secret fut longtemps et sérieusement gardé. Une affaire de la plus haute gravité, affaire d'état s'il en fut, avait été conduite comme un roman, — un roman anglais, bien entendu, roman de mœurs et d'éducation. Le monde, c'est-à-dire ici les cours de l'Europe, ignorait absolument ces choses intimes; la diplomatie n'en savait pas le premier mot. Beaucoup de princes, en ce moment-là même, aspiraient à la main de la jeune souveraine, beaucoup de prétendans illustres se recommandaient ou se faisaient recommander à sa mère, la duchesse de Kent. Heureux le cousin de la reine Victoria! Tandis que les ambitions s'agitent autour du palais de Kensington, lui, tranquille, confiant, achève son semestre à l'université de Bonn (mars-août 1838), parcourt l'Italie en compagnie du baron de Stockmar et d'un jeune officier anglais, M. Seymour (1838-1839), visite Florence avec ravissement, passe la semaine sainte à Rome, admire Naples, Capri, le Vésuve, traverse de nouveau la Péninsule, voit Pise, Gènes, Milan, Venise, et rentre en Allemagne par la Suisse. Attentif à tout, s'intéressant à tout, il complète l'étude abstraite par l'étude des réalités, et semble mettre à profit cette grande leçon de Bossuet : le vrai livre du prince est le livre du monde. Seulement, ce livre du monde, il le lit la joie dans le cœur, sous un rayon de cette lumière idéale qui fait pâlir le soleil de Naples.

II.

Pendant que le roi Léopold et son confident délibèrent ainsi sur le rôle qui s'offre au prince Albert, pendant qu'ils règlent l'emploi de ses jours avec tant de soin et de conscience, que se passe-t-il à la cour de Londres? En 1836, quand le duc de Saxe-Cobourg amenait ses deux fils au palais de Kensington, chez leur tante la duchesse de Kent, c'était Guillaume IV qui régnait sur l'Angleterre. On sait qu'il avait succédé le 26 juin 1830 à son frère George IV. Né en 1765, le troisième des fils de George III avait déjà soixante-cinq ans lorsqu'il fut appelé au trône. C'était un homme bienveillant, débonnaire, d'un tempérament assez vif, mais qui ne se distinguait, dit M. Ernest de Stockmar, ni par le caractère ni par l'intelligence; il s'imaginait pourtant avoir des idées politiques et les influences qui l'entouraient mettant cette prétention à profit,

l'engagèrent dans plus d'une faute. C'est ainsi que les grandes dames du monde tory lui firent congédier le 12 novembre 1834 le ministère whig de lord Melbourne, pour le remplacer par un ministère Wellington. Il ne comprenait pas que les whigs, ayant accompli en 1832 la réforme électorale, étaient seuls en mesure d'introduire ce régime nouveau, de le régler, de le tempérer, tandis que les tories irriteraient les passions et compromettraient la chose publique.

Les notes de Stockmar renferment à ce sujet trois pages fort curieuses de lord Palmerston. C'est une relation de cette crise ministérielle, écrite le jour même où lord Melbourne reçut son congé du roi. Le ministre des finances, lord Althorp, étant passé de la chambre des communes à la chambre des lords par suite de la mort de son père, lord Spenser, le ministère s'en trouvait un peu affaibli devant les communes, mais non pas au point d'abandonner la partie. Lord Melbourne exposa très loyalement la situation à Guillaume IV. Que devait faire le roi? Attendre que la majorité se déclarât par un vote significatif. Au lieu de cela, il prit les devans, et dit à lord Melbourne : « Vous n'avez pas la majorité à la chambre haute, vous allez la perdre à la chambre des communes. C'est le moment de vous retirer. Je vais m'adresser au duc de Wellington. » L'entretien avait lieu au pavillon de Brighton. Lord Melbourne revint aussitôt à Londres et informa ses collègues de la décision du roi : « Je suis sûr, écrit lord Palmerston dans une note datée de ce jour-là, je suis sûr que le duc de Wellington sera au pavillon aujourd'hui même. » Il ajoute que tout cela était un jeu préparé, que l'affaire avait été conclue d'avance entre le duc et le roi, que la raison alléguée était un prétexte ridicule. Quoi! Guillaume IV renvoie ses ministres parce que la majorité qui les soutient s'est affaiblie à la chambre des communes, et il les remplace par des hommes sans aucun pouvoir dans cette chambre, des hommes tout à fait impopulaires, quelle que soit d'ailleurs leur autorité dans la chambre des lords! Cette mesure lui paraît tellement funeste, tellement grosse de conséquences désastreuses qu'il n'y peut songer sans frémir. « De deux choses l'une, dit-il, ou le parlement sera dissous, ou bien il ne le sera pas. S'il ne l'est pas, l'opposition sera furieuse, elle gagnera une force énorme et battra le gouvernement. Or, pendant la bataille, whigs et radicaux seront étroitement mêlés, et dans l'entraînement de la passion politique, les premiers ne tarderont pas à s'identifier avec les seconds. Ajoutez à cela que la menace de la dissolution planera toujours sur notre tête, et qu'en prévision de la lutte prochaine, nos gens, pour flatter leurs électeurs, tiendront des discours violens, prendront des engagemens irréfléchis. Sup-

posez d'autre part une dissolution immédiate, la fureur des deux partis aux prises ne connaîtra plus de bornes. Les tories pourront gagner cinquante ou soixante voix, ce qui ne les empêchera pas de rester en minorité, et la majorité se composera d'hommes qui se seront engagés à tout sur les *hustings*, qui se seront plongés jusqu'au cou dans le flot démagogique, qui auront promis de réduire à trois années la durée des parlemens, de voter le scrutin secret et le suffrage universel. Nous serons alors dans un joli état, avec une chambre des communes refusant de soutenir tout ministère qui ne lui apportera pas des propositions de loi en faveur de ces mesures excessives! »

Tout ceci, qu'on veuille bien le croire, n'est pas une digression; ces détails politiques étaient nécessaires à notre sujet, puisqu'ils nous font entrevoir au milieu de quelles violences, à travers quelles mêlées, une jeune fille de dix-huit ans va être appelée au trône d'Angleterre. La princesse Victoria, une fois reine, sera-t-elle favorable aux tories ou aux whigs? Cette question, même sous Guillaume IV, agite déjà les partis, et c'est Guillaume IV qui l'a soulevée, ou qui l'a du moins envenimée plus que jamais, en congédiant sans cause légale le ministère de lord Melbourne. Il est certain que des influences tories, dominant l'intelligence prétentieuse et faible du vieux roi, ont amené cette crise de 1834; on dit que ce furent surtout des influences féminines, et que cette chute des whigs, si peu conforme aux traditions parlementaires du pays, doit être attribuée à de très hautes dames du parti tory. Nous verrons bientôt d'autres dames non moins hautes et non moins illustres, les dames du monde whig, prendre leur revanche sur les héroïnes du parti adverse. Bataille de dames! Les jeux les plus graves ont parfois des ressemblances avec des jeux d'enfans. Ce qu'il y a de plus regrettable en cette rencontre, c'est que ce jeu pouvait causer de sérieux embarras à la future reine, car cette question un peu prématurée : « Que pense la princesse? de quel côté se tournera la reine? Sera-t-elle pour les tories ou pour les whigs? » cette question, dis-je, un peu prématurée à cette date, se trouvait comme posée d'avance et d'avance légèrement envenimée. Or, c'était la maladresse du roi Guillaume IV qui avait créé cette situation équivoque.

Nous n'avons pas à raconter ici la suite de ces luttes parlementaires, nous n'en prendrons que ce qui appartient à notre histoire. Rappelons seulement, pour l'encadrement et l'explication de ce qui va suivre, que le ministère de lord Melbourne, ainsi congédié le 12 novembre 1834, se reforma le 2 avril 1835, et réussit à se maintenir jusqu'au mois d'août 1841. Lord Melbourne était premier ministre lorsque la princesse Victoria devint majeure; c'est aussi

sous le ministère de lord Melbourne qu'eut lieu le changement de règne, c'est-à-dire l'avénement de la jeune reine au trône de la Grande-Bretagne.

Le 24 mai 1837, la fille de la duchesse de Kent accomplissait sa dix-huitième année. Elle se trouvait apte désormais, en cas de mort du roi, à prendre possession de la couronne sans qu'il y eût besoin de nommer un prince-régent. Les choses ne pouvaient arriver mieux à point. Un mois ne s'était pas écoulé que la santé du vieux souverain, gravement atteinte depuis plusieurs semaines, inspira les plus sérieuses inquiétudes. Le 20 juin, Guillaume IV rendit le dernier soupir.

Avant même que la princesse Victoria fût devenue la reine, dans l'espace de temps bien court qui sépara sa majorité de son avénement, il était facile de prévoir qu'elle serait exposée à bien des difficultés. Les intrigues allaient se croiser autour d'elle. Whigs et tories se disputeraient sa confiance. On tâcherait de préparer à Kensington la future cour de Windsor. Le roi des Belges connaissait trop bien ce terrain des stratégies parlementaires de Londres pour ne pas se préoccuper des périls auxquels sa nièce allait être exposée. Ce fut ce moment-là qu'il choisit pour donner Stockmar à la princesse Victoria comme le plus sûr des conseillers et le plus dévoué des amis. L'ancien médecin du prince Léopold, le docteur qui avait soigné le duc de Kent à son lit de mort et veillé sur le berceau de la future reine, a pu invoquer bien des titres d'honneur, il n'en a pas de plus précieux que celui-là. Nous-même, dans ces libres pages, si nous l'avons plus d'une fois critiqué, si nous nous réservons de le combattre encore chaque fois que nous le verrons s'abandonner à de haineuses passions contre la France, nous n'éprouvons pour lui que des sentimens de respect quand nous le voyons partir pour Londres, envoyé par le roi des Belges au service de la princesse Victoria. Il y arriva le 25 mai 1837, le lendemain du jour où la princesse avait atteint l'heure de sa majorité.

Qu'était donc Stockmar auprès de la princesse Victoria depuis le 25 mai 1837? que fut-il, après le 20 juin, lorsque la reine Victoria eut remplacé Guillaume IV? une sorte de secrétaire particulier. Tâche bien délicate dans un pays comme l'Angleterre! un secrétaire particulier, c'est presque un confident, et si ce confident est adroit, il peut devenir bientôt un centre actif et secret, le centre des plus grandes affaires. Cette question des secrétaires particuliers du souverain avait donné lieu depuis une quinzaine d'années à d'assez vifs débats. Aucun des rois de la maison de Brunswick-Hanovre avant George III n'avait eu de secrétaire particulier; le vieux roi en prit un quand il devint aveugle (1805), et quoi qu'il

le payât sur sa cassette, cette mesure déplut beaucoup dans le monde politique. Sans le respect qu'inspirait la personne d'un monarque si durement éprouvé, l'affaire eût été portée à la tribune du parlement. Après lui, le prince-régent, qui voulut se donner aussi un secrétaire intime, prétendit lui attribuer un traitement sur le trésor; l'opposition fut si prompte et si vive qu'il dut bientôt retirer sa demande. Voilà le régent battu et résigné, il paiera son secrétaire sur les fonds de sa liste civile. L'opposition désarme-t-elle? pas le moins du monde, car ce n'est pas ici une question d'argent. Ce n'est pas davantage une question de personnes : ni le colonel Herbert Taylor, secrétaire de Guillaume III, ni le colonel Mac-Mahon, secrétaire du régent, n'inspiraient de défiance au parlement d'Angleterre. Il s'agissait d'une question de principe. Ce fut l'objet d'une motion très précise et d'un débat très vif à la chambre des communes. L'opposition employa des argumens auxquels il paraissait difficile de répondre. Qu'était-ce donc que ce pouvoir, nécessairement initié à tant de grandes affaires et qui n'aurait pas de comptes à rendre, qui survivrait aux ministères, qui formerait bientôt une tradition opposée aux libres mouvemens de la vie publique? L'objection était des plus graves, le ministère réussit pourtant à l'écarter. Était-il raisonnable en effet que le souverain n'eût pas un secrétaire auprès de lui? et, n'eût-il pas de secrétaire, pouvait-on l'isoler de toute relation intime, lui interdire toute conversation privée? Oubliait-on qu'il y avait là un ministère pour répondre de tout ce qui avait un caractère politique? « Nous sommes responsables, disaient les ministres, notre responsabilité couvre tout, il n'est pas besoin d'autres garanties pour assurer le respect de la constitution. » C'était la réponse du bon sens, et le bon sens eut raison.

On voit par ces détails combien la situation du baron de Stockmar était délicate à la cour de la jeune reine. Si l'on prenait ombrage des secrétaires choisis dans les rangs de la société anglaise, quelle défiance ne devait pas exciter l'étranger! Secrétaire, confident, conseiller, quel que fût son titre, Stockmar était exposé à de singuliers soupçons d'ingérence, surtout au début d'un règne et dans l'état d'irritation mutuelle où se trouvaient whigs et tories. Eh bien, telle fut la réserve de Stockmar que, malgré les doutes et les mécontentemens, il ne donna prise, en définitive, à aucune attaque sérieuse. On murmurait parfois, les esprits s'animaient; si le baron n'eût été la prudence même, la chambre des communes aurait entendu des interpellations irritées. Un jour, le président de la chambre des communes, M. Abercromby, avertit lord Melbourne que l'opinion du parlement l'obligeait de provoquer

un débat sur la situation inconstitutionnelle d'un étranger, M. le baron de Stockmar, auprès de la reine Victoria. Lord Melbourne répondit que les services de Stockmar dans la maison de la reine comblaient une véritable lacune, qu'il le savait très bien pour sa part et y avait donné son assentiment. Cette fois les choses n'allèrent pas plus loin. Cependant les plaintes se renouvelèrent par intervalles. « J'aime beaucoup le roi Léopold et le baron de Stockmar, disait un jour lord Melbourne, j'apprécie leur bonté comme leur esprit, mais il me déplaît d'entendre dire à mes amis que je subis leur influence. Cela n'est pas, je le sais bien, mais il me déplaît fort que nos amis tiennent ce langage. » Qu'y avait-il à faire pour le conseiller de la jeune reine? A redoubler de prudence et de tact. Stockmar n'y manqua point, et ce qu'il y a de plus remarquable en toute cette affaire, c'est que, malgré tant de défiances, dans une heure si difficile, au milieu de partis si animés l'un contre l'autre, l'attaque ne se produisit ni à la chambre des communes ni à la chambre des lords. Stockmar, informé par lord Melbourne de l'espèce de menace qu'avait insinuée le président des communes, avait répondu simplement, sans jactance comme sans faiblesse : « Dites à M. Abercromby qu'il peut me faire attaquer à la chambre, je saurai me défendre. »

C'est en se rappelant ces heures de crise que la reine Victoria, dans le touchant livre des *Early years*, a fait rendre un si bel hommage à la mémoire du baron de Stockmar. « Le baron! pour tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître pendant ses longues années de résidence à la cour d'Angleterre, son souvenir s'associera toujours à ce qu'ils ont pu connaître de meilleur et de plus fidèle. Il vivra longtemps à la cour comme un nom que la famille revendique, ce nom si cher : le baron! Quel membre de la famille de la reine n'aurait à signaler de sa part des actes de cordiale et discrète amitié? Mais surtout, qu'était-il pour les objets principaux de sa sollicitude? Rarement ni reine ni prince n'eut la chance de recevoir pareille bénédiction, de rencontrer un tel ami, un ami dans le vrai sens du mot, et avec cela un conseiller si sage, si judicieux, si honnête (1). »

La reine avait encore un autre ami qui, dans plus d'une circonstance, s'offrait à elle comme un secrétaire intime, c'était le chef même du cabinet, lord Melbourne. On connaît le caractère de lord Melbourne, on sait quelles étaient sa bonne grâce dans les relations sociales et sa modération en politique;

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,

(1) *Early years*, p. 186-187.

le vieux gentilhomme avait un fonds de scepticisme que son expérience avait mûri sans y mêler aucun sentiment d'amertume. Il avait traversé pourtant des crises personnelles assez vives. Les aventures de sa femme avec lord Byron avaient fait scandale dans la haute société anglaise, et il avait été impossible d'en étouffer le bruit, puisque la malheureuse créature, avant de mourir folle, avait jeté d'effroyables cris de passion et de fureur dans son roman de *Glenarvon*. Tout cela, il est vrai, nous reporte à vingt-cinq ans en arrière, lady Melbourne s'appelait alors lady Caroline Lamb. Il paraît que le scepticisme et la bonne humeur de lord Melbourne lui avaient permis de secouer aisément ces souvenirs. A l'avénement de la jeune reine, il n'y avait pas de courtisan plus aimable, plus spirituel que le chef du ministère whig. A lui voir auprès de la reine tant de soins, tant d'empressemens, une familiarité presque paternelle, on se rappellerait le vieux duc de Maurepas auprès du jeune Louis XVI, si les circonstances n'étaient d'ailleurs si dissemblables. Lord Melbourne n'avait qu'un défaut, mais un défaut bien grave et qui tenait précisément à ce scepticisme dont nous venons de parler : sa bonne grâce était souvent du nonchaloir, et sa bonne humeur de l'indifférence. Il laissait aller les choses comme les poussait le vent, et on le disait incapable de résister jamais à ses amis. Stockmar, qui avait lu *Candide*, le surnommait parfois « le seigneur Pococurante. »

Un sénateur vénitien, très riche, très libre, sans devoirs ni soucis, peut bien se montrer supérieur à tout dans son palais de la Brenta et passer pour n'avoir jamais de chagrin. Un ministre whig, harcelé sans cesse par ses adversaires et poussé au combat par ses amis, ne saurait se montrer si indifférent aux choses de ce monde. Lord Melbourne, avec plus de vigilance, aurait certainement écarté certaines affaires qui ont failli compromettre un instant l'autorité morale de la reine. Si le premier ministre avait eu réellement pour la jeune souveraine l'affection paternelle dont il semblait pénétré, il lui aurait appris que le chef de l'état en Angleterre doit s'élever au-dessus des partis, que le souverain est le roi de tous, non pas le roi des whigs ou le roi des tories, mais le roi de toute la nation, et que si tel est le devoir de la royauté, ce devoir est une convenance plus haute encore quand c'est une femme qui est assise sur le trône. Voilà ce qu'une voix paternelle aurait dit le plus naturellement du monde. Sans nuire aux intérêts de son parti, un vrai premier ministre aurait tenu avant tout à servir la majesté royale. Au fond, c'était bien le sentiment de lord Melbourne; ses amis politiques ne lui permirent pas de suivre son penchant. Le seigneur *Pococurante* laissa faire ses collègues, et le ministère prit des mesures qui exposèrent la reine, pendant les premières années de son règne, à être considérée comme *la reine des whigs*.

Le plus vif et le plus curieux de ces incidens est raconté avec beaucoup de précision par l'éditeur des Mémoires de Stockmar. M. Guizot en a parlé ici même dans ses belles études sur Robert Peel, mais il se plaçait trop au point de vue particulier de son sujet; les notes de Stockmar expliquées par son fils nous permettent d'embrasser l'ensemble de la scène et de la juger plus librement.

Au mois de mai 1839, le ministère de lord Melbourne obtint une majorité si faible dans une discussion importante relative à la constitution de la Jamaïque, qu'il résolut de donner sa démission. La reine fit appeler sir Robert Peel. Sir Robert Peel était le chef de l'opposition, c'était lui qui déjà sous le précédent règne, en 1834, avait pris la direction du gouvernement tory avec lord Wellington. M. Guizot l'a très bien dit : sir Robert, avec ses allures un peu rudes, était bien mieux fait pour le parlement que pour la cour. On peut supposer que ces rudesses paraissaient plus fâcheuses encore à qui venait d'apprécier les élégances de lord Melbourne. Aussi dès le premier mot, et tout en lui offrant le ministère, la reine, avec une franchise qui rappelle les saillies de la princesse Charlotte, lui déclare que c'est un vrai chagrin pour elle de se séparer de ses ministres, dont elle était parfaitement satisfaite. Cette entrée en matière n'était pas de très bon augure; l'entretien continua cependant, et la formation du nouveau ministère ne rencontra aucune difficulté, jusqu'au moment où sir Robert Peel parla d'un changement nécessaire dans le personnel des *dames de la chambre* (*ladies of the bedchamber*), c'est-à dire des nobles dames qui occupaient les premières positions à la cour. Les ministres whigs n'avaient pas négligé de faire donner ces places à des personnes de leurs familles; la reine, entourée d'un brillant état-major féminin, justifiait un peu ce titre de *reine des whigs* que lui donnait la défiance des tories. Il était donc tout naturel que sir Robert Peel, en formant son ministère, demandât à la reine de vouloir bien ne pas laisser dans la place des personnes ennemies. M. Guizot raconte que les dames tories annoncèrent très haut l'intention de déposséder leurs rivales, et que cela seul avait suffi pour empêcher toute concession de la reine. Il n'y a aucune trace de ce fait dans le récit de Stockmar. On voit au contraire que la reine, dès les premiers mots de sir Robert Peel, et par conséquent avant que les dames tories eussent eu l'occasion de se mêler au débat, repoussa formellement cette condition. L'entretien fini, elle manda lord Melbourne et le consulta au point de vue du droit constitutionnel; « Sir Robert Peel était-il fondé à faire une telle demande? la maison de la reine formait-elle une sorte de ministère intérieur qui devait subir les vicissitudes politiques? » La question fut discutée en conseil, et lord Melbourne, au nom de ses collègues, vint annoncer à la reine qu'ils

acceptaient la responsabilité de la réponse suivante adressée à sir Robert Peel : « la reine, ayant réfléchi sur la proposition que lui a faite hier sir Robert Peel d'éloigner les dames de sa chambre, ne peut consentir à un procédé qu'elle croit contraire à l'usage et qui répugne à ses sentimens. » Là-dessus, sir Robert Peel déclina la mission de former un cabinet, et les ministres reprirent leurs portefeuilles.

Les principaux historiens du parlement anglais au XIXe siècle, M. May, M. Todd, sont d'accord aujourd'hui pour donner raison à Robert Peel. Dans la situation où se trouvait la cour, la demande du chef des tories était nécessaire et, au point de vue du droit, rien n'était plus correct. Stockmar est d'avis que lord Melbourne a manqué à son devoir en ne dissuadant pas la reine de blesser ainsi les tories. « Ces derniers événemens m'affligent, écrit-il dans son journal. Comment a-t-on pu faire commettre de pareilles fautes à la reine et causer un tel dommage à la monarchie? Le rôle de Melbourne était d'accorder au pays une épreuve pratique où l'on pût juger si un cabinet tory était en mesure de vivre. A sa place, j'aurais été enchanté de voir Wellington et Peel assis quelque temps au gouvernail. S'ils eussent réussi, c'était la preuve que le cabinet de Melbourne n'en avait plus que pour bien peu de temps; s'ils eussent échoué, la considération de la reine demeurait intacte, et Melbourne était non-seulement autorisé aux yeux de tous, mais appelé à revenir au pouvoir avec un cabinet modifié. »

Voilà donc la reine, dès la seconde année de son règne, associée aux whigs beaucoup plus qu'il ne convenait, et personnellement exposée aux colères de la société torie. La royauté britannique descendait un peu de ses hauteurs, et, mêlée aux partis, elle pouvait y perdre quelque chose de son prestige. L'insouciance de lord Melbourne avait causé tout le mal. Une affaire bien autrement grave que celle des dames de la chambre, une affaire étrange où ce n'est plus d'insouciance qu'il s'agit, une affaire tragique chargée de responsabilités inquiétantes, c'est l'histoire de lady Flora Hastings, qui eut lieu dans cette même année 1839. Lady Flora Hastings, demoiselle d'honneur de la duchesse de Kent, vivait avec la duchesse à la cour de la jeune reine. Pendant l'hiver de 1839, on crut remarquer chez elle certain changement de taille et d'allure qui fit naître les soupçons les plus graves. Aussitôt grand émoi parmi les dames de la chambre. L'honneur de la compagnie est en cause. On croit devoir prévenir la reine et une enquête médicale est ordonnée. Une enquête! une enquête médicale, sur une simple apparence! N'est-ce pas aller un peu vite et courir au-devant du scandale? Lady Flora, notez ce point, appartient à une grande famille tory. Si la chose s'ébruite, il est certain qu'on accusera les whigs d'avoir choisi une

misérable occasion d'humilier leurs adversaires. N'importe, l'enquête est faite, et, fort heureusement pour lady Flora, les accusateurs sont confondus : lady Flora est la plus honnête fille d'Angleterre. Ah! désormais c'est aux parens de l'accusée de jeter les hauts cris. Appuyée sur l'enquête, la famille Hastings dénonce toute cette affaire comme une intrigue odieuse et demande que les coupables soient châtiés; les coupables, ce sont des whigs. Est-il besoin de dire combien ces clameurs agitaient les esprits? Sur ces entrefaites, lady Flora Hastings vint à mourir, et l'autopsie constata chez elle un mal organique profondément caché; c'était ce mal qui avait déformé sa taille, flétri son visage et attiré sur la pauvre fille un soupçon de déshonneur. Sa vie était condamnée sans doute; qui sait pourtant si l'odieux soupçon n'avait pas avancé l'heure de sa mort? Cette idée causa une irritation profonde dans les plus hauts rangs de la société anglaise, et sur qui retombaient ces colères? Sur la *reine des whigs*.

Quant au public, beaucoup moins intéressé dans cette affaire que l'aristocratie opposante, simple témoin de ces tristes débats de personnes, il commençait à regretter de ne pas voir auprès du trône un guide et un soutien. Dans un sentiment de *loyalty* auquel se mêlait comme toujours l'instinct des choses pratiques, tous les enfans de la vieille Angleterre, whigs ou tories, amis ou ennemis de lord Melbourne, se demandaient avec une certaine inquiétude : quand donc se mariera la jeune reine?

III.

Faut-il rechercher pourquoi la reine Victoria, une fois son choix arrêté sur son cousin le prince Albert, retarda aussi longtemps l'heure de la décision officielle et suprême? La question serait indiscrète, si la reine n'en avait parlé elle-même avec une singulière vivacité. Cet ajournement inexplicable, c'est elle qui s'en accuse. On dirait qu'à ce souvenir le rouge lui monte au visage. « La reine, écrit-elle en son journal, ne peut penser aujourd'hui sans indignation contre elle-même au désir qu'elle a eu de faire attendre le prince pendant trois ou quatre ans, au risque de ruiner tous ses plans d'avenir, jusqu'à ce qu'elle se sentît disposée à se marier. Le prince lui a confessé depuis qu'il était venu à Londres en 1839 avec l'intention de lui déclarer que, si elle ne pouvait se décider encore, elle devait comprendre qu'il ne pût attendre plus longtemps sa décision, comme il l'avait fait en 1836 après leur première entrevue. La seule chose que la reine ait à dire pour son excuse, c'est que ce passage subit de sa vie de recluse de Kensington à l'indépendance de sa vie de reine régnante, à l'âge de dix-huit ans, avait éloigné

de son esprit toute idée de mariage, erreur dont elle se repent aujourd'hui avec la plus profonde amertume. On ne saurait imaginer pour une jeune fille une pire école, une école plus nuisible à tous les sentimens, à tous les penchans naturels, que la situation d'une reine de vingt ans, sans expérience, n'ayant pas encore un époux qui la guide et la soutienne. C'est là une vérité que la reine peut affirmer pour en avoir fait l'expérience complète; elle remercie Dieu de ce qu'aucune de ses chères filles ne soit exposée à un pareil danger (1). » Ces paroles étaient déjà bien touchantes quand on les lisait dans le récit des *Early years;* les notes de Stockmar nous aident à sentir mieux encore tout ce qu'elles renferment non-seulement de tendresse et de passion, mais de fermeté politique et de royale sagesse. La reine avait craint qu'un époux de son âge ne parût trop jeune au pays, et c'est pour cela qu'elle avait cru bien faire de laisser mûrir encore les rares qualités de son intelligence; plus tard, quand elle connut mieux cette âme précoce, cette nature sereine, ce parfait équilibre des forces de l'esprit et du cœur, elle dut s'avouer que ses appréhensions l'avaient trompée et que la sage dignité du jeune prince eût été pour elle une meilleure sauvegarde que l'insouciance épicurienne de lord Melbourne.

Enfin tous ces délais sont passés: l'épreuve est parfaite comme dans les romans de chevalerie. Les heures bénies, les heures charmantes se lèvent. C'est le 10 octobre 1839 que le prince Albert, accompagné de son frère Ernest, est arrivé à Windsor; le 15, on célèbre les fiançailles, et le lendemain le prince écrit à Stockmar: « Je vous adresse cette lettre au jour le plus heureux de ma vie, je vous envoie la plus heureuse nouvelle que je vous puisse donner. » Il raconte alors les fiançailles de la veille, puis il ajoute: « Elle est si bonne, si aimable avec moi, que souvent, en vérité, j'ai peine à croire que je puisse être l'objet d'une si cordiale affection. Vous prenez part à mon bonheur, je le sais, voilà pourquoi mon cœur s'épanche dans le vôtre... Je ne puis rien dire de plus, je suis trop troublé dans ce moment; mes yeux, comme dit le poète, ont vu le ciel s'ouvrir et mon cœur nage dans la béatitude. »

Nous avons une partie des lettres adressées de Windsor à Bruxelles, à Wiesbaden, à Gotha, dans ces jours de félicité qui suivirent les fiançailles du 15 octobre, nous avons surtout un grand nombre de celles qui de Gotha, de Wiesbaden, de Bruxelles, apportaient à Windsor les félicitations les plus tendres. Si nous les avions toutes, ces missives intimes, si les lettres de la reine à son oncle le roi des Belges, à la duchesse douairière de Cobourg, étaient publiées à côté des lettres du prince Albert, ce serait vraiment un tableau

(1) Voyez *The early years of his royal highness the Prince-consort,* chapitre X, p. 220-221.

achevé, une de ces gracieuses images de la vie domestique comme les aiment les romanciers anglais. Quel peintre des cottages n'envierait l'expression de ces joies familières! Le cottage ici, c'est le palais de Windsor, mais telle est la simplicité de cette correspondance, que la grandeur du cadre ne fait aucun tort à la poésie des choses. On y verrait, par exemple, la reine d'une puissante nation dire le plus naturellement du monde que son jeune cousin, en recherchant son alliance, a fait un sacrifice; on l'entendrait apprécier ce sacrifice, où elle trouve un nouveau motif de reconnaissance et d'amour; on lirait dans sa pensée combien elle regrette de réduire le prince à un rôle secondaire, lui si beau, si noble, si parfait, si digne du premier rang! On remarquerait aussi une scène douloureuse et touchante : le frère aîné du fiancé, qui aurait pu prétendre, lui aussi, à la main de sa cousine, qui peut-être y avait songé plus d'une fois sans en rien dire, a sa place particulière dans ce recueil de lettres. Écoutez-le quand il étouffe une dernière fois son gémissement secret pour faire l'éloge de son frère et féliciter la jeune reine :

« Ma chère cousine, laissez-moi vous remercier très sincèrement de votre bonne réponse à ma lettre. Vous êtes toujours si bonne et si aimable pour moi que je crains de ne pas vous avoir suffisamment remerciée.

« Oh! si vous pouviez savoir quelle place, vous et Albert, vous occupez dans mon cœur! Albert est un second moi-même, et mon cœur ne fait qu'un avec le sien. Indépendamment de ce qu'il est mon frère, je l'aime et l'estime plus que personne au monde. Vous sourirez peut-être de voir que je vous parle de lui en des termes si ardens, c'est pour que vous sentiez mieux encore tout ce que vous gagnez en lui.

« Jusqu'à présent, c'est surtout son extérieur que vous connaissez, sa nature si juvénilement innocente, son calme, son intelligence claire et ouverte. C'est ainsi qu'il apparaît dès le premier abord. On lit moins de choses sur son visage, en ce qui concerne l'intelligence des hommes et l'expérience; pourquoi cela? Parce qu'il est pur devant le monde et devant sa propre conscience. Non pas qu'il ignore ce que c'est que le péché, quelles sont les tentations mondaines et la faiblesse de l'homme; non, mais il a su et sait comment on y résiste, soutenu qu'il est par la supériorité, par la fermeté incomparable de son caractère.

« Dès nos premières années, nous avons été entourés de circonstances difficiles dont nous avions parfaitement conscience, et mieux peut-être que le plus grand nombre nous nous sommes accoutumés à voir les hommes dans les situations les plus opposées que puisse offrir la vie humaine. Albert n'a jamais connu l'hésitation. Guidé par la clarté de son propre sens, il a toujours marché calme et ferme dans le droit che-

min. Vous rencontrerez sans doute bien des difficultés dans les affaires qui rempliront votre vie; quelque grandes qu'elles puissent être, reposez-vous en lui avec la plus entière confiance. Alors seulement vous comprendrez toute la valeur du trésor que vous possédez.

« Il a en outre toutes les qualités nécessaires à un bon époux. Votre vie ne peut manquer d'être heureuse.

« Quand l'agitation de ces premiers jours sera passée, quand tout sera rentré dans le repos et que mon père aura quitté l'Angleterre, je serai charmé d'être à distance le spectateur fidèle de votre nouvelle existence; mais combien je sentirai alors tout ce que j'ai perdu! Le temps, je l'espère, me viendra en aide. Maintenant je me sens bien seul.

« ERNEST. »

Tout cela, c'est la partie intime des augustes fiançailles; il faut maintenant que l'affaire soit traitée officiellement, il faut que tout ce qui intéresse la raison d'état soit réglé par les représentans de la nation. Les jeunes princes de Saxe-Cobourg ont quitté Windsor le 14 novembre 1839; le prince Albert ne reviendra en Angleterre qu'après les délibérations du parlement. Dans cet intervalle, pendant qu'il retourne à Cobourg par Bruxelles, Bonn et Wiesbaden, où se trouve alors le roi des Belges, les hommes d'état anglais vont recevoir les communications de la reine. Le 20 novembre, la reine quitte Windsor avec sa mère, la duchesse de Kent, et vient s'établir pour quelques jours à Londres, à Buckingham-Palace. Le même jour, lord Melbourne lui soumet la déclaration destinée au conseil privé, et ce conseil est convoqué le 23 au palais de la reine.

Il est deux heures. Tous les membres du conseil privé sont à leur place, au nombre de quatre-vingt-trois, dans la grande salle du rez-de-chaussée. La reine entre et s'assied sur le trône. « La salle était pleine, écrit-elle dans son journal, et je savais à peine qui était là. Je vis lord Melbourne, qui me regardait avec des larmes dans les yeux; mais il n'était pas placé près de moi. Alors je donnai lecture de ma brève déclaration. Bien que mes mains tremblassent, je ne commis aucune méprise. Je me sentis bien heureuse et bien reconnaissante quand j'eus terminé. A ce moment, lord Lansdowne se leva, et, au nom du conseil privé, demanda que cette communication très gracieuse et très bien venue pût être livrée à l'impression. Ensuite je quittai la salle. La cérémonie n'avait pas duré plus de deux ou trois minutes. » Si rapide qu'eût été la séance, la reine avait eu le temps d'éprouver les émotions les plus vives. Elle insiste sur ce point et raconte avec grâce comme elle se sentit soutenue par le souvenir du prince Albert. Elle portait constamment depuis ses fiançailles un bracelet auquel était fixé le portrait du prince :

« C'est ce portrait, dit-elle, qui me donna du courage en présence du conseil. »

La déclaration préparée par lord Melbourne était rédigée en termes très simples et très dignes. La reine disait qu'elle avait rassemblé le conseil pour l'informer de sa résolution dans un sujet qui intéressait profondément et la prospérité de son peuple et le bonheur de sa propre vie. Son intention était de s'unir en mariage avec le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Profondément émue de la solennité de l'engagement qu'elle allait contracter, elle n'avait pas pris cette décision sans y avoir mûremement réfléchi ni sans avoir acquis la ferme confiance que ce mariage, avec la bénédiction du Dieu tout-puissant, assurerait sa félicité domestique et servirait les intérêts de son pays.

Deux mois après, le 16 janvier 1840, ce ne fut pas devant les quatre-vingt-trois membres du conseil privé, ce fut devant tous les membres du parlement, devant la chambre des lords et la chambre des communes que la reine renouvela cette déclaration. Ce jour-là, elle ouvrait le parlement en personne. Jamais on n'avait vu l'assemblée si nombreuse, jamais les tribunes si brillantes, jamais non plus la route que devait parcourir le carrosse royal de Buckingham-Palace à Westminster n'avait retenti de pareilles acclamations. Ce n'était assurément ni l'insignifiant Guillaume IV, ni George IV le méprisé, ni George III le pauvre fou, encore moins les deux premiers George, auxquels on dut arracher une à une les libertés publiques, ce n'était, dis-je, aucun de ces rois qui avait pu être accueilli avec un tel enthousiasme. Plus d'une fois en ces jours de solennité parlementaire, le cortége royal fut assailli de huées; plus d'une fois les ministres furent obligés de prendre des mesures pour protéger contre l'insulte la voiture du souverain. C'était sous le régent, il est vrai, avant les grandes réformes qui désarmèrent l'émeute. Quel contraste aujourd'hui avec ces scènes d'il y a vingt ans! Qu'il y a loin de l'année 1820 au 16 janvier 1840! On sait que la reine va faire part de son projet de mariage aux représentans du pays, et déjà toute la cité éclate en cris d'enthousiasme. « Je n'avais pas encore assisté à de pareils transports, » écrit-elle en son journal. Et quelles salves d'applaudissemens, quand elle paraît à Westminster! Quelle émotion dans toutes les âmes, quand la jeune reine de vingt ans prend la parole, et, d'une voix claire, avec la diction la plus nette, annonce sa résolution au pays : « Depuis vos dernières séances, j'ai déclaré mon intention de m'unir en mariage avec le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha. Je prie humblement la divine Providence de bénir cette union, de la rendre favorable aux intérêts de mon peuple ainsi qu'à mon bonheur domestique.

Ce me sera une source de satisfactions les plus douces de voir la résolution que j'ai prise approuvée par mon parlement. »

La reine a rappelé dans son *journal*, le général Grey a raconté dans les *Early years of the Prince consort* l'accueil fait par les deux chambres à cette communication de la reine. A la chambre des lords, ce fut le duc de Somerset et lord Seaford qui se chargèrent de la rédaction de l'adresse. A la chambre des communes, le *leader* de l'opposition, sir Robert Peel, tint à honneur de joindre à la réponse enthousiaste des whigs les félicitations les plus ardentes, avec des vœux de bonheur tendrement et magnifiquement exprimés. Cette unanimité de sentimens n'empêcha pas la critique parlementaire de se produire en toute indépendance. Les Anglais sont gens d'affaires; le dévoûment monarchique ne s'oppose pas du tout à un sévère examen des choses; il y aide au contraire. Plus on est sûr de sa foi, moins on a peur des libertés qu'on s'accorde. Quelle sera la liste civile du prince-consort? Quel rang occupera-t-il dans la hiérarchie sociale? Voilà deux questions qui seront traitées à l'anglaise, c'est-à-dire par des esprits respectueux, mais défians et tenaces. Ce n'est point par la délicatesse que brillera cette discussion. Malgré l'enthousiasme du 16 janvier, on ne craindra pas de blesser l'auguste fiancée en diminuant le prince qu'elle a choisi. Il y aura des si, des mais, hypothèses et chicanes également déplaisantes. Les plus grands seigneurs seront les moins courtois. Le monde tory, blessé par les dames du parti whig, trouvera là une occasion de se venger, il la saisira sans scrupule. Quel est ce prince de Saxe-Cobourg? Est-on bien sûr de ses croyances? D'où vient que la reine, dans sa déclaration, n'en a pas dit un mot? S'il professait la religion nationale, la reine n'eût point gardé le silence sur un point aussi grave. « Évidemment, disent les tories, ce prince n'est pas protestant, c'est un infidèle; quant à ses idées politiques, il est bien jeune, on le dit porté aux rêveries; ne serait-ce pas un radical? » Catholique et radical, c'est plus qu'il n'en faut pour irriter la vieille aristocratie britannique. Voilà sous quels auspices ont commencé les débats du parlement au sujet du mariage de la reine et de la liste civile du prince.

Ces détails sont bien étranges. La reine a permis au général Grey de les rappeler sommairement et prudemment dans le récit des *Jeunes années du prince-consort*. Stockmar est plus libre quand il écrit ses notes; c'est lui surtout qu'il faut interroger. N'oublions pas d'ailleurs qu'il a été mêlé de sa personne à une bonne partie de ces débats. Il était en Allemagne pendant que le jeune prince faisait son second voyage en Angleterre; une fois le mariage décidé, il se rendit à Londres, expressément chargé par le roi des Belges,

comme ami et conseiller de la famille, de négocier les termes du contrat avec le ministère. Il avait particulièrement affaire à lord Palmerston. Arrivé à Londres le 9 janvier 1840, il s'empressa d'aller trouver le noble lord à Carlton Terrace. « Je le trouvai, dit-il, fort distrait et très fatigué; il me félicita pourtant de la façon la plus cordiale, assurant que de tous les mariages possibles pour la reine, celui-là était à ses yeux le plus digne d'approbation. Nous eûmes ensuite un entretien à fond sur toutes les formalités nécessaires. » Quelques jours après, Stockmar écrit les notes que voici : « les ultra-tories manifestent contre le prince des préventions défavorables; il est impossible de méconnaître à ce propos l'influence du roi de Hanovre Ernest-Auguste (1). Ils prétendent que le prince est un radical et un infidèle. Ils disent que la reine aurait dû épouser Georges Cambridge ou un prince d'Orange. Quant à l'opinion générale, la résolution que la reine a prise de se marier, pour répondre à des exigences venues de tous les côtés, cette résolution ayant pour effet d'écarter l'éventualité très désagréable au pays de la succession du roi Ernest-Auguste et de sa race, a relevé la popularité de la reine, et donnera un peu plus de force pour quelque temps au ministère Melbourne, toujours menacé par sa faiblesse intérieure. Quant à la personne du fiancé, le public se montre assez indifférent; toutefois j'entends dire généralement qu'il est trop jeune. »

La malveillance des tories éclata dans la chambre des lords dès le lendemain de la séance royale. Le duc de Wellington demanda que ces mots *prince protestant*, ajoutés au nom du prince Albert, fussent insérés dans l'adresse. C'était une attaque directe contre le gouvernement; on lui reprochait de n'avoir pas indiqué la religion du prince dans la déclaration faite au conseil privé le 23 novembre 1839. N'était-ce là qu'une taquinerie? Le duc et ses amis feignaient-ils d'ignorer un point qui ne faisait doute pour personne? Croyaient-ils véritablement que la reine allait épouser un catholique et s'exposer, selon la dure loi anglaise, à une accusation de forfaiture? C'eût été une malice parlementaire d'un goût équivoque. On se serait trompé cependant, si on eût dédaigné la chose comme une

(1) Le roi de Hanovre Ernest-Auguste était un des fils du roi d'Angleterre George III, un des frères de George IV et de Guillaume IV. Frère puîné du duc de Kent, dont la reine Victoria représentait les droits, il était devenu roi de Hanovre en 1837, à l'avénement de sa nièce. Nous avons déjà dit que le Hanovre, fief masculin de la maison de Brunswick, devait être détaché de la couronne d'Angleterre, le jour où une femme occuperait le trône de la Grande-Bretagne. Si donc la reine Victoria fût morte sans héritier, le roi de Hanovre ou son fils l'aurait remplacée sur le trône d'Angleterre, et le royaume de Hanovre eût appartenu à celui de ses frères qui serait venu immédiatement après lui. Il y avait là bien des intérêts engagés, par conséquent bien des cas à prévoir.

manœuvre tant soit peu sénile; quelques jours après, Stockmar recevait de lord Palmerston un billet ainsi conçu : « En toute hâte. Pouvez-vous me dire si le prince Albert appartient à une secte protestante dont les dogmes ne lui permettraient pas de recevoir la communion d'après le rite de l'église anglicane? » ce qui prouve que, le soupçon de catholicisme écarté, les tories, dans leur intolérance, s'acharnaient encore à poursuivre l'*infidélité* du prince Albert. Stockmar répondit sur-le-champ que le prince n'appartenait à aucune secte et que, pour le rite de la communion, il n'y avait aucune différence essentielle entre l'église protestante allemande et l'église anglicane. « Cette déclaration, ajoute-t-il, mit fin à tous les scrupules. Et Dieu sait, par le fanatisme qui court, quelles horribles sottises on eût débitées à ce sujet, si Palmerston avec cette réponse décisive n'eût pu fermer la bouche aux malintentionnés! »

La question de la liste civile du prince donna lieu à des débats plus vifs encore et produisit des résultats bien autrement fâcheux. Le ministère proposait d'accorder au prince une somme annuelle de 50,000 livres (1,250,000 francs). Lord Melbourne, avec sa légèreté habituelle, avait affirmé à la reine que le cabinet ne prévoyait aucune difficulté à ce sujet, sauf peut-être pour le cas de survivance du prince (1). Cette confiance lui venait de ce qui avait été décidé en des circonstances analogues. La reine Caroline, femme de George II, la reine Charlotte, femme de George III, la reine Adélaïde, femme de Guillaume IV, avaient reçu chacune du parlement une liste civile de 50,000 livres. La même somme avait été assignée au prince Léopold lorsqu'il avait épousé la future héritière du trône. Seulement lord Melbourne oubliait que le gouvernement parlementaire, même chez les peuples les plus attachés à la tradition, est toujours une terre mouvante. Il faut sans cesse affermir le sol où l'on marche, sans cesse prévoir et prévenir le danger. Royer-Collard l'a dit avec sa précision magistrale : le gouvernement constitutionnel n'est pas une tente dressée pour le sommeil. Lord Melbourne, qui dormait volontiers, ne s'était pas encore aperçu que la colère des tories, passant par-dessus sa tête, allait atteindre la reine et le prince Albert. Le doux seigneur *Pococurante* fut réveillé d'une façon assez rude lorsqu'il vit s'accomplir sur cette question l'alliance, très inattendue assurément, des tories et des radicaux. Un député radical, M. Hume, rédigea un amendement qui réduisait à 21,000 livres la liste civile du prince; un député tory, ou plutôt ultra-tory, comme dit Stockmar, M. le colonel Sibthorpe, éleva un peu cette somme et proposa de voter 30,000 livres.

(1) *The early years of the Prince-consort*, p. 251.

Fallait-il donc, dit très bien Stockmar, abandonner de telles questions aux violences des partis? N'était-ce pas là un de ces cas où le premier ministre, s'élevant au-dessus de la politique particulière qu'il représente, doit se concerter avec le *leader* de l'opposition, afin de protéger en commun ce qui intéresse l'état tout entier? Ce n'était pas devant les deux chambres qu'il était possible de s'entendre; lord Melbourne devait aller trouver son successeur désigné, sir Robert Peel, et traiter l'affaire avec lui. Le premier ministre conduisant ses amis, le *leader* tory conduisant les siens, il y aurait eu vote sans débat. Au lieu de cela, quel vaste champ ouvert à la passion! et de part et d'autre que de paroles regrettables! Ici, c'est lord John Russell qui accuse les adversaires du ministère de manquer de respect à la reine, de violer leurs devoirs de *loyalty;* là, c'est Robert Peel qui, tout en parlant d'élever un jour la somme dans certains cas, suivant certaines conditions, laisse éclater par cela même des défiances hostiles, au risque d'affliger le prince et d'offenser la reine (1). Quand on alla aux voix dans la chambre des communes, l'amendement du colonel Sibthorpe, qui réduisait la liste civile du prince à 30,000 livres, fut voté par 252 suffrages contre 158.

Stockmar nous donne ici un détail qui jette un jour singulier sur les mœurs parlementaires. Pendant la nuit du vote, il assistait à la séance. En sortant de la salle, il rencontra sur l'escalier lord Melbourne, qui le prit à part et lui dit : « Le prince va être fort irrité contre les tories, mais ce n'est pas aux seuls tories qu'il doit imputer la diminution de son apanage : c'est aux tories, aux radicaux et à une bonne partie de nos gens. » Stockmar ajoute : « Je lui serrai la main pour une si rare franchise et je dis : Ah! voilà ce que j'appelle un honnête homme! J'espère bien que vous raconterez la chose au prince vous-même. » Stockmar avait raison d'admirer cette franchise, plus encore, cette impartialité extraordinaire chez un chef de parti, car on devina bientôt pour quel motif un certain nombre de whigs avaient voté l'amendement du colonel Sibthorpe. Ils avaient espéré que le prince, dès son arrivée en Angleterre, se défierait des tories comme d'ennemis personnels. « Ainsi, pensaient les whigs, serait élargie la brèche qui déjà tenait la reine séparée des tories (2). »

(1) Les passages les plus vifs de ces discours sont reproduits dans *Early years.* On y voit les violentes attaques de lord John Russell, ainsi que les protestations véhémentes de lord Eliot et de sir Robert Peel. « Des deux côtés, dit le rapporteur dont la reine a inspiré la plume, il y a eu là un ton qui, dans une pareille occasion, n'aurait pas dû se produire. » *Early years,* p. 282.

(2) Ce sont les paroles mêmes du récit de la reine : « ... The hope of seeing the

Ce triste calcul fut déjoué par la noblesse et la générosité du jeune prince. Il était en route pour l'Angleterre quand ce vote si désagréable avait eu lieu; c'est à Aix-la-Chapelle qu'il en fut informé. Stockmar, inquiet des sentimens d'amertume que pouvait lui causer cette nouvelle, s'était empressé de lui envoyer des explications, pour atténuer au moins la brusquerie et la violence du coup. Cette précaution était superflue : le prince ne mettait pas sa dignité dans une question d'argent. La seule chose qui l'affligea,— il l'écrivit à Stockmar, — c'était de ne pouvoir plus venir en aide aux artistes et aux savans aussi largement qu'il l'aurait désiré. Ce budget qu'on avait réduit presque de moitié, c'était le budget des sciences, le budget des lettres et des arts. Il serait obligé de se conformer au vote de la chambre et de restreindre ses libéralités. Il n'avait en cette affaire aucun autre chagrin que celui-là. Quant aux ressentimens politiques dont certains stratégistes espéraient le voir animé, on vit bien par la suite que sa droiture et sa bonne humeur l'en préserveraient toujours. Le roi des Belges prenait la chose moins tranquillement, il s'indignait surtout de l'affront infligé à la reine. « Je ne puis comprendre, écrivait-il à sa nièce, qu'un parti si dévoué à la dignité de la couronne ose traiter ainsi sa souveraine, et cela dans une de ces occasions de la vie privée où les plus aigres, les plus sombres, se détendent, s'épanouissent, n'ont plus que des sentimens de bienveillance. » La reine aussi éprouvait une indignation profonde et ne la contenait qu'avec peine (1). Le prince, lui, n'eut besoin d'aucun effort pour conserver la plus parfaite sérénité; il avait compris dès cette première aventure que les violences du parlement étaient surtout des violences de parti à parti, et que, même dans le cas où elles semblaient atteindre la couronne, ce n'était là qu'une apparence vaine : la bataille en réalité se passait dans les sphères inférieures.

Un autre vote qui blessa la reine plus cruellement encore, car il touchait de plus près aux personnes, ce fut le vote relatif au rang du prince-consort. Le désir de la reine et du prince était que le prince eût le premier rang après la reine, le premier rang sans nulle exception, c'est-à-dire qu'il eût le pas non-seulement sur tous les membres de la famille royale, sur tous les fils et petits-fils de George III, mais sur les princes mêmes qui naîtraient de leur union, par conséquent sur les futurs héritiers de la couronne. Rien de plus juste à première vue; si le prince-époux, suivant la loi politique, ne peut venir qu'après la reine, ce sacrifice de la dignité

breach widened which already existed between them and the Queen. » *Early years*, p. 277.

(1) Voyez *Early years of the Prince-consort*, p. 289.

conjugale n'entraîne pas nécessairement le sacrifice de la dignité paternelle. Au contraire, tant que le fils du prince-époux n'est pas roi, la dignité paternelle du prince est entière. Le père doit passer avant le fils; le père qui ne sera jamais roi doit passer avant le fils qui sera roi. On comprend que dans un intérêt général la loi politique fasse fléchir la loi naturelle; on comprend aussi que la loi naturelle ne fléchisse qu'à l'instant précis où la loi politique le veut. Toute exception blessante doit être restreinte pour la durée à ce qui est strictement nécessaire, *odia restringenda.* Un jour plus tôt, une heure plus tôt, ce serait une offense à l'éternelle morale. Oui, sans doute, tout cela est juste, mais chez un peuple qui a conquis ses libertés après tant de siècles de lutte, chez un peuple fier, jaloux, soupçonneux, surtout chez un peuple qui, n'aimant pas les déclarations de principes, tient à régler tous les cas litigieux d'après les besoins du moment, ce n'est pas à la justice absolue qu'il faut demander une décision en de si délicates matières. La seule loi absolue de la politique, au jugement des Anglais, est qu'il n'y a pas de loi absolue en politique. Voilà pourquoi le parlement, en dépit du vif désir de la reine, et malgré plusieurs instances régulièrement introduites, n'a pu se résoudre à prononcer sur ce point une sentence définitive.

On ne s'occupa d'abord que des oncles de la reine. Le ministère voulut savoir si tous les frères puînés de George IV, de Guillaume IV et du duc de Kent consentiraient à céder la préséance au prince-époux. Les ducs de Sussex et de Cambridge y consentirent après quelque hésitation; quant au roi de Hanovre, bien loin de rien accorder, il protesta contre toute idée de lui enlever son rang, agita la société torie et travailla énergiquement son frère Cambridge pour l'amener à reprendre sa promesse. La discussion s'ouvrit à la chambre des lords le 27 janvier 1840. Elle fut moins vive sans doute, mais bien plus désagréable que la discussion de la liste civile du prince à la chambre des communes. L'occasion du débat était le bill de naturalisation du jeune prince. Le gouvernement avait inséré dans ce bill les paroles que voici : « Le prince, pendant toute la durée de sa vie, nonobstant toute autre disposition contraire, occupera dans le parlement et ailleurs après sa majesté le rang que sa majesté jugera convenable. » Un vice de forme fit ajourner le bill; le ministère avait négligé d'indiquer dans le titre qu'il s'agissait non-seulement de naturaliser le prince, mais d'établir ses droits de préséance. L'assemblée était surprise, dit le duc de Wellington, les nobles lords n'avaient pas eu le temps de réfléchir à une question si délicate. Lord Wellington fut soutenu par lord Brougham, qui fit des objections très graves : « La proposition

que nous présente le ministère, ajouta l'illustre orateur, n'est pas seulement inadmissible comme étrangère à ce bill; fût-elle placée en des conditions régulières, elle est trop générale et trop vague. Dans toutes les circonstances analogues, on a toujours indiqué avec précision le rang qu'il s'agissait de fixer. Prenez garde; on vous propose d'autoriser la reine à donner au prince après elle le rang qu'elle aura choisi elle-même, le rang qui lui paraîtra le plus convenable et le plus digne! Mais ce ne peut être là une prérogative de la reine, c'est un droit qui appartient au parlement. La reine demande tel ou tel rang pour le prince, le parlement accorde ou refuse, voilà le droit... Et puis, savez-vous quelles conséquences peuvent entraîner ces paroles : « le prince, pendant toute la durée de sa vie, occupera après sa majesté le rang que sa majesté jugera convenable? » Supposez, — Dieu éloigne un tel malheur! — supposez que sa majesté ait payé sa dette à la nature avant qu'un rejeton soit né du mariage qui se prépare; nous aurions alors un roi et un prince de Galles (1), et le prince Albert se trouverait désormais dans cette situation tout à fait anormale : prince étranger naturalisé Anglais, mari d'une reine décédée, il aurait un rang plus élevé que le prince de Galles! »

Le vice de forme signalé par le duc de Wellington, les objections présentées par lord Brougham ne permettaient pas au ministère de compter sur une victoire. Lord Melbourne reconnut que le bill portait un titre insuffisant et s'empressa de le retirer; il ne tenait pas seulement à réparer l'erreur, son désir était d'écarter l'objection de lord Brougham par une rédaction plus acceptable. Dans l'intervalle, Stockmar courut chez lord Melbourne et le supplia de laisser tomber la question de préséance. L'entretien est curieux; ce n'est pas assez de le résumer, il faut le traduire : « Je le trouvai perplexe, irrésolu. — Pour l'amour de Dieu, lui dis-je, retirez ce bill de préséance et ne vous faites pas battre une seconde fois, cela produirait le plus fâcheux effet. — Je le crois bien, répondit-il, mais la reine attache à ce bill la plus grande importance. — Soyez donc ferme, lui dis-je, montrez à la reine tous les inconvéniens d'une seconde défaite. » Il riposta encore : « Fort bien, mais qu'arrivera-t-il? — Il arrivera, lui dis-je, que vous réglerez la question de rang par un

(1) Le roi, d'après cette supposition de lord Brougham, c'eût été le roi de Hanovre, frère puîné du duc de Kent, l'aîné des oncles survivans de la reine Victoria, et le prince de Galles, c'eût été son fils, le prince George, qui avait près de vingt et un ans à cette date. Le prince George était né le 27 mai 1819, la même année et le même mois que la reine Victoria. C'est celui même qui, en 1851, a succédé comme roi de Hanovre à son père Ernest-Auguste, et qui a été dépossédé de son royaume par la Prusse après la guerre de 1866.

ordre du conseil (*order in council*), comme le régent l'a fait pour le prince Léopold. — Je rentrai chez moi, je copiai les paroles dont le régent s'était servi en 1826 pour fixer le rang du prince Léopold, et je les envoyai à lord Melbourne. »

C'est précisément ce conseil de Stockmar qui finit par prévaloir. Il eût fallu, d'après lord Brougham, que le rang accordé au prince Albert fût limité au temps que durerait la vie de la reine; la reine rejeta cette idée comme indigne d'elle, et le bill fut retiré ou du moins réduit, ainsi que l'avait demandé Wellington, à un simple bill de naturalisation; quelques mois après, un décret de la puissance royale assurait au prince-époux le premier rang après elle « dans toutes les circonstances, dans toutes les réunions, excepté seulement les cas où un autre rang lui serait assigné par un acte du parlement. » Ces derniers mots, nous dit le savant éditeur des *Souvenirs de Stockmar*, se rapportent à une loi du temps d'Henri VIII qui fixait les cas de préséance dans la chambre haute et dans le conseil privé. Il est bien évident que les décrets émanés de la prérogative royale devaient s'incliner devant la loi.

Ces laborieuses et déplaisantes discussions avaient été enfin terminées le 3 février 1840; le 3 février, le prince Albert, accompagné de la noble escorte que la reine lui avait envoyée jusqu'en Saxe, faisait son entrée dans Londres et descendait à Buckingham-Palace.

IV.

Les personnages chargés par la reine d'accompagner le prince en Angleterre étaient lord Torrington et le colonel Grey. Ils étaient partis de Londres le 14 janvier, emmenant trois voitures de la cour. Ils arrivèrent à Gotha le 20 dans l'après-midi, furent présentés le même jour au duc, à la duchesse douairière, reçurent d'eux, ainsi que des jeunes princes, l'accueil le plus cordial, et s'entretinrent longuement avec le prince Albert. Ils apportaient les insignes de l'ordre de la Jarretière destinés à l'auguste fiancé; le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, lui-même chevalier de l'ordre, avait été désigné par lettre-patente de la reine pour remettre ces insignes à son fils et lui donner l'accolade. Cette cérémonie eut lieu le 23 devant toute la cour, avec la plus grande solennité. Il y eut ensuite plusieurs jours de fête, puis le prince dut songer au départ. Les adieux offrirent un caractère bien touchant; le prince, malgré l'ivresse de son bonheur, ne put s'arracher sans déchirement à sa famille, à ses amis, à tout ce qui lui rappelait un passé si paisible et si doux. On pleurait autour de lui; l'aïeule surtout, la bonne

duchesse douairière de Saxe-Cobourg, si heureuse qu'elle fût de l'avenir assuré à son petit-fils, sentait une part d'elle-même s'en aller avec lui. Le 28, dans la matinée, quand les voitures s'ébranlèrent, elle était à une des fenêtres du palais, agitant ses bras pour un dernier adieu; on l'entendit crier : « Albert! Albert! » d'une voix qui remua tous les cœurs.

Il y avait onze voitures, y compris les fourgons. Le duc régnant marchait le premier, dans son carrosse, tantôt avec l'un de ses fils, tantôt avec l'un des gentilshommes anglais ou des personnages de sa cour. Ensuite, venaient les trois voitures amenées de Buckingham-Palace, suivies de deux briskas et de plusieurs fourgons. Des seigneurs allemands, le comte Alvensleben, le comte Kolowrath, le comte Gröben, le comte Pöllnitz, d'autres encore, s'étaient joints aux représentans de l'Angleterre pour accompagner le duc et ses deux fils. Cela formait un groupe de douze personnes. Le cortége voyageait à petites journées. On coucha le premier soir à Cassel, le second à Deuz, puis à Aix-la-Chapelle, à Liége, à Bruxelles, où le roi Léopold retint les voyageurs jusqu'au 5 février. Ce jour-là, dans la matinée, on se rendit à Ostende par le chemin de fer, puis on remonta en voiture pour longer la côte, d'Ostende à Dunkerque, de Dunkerque à Gravelines et à Calais. Le 6 février, les voyageurs s'embarquèrent sur l'*Ariel* et se dirigèrent vers Douvres. Le temps était mauvais, le vent soufflait avec violence et contrariait la marche du navire; cette traversée, ordinairement si courte, ne dura pas moins de cinq heures et demie.

Comment rendre l'enthousiasme qui éclata de toutes parts au moment où le fiancé de la reine mit le pied sur le sol d'Angleterre? Le prince Albert sentit bien ce jour-là, comme il l'avait déjà soupçonné, que les chicanes du parlement n'étaient que des chicanes de forme. Sa personne était hors de cause, et si des maladresses de discussion, maladresses imputables aux whigs comme aux tories, avaient paru compromettre son nom un instant, un tel accueil ne pouvait laisser aucun doute sur les sentimens de la nation.

Il avait été décidé que le prince n'arriverait pas à *Buckingham-Palace* avant le 8 février; il ne fallait donc pas employer la matinée du 7 au court trajet qui sépare Douvres de Londres. Rien n'était mieux indiqué pour les illustres voyageurs qu'une station d'un jour à Cantorbéry. Le cortége y fit son entrée vers deux heures, au milieu de hourras sans fin. Vainement, sous le coup des rafales, une pluie froide et serrée fouettait les spectateurs; ce temps inhospitalier n'avait pu ni arrêter l'empressement de la foule ni refroidir son enthousiasme. A trois heures, le prince Albert et son frère se rendirent au service de la cathédrale. Le soir, la ville fut illuminée, et

une multitude immense, pressée sous les fenêtres de l'hôtel où était descendu le royal cortége, saluait encore de ses cris joyeux le nom du fiancé de la reine; le prince, répondant à ces appels, se montra au balcon, et les acclamations redoublèrent. Enfin, le 8 février dans l'après-midi, au jour et à l'heure fixés pour l'arrivée à Londres, le cortége, traversant les flots du peuple et salué à chaque pas d'applaudissemens frénétiques, atteignit le palais Buckingham, où il fut reçu par la reine et la duchesse de Kent.

Faut-il maintenant raconter la cérémonie même du mariage, comme elle fut célébrée le dimanche 9 février 1840? Faut-il peindre le royal cortége se rendant du palais Buckingham au palais Saint-James? Faut-il décrire cette chapelle de Saint-James illustrée par tant de solennités du même genre? Faut-il peindre ces splendeurs du luxe et ces souvenirs séculaires, tout ce que l'aristocratie a de plus éclatant et tout ce que la tradition a de plus étrange, le cortége du fiancé, le cortége de la reine, ces rois d'armes, ces sergens aux armes, ces gentilshommes aux armes, ces pages d'honneur, ces trompettes, ces *gentlemen* gardiens des insignes du moyen âge, ce premier ministre portant l'épée de l'état, ces dames de la chambre, ces douze *ladies non mariées* (*twelve unmarried ladies*) portant les colliers des ordres de la reine, ces maîtres de ses chevaux, ces *mistress* de ses robes, ces jeunes filles d'honneur (*maids of honour*), ce gardien de la bourse, ce porteur du bâton d'or? Faut-il rapporter les incidens de cette procession solennelle? Faut-il signaler parmi tant de personnages ceux que les spectateurs applaudissent et ceux qui passent inaperçus? Les renseignemens ne nous manquent pas à cet égard, le journal le *Times* en a fourni de très curieux, et le général Grey, collaborateur de la reine, n'a pas hésité à les reproduire dans son tableau des *Early years*. On verrait par exemple le duc de Norfolk, malgré l'éclat de sa race, n'exciter aucune attention, et lord Melbourne, quoique porteur du glaive de l'état, ne pas faire plus d'effet qu'un figurant obscur. On verrait au contraire les sympathies publiques s'attacher à telle et telle princesse de la famille royale, à la princesse Augusta de Cambridge, si affable et si belle, à son altesse royale la duchesse de Cambridge, conduisant par la main sa jeune fille, la princesse Mary. Surtout quels élans d'admiration lorsque paraît le prince Albert portant l'uniforme de maréchal de l'armée anglaise! A ses épaules est suspendu le collier de l'ordre de la Jarretière. Il est ému, son regard doux et pensif lui gagne d'avance tous les cœurs. Il est accompagné de son père, le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, de son frère, le prince héréditaire, qui reçoivent tous deux l'accueil le plus cordial et en paraissent ravis. Enfin voici la reine! Tous les fronts s'in-

clinent, tous les yeux sont mouillés de larmes. Elle est pâle, beaucoup plus pâle que de coutume. Elle porte une robe de satin blanc à la fois très simple et très riche; sur sa tête est placée une couronne d'orangers sans diamans, d'où s'échappe un voile disposé de façon à ne pas cacher son visage... Mais entrer dans ce détail, ce serait nous écarter de notre but. Nous cherchons ici des choses nouvelles qui contribuent à éclairer certaines parties de l'histoire, nous n'avons pas à décrire des cérémonies consacrées par l'usage et qui sont toujours les mêmes, ou à peu près, dans toutes les circonstances analogues. Notons seulement, puisque l'occasion s'en présente, quelques termes du rituel anglican appliqués ici pour la première fois à une reine d'Angleterre dans toute leur simplicité puritaine; c'est la première fois en effet, depuis le XVIe siècle, qu'une reine d'Angleterre se marie selon ce rituel : Marie Tudor était catholique, Élisabeth ne s'est point mariée, la reine Anne était mariée déjà quand elle monta sur le trône. C'est pour cela sans doute que le *Times* a tenu à signaler ce détail.

Le service était dit par l'archevêque de Cantorbéry, assisté de l'évêque de Londres. Au moment où les deux époux engagent leur foi, l'archevêque dit au prince : « Albert, veux-tu prendre cette femme pour ta légitime épouse, afin de vivre avec elle selon le commandement de Dieu dans le saint état de mariage? veux-tu l'aimer, la soutenir, l'honorer, la garder en état de maladie comme en état de santé, et, ne recherchant aucune autre femme, lui demeurer toujours fidèle, tant que vous vivrez tous deux? » Le prince répondit d'une voix ferme : « Je le veux. » Alors l'archevêque, s'adressant à la reine, répéta les mêmes paroles : « Victoria, veux-tu prendre Albert pour ton légitime époux, afin de vivre avec lui selon le commandement de Dieu dans le saint état du mariage? Veux-tu lui obéir, le servir, l'aimer, l'honorer, le garder en état de maladie comme en état de santé, et, ne recherchant aucun autre homme, lui demeurer fidèle aussi longtemps que vous vivrez tous deux? » La reine, d'une voix ferme et d'un accent qui fut entendu dans toutes les parties de la chapelle, répondit : « Je le veux. » L'archevêque ajouta aussitôt : « Qui donne cette femme èn mariage à cet homme? » Alors le duc de Sussex, placé sur la gauche de la reine, s'avança, lui prit la main, et dit : « C'est moi (1). »

Au milieu de ces cérémonies, les unes singulières et gothiques, les autres chrétiennement touchantes, il y avait une chose qui dominait tout, c'était la joie cordiale de la nation. Quand la cour revint de la chapelle de Saint-James au palais de Buckingham, et

(1) « Who giveth this woman to be married to this man? » — « I do. » — Ces détails sont tirés d'un long article du *Times* publié le 11 février 1840 et reproduit en entier dans l'appendice du livre de la reine.

que, ce même jour, prenant congé de la duchesse de Kent, la reine et son mari se rendirent au château de Windsor, partout, dans les rues, sur les places, et non-seulement à Londres, mais aux champs, loin de la ville, le carrosse royal dut circuler entre des haies profondes de spectateurs enthousiastes. Tout le long de la route de Windsor, des gentlemen à cheval accompagnaient l'auguste couple. A Eton, l'illustre collége, tous les élèves sortirent de l'enceinte et, courant, galopant, formèrent de chaque côté des portières comme une double colonne de *horse-guards;* on devine si ce juvénile appoint fortifia le crescendo des hourras.

Ce n'étaient là pourtant que des explosions locales; il y a quelque chose de bien plus expressif encore dans ce frémissement silencieux de joie et de tendresse que toute la nation ressentit d'un bout du royaume à l'autre. On sait combien les Anglais ont le sentiment de la vie de famille; avec quelle grâce les romanciers et les poètes, surtout depuis Cowper et Woodsworth, n'ont-ils pas fait vibrer les cordes intimes! L'Angleterre politique, dans son rude bon sens, était impatiente de voir la reine se donner un soutien; l'Angleterre tout entière, dans son poétique sentiment de l'amour, fut attendrie et charmée par le roman de la reine. A voir ce jeune prince, dans la fleur de ses vingt et un ans, emmener ainsi la jeune épouse à l'abri des hautes tours gothiques de Windsor, toute la vieille Angleterre en reçut comme un rayon de soleil. La terre britannique semblait transfigurée, les fraîches prairies étaient plus fraîches, les doux cottages étaient plus doux. Lord Melbourne, si peu romantique pourtant, le sceptique lord Melbourne ne put s'empêcher de signaler à la reine la cause de cet épanouissement général. Ministre de l'intérieur, il recevait chaque jour des rapports sur les manifestations du sentiment public. « Madame, dit-il un jour à la souveraine, votre majesté sait-elle pourquoi son mariage produit une telle impression de félicité radieuse? C'est qu'on y voit bien autre chose que la froide raison d'état. »

Cette joie offrait un tel caractère que les mécontens même, à supposer qu'il y en eût çà et là, n'auraient osé paraître. Si jamais on put parler d'unanimité à propos des sentimens d'un peuple, ce fut en ce mois de février 1840. Le prince Albert le sentit bien; il comprit aussi que cette unanimité imposait un grand devoir à la reine. Se pouvait-il que la royauté fût soupçonnée seulement de favoriser tel ou tel parti politique? Non, la reine se devait à tous, la reine ne devait pas avoir d'autre drapeau que le drapeau de l'Angleterre, d'autre vœu que le vœu du parlement. C'est à lord Melbourne que le prince Albert exprimait un jour cette idée, et lord Melbourne, dans un sentiment désintéressé qui lui fait grand honneur, l'encourageait de toutes ses forces à faire prévaloir cette politique. Il ajou-

tait en propres termes : « L'heure est venue pour sa majesté de proclamer une amnistie générale pour les tories. » Le prince répétait ces paroles à la reine, qui pouvait à peine en croire ses oreilles. Elle n'oubliait pas si vite le mal que les tories lui avaient fait, leur opposition à la liste civile du prince dans la chambre des communes, leurs chicanes dans la chambre des lords au sujet de la préséance. Quoi! c'était lord Melbourne qui parlait d'amnistie! « Est-ce bien vrai? » lui demanda-t-elle. « Oui, madame, répondait le premier ministre, c'est mon avis comme c'est l'avis du prince. » Il fallait que l'irritation de la reine contre les tories fût bien vive pour qu'elle ne se rendît pas immédiatement. Comment résister toutefois lorsque Melbourne, peu de jours après, dans une de ces réceptions royales où le prince faisait connaissance avec l'aristocratie, disait à la reine en lui montrant son mari : « Voyez! quelle séduction il exerce! Comme chacun est sous le charme! Tout le monde l'aime. Ce serait le moment de faire apparaître le rameau d'olivier. »

Sentimens moraux et sentimens politiques, chastes tendresses du foyer et loyal apaisement des partis, voilà déjà bien des fruits d'or qui couronnent ces journées d'enchantemens. A toutes ces causes de joie nationale, ajoutez les contrastes d'une récente histoire. On n'était pas si loin du règne de George IV; on pensait encore à tant d'abominables scandales, aux désordres du prince de Galles, à l'iniquité du prince-régent, aux odieuses brutalités du roi, au procès et à la mort de la reine Caroline. On se représentait en même temps la douloureuse destinée de la princesse Charlotte, cette vie si triste, cette fin si prompte, et l'heure de la mort se confondant avec l'heure de la réparation. Quel désespoir dans tout le pays au moment où s'écroulèrent les espérances attachées à une existence aussi précieuse! Eh bien, avec la reine Victoria, il semblait que la princesse Charlotte eût reparu plus jeune, plus souriante, plus digne encore d'être aimée. Le jeune époux qui l'emmenait à Windsor était aussi comme l'image renouvelée de ce prince Léopold qui avait laissé les meilleurs souvenirs aux Anglais. Le *Times*, dans son article sur le mariage de la reine Victoria, rappelait tout naturellement le mariage de la princesse Charlotte avec le prince Léopold. Même foule, dit-il, même enthousiasme. On devine que les deux journées se complètent dans la pensée de l'écrivain, et que la seconde est chargée de tenir les promesses de la première. L'Angleterre partagea ce sentiment. Jamais on n'avait vu dans un mariage royal un si merveilleux accord, jamais tant de grâces et tant d'harmonies rassemblées.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

LA NOUVELLE

ÉCOLE FRANÇAISE

DE ROME

SES ORIGINES, SON OBJET, SES PREMIERS TRAVAUX.

On a raison de féliciter le gouvernement et les chambres d'avoir élevé le budget de l'instruction publique à un chiffre que jusqu'à ce jour il n'avait pas encore atteint. Entre les divers signes des temps, celui-là est considérable; il atteste le relèvement de ce généreux pays par la volonté, par l'intelligence et l'effort sur soi-même. Il y a des infériorités qu'il ne veut plus accepter, et desquelles les pouvoirs publics, aidés par le bon sens de la nation, finiront bien par avoir raison. Il y a des supériorités qu'il ne veut pas laisser exclusivement à d'autres, et, sans forcer son génie, il l'a suffisamment flexible et facile, assez solide et grave, pour espérer d'y parvenir. La campagne budgétaire a été bonne pour les enseignemens primaire et secondaire; mais le progrès n'eût pas été assuré, si l'enseignement supérieur n'avait reçu les moyens de maintenir ou d'élever son niveau pour se répandre sur tout le reste et influer davantage. La tâche que doit s'imposer l'enseignement supérieur à tous ses degrés est double. Vouloir en certains cas le séparer de la science, et le réduire à un simple rôle de vulgarisation (la mission des facultés a été quelquefois comprise de la sorte), c'est le mutiler et l'amoindrir. Il doit vulgariser la science, mais en contribuant à la faire, sous peine de perdre beaucoup de son autorité et de sa dignité. C'est à coup sûr une délicate question que de savoir en quelle mesure on pourra tout concilier pour répondre à deux exigences quelquefois diverses, et devant l'impossibilité évi-

dente d'inventer sans cesse et de dire du nouveau à chaque leçon; mais assurons-nous d'abord du plus difficile, c'est-à-dire d'une véritable valeur scientifique, d'une instruction solide et précise chez les jeunes maîtres : les qualités didactiques, mesure, clarté, goût, viendront par surcroît à la suite d'une forte préparation à laquelle n'auront manqué ni le dévoûment moral ni la constante élévation de la pensée.

Sous le titre d'*École française de Rome*, un décret présidentiel du 20 novembre 1875 a fondé en Italie un nouveau foyer de hautes études destiné précisément à essayer de concilier la science érudite et l'enseignement, et d'où notre pays tirera, nous l'espérons, honneur et profit. L'opinion a favorablement accueilli la pensée du ministère de l'instruction publique : l'Institut en a accepté le patronage immédiat; la commission du budget et les chambres n'ont pas mis de limites à leur bon vouloir ; l'École a déjà travaillé et donné des résultats. Cependant, soit à cause de sa date toute récente, soit parce qu'elle n'a pas commencé de publier ses travaux, elle n'est connue encore que dans un cercle relativement peu étendu. En dehors et même sur les confins du monde savant, elle est ignorée, ou bien son organisation, son objet, sa raison d'être sont imparfaitement comprises. Peut-être sera-t-il permis à celui qui a eu l'honneur d'être désigné pour en inaugurer la direction de se faire l'organe des intentions, des vœux, des espérances, l'interprète des combinaisons et des premiers efforts dont témoigne l'institution nouvelle. Quelle en est l'utilité promise? Quels travaux est-on en droit d'en attendre? Quels moyens a-t-on pris et pourra-t-on prendre encore pour aider à les obtenir? Quels résultats sont dès maintenant acquis? Il s'agit d'intérêts élevés, auxquels nul ne reste indifférent, c'est-à-dire du progrès de la haute culture intellectuelle dans notre pays, et peut-être aussi d'un certain tour nouveau à donner à la direction de notre enseignement public.

I.

Il y a longtemps que la science française envoie au dehors, particulièrement en Italie, des chargés de missions scientifiques et littéraires : tel de ces voyages, entrepris au XVIIe ou au XVIIIe siècle, fait aujourd'hui la gloire de notre érudition. Mabillon en 1685 et Montfaucon en 1698 vont d'abbaye en abbaye, d'église en église, étudier la diplomatique, les antiquités ecclésiastiques, la paléographie; ils rendent d'éminens services pour la composition des immenses recueils que publient les bénédictins de Saint-Maur, et laissent après eux des relations et des répertoires qui nous servent encore

de guides. Lacurne de Sainte-Palaye, en 1739 et 1749, va recueillir au-delà des Alpes les matériaux destinés à son savant glossaire de l'ancienne langue française. Plus tard, de 1776 à 1783, La Porte du Theil, désigné par le ministre Bertin et secondé par notre ambassadeur Bernis, explore dans la seule ville de Rome, à la Vaticane, au château Saint-Ange, à la *Vallicellana*, plus de 20,000 in-folios manuscrits. Sans compter les mémoires qu'il a publiés, ses papiers, conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, contiennent les analyses ou les copies de près de 18,000 pièces. De notre temps aussi, le gouvernement français n'a pas cessé d'envoyer en Italie des savans spéciaux pour faire des copies, des collations ou des recherches érudites. Le ministère de l'instruction publique reçoit de ces savans des rapports et des travaux souvent remarquables, qu'il imprime dans le très utile recueil des *Archives des Missions*. Personne n'ignore quels services sont rendus par une tradition si libérale, et peut-être est-ce le souvenir de cette longue expérience qui, lorsqu'on a songé à fonder au-delà des Alpes une école permanente d'érudition et d'histoire, a suscité chez de bons esprits certains doutes. « Ne suffirait-il pas, ont-ils dit, de multiplier les missions? Ce ne sont pas les sujets de travaux, ce ne sont pas les candidats qui manquent. N'est-ce pas assez, si l'on veut imprimer aux diverses recherches une direction d'ensemble, de les distribuer, de les coordonner au départ, en réservant le perpétuel contrôle de l'Institut? N'obtiendrait-on pas de la sorte une série continue de travaux, facile à augmenter, facile à restreindre? Y avait-il besoin d'une institution nouvelle? » — Ces scrupules ne tiendront pas, on peut le penser, contre la démonstration d'une utilité réelle et contre les premiers résultats obtenus. Certes si l'on pouvait espérer de rencontrer souvent des Mabillon et des Montfaucon, si nos chargés de missions ajoutaient fréquemment à leur zèle la force de travail et la science des anciens bénédictins, il n'y aurait rien à faire; mais ils risquent trop de marcher isolés dans une carrière dont ils n'aperçoivent quelquefois que trop tard les plus sûrs chemins. Alors même que les conseils et les directions de l'Institut ne leur font pas défaut, ils peuvent rencontrer des fortunes ou des difficultés imprévues qu'ils sont peu préparés à éviter ou bien à mettre à profit. Ne voyant auprès d'eux ni collaborateurs désignés, ni futurs successeurs, ils sont impuissans à fonder et à transmettre une tradition; tout au plus suffisent-ils à des tâches nettement déterminées et qui s'offrent d'elles-mêmes.

Le groupement des efforts est sans nul doute plus fécond. Quelles éloquentes preuves n'en avons-nous pas déjà? Notre École française d'Athènes, fondée en 1846, a fait des campagnes moins dispendieuses et aussi profitables à la science que celles de Choiseul-

Gouffier et, avant lui, de Nointel. A Rome même, quelle éclatante et glorieuse manifestation, quelle institution féconde que notre Académie de France! De jeunes artistes, après avoir donné de premiers gages à la renommée, sont affranchis pendant trois ou quatre ans de toute nécessité, de toute tentation vulgaire. Ils viennent ensemble en Italie, à Rome, dans une splendide demeure, que nul de ceux qui l'ont connue n'a certainement oubliée. Cette villa Médicis, avec les riches tapisseries de sa bibliothèque, avec le vaste balcon des chambres d'où la vue s'élance par-dessus Rome jusqu'à la mer, avec l'élégante décoration de sa façade intérieure, la *loggia*, le *bosco*, les pins parasols, plus loin les prairies et les bois de la villa Borghèse, quel séjour pour les sculpteurs, les architectes, les graveurs, les peintres! Qu'y viennent faire les musiciens? Rome moderne leur offre-t-elle des Cimarosa ou des Rossini? Non; mais l'Italie, avec ses éternelles beautés, reste la patrie de tous les arts, et tous les arts se tiennent; tous empruntent d'une même région supérieure dont l'Italie, comme la Grèce, semble demeurer voisine, leurs inspirations de grâce, de grandeur morale et de majesté. Placer à côté de cette grande institution une école savante, représentant l'esprit littéraire, occupée d'érudition, d'archéologie et d'histoire, c'est une intelligente pensée, de nature à profiter à l'une et à l'autre. Et de fait le lien nouveau d'affectueuses et utiles relations entre l'Académie de France et l'École française de Rome est bientôt devenu étroit et intime. Le directeur de l'École française est invité à donner à l'Académie une série de leçons sur l'histoire monumentale de l'antiquité classique; les artistes voyagent avec les lettrés; les livres, les informations, les avis réciproques se mêlent et s'échangent; la diversité des connaissances, celle des points de départ et des buts, ne sont plus des obstacles, ce sont des occasions de lumières nouvelles. Il en doit aller de même dans le domaine particulier de l'érudition et des lettres; là aussi les esprits gagnent à se rapprocher, à s'exciter, à se contrôler, à se régler mutuellement. Des missions isolées ne forment pas une école, et c'est une école, avec ses maximes propres, avec son but déterminé, avec la contagion de ses exemples et de sa propagande, avec ses traditions, qu'on a entendu créer. Quel est ce but et quelles sont ces maximes? Nous essaierons de l'expliquer.

L'École française de Rome, pour tout dire d'un mot, espère qu'elle pourra, aussi bien que l'École d'Athènes, peut-être même avec une plus grande variété de moyens, apporter à notre enseignement secondaire et à notre enseignement supérieur un secours nouveau d'inspiration élevée et de sévère esprit scientifique.

Notre enseignement secondaire est fermement constitué, de manière à soutenir avec avantage, croyons-nous, la comparaison des

autres pays, l'Allemagne comprise. Il suffit énergiquement déjà et, par un progrès continu, il suffira mieux encore à son double objet: la culture désintéressée qui fortifie l'homme intellectuel et moral, l'instruction pratique qui prépare aux études particulières des carrières libérales. Il ne doit oublier ou négliger ni le premier ni le second de ces deux intérêts, sous peine de produire un vague idéalisme ou le petit esprit. En quelle mesure doit-il combiner les deux sortes d'éducation, de manière à ne tomber dans aucun excès, tout en satisfaisant aux variables exigences des temps? C'est le problème délicat sans cesse à résoudre. Il a pour obligation principale de faire des hommes, sans deviner à l'avance les futures professions; mais il ne doit pas méconnaître que des connaissances positives, imprimées par de bonnes et sévères méthodes, peuvent seules d'une part bien forger les esprits, et d'autre part offrir un fonds solide aux bonnes aptitudes professionnelles, condition d'un avenir de succès, de sagesse et de contentement. S'il est vrai, comme il semble, que l'externat tende à s'augmenter et à entrer dans les mœurs, c'est bon signe, car il implique une salutaire responsabilité des élèves, et ce progrès permettrait un jour de rendre un peu plus tôt aux carrières actives ou à l'enseignement supérieur des jeunes gens plus capables d'une certaine conduite d'eux-mêmes et de quelque initiative. L'étude des langues vivantes, qu'il devient choquant et funeste d'ignorer, fait dans nos lycées de notables progrès. Celle de l'histoire et de la géographie comparée y est plus fortement conduite que dans plusieurs pays étrangers, quand du moins le professeur observe une juste mesure, n'accable ni ne disperse les esprits, mais au contraire les attire, les intéresse et les instruit presque à leur insu, ce qui lui est facile avec un instrument tel que l'enseignement historique, si flexible et si varié.

On entend toutefois des hommes spéciaux, très versés dans les hautes études de philologie, — celles qui après tout dominent et régissent les humanités, — se demander si les meilleures méthodes sont partout suivies dans nos études de grammaire, et si nos manuels sont au courant des progrès contemporains. Une autre remarque est aussi qu'on voit en Allemagne un plus grand nombre de maîtres, des gymnases ou d'ailleurs, produire des dissertations, des mémoires, des notices philologiques. Peut-être ne faut-il pas se hâter d'en conclure que tel de ces érudits enseigne mieux à cause de cela; nous savons, par beaucoup d'excellens exemples, qu'on peut être un fort bon professeur sans rien publier soi-même; il doit être permis d'imiter les muses : elles n'écrivent pas, mais se contentent d'inspirer. Nous savons bien aussi que chaque jour suffit tout au plus à sa peine, et qu'on peut vouloir réserver jusqu'à ses loisirs à ses disciples. Cependant il est difficile d'admettre que les recherches

personnelles ne profitent pas à l'enseignement en même temps qu'à l'avancement de la science. Il y a dans nos lycées des hommes qui savent très bien concilier avec l'entier dévoûment à leurs graves fonctions le soin de leur avenir scientifique; il importe beaucoup que le nombre de ces hommes-là augmente; il n'importe pas moins qu'ils sachent observer dans le choix de leurs sujets de travaux et dans la manière de les traiter une sévère discipline : c'est à quoi le progrès des méthodes dans nos écoles supérieures doit sans cesse contribuer.

Pour ce qui est de notre enseignement supérieur, et particulièrement de celui que distribuent nos facultés des lettres, on n'ignore pas de quelles persistantes objections il est devenu l'objet. A les entendre, cet enseignement ne forme pas d'élèves; au lieu de leçons critiques de nature à exercer les esprits, il procède par expositions, plus propres à intéresser un public qu'à instruire de réels disciples. Et il devient de mode de proclamer avec dédain que l'enseignement supérieur n'existe pas en France, ou bien que, s'il existe, il va mourir à coup sûr, à moins qu'une prompte et profonde réforme ne vienne à son aide. Tel a été le désordre des idées en un moment de ferveur réformatrice, qu'on a écrit officiellement que la principale fonction des facultés était non pas l'enseignement, mais la collation des grades. — Que pensent de ces griefs les hommes que leur âge et leurs services ont élevés à l'enseignement supérieur, qui ont prouvé leur dévoûment aux intérêts de l'instruction publique, et auxquels il n'est pas interdit d'émettre des avis impartiaux? Ils se rappellent d'abord avoir formé cette génération nouvelle qui prétend faire beaucoup mieux qu'ils n'ont fait : ils n'ont donc pas étouffé ni laissé s'alanguir ces jeunes esprits; ils se rappellent ensuite qu'eux-mêmes ont parlé jadis à peu près de la sorte; ils ont déclaré qu'eux aussi ils dépasseraient leurs devanciers; on leur a pu dire ce qu'en un double sens ils peuvent dire à leur tour :

Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus.

Doit-on s'en étonner? Chaque génération n'est-elle pas ainsi l'organe et l'instrument d'un réel progrès, image de la transformation des milieux et des temps? Cela n'empêche pas de reconnaître les mérites individuels : on condamne en bloc, on absout par nombreuses exceptions.

Ceux qui ont le noble souci du mieux doivent prêter l'oreille à toutes les critiques, et chercher de quelles observations il convient de faire son profit; mais c'est aussi leur devoir en même temps que leur droit de signaler, parmi ces critiques, ce qu'ils croient apercevoir de confusion dangereuse et d'excès. Il doit arriver à ceux qui parlent

et écrivent si librement aujourd'hui ce qui arrive à chaque âge à son tour : il est probable qu'ils ont raison par quelque côté, et qu'en somme ils exagèrent. Ils paraissent en particulier négliger à tort certaines distinctions sans lesquelles leurs griefs trop étendus, mal définis, deviennent injustes et portent à faux. N'appellera-t-on par exemple du nom d'élèves en fait d'enseignement supérieur, d'instruction philosophique et morale, que les jeunes gens qui approcheront du maître en des conférences où ils aient leur tour de parole, et qui lui remettront des « devoirs à corriger? » Voilà qui serait trop puéril et qui marquerait trop peu de foi dans l'influence de la parole et de la science. Croit-on donc que nos collègues de la Sorbonne ou du Collége de France, ceux de nos facultés des départemens dont on connaît les noms ici même et à l'Institut par leurs travaux, ne puissent citer autour d'eux et loin d'eux de chers disciples, dévoués à leurs doctrines, gagnés par leur caractère, leurs leçons et leurs livres? A des déclarations tranchantes, il nous prend envie d'opposer une assertion formelle toute contraire, et que nous croirions volontiers incontestable : c'est qu'à aucune époque précédente cette partie de l'enseignement qui répond à la haute culture philosophique, littéraire et morale n'a été plus sérieusement représentée qu'elle ne l'est aujourd'hui dans nos facultés des lettres. En quel pays trouvera-t-on, pour ce qui concerne l'histoire de la littérature nationale, une organisation meilleure d'exégèse constante, confiée à des hommes offrant plus de garanties d'instruction générale et spéciale, d'intelligence et de goût? Est-ce une médiocre institution, et de peu d'influence sur le niveau général, que celle de ces nombreuses chaires, gardiennes et interprètes dans toutes nos grandes villes d'un trésor tel que celui des lettres françaises? Sur quoi nos réformateurs trouveront-ils à redire en ce qui concerne l'enseignement de la philosophie, tel qu'il est constitué dans les facultés de l'état? Les principaux maîtres à qui cet enseignement est confié, à Paris ou ailleurs, sont-ils assez connus par leur parole et par leurs travaux? Sont-ils assez respectés pour leur élévation et leur sûreté de doctrine, pour leur sévère dialectique, pour leur fermeté d'esprit? Nous n'avons pas besoin de nommer ceux que chacun a nommés déjà; il n'y a pas d'université étrangère, vivante et plus ou moins impartiale, qui ne tienne un grand compte de ce qu'ils écrivent ou professent; certaines vivent de leur pensée, et c'est, à vrai dire, une manie étrange que de s'acharner à médire entre nous de ce que l'Europe nous envie. Nous cherchons en vain quel utile changement pédagogique on pourra vouloir proposer pour cette partie de notre enseignement supérieur, à moins qu'on ne propose d'aller philosopher sous les portiques, comme Zénon, ou comme Socrate, dans les boutiques des rues.

Comment procéder en littérature, si ce n'est par des expositions, accompagnées d'analyses, d'explications, de commentaires des textes, où l'esprit, le goût, l'accent moral seront toujours, quoi qu'on dise et qu'on fasse, les plus précieuses qualités? Ou bien veut-on qu'en un temps où l'esprit public, en France et dans le reste de l'Europe, laisse déjà trop en oubli les grands noms de notre littérature, nos facultés les négligent pour ne s'occuper que d'érudition? Nul réformateur n'y consentirait. Y a-t-il une autre manière d'étudier et d'enseigner l'histoire que de s'initier par un commerce continu et par des études attentives à la connaissance des monumens originaux, et de s'attacher à l'examen raisonné des institutions, des lois, des traités, plus qu'à la série indéfinie des guerres? On se trompe d'ailleurs et l'on trahit une inexpérience particulièrement fâcheuse lorsqu'on croit que, pour qui a du cœur, ce soit une tâche vaine et légère que d'apporter à un public qu'on respecte, et sur lequel on n'a pas, à cette condition, si peu d'influence et de crédit, des expositions claires, précises, nourries autant que possible de faits et de pensées? Il faut bien qu'on les puisse écouter, ces expositions philosophiques, littéraires, historiques, et, à cause de cela, il se peut que tel subtil problème n'y soit touché qu'en quelques mots; libre à l'auditeur, au disciple, à l'ami inconnu, de noter au passage tel point, recommandé à une plus ample étude, de vérifier tel texte qu'on a rapidement commenté, de combattre tel résultat, telle conclusion que l'on a adoptée. Rien ne s'oppose à ce que le maître revienne sur les points contestés ou discutables, rien ne l'empêche, — et personne n'ignore que dans la pratique cela se fait ainsi, — de consacrer une de ses leçons hebdomadaires à cet enseignement de discussion et de détail où peut se déployer tout son savoir.

Ce qui est vrai cependant, c'est que l'enseignement supérieur n'a pas pour unique objet une haute culture intellectuelle et morale planant au-dessus des connaissances pratiques et du savoir spécial; il comprend aussi certaines applications de la science où intervient particulièrement l'érudition, avec les procédés rigoureux et les méthodes sévères, sans lesquelles la haute culture elle-même devient inerte et vide, l'esprit s'émousse, la vaine rhétorique envahit, la formule stérile remplace la pensée. Précisément plusieurs de ces sciences, comme on les appelle, ont acquis de nos jours une importance et un développement dont il faut tenir un grand compte; chacune d'elles revendique une place pour elle-même, toutes ensemble veulent exercer une influence générale et commune. A côté des leçons dans lesquelles un professeur, homme d'esprit et de goût, commente les plus belles pages de la littérature française, il en faut en effet d'érudites pour une patiente étude de notre an-

cienne poésie et de l'histoire de notre langue. Nous avons eu au XIIe et au XIIIe siècle un admirable épanouissement de poésie nationale; devons-nous, faute de quelque étude, et quand nous sommes avertis par les savans étrangers, continuer d'abdiquer cette part de notre héritage, comme l'ont trop fait les deux derniers siècles? Comment saurons-nous la langue même dont nous nous servons aujourd'hui, si nous ne sommes pas curieux d'en connaître la formation et les origines? Des conférences de philologie et de paléographie française s'ouvriraient donc utilement auprès de nos facultés comme à l'école des Chartes, car il est temps que de telles études sortent du cercle étroit de l'érudition spéciale, et il ne semblerait pas excessif de souhaiter que tout professeur de rhétorique fût capable de scander et de bien entendre les vers de nos poèmes antérieurs au XVIe siècle. — Au double enseignement des *littératures* grecque et latine il convient que s'adjoignent, pour le pénétrer peu à peu et le fortifier, non pour le dessécher et l'amoindrir, ceux de l'archéologie et de l'épigraphie, à moins que nous ne voulions renoncer à prendre notre part du mouvement qui transforme depuis trente ans la science de l'antiquité. — Confier à un seul homme, dans chacune de nos facultés départementales, l'enseignement de toute l'histoire, bien plus, lui imposer, comme on l'a fait, de traiter alternativement, dans chaque période triennale, de l'histoire ancienne, de l'histoire du moyen âge, de l'histoire moderne, c'est un procédé bien peu scientifique, c'est condamner naïvement le professeur à ne rien faire que de superficiel, c'est sacrifier à un public quelquefois peu soucieux de la vraie science les jeunes gens qui la recherchent. Qu'un maître habile de l'enseignement secondaire puisse parler avec intérêt et profit pour ses élèves tantôt de l'histoire ancienne et tantôt de l'histoire moderne, cela se comprend, car il n'a pas à faire preuve d'érudition; mais en va-t-il de même pour l'enseignement supérieur, et où est-ce donc que se fera la science, si ce n'est dans les chaires de nos facultés? Nul n'ignore quelles différentes qualités d'esprit réclament de si différentes études : l'observateur des temps modernes doit savoir lutter contre l'abondance quelquefois désespérante des documens originaux, contre l'éblouissement des rayons qui affluent, tandis que l'historien de l'antiquité doit se faire sa lumière à lui-même en recueillant avec dextérité les faibles vestiges épars.

En résumé, une vive renaissance d'érudition s'est manifestée depuis un demi-siècle; la France, par plusieurs hommes éminens, a donné à ce mouvement la première impulsion. De Sacy, Champollion, Eugène Burnouf, y ont été à la fois les premiers par la date et les premiers par le génie, et c'est pourtant ailleurs (il faut bien le recon-

naître si nous voulons y porter remède) que l'érudition proprement dite, avec ses branches diverses, s'est principalement développée. Peut-être nous n'avons pas suffisamment ou assez tôt ouvert nos cadres; nous aurons craint à tort de perdre, en élargissant notre cercle, quelqu'une de nos réelles qualités, tandis qu'elles se seraient fortifiées au contraire à bannir de notre enseignement secondaire et supérieur, s'ils y subsistaient encore, les exercices trop uniquement oratoires et de vaine rhétorique. Nous pourrions admettre quelques élémens de plus dans nos études, non pas certes pour obtenir simplement une variété, une multiplicité de connaissances qui ne serait pas en elle-même de beaucoup de valeur, mais pour nous procurer un meilleur alliage et forger un peu autrement les esprits. L'unique manière d'apprendre à des disciples l'art de bien parler et de bien écrire, c'est apparemment de faire naître et grandir quelque chose de substantiel en eux; ne condamnons pas de jeunes intelligences à de pénibles efforts dans le vide; pour que le moulin puisse moudre, il y faut confier du grain. Donnons d'une part à notre éducation littéraire plus d'air et de liberté; ranimons par exemple le goût et l'usage de la lecture, abandonnée, ce semble, de cette nation, — peu encouragée, que dis-je? presque interdite par une étrange et bien funeste discipline dans nos établissemens d'instruction publique (1); mais fortifions d'autre part cette éducation littéraire en y introduisant comme un nouveau souffle de saine critique et de solide instruction. C'est à nos écoles spéciales qu'il appartient de rendre ce dernier service; c'est à elles d'initier les futurs professeurs ou les futurs érudits aux progrès accomplis par la science, en France ou bien à l'étranger, et aux méthodes qui ont procuré ces progrès. Chacune de ces écoles pourra suffire à cette tâche sans oublier son propre caractère. Déjà l'École normale, où se font essentiellement la préparation et l'épreuve pédagogiques, s'ouvre discrètement, grâce à une direction intelligente, aux nouveautés utiles; ce qui s'y passe est le type de ce qui devra se manifester dans toutes les voies des

(1) Encore à la date du 8 novembre 1875, nous rencontrons une circulaire du ministre de l'instruction publique remplie de sages conseils, mais dont il faudrait surveiller l'application. Le ministre déclare qu'il ne veut point « blâmer en elles-mêmes des lectures discrètes, propres à initier les élèves aux beautés de notre littérature contemporaine, » mais que beaucoup de réserve y est nécessaire, qu'il serait périlleux de les extraire d'écrits qui ne seraient pas irréprochables en entier; qu'il faut être fort attentif au choix des lectures, même chez les plus illustres écrivains du XVII[e] siècle; que la même prudence est indispensable dans l'indication des livres à consulter... Le ministre a cent fois raison; mais comme, à côté de ces restrictions, la lecture n'est ni ordonnée ni recommandée pour elle-même, comme nulle mesure n'est prise pour introduire et rendre facile en même temps que pour diriger une si utile pratique, il paraîtra bien plus sûr encore à certains maîtres de ne pas s'aventurer du tout, il leur sera plus commode de ne suggérer ni de faire à leurs élèves aucune lecture : la sécheresse et le néant risqueront, à leur avis, d'être irréprochables. C'est un vrai danger.

études supérieures ou secondaires, c'est-à-dire que le progrès de l'érudition, de la philologie et des méthodes en général, s'y accomplit peu à peu et sans bruit par le dévoûment éclairé et par l'expérience des maîtres; les transformations administratives et celles des programmes viendront d'elles-mêmes ensuite, moins pour multiplier les chaires nouvelles que pour obtenir des enseignemens plus condensés et plus précis. L'École des chartes et l'École pratique des hautes études s'enferment avec raison dans le domaine purement érudit; à cette condition seulement, elles remplissent leur utile mission. Toutes trois, avec leur rôle spécial, laissent place à d'autres écoles qui, s'ouvrant hors de France, dans les pays privilégiés encore marqués de l'empreinte des temps antiques, transportant les jeunes maîtres en présence des monumens de la science, leur offrant l'inappréciable avantage d'une double culture, celle que procurent aux intelligences et aux âmes l'éloignement de tous soins vulgaires et le commerce familier des plus belles choses, celle d'un travail direct sur les plus riches matériaux aux sources mêmes du savoir et de l'érudition, suffiront à la mission délicate de concilier ensemble la cause de la science et celle de l'enseignement. Telle est notre École française d'Athènes, et telle sera, telle est déjà notre École française de Rome.

La création de l'École de Rome, pour avoir tardé trente ans après l'institution de sa sœur aînée, ne s'en est montrée que plus nécessaire et plus inévitable. Dès l'origine, le règlement de l'École d'Athènes avait disposé que les membres nommés devraient faire d'abord quelque séjour en Italie pour s'initier par l'antiquité romaine, plus voisine de nous, à l'antiquité grecque. Sous l'inspiration de deux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Léon Renier et M. Ravaisson, le terme fixé de trois mois fut converti, par décret du 25 mars 1873, en celui d'une année. Ce fut l'occasion de désigner un jeune archéologue très distingué, M. Albert Dumont, ancien membre et aujourd'hui directeur de l'École d'Athènes, bien connu des lecteurs de la *Revue* et du monde savant, pour assister ces jeunes gens à Rome et les diriger dans leurs études. Sous cette même tutelle, qui s'est montrée singulièrement vigilante et efficace, on plaça plusieurs chargés de missions, venus pour examiner quelques manuscrits de la Vaticane; l'administration des Beaux-Arts, qui a besoin d'inspecteurs instruits, de juges expérimentés pour les questions d'authenticité, de conservateurs et d'archivistes, eut l'heureuse idée de se faire représenter parmi ce groupe studieux par un jeune érudit, qui rechercherait dans les archives italiennes les documens de nature à éclairer l'histoire de l'art, particulièrement au point de vue de l'influence exercée ou subie par la France, en même temps qu'il acquerrait beaucoup de

connaissances pratiques. Tels furent les premiers élémens avec lesquels M. Thiers et M. Jules Simon constituèrent ce qu'ils appelèrent d'abord une succursale de l'École française d'Athènes, une École archéologique de Rome. M. Wallon mit la dernière main à l'œuvre en obtenant du président de la république le décret, en date du 20 novembre 1875, qui fondait le nouvel établissement, assurait son existence indépendante et agrandissait le cercle de son activité. Désormais l'École n'est plus une succursale, une annexe d'Athènes; tout en continuant à recevoir pendant une année les futurs Athéniens, elle a ses membres propres, uniquement destinés à résider en Italie. Elle ne s'appelle plus du nom trop étroit d'École archéologique; elle s'appelle, en face de l'École française d'Athènes, l'École française de Rome, titre un peu vague sans doute, mais qui correspond à l'heureuse élasticité de son cadre : il est adopté désormais et reçu dans l'usage, sans danger de se confondre longtemps, pour quiconque est seulement attentif, avec le titre bien connu de l'Académie de France. La différence d'avec Athènes, malgré beaucoup de points communs, est nettement marquée. Il va de soi qu'en Grèce et en Orient, les recherches archéologiques sont, peu s'en faut, l'unique objet qui s'offre à l'érudition, avec un tel intérêt d'ailleurs et une telle richesse qu'elles peuvent suffire longtemps à exercer et à inspirer nos antiquaires. Il n'en est pas de même en Italie. L'archéologie s'y montre sinon plus séduisante ou plus majestueuse, du moins plus variée, et à côté d'elle quelles mines fécondes pour le philologue, pour le paléographe, pour l'historien, que tant de riches bibliothèques ou archives où l'antiquité classique est représentée par de précieux manuscrits, le moyen âge par des chartes innombrables, les temps modernes par d'admirables correspondances diplomatiques! Quel champ de travail que celui d'où nos bénédictins ont déjà tiré tant de fruits, et qui semble intact à qui parcourt les catalogues de ces vastes collections! Rome est plus que jamais le rendez-vous des savans du monde entier; on sait quel ferme établissement la science allemande y a formé, avec notre secours au début; les Italiens de leur côté travaillent hardiment, de sorte qu'on y est fort en vue, sous l'aiguillon d'une émulation salutaire et d'une vive concurrence.

L'objet précis de notre institution, nous l'avons déjà indiqué, est double. L'École française de Rome veut d'abord préparer à la fois des savans spéciaux, antiquaires, épigraphistes, philologues, et des hommes d'enseignement, deux carrières qui ne se séparent pas impunément l'une de l'autre : il faut au savant quelques-unes des qualités du professeur; il faut à celui-ci, pour se soutenir, le secours permanent d'un savoir sans cesse renouvelé. Elle doit aussi offrir à tous également le conseil d'une inspiration élevée en même temps que

d'une science sévère et précise. C'est dire que d'une part, en vue d'une éducation très directe et très ferme des esprits, elle voudra se tenir sur le solide terrain de l'érudition, et que d'autre part elle n'aura garde de méconnaître les occasions magnifiquement offertes d'une culture désintéressée et supérieure. La vivacité des impressions, le charme intime des émotions intellectuelles et morales, l'enthousiasme même, ne demeureraient pas ou ne porteraient pas de fruits durables, s'ils ne se traduisaient dans les patiens et longs efforts d'un travail dévoué. L'inspiration ne se montrera assez profonde, elle n'aura suffisamment pénétré qu'après avoir résisté à l'épreuve des plus sérieux travaux scientifiques; mais ceux-ci à leur tour ne l'étoufferont pas. Un des plus habiles antiquaires de Rome raconte volontiers qu'au début de sa carrière certaines paroles dédaigneuses de M. Mommsen (un maître habile, mais âpre et sec quelquefois) avaient failli le décourager pour toujours, mais qu'ayant lu à vingt-cinq ans la lettre à M. de Fontanes au milieu de la campagne romaine, il avait repris possession de lui-même et retrouvé son évidente vocation. Ce que le génie français contient d'excitations et d'encouragemens pour des étrangers, nous ne le mépriserons pas pour nous-mêmes : les membres de l'École française de Rome, pour tendre à devenir de bons érudits, ne cesseront pas de relire la célèbre page de Chateaubriand; ils s'enfermeront des semaines et des mois dans les galeries épigraphiques, dans les bibliothèques et les archives, mais sans méconnaître Rome, Naples, Palerme, Florence, et ils justifieront une fois de plus le proverbe oriental, qu'on ne marche pas impunément sous les palmiers.

Pour répondre à l'infinie variété des sujets d'étude qui lui sont offerts, l'École française de Rome est composée de membres d'origines très diverses. Aux termes du décret du 20 novembre, elle doit compter six pensionnaires nommés pour une première année, puis pour une seconde et une troisième, suivant avis de l'Institut. Ce sont d'abord un élève sortant de l'École normale supérieure ayant conquis son titre d'agrégé, un élève sortant de l'École des chartes ayant le titre d'archiviste paléographe, un élève sortant de l'École pratique des hautes études muni du diplôme spécial que délivre la section d'histoire et de philologie de cette école. Un jeune savant signalé par ses seuls travaux, un jeune docteur reçu avec distinction peuvent aussi être désignés. L'administration des Beaux-Arts a eu, disions-nous, dès l'origine son représentant dans cette famille; rien n'empêche que le ministère de l'instruction publique n'y adjoigne encore quelques jeunes gens munis de bourses de voyage; il sera souhaitable enfin que toute mission littéraire en Italie relève désormais de l'École de Rome : nous doublerons nos forces en les coordonnant et en les concentrant.

L'école est établie, c'est-à-dire les salles de travail, la bibliothèque et l'appartement du directeur, au second étage du plus beau palais de Rome, du palais Farnèse, propriété du roi de Naples. Ce fut jadis la résidence de plusieurs ambassadeurs de France, c'est aujourd'hui celle de notre habile et dévoué représentant auprès du gouvernement italien, M. le marquis de Noailles. Si le premier étage est célèbre par la magnifique galerie qu'ont décorée les Carrache, le second étage commence à être visité, moins pour ses vastes salles ornées de plafonds en bois sculpté que pour la bibliothèque de l'École française de Rome. Le développement de cette bibliothèque est pour notre nouvelle fondation une question vitale. Il la faut très abondamment pourvue des livres qui représentent le mouvement philologique, les derniers progrès de l'archéologie et de l'épigraphie. Celles de Rome peuvent bien offrir, pour être consultés, les grands recueils des XVII[e] et XVIII[e] siècles, mais elles n'ont pas les livres modernes, les nouvelles éditions classiques, les plus récens commentaires; la grande bibliothèque que le ministère italien vient d'organiser au Collége romain, avec les vieux fonds des jésuites, est précisément dans ce cas. Une seule collection de Rome est au courant de la science, mais uniquement pour l'archéologie : c'est celle de l'Institut prussien. L'École française aura dès janvier prochain un budget indépendant : les principales ressources devront en être dirigées vers les achats de livres. Jusqu'à ce jour, les donations du gouvernement français, de plusieurs académies étrangères, de nombreux savans, nous ont rapidement aidés; même nous possédons déjà certains recueils qui ne sont pas autre part dans Rome, et que les Italiens s'empressent de venir consulter. Il est souhaitable que nous voyions s'accomplir de ce côté un progrès rapide, auquel est certainement attachée la destinée de l'École, car on ne la jugera définitivement que sur ses travaux; elle s'apprête, nous allons le voir, à en publier déjà de considérables.

II.

Chacun des membres de l'École, à quelque titre qu'il ait été nommé, doit envoyer du 1[er] au 10 juin suivant un mémoire destiné à être jugé par l'Institut. Telle est la date fixée par le décret du 20 novembre; mais peut-être le délai n'est-il pas suffisant. Le travail en effet ne commence guère qu'en janvier, les nominations des divers membres ne pouvant être faites qu'en octobre au plus tôt, à la suite des divers concours placés nécessairement après la clôture de l'année classique. Nommés en octobre, ils veulent, plusieurs d'entre eux, se munir à la hâte de certaines notions spéciales,

en vue des travaux qu'ils méditent; à peine sont-ils prêts au départ dans la seconde moitié de novembre. On leur recommande avec raison de ne pas arriver trop rapidement à Rome; il est de leur devoir, à ces privilégiés, de ne point franchir en indifférens les grands et beaux degrés de la route, et d'apprendre à épeler la langue qu'ils vont avoir à parler. Qu'ils visitent d'abord la Provence, cette Italie anticipée, ou bien qu'ils fassent leur entrée par un beau passage des Alpes, le sac au dos et le bâton à la main, dès les premières villes les incomparables musées, les riches bibliothèques et les archives les attendent : les voilà livrés à l'obsession permanente de la science et des arts. Qu'ils arrivent par Gênes, Pise, Florence, Sienne, Chiusi, Orvieto, ou bien par Venise, Ravenne, Pérouse et Assise, qu'ils aient en dernier lieu, après les grandes cités de la haute Italie, traversé la mystique Ombrie ou le sévère pays étrusque, combien de notions et de vues diverses, combien d'émotions profondes, de celles qui donnent un nouveau tour et de vastes horizons à la pensée sont venues les assaillir! Arrivés à Rome, que de nouveautés! Tout un monde intellectuel et moral, une nature, un climat, un ciel, un sol, des monumens, anciens ou modernes, debout ou en ruines, si différens de ce qu'ils ont observé jusque-là! Il faut évidemment laisser à ces jeunes voyageurs le temps de se reconnaître, de se retrouver eux-mêmes; il faut qu'ils habituent leur esprit et leurs yeux, il faut qu'ils s'élèvent au niveau des hauts lieux où ils vont vivre. On ne peut guère attendre de toute la première année que des ébauches, qu'une seconde année achèvera.

Le choix des sujets à traiter est, dès l'arrivée, une première épreuve très délicate. Les futurs membres de l'École d'Athènes cherchent naturellement des sujets grecs ou tout au moins communs à l'une et l'autre antiquité. Les anciens élèves de l'École des chartes, à cause même de la spécialité de leurs études, savent en général d'avance de quels manuscrits ils voudront entreprendre la collation ou la copie. Il en est souvent de la sorte, cela se comprend, pour les anciens élèves de l'École pratique des hautes études, mais non pas pour ceux de l'École normale supérieure, dont les recherches ont eu un caractère plus général jusqu'alors, et qui doivent se familiariser même avec des procédés de travail et d'esprit en quelque mesure nouveaux pour eux. — Il peut y avoir avantage à ce que ces différences notables soient mises en vive lumière dans le sein de la nouvelle école : elle saura, nous l'espérons, les rapprocher et les concilier sans les détruire, pour le plus grand profit de la double cause de la science et de l'enseignement.

Les sujets de travaux sont difficiles à choisir selon la vocation et le gré de chacun; mais, à vrai dire, ils abondent; voici de quelle nature nous les souhaitons. Nous devons éviter les desseins am-

bitieux ou trop vastes. Notre affaire n'est pas d'écrire des dissertations de philosophie ou de morale, ni des pages d'esthétique; la critique littéraire n'est pas non plus de notre domaine, ni les impressions de voyage, ni la politique contemporaine; mais nos jeunes érudits entreprendront utilement de recueillir, de coordonner et de commenter, avec le secours des textes classiques, les inscriptions relatives à un ordre de magistrats ou de prêtres romains, aux cohortes prétoriennes, aux cohortes urbaines, à telle légion, à tel grade de l'armée romaine, à un collége funéraire, à un collége industriel, à une classe d'appariteurs, à telle institution, à telle dignité de la république ou de l'empire. Bien dresser de tels catalogues, c'est faire œuvre d'exactitude scrupuleuse et de précision. Il faut copier les inscriptions soi-même, non pas seulement d'après les recueils imprimés ou manuscrits, mais en les relevant autant que possible sur la pierre et le marbre; il faut apprendre à les lire, à les compléter, à les dater soit d'après les indications qu'elles contiennent, soit d'après l'âge des caractères et de la langue, soit d'après l'histoire des monumens qui en sont revêtus. Il sera d'un grand intérêt d'étudier les représentations figurées relatives à un mythe particulier des religions grecque et romaine, aux banquets funèbres par exemple ou au mythe de Psyché. On peut observer, toujours en s'aidant des textes en même temps que des images, les attributs et l'histoire d'une divinité, d'un demi-dieu, d'un héros. On peut entreprendre le classement des innombrables inscriptions funéraires, parmi lesquelles s'établissent aisément des catégories et des subdivisions. Rien qu'à construire de tels catalogues raisonnés, l'œil s'habitue à reconnaître et à identifier les formes; l'éducation de l'antiquaire se fait, du même coup celle de l'épigraphiste, et aussi celle du littérateur et de l'historien, car, chemin faisant, on a pénétré au cœur de l'ancien monde, on a saisi pour la première fois le sens vrai de tel mot technique, de telle expression consacrée, de telle pensée familière à laquelle écrivains et poètes faisaient des allusions pour nous seuls obscures.

Voilà ce qu'on peut faire en se servant des inscriptions connues et publiées; mais nous ne renonçons pas à enrichir nous-mêmes la science de monumens inédits. Il suffit pour cela, sans parler des fouilles possibles, d'observer avec un œil et un esprit exercés une province quelconque de la presqu'île italienne. J'oserai à peine conseiller à notre école naissante de s'attaquer déjà aux mystères que nous ont légués les Étrusques. C'est toutefois un Français, M. Noël Desvergers, qui a découvert une des plus célèbres de leurs tombes peintes; c'est lui, avec Alessandro François, qui a tenté d'entamer le vaste tumulus de la *Cucumella*; en ce moment encore, nos savans n'abandonnent pas à M. le comte Conestabile,

de Pérouse, et à M. Fabretti, de Turin, tout le soin de la langue étrusque. Il y a donc là pour nous, quand nous aurons grandi, et que des maîtres habiles nous auront préparé de jeunes antiquaires pour ces recherches spéciales, toute une grande et belle carrière, pour laquelle les voies et moyens ne nous manqueront pas. Je n'oserai pas non plus beaucoup conseiller dès maintenant les questions de topographie : une longue résidence, une connaissance parfaite du pays, de ses traditions toutes locales, de son langage populaire, y sont absolument indispensables. Même pour qui est en possession de ces élémens, de tels problèmes sont encore très difficiles. S'agit-il de Rome et de son territoire, c'est à peine si M. de Rossi, d'un savoir si pénétrant et si exercé, et de qui seul sont connus tant de documens inédits des bas temps et du moyen âge, c'est à peine si M. Pietro Rosa, l'interprète de la voie Appienne et du Palatin, l'auteur d'une belle carte topographique de la campagne romaine destinée, nous l'espérons, à voir bientôt le jour, peuvent répondre avec quelque certitude. Cela ne veut pas dire cependant que, dès aujourd'hui, surtout si quelqu'un des architectes de notre Académie de France nous apporte son concours, nous ne puissions tenter quelques restitutions de villes antiques maintenant en ruines, ou bien que, Tite-Live en main, nous ne puissions observer certaines marches savantes des Romains ou d'Annibal, suivre certaines conquêtes de provinces italiennes et trouver les occasions, par l'examen comparé du sol et des manuscrits, de rectifier les textes classiques, de proposer de nouvelles leçons, de servir, en même temps que la cause de la philologie, celle de l'histoire. Bien plus, les deux écoles d'Athènes et de Rome se prêtant un mutuel appui, deux ou plusieurs de leurs membres peuvent se réunir pour quelque mission lointaine : c'est en de telles conditions que vient de s'achever une importante exploration scientifique en Turquie d'Asie, malgré les circonstances peu favorables.

C'est la meilleure manière de traiter l'histoire de l'antiquité que de se placer en présence du sol où se sont passées les plus grandes choses et d'interroger les monumens, tels que les inscriptions, les représentations figurées et les ruines; mais au nombre des monumens il faut aussi compter les manuscrits, et l'on sait combien de manuscrits des œuvres antiques sont conservés, rien que dans la bibliothèque Vaticane. Étudier ces reliques en philologue d'abord, mais aussi en antiquaire, en historien, tâcher d'y surprendre encore, s'il est possible, des pages inédites, combler les lacunes, épurer les textes, c'est une autre branche de la science vers laquelle les membres de l'École française de Rome peuvent également s'exercer avec l'espoir fondé d'être utiles. Il leur faut en ce cas des connaissances paléographiques, et c'est l'occasion de souhaiter qu'ils

rencontrent avant le départ de promptes facilités pour les acquérir. Même après le cardinal Angelo Mai, il peut y avoir encore des parties nouvelles à rencontrer dans les manuscrits conservés à Rome. Rien que pour les documens grecs, on peut juger de ces richesses par le catalogue, dressé par M. Haase en trois volumes et conservé à notre Bibliothèque nationale, des pièces que la conquête française avait apportées à Paris et que le Vatican a recouvrées. M. Miller nous avertit que les manuscrits en papier de coton, du XIIIe et du XIVe siècle, méritent des examens tout particuliers : d'une écriture fine et abrégée, ils contiennent un très grand nombre d'opuscules, parmi lesquels il peut s'en trouver d'encore inconnus.

Ceux des membres de l'École française de Rome qui se consacrent au moyen âge savent à l'avance qu'ils trouveront dans les bibliothèques et archives d'Italie d'inépuisables trésors : beaucoup de manuscrits de nos anciens poèmes, des monumens de droit français, des chroniques intéressant la France, des chartes en quantité innombrable. La seule archive de la noble famille romaine des Caëtani, dont le chef actuel est M. le duc de Sermoneta, possède 118 caisses de parchemins remontant jusqu'au IXe siècle, beaucoup de diplômes des rois normands de Sicile et des princes angevins, beaucoup de bulles de Boniface VIII, qui fut de cette famille, et de l'antipape Clément VII, des lettres de René d'Anjou, roi de Sicile, de Jean d'Anjou, duc de Calabre, de Frédéric de Lorraine, comte de Vaudemont. C'est par centaines qu'il faut compter à Naples et ailleurs les diplômes grecs, les registres de pièces concernant la domination des princes de la maison d'Anjou, etc.

Que dire des infinies richesses que contiennent les archives et bibliothèques italiennes pour l'étude de l'histoire moderne? Il suffit de se rappeler l'importance du rôle extérieur qu'ont joué des états tels que le saint-siége, Naples, Florence, Venise, Turin; on se souvient des célèbres *Relations* vénitiennes, de l'active diplomatie de la maison de Piémont, des bullaires romains; ce n'est pas seulement chaque ancien gouvernement, dans cette Italie jadis si morcelée, c'est chaque province, chaque ville, chaque famille, qui conserve ses propres archives. Celle des Caëtani possède environ 200,000 lettres du XVIe siècle. Les membres de l'École française de Rome n'auront qu'à ouvrir le répertoire que nous avons commencé pour y trouver, avec les renvois aux diverses archives, des indications comme celles-ci, relatives à un seul dépôt : *Collection de lettres autographes du quatorzième au dix-huitième siècle*, 949 cartons; *Lettres et mémoires divers depuis Louis XI jusqu'à Henri IV*, 25 in-folios; *Lettres des rois, reines et divers seigneurs de France, de 1553 à 1656*, 3 in-folios; *Lettres et dépêches diverses de 1554 à 1650*,

36 in-folios; *Dépêches du département de M. Michel Le Tellier, de 1640 à 1661*, 44 in-folios, et ainsi de suite. — Je m'arrête, car on comprend qu'il sera plus à propos et plus prudent de se borner à indiquer les travaux déjà accomplis par les membres de l'École que de faire connaître à l'avance à quelles sources, peu connues parfois, nous comptons puiser pendant nos prochaines années. On jugera par ce qui a été fait dès nos commencemens de ce qui pourra se faire avec un plus grand nombre de travailleurs et quelque durée. Ce sera en outre le moyen de montrer grâce à quelle élasticité de cadre l'École peut espérer d'exercer son influence sur plusieurs genres d'études et dans plusieurs ordres d'idées.

Les antiquités chrétiennes et l'érudition classique ont occupé à bon droit la première place, grâce à l'activité singulière et à l'habileté de M. l'abbé Duchesne, ancien élève de l'École pratique des hautes études, et dont la présence à l'École française de Rome dès l'origine a marqué la nouvelle institution d'un excellent caractère, en servant de gage d'impartiale protection et d'impartial crédit pour quiconque se voue à la science, n'importe dans quels rangs. Le principal envoi de M. l'abbé Duchesne est une étude critique sur le *Liber pontificalis*, commencée dès l'année précédente. Chacun sait qu'on désigne sous ce nom une abondante série de biographies des papes, depuis le Ier siècle jusqu'au commencement du XVe. C'est un livre partout cité, principalement pour la première moitié de cette vaste période : il importe d'autant plus d'en contrôler l'authenticité, d'en connaître les divers auteurs, d'établir de quelle autorité il peut être pour l'historien. M. l'abbé Duchesne a commencé par en comparer les principaux manuscrits, dispersés en Italie, en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Autriche, en Danemark. La science allemande lui envie cet *apparatus;* une édition savante et vraiment critique du *Liber pontificalis* était attendue dans le célèbre recueil de Pertz : l'érudit qui devait la donner a été tué pendant la guerre, et son successeur vient seulement d'être désigné; pendant ce temps-là, notre école a pris les devans. S'attachant surtout au plus ancien groupe de ces biographies, M. l'abbé Duchesne a démontré qu'on doit cesser de l'attribuer à Anastase le Bibliothécaire, sous le nom de qui on le trouve perpétuellement cité. Il a prouvé que cette série a été écrite beaucoup plus tôt qu'on ne le croyait, c'est-à-dire vers l'an 514, il a émis d'ingénieuses conjectures sur le véritable auteur. En outre, grâce à une profonde connaissance des monumens originaux, il a fait le départ entre les élémens sérieux et les élémens fabuleux ou apocryphes; il a déterminé la valeur historique des diverses parties de la célèbre compilation. Ces biographies abondent en informations sur l'histoire de l'église, sur l'histoire politique, sur les mœurs, les sciences et les

arts; il ne sera plus possible d'y recourir sans tenir compte des observations consignées dans le travail que nous signalons.

Le second envoi du même auteur est une ample dissertation, rédigée en latin, sur Macarius Magnès. — Pourquoi en latin? Parce que, de même qu'à l'Académie romaine des *Lincei* on parle ou tout au moins on lit presque indifféremment les principales langues vivantes, de même une école savante à Rome doit se servir familièrement de la langue latine : plusieurs érudits et mainte grande dame nous y donnent ce bon exemple. — Macarius Magnès est un apologiste du IIIe siècle dont la littérature ecclésiastique ne connaissait que quelques fragmens, tout à fait insuffisans à donner une idée des graves doctrines dont il était l'écho. En 1867, M. Albert Dumont signala l'existence d'un manuscrit de l'ouvrage de Macarius intitulé *Apocritica*. Il y avait lieu de croire que ce manuscrit était le même que le jésuite Turrien avait jadis consulté à la bibliothèque Saint-Marc de Venise; des lacunes au commencement et à la fin n'empêchaient pas qu'on n'eût retrouvé, en somme, une des œuvres de l'apologétique chrétienne auxquelles d'anciens témoignages attribuaient le plus de prix. L'importance du livre des *Apocritica* consiste en ce que l'auteur y reproduit, sous forme de questions et de réponses, sa controverse avec un philosophe païen, disciple de Porphyre; nous retrouvons ainsi certaines opinions jusqu'à présent mal connues du célèbre Alexandrin. Il y avait donc un réel intérêt à publier ce texte. M. Blondel, membre de l'École d'Athènes, l'entreprit; une mort prématurée aurait mis à néant toute son œuvre, si un de ses collègues, son ami dévoué, n'avait pris à tâche de la continuer et de la mener à bonne fin. Ce texte impatiemment attendu, ce texte recherché depuis plusieurs siècles va bientôt paraître; à la première page, on lira le seul nom de Blondel; mais nous saurons tous qu'à ce nom nous devrons ajouter celui de M. Foucart, et la reconnaissance du monde savant ne distinguera pas entre les mérites des deux éditeurs. En même temps paraîtra aussi le commentaire de M. l'abbé Duchesne, avec quelques fragmens nouveaux, comme pour achever de faire du Macarius Magnès une œuvre collective des deux écoles sœurs.

M. l'abbé Duchesne a joint à ce double envoi plusieurs *analecta*. C'est d'abord une très curieuse étude sur les origines de la légende de saint Alexis et de son culte sur le mont Aventin. On connaît cette légende. Le saint, abandonnant à Rome sa jeune épouse le soir de ses noces, s'exile volontairement à Édesse, distribue ses biens aux pauvres et vit inconnu sur le seuil d'une église dédiée à la sainte Vierge, laquelle finit par révéler ses mérites et sa vertu. De retour dans sa patrie, il demeure inconnu et dédaigné au sein même de la maison paternelle, et, quand il meurt, une voix céleste annonce à

Rome la sainteté du pauvre mendiant, auquel les empereurs et le pape font de magnifiques obsèques. On vénère encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Alexis-de-l'Aventin l'escalier sous lequel il vécut méprisé. C'est cette légende qui est devenue la matière d'un poème français du XI[e] siècle dont nous avons quatre remaniemens fort utiles à étudier pour l'histoire de la langue française : on connaît les travaux de M. Gaston Paris sur ce sujet. Or M. l'abbé Duchesne démontre qu'avant le commencement du XI[e] siècle la légende et le culte sont inconnus en Occident; le nom même du saint n'y paraît pour la première fois qu'en 987, dix ans après qu'une colonie de moines grecs syriens, avec Sergius de Damas, est venue s'établir auprès de la basilique de l'Aventin, connue auparavant sous l'invocation de saint Boniface. Là est composée la première biographie du saint, sorte de panégyrique qui contient déjà en substance tous les faits développés plus tard dans une foule de récits en toutes les langues. En revanche, saint Alexis est connu en Orient dès le IX[e] siècle par un hymne qui figure dans le Ménologe, puis par une *Vie* grecque attribuée par les bollandistes à Siméon Métaphraste, l'hagiographe du X[e] siècle. De plus, deux écrits orientaux inédits, l'un arabe, l'autre syriaque, contenus dans un manuscrit de la Vaticane, paraissent expliquer comment et où la légende s'est formée. Ils la racontent presque entière en l'attribuant à un saint de la ville d'Édesse et en la rapportant aux années 412-435. M. l'abbé Duchesne a retracé en écrivant cette dissertation une page du livre qu'il est destiné sans doute à nous donner sur l'histoire des établissemens et de l'influence des Grecs dans l'Italie du moyen âge, vaste et magnifique sujet pour lequel nul n'est mieux préparé que lui. — Deux autres *analecta* donnent un catalogue raisonné, avec extraits inédits, des manuscrits grecs possédés par le pape Pie II et appartenant aujourd'hui à la Vaticane, et une transcription de vies de papes inédites, depuis le retour d'Avignon sous Grégoire XI jusqu'à Pie II, d'après un manuscrit de la *Vallicellana* à Rome.

Mettons encore au compte de M. l'abbé Duchesne la principale part de collaboration dans l'œuvre, commune à plusieurs membres de l'École, d'un catalogue raisonné des manuscrits formant le célèbre fonds de la reine Christine au Vatican. Mentionnons surtout le nouveau voyage scientifique qu'il vient d'accomplir. Après avoir, avec M. Bayet, en 1874, visité le mont Athos, d'où il a rapporté de nombreuses inscriptions, il a projeté cette fois, de concert avec M. Collignon, son autre collègue de l'École d'Athènes, et sur un plan proposé naguère par M. Waddington, d'explorer la côte de l'ancienne Cilicie trachée; partant de la région de Caunus en Carie, au nord de Rhodes, il se proposait de reconnaître l'emplacement et les ruines de cette ville antique, et de se diriger ensuite vers l'est

jusqu'à Soli et Tarse. L'expédition est heureusement achevée depuis quelques jours, malgré une chaleur de 50 à 60 degrés, diversion dangereuse à des dangers d'autre sorte, à travers une région désertée par les habitans des villages. Elle nous aura valu plusieurs centaines d'inscriptions inédites, quelques informations sur deux villes antiques jusqu'à présent, ce semble, inconnues (1), de nombreux plans et dessins de tombeaux, de bas-reliefs, de monumens votifs, de sculptures sur les rochers, comme M. George Perrot en a signalé de si curieuses dans le reste de l'Asie-Mineure. — Cela dit, nous n'avons pas encore énuméré tous les divers travaux accomplis par M. l'abbé Duchesne : par sa vive intelligence, par la sûreté de sa science critique, par son habileté de paléographe et d'helléniste, avec cela par son dévoûment, par son excellent esprit en tout, il a contribué pour sa large part aux heureux commencemens de l'École française de Rome.

L'étude des institutions romaines soit par la comparaison des textes classiques, soit avec le secours de l'épigraphie, est une des parties de la science dans lesquelles l'École française de Rome paraît appelée à rendre le plus de services. M. Bloch a choisi ce domaine, où l'on peut prédire qu'il y sera bientôt reconnu comme un maître. Il avait traité en premier lieu de la loi *Ovinia* qui, entre les années 366 et 344 avant Jésus-Christ, transporta la nomination des sénateurs du consul patricien au censeur, en obligeant dans une certaine mesure ce dernier à choisir d'anciens magistrats, ce qui établissait l'égalité entre les deux ordres. Il avait examiné ensuite l'*allectio*, mode de recrutement du sénat pratiqué sous l'empire, par suite du droit conféré au prince, à partir des Antonins, d'appeler au sénat et d'élever aux plus hauts degrés de la hiérarchie sénatoriale des personnages par lui désignés, puissance excessive sans doute, mais qui permettait d'ouvrir les rangs de la haute assemblée à des magistrats sortis des municipes. Cette année, M. Bloch a envoyé un commentaire de certaines inscriptions qui sont de vrais *cursus* militaires. Il y touche le sujet général des règles de l'avancement et de la hiérarchie dans les armées romaines; il y traite spécialement des rapports hiérarchiques des centurions entre eux; il y recherche le sens et la valeur de ces titres : *princeps legionis, princeps prætorii*, qui sont affectés au deuxième centurion de la légion romaine; il y examine quelques passages obscurs de Végèce sur l'armement de la légion. Ces études forment une suite naturelle à ses travaux sur les institutions civiles.

Les antiquités grecques, grâce à l'affinité et à la parenté des deux mondes, sont mêlées de toutes parts en Italie aux antiquités

(1) *Ormèlè*, et *Colonia Julia Olbasena*, celle-ci peut-être nommée sur les médailles.

romaines. Avant de toucher aux difficiles et peut-être insolubles questions d'ensemble que suscite ce mélange, il est permis d'entreprendre la monographie d'une des villes grecques primitivement établies sur la côte italienne. Cumes passe pour la plus ancienne de ces colonies; son influence remonte aux premiers temps de Rome, à laquelle sans doute elle a transmis une part de la civilisation hellénique. C'est en ce lieu que les lettres classiques ont placé quelques-unes de leurs plus familières légendes : Hercule et les Géans, Ulysse et Tirésias, Dédale et Icare, Énée et la Sibylle, l'Averne, l'Achéron, les champs Phlégréens. Rien de plus utile que de comparer les textes qui nous restent sur l'histoire d'une telle colonie, ses ruines actuelles et la série considérable des monumens qui s'y rapportent. M. Paul Girard a entrepris ce travail, comme l'année précédente M. Homolle avait étudié Ostie. M. Paul Girard s'est attaché à réunir, à classer, à commenter les inscriptions, les monnaies autonomes, les vases, les représentations figurées qu'ont mises au jour les diverses fouilles de Cumes; il a dressé de la sorte un catalogue raisonné, précédé d'une histoire de la ville, qui intéressera d'autant plus les antiquaires que les monumens et les objets conservés semblent trahir un caractère attique. Voilà de ces patientes et intelligentes études grâce auxquelles, à mesure qu'elles se multiplieront, les vues générales deviendront possibles; nous estimons que c'est une preuve de force que de s'abstenir, à propos de Cumes, de conjectures hasardées sur la colonisation de l'ancienne Italie et les premières relations de la Grèce avec Rome, mais de commencer bien plutôt par des observations scrupuleuses, sans préjugé ni parti-pris.

La même prudence vraiment scientifique, et dont l'École française de Rome, comme l'École d'Athènes, s'est fait une règle et une devise, doit présider aux recherches d'archéologie. Il faut s'y garder de toute idée préconçue, enregistrer exactement les faits bien étudiés, et finalement établir des catégories, des groupemens naturels, qui mettent souvent au jour des résultats d'autant plus précieux qu'ils ne peuvent être contestés et se montrent d'eux-mêmes. L'absence de résultats formels n'est pas elle-même inutile si l'enquête a été bien conduite, car celle-ci met à néant les généralités fausses, les inductions téméraires, et peut servir, avec son appareil tout préparé, à d'autres recherches plus compréhensives et par là peut-être plus fécondes. M. Jules Martha par exemple, prenant pour sujet de son envoi de cette année un *Catalogue descriptif et méthodique des sarcophages romains à représentations marines,* se trouve en présence de trois opinions souvent exprimées. Selon certains antiquaires, ces représentations font allusion à la croyance antique qui considérait l'Océan comme le père des choses et le

principe de toutes les transformations des êtres; suivant d'autres, elles rappellent le voyage des âmes vers les Iles Fortunées; un troisième parti veut qu'elles représentent le bonheur des héros aux Champs Élysées. Sans se préoccuper de ces assurances, l'auteur du mémoire s'applique d'abord à connaître le plus grand nombre de ces sarcophages, puis à les dater, puis à savoir de quelles localités ils proviennent; il les dispose par séries suivant les analogies qu'offrent entre elles ces représentations, ici les simples vues de ports, là les monstres marins. Il recherche ensuite soit les images maritimes sur d'autres monumens de l'antiquité, soit les textes classiques concernant les Iles Fortunées et les Champs Élysées, et les divers examens lui apportent cette conviction que les textes concernant les croyances romaines sur la vie future et l'immortalité de l'âme n'ont pas de rapport avec ces figures, qu'un grand nombre d'entre elles reproduisent simplement des bas-reliefs ornant les temples de Neptune, que les mêmes monstres se retrouvent dans les peintures de Pompéi, que ces sarcophages représentaient des motifs purement décoratifs; tout au plus, provenant pour la plupart de villes situées sur les côtes, rappelaient-ils la patrie et les plus chères occupations du mort. L'auteur de cette dissertation a réuni jusqu'à 160 monumens; il sera intéressant de voir si les opinions exprimées naguère persisteront : elles devront faire acception des sûres données de cet examen critique.

Les études sur le moyen âge, pour lesquelles l'École française de Rome offrira aux anciens élèves de l'École des chartes un si vaste domaine, y ont été inaugurées l'année dernière par un travail de M. Clédat sur les manuscrits de Bertrand de Born, décrits et classés en vue d'une édition définitive et critique des œuvres de ce troubadour, et cette année par l'achèvement d'un patient examen du manuscrit unique et autographe de la chronique de Salimbene, conservé, comme plusieurs de ceux de Bertrand de Born, à la Vaticane. Salimbene est un frère mineur de la seconde moitié du XIIIe siècle, qui raconte avec franchise et agrément les événemens de son époque. Habitant d'ordinaire le centre et le nord de l'Italie, il est bien placé pour nous parler des luttes entre le sacerdoce et l'empire. Lorsque Parme, sa ville natale, est assiégée par Frédéric II, les détails qu'il nous donne à cette occasion sont d'une particulière authenticité. Moine orthodoxe, il nous instruit des luttes entre le clergé régulier et le clergé séculier, ainsi qu'entre les divers ordres. Il vient en France, il voit saint Louis au concile de Sens, et nous laisse du roi un portrait entièrement conforme à sa réputation de modestie et de sainteté, — tout cela dans un style latin intelligent et facile. La chronique de Salimbene, si intéressante pour l'histoire de l'Italie et de la France, n'avait encore été

publiée qu'une fois à Parme, au XVIIIe siècle, d'une façon très incomplète. M. Clédat a entrepris une révision complète du manuscrit, qui est d'une difficile lecture; il a relevé les différences de texte, comblé les lacunes, fort nombreuses, tout remis en ordre; nous rentrerons en possession, grâce à lui, d'un des ouvrages originaux les plus importans pour la connaissance d'une période aussi intéressante que le XIIIe siècle. M. Clédat a envoyé en outre plusieurs *analecta :* des lettres inédites de Diane de Poitiers, adressées au cardinal Caraffa, neveu du pape Paul IV, de 1556 à 1558, c'est-à-dire au moment où l'identité des intérêts politiques contre l'Espagne unissait le pontife et le roi de France; — en second lieu, une notice sur le musée de sculpture du cardinal Du Bellay à Rome, au XVIe siècle. Ce cardinal, si connu par son rôle politique sous François Ier, par son neveu, le poète Joachim, et par son médecin Rabelais, a laissé dans Rome, où il passa les dernières années de sa vie, de nombreux souvenirs; il possédait près des Thermes de Dioclétien un palais environné de grands jardins. Pour les orner, il avait acquis une collection de statues antiques et modernes qui fut dispersée après sa mort, mais dont M. Clédat nous rend le catalogue jusqu'à présent inconnu. On sait combien ces sortes de documens sont utiles pour permettre parfois d'identifier les plus beaux ouvrages d'art et pour suivre leurs diverses destinées. — M. Clédat a envoyé aussi un examen comparatif du manuscrit de la bibliothèque Chigi, contenant le mystère provençal de sainte Agnès, et de l'édition qu'en a donnée en Allemagne M. Bartsch (Berlin, 1869). Sans insister sur la curieuse légende, dont la rédaction est attribuée à saint Ambroise, et qui est bien connue, l'auteur rappelle que cette œuvre nous est précieuse d'une part comme un des rares exemples de la littérature dramatique du moyen âge dans le midi de la France, et de l'autre comme offrant au point de vue philologique des particularités très dignes d'attention. M. Clédat, par une sorte de restitution érudite, retrace ce que devait être la représentation de ce mystère; mais la partie la plus neuve et la plus importante de son étude est l'examen critique de l'édition de M. Bartsch. Les corrections que M. Paul Meyer avait su deviner et conseiller à l'avance, il les confirme, et il y ajoute lui-même un grand nombre d'autres corrections et d'observations philologiques dont il faudra que l'éditeur étranger tienne compte. Les travaux de notre École française de Rome devront avoir cet avantage en particulier d'instituer un permanent contrôle des publications allemandes sur les nombreux manuscrits italiens qui intéressent notre littérature du moyen âge, et bientôt même de ne plus abandonner à nos voisins un rôle qui semble devoir nous mieux appartenir.

Il est impossible à qui réside et travaille en Italie de se désinté-

resser de ce qui concerne les beaux-arts. L'histoire de l'art, de ses diverses écoles, de ses vicissitudes, de ses relations avec l'état intellectuel et moral de chaque période, forme toute une science représentée dans plusieurs pays étrangers non pas seulement, comme chez nous, par des publications nombreuses, mais aussi par des chaires consacrées à cet enseignement spécial. Les beaux-arts ont eu d'ailleurs en Italie un si célèbre et si vaste développement, ce développement a été d'un si grand intérêt pour la France, qu'il est bien à propos que, dans le vaste cadre d'une École française d'érudition à Rome, cette branche particulière figure. M. Eugène Müntz, qui la représentait, a, pendant l'année 1875-1876, achevé ses études sur les mosaïques chrétiennes d'Italie du IVe au IXe siècle, ouvrage considérable, dont plusieurs parties sont très nouvelles, et qui a déjà été signalé au monde savant par les rapports de M. Egger et de M. Heuzey, lus en séances publiques de l'Institut. Un tel livre viendra fort à propos au moment où l'administration des beaux-arts se préoccupe d'organiser en France, comme on l'a fait en Angleterre et en Russie, une nouvelle école de mosaïstes. Le succès de la mission si bien remplie à Rome par M. Gerspach, il y a quelques mois, a vivement intéressé l'esprit public; mais la question est fort complexe, il y a des traditions à reprendre avec une sage mesure. Une histoire raisonnée de l'ancienne mosaïque chrétienne sera pour tout le monde, à cette occasion, un précieux guide.

Le principal travail de M. Müntz, pendant cette année-ci, a consisté à recueillir les documens inédits d'une histoire des arts italiens à la cour des papes pendant la seconde moitié du XVe et la première du XVIe siècle. Il a surtout interrogé dans ce dessein la très utile série des registres de dépenses de la cour pontificale, aujourd'hui épars en diverses archives italiennes et à la Vaticane, source abondante et sincère, à laquelle un érudit allemand, M. Zahn, avait commencé de puiser, que d'autres, tels que M. Gregorovius et M. de Reumont, invoquent fréquemment. M. Müntz, qui d'ailleurs a mis à contribution beaucoup d'autres documens d'archives jusqu'à lui presque inaccessibles et fort peu connues, a dépouillé un très grand nombre de ces registres; il a disposé la vaste série de ses informations (653 pages) par pontificats, depuis l'avénement de Martin V, en 1417, jusqu'à la fin d'Alexandre IV, en 1503. En tête de chaque pontificat il place une introduction résumant ses extraits, qu'il dispose ensuite en diverses catégories : Fêtes du couronnement, Basiliques et Palais, Principaux monumens de Rome, Travaux publics; il énumère ensuite les différens arts, architecture, sculpture, peinture, orfévrerie, etc., et sous chacune de ces catégories il dispose les innombrables indications sur des ouvrages ou des artistes tantôt fort connus déjà et d'autant plus intéressans en tout

ce qui les touche, tantôt restés presque anonymes jusqu'à ce jour, par une de ces injustices de la postérité qu'il appartient à la science équitable de corriger. Les renseignemens nouveaux abondent dans le recueil de M. Müntz soit pour mieux fixer les dates d'importans travaux exécutés par fra Angelico, Benozzo Gozzoli et autres dans la basilique de Saint-Pierre, soit sur tout ce qui concerne des artistes tels que Perino del Vaga, Jean d'Udine, Sébastien del Piombo, Daniel de Volterra. Rien de plus intéressant que de suivre, comme ces documens le permettent quelquefois, les destinées des plus célèbres d'entre les édifices de l'antiquité à travers le XVe et le XVIe siècle : on voudrait pouvoir y joindre les informations du moyen âge. Des monumens tels que le Colisée, par exemple, possèdent comme une vie propre que leur ont faite leur durée à travers les siècles et les souvenirs de respect, de crainte, de reconnaissance qu'ils ont laissés dans l'esprit des hommes. Témoins des triomphes de l'antiquité classique, ils ont subi les assauts des barbares, mais en résistant et en donnant asile à des populations entières, en devenant pendant les siècles de fer des refuges au milieu des ruines. Peu d'époques leur sont aussi funestes que l'ingrate renaissance : un pape vend au poids les tenons de bronze de ces édifices antiques; Nicolas V, au milieu du XVe siècle, fait extraire en quelques mois 2,300 charretées de travertin du Colisée pour construire avec ces matériaux la tribune de Saint-Pierre; on connaît le bref de Léon X conférant à Raphaël une suprême autorité pour disposer, en vue de la construction de la grande basilique, de tous les marbres à recueillir dans Rome et dix milles à l'entour. — Les témoignages sur les malheureuses réparations faites à des monumens du moyen âge peuvent servir à nous faire entrevoir ce qu'étaient ces œuvres d'un art intéressant et imparfaitement connu, que les papes et les artistes des grands siècles ont comme pris à tâche de faire entièrement disparaître de Rome. L'histoire de l'art tient de bien près, comme chacun sait, à l'histoire intellectuelle et morale, et presqu'à l'histoire politique d'un pays tel que l'Italie; aussi le recueil d'informations inédites que M. Müntz a dressé avec un si entier dévoûment sera-t-il longtemps et souvent consulté par les biographes, par les économistes, par les artistes et les praticiens, pour l'étude des arts, des procédés techniques, du luxe, des mœurs et des idées.

Le tableau que nous venons de tracer, quelque plein qu'il soit, ne rend pas encore un compte exact de toute l'activité qu'a déployée l'École française naissante; on ne l'aura définitivement qu'avec l'impression de ses actes, qui se prépare. Nous n'avons pas parlé d'une excursion de plusieurs membres de l'École en Sicile, d'où ils ont rapporté des inscriptions inédites; nous n'avons pas dit

les fréquentes communications faites à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour la tenir au courant des heureuses fortunes, presque quotidiennes, qui surviennent aux fouilles archéologiques de Rome; nous n'avons pas énuméré les collations de manuscrits, les vérifications de textes ou de monumens entreprises à la demande de l'Institut ou de savans français. Si nous n'avons pas pu satisfaire à toutes les questions, nos réponses, pour plusieurs cas, ne sont qu'ajournées : il faut beaucoup de temps à Rome et beaucoup de patience pour en venir à ses fins. Nous n'avons pas enfin rappelé quelles missions littéraires se sont rattachées aux travaux propres de l'École. M. Berthold Zeller a recueilli à Turin, à Florence, à Rome, des documens sur le mariage d'Henri IV et la conspiration du maréchal de Biron; puis M. Viollet, des Archives nationales, est venu collationner plusieurs manuscrits des *Établissemens de saint Louis*, afin de préparer une édition définitive de ce grand monument de notre histoire législative.

Aux encouragemens et aux sympathies que la nouvelle institution avait suscitées en France a correspondu le cordial accueil que lui ont fait les Italiens; les témoignages en ont été, en mainte circonstance, suffisamment publics. L'École française a déjà reçu du Vatican et de l'Italie beaucoup de marques d'honorable confiance et de bons offices; elle compte dans la société romaine non pas seulement des amis, mais mieux encore, quelques puissantes protectrices, de nobles dames, — une surtout, héritière des traditions de grâce, d'esprit et de classique savoir dont plusieurs femmes remarquables ont donné en Italie, pendant le moyen âge et la renaissance, de si intéressans exemples. Comment l'École française a mérité cet insigne bon vouloir et comment elle espère s'en montrer reconnaissante, on le devine aisément. Elle l'a mérité en venant au nom de la France, en un grave moment de son histoire, attester la vitalité intellectuelle de ce généreux pays, et en montrant au dehors, en pleine lumière, ce que c'est que notre jeunesse d'élite, combien laborieuse et ardente à un grand devoir. Pour payer sa dette de gratitude particulière envers ceux qui l'ont si bien accueillie, elle compte sur l'incontestable hommage que ses propres travaux ne manqueront pas de rendre aux richesses scientifiques, mais aussi à l'activité intelligente, à l'énergique renaissance de l'Italie. S'il est vrai, comme on l'a souvent répété, que l'alliance entre ces deux peuples soit plus naturelle et plus souhaitable que toute autre, il l'est aussi que le succès d'une fondation telle que l'École française de Rome est de nature à en préparer les voies.

A. Geffroy.

LES

NATIONALITÉS DE LA HONGRIE

I.

LES SERBES.

I. *Les Serbes de Hongrie, leur histoire, leurs priviléges, leur église, leur état politique et social*, Prague et Paris 1873. — II. *Ueber die staatsrechtlichen Verhältnisse der Serben in der Wojwodina und überhaupt in den Ländern der ungarischen Krone*,. . von A. Stojaczkovicz, Temesvar 1860. — III. *Das Rechtsverhältniss der Serbischen Niederlassungen zum Staate in den Ländern der Ungarischen Krone*, von Ladislaus von Szalay, Pest 1862.

Les événemens n'ont pas justifié les espérances que les Slaves d'Orient mettaient dans la Serbie; les ressources des deux adversaires étaient trop inégales pour que la Serbie, livrée à ses seules forces, pût vaincre les hordes musulmanes d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Si l'Europe attendait avec inquiétude l'issue de ce duel de David avec Goliath, c'est qu'un grand fait serait sorti de la victoire des Serbes. Le jour où les Slaves soumis au despotisme turc, — et ce jour viendra tôt où tard, — réussiront à s'affranchir, l'ordre de choses définitivement établi en 1453 par la chute de Constantinople fera place à un monde nouveau, — nouveau en apparence, car le spectacle auquel nous assistons est en réalité la résurrection de nations oubliées par l'Europe, de nations dont l'ancienne gloire vit au plus profond du cœur des chrétiens du Balkan, et si elles reconquièrent leur indépendance, elles deviennent des centres d'attraction pour les tribus encore dépendantes de leurs races.

Pour peu que, s'élevant au-dessus des conventions et des préjugés conservateurs de la politique contemporaine, on gagne les hauteurs de l'histoire désintéressée, on est forcé de reconnaître que

l'Europe orientale appartient encore, et pour longtemps peut-être, aux vicissitudes de la fortune et des guerres. Dans la partie occidentale de l'Europe, les nations ont atteint la plénitude de leur développement; leur génie, libre d'entraves étrangères, s'est épanoui dans l'art, dans la littérature, dans la science; elles ont surtout délimité nettement leur aire géographique et leur domaine politique. La nature les a aidées en plus d'un endroit en posant d'avance pour ainsi dire les bornes où les états doivent commencer; les Pyrénées forment une clôture à l'Espagne et les Alpes à l'Italie. La mer enlève à l'Angleterre toute contestation de frontière. Quant à la France, sa frontière ne peut subir de fluctuation qu'au nord et à l'est; encore ne s'agit-il à l'est que d'une étendue de territoire relativement peu considérable, de la ligne des Vosges ou de la ligne du Rhin. Dans l'Europe orientale, nous ne voyons rien de semblable; nous ne trouvons ni frontières naturelles ni frontières historiques. Dire que cet état de choses durera, c'est dire que la région française pouvait rester dans l'état de division et d'enchevêtrement où elle était par exemple sous Louis XI.

Depuis longtemps déjà, l'Europe est sceptique à l'endroit de l'avenir de la Turquie; mais à côté de la Turquie l'Autriche elle-même n'est en un sens qu'une expression géographique. Ses assises mouvantes reposent, comme celles de la Turquie, sur des races longtemps serves, qui ne veulent plus de la servitude et qui se préparent lentement à conquérir leur liberté. Une frontière politique, qui sépare en apparence des sujets turcs et des sujets autrichiens, n'empêche pas ces races, comme une famille esclave vendue entre plusieurs maîtres, de n'avoir qu'un cœur et qu'une espérance. De là ces ébranlemens qui se propagent d'un état à l'autre. C'est à la Hongrie, maîtresse aujourd'hui des destinées de l'empire austro-hongrois, que nous pensons en constatant cette solidarité d'espérances; aussi la Hongrie est-elle indirectement intéressée au maintien de l'empire ottoman. La Hongrie est comme l'homme dont la maison peu sûre s'adosserait à une maison moins solide encore : il s'inquiète peu du sort du voisin, car ils ont eu jadis mainte querelle; il ne s'attache qu'à la solidarité de leur mur mitoyen. Si la maison voisine croule, la sienne risque de ne plus tenir,... voilà pourquoi la Hongrie était si émue de la guerre serbo-turque.

C'est en étudiant l'histoire des nations dont l'union ou, pour être plus vrai, la désunion forme le royaume de Hongrie, qu'on se rendra un compte exact des contre-coups de la question d'Orient et des grandes crises qu'elle peut non pas créer, mais précipiter. Une des questions les plus importantes de cette étude est la présence en Hongrie, le long même de sa frontière méridionale, d'une population serbe ardente, belliqueuse, ayant conscience de sa nationalité,

fixant les yeux sur le drame qui s'ouvre et où va se jouer l'avenir de sa race. Voilà pourquoi les politiques de Pesth sont si hostiles à la Serbie, voilà pourquoi feignant la terreur, imaginant des complots, criant à la trahison, ils organisaient, il y a quelques semaines, une sorte de terreur magyare dans les comitats serbes de la Hongrie (1).

I.

Quand on se reporte à quelques siècles en arrière, et mieux encore en plein moyen âge, on est étonné de voir combien les questions de nationalité ont peu de valeur. C'est insensiblement qu'elles ont acquis leur importance actuelle, par la disparition de l'organisation féodale de la société et par le développement littéraire des langues vulgaires ou nationales qui a fait sentir et qui a révélé aux hommes d'une même race leur parenté et leur communauté d'intérêts. Nulle part ce contraste ne se montre plus fort qu'en Hongrie. Jadis ses souverains s'occupaient avec un zèle ardent d'appeler des colons des quatre coins de l'horizon. C'est le plus grand roi de Hongrie, saint Étienne, qui, dans les instructions laissées à son fils Emerich, disait : « Pourquoi l'empire romain a-t-il grandi, pourquoi ses souverains ont-ils été puissans et glorieux? C'est que de toutes les parties du monde nombre d'hommes intelligens et courageux affluaient à Rome... A mesure que des hôtes nous arrivent de diverses régions, ils apportent avec eux diverses langues, divers usages, diverses armes : tout cela orne et soutient la cour royale, tout cela inspire la terreur aux ennemis arrogans, car un état où règne unité de langue et d'usages est faible et sans force. » Les temps sont bien changés depuis le jour où le sage monarque traçait à ses descendans ce philosophique programme.

Une destinée presque inévitable condamnait l'Autriche, et plus particulièrement la Hongrie, à cette promiscuité de nations dissemblables et ennemies. Cette région était déjà comme le confluent ou le carrefour des trois grandes races de l'Europe moderne, latine, germanique et slave. L'arrivée des Magyars, arrière-garde de l'invasion des Huns, augmenta encore la confusion, d'autant que les nouveaux arrivans, en se convertissant au christianisme et en s'assimilant la civilisation occidentale, s'établirent solidement dans leur nouvelle patrie. Quelques siècles plus tard, les Turcs pénétraient

(1) Notre principal guide dans cette étude a été l'excellent ouvrage sur *les Serbes de Hongrie* publié en 1873 à Prague. Bien que ce livre ait paru anonyme, nous ne croyons pas être indiscret en nommant l'auteur, M. Émile Picot, aujourd'hui chargé du cours de langue roumaine à l'École des langues orientales. M. Picot a passé de longues années dans l'Europe orientale, dont il connaît à fond les langues et l'histoire, et nous ne saurions nous appuyer sur une meilleure autorité.

dans l'Europe orientale. Si en Occident l'ère des invasions se ferme de bonne heure, et si les populations connaissent dès lors les bienfaits d'une sécurité relative, cette ère se continue pour la Hongrie et pour l'Autriche jusque dans les temps modernes. Bien des fois on donna l'hospitalité à des familles chrétiennes échappées à la domination barbare des musulmans. Bien des fois après des invasions turques qui laissaient des provinces entières sans chaumières et sans habitans, on fit appel aux colons de bonne volonté, de toute race et de toute secte, aux Flamands, aux Allemands, aux Croates, aux Ruthènes, aux Serbes, aux Bulgares, aux Albanais, aux Roumains, aux Lorrains, aux Catalans... Quelle race n'a pas fourni son contingent à la colonisation moderne de la Hongrie? Aussi, dans ces cartes ethnographiques où chaque race est figurée par une couleur, la Hongrie ne présente que confusion et qu'enchevêtrement. On dirait qu'un peintre, tenant tous ses pinceaux à la main, les a lancés dans un moment d'humeur sur une toile rebelle!

C'est au VIIe siècle de notre ère que la race croato-serbe, descendant des Carpathes, s'établit en Illyrie, débordant dans le sud de la Pannonie et dans l'ouest de la Mœsie. Bientôt les Serbes recevaient le christianisme de Byzance et adoptaient l'écriture cyrillique, tandis que les Croates, fixés plus à l'ouest, devenaient catholiques latins et, sectateurs de Rome, écrivaient leur langue avec l'alphabet latin. De là cette scission qui a distingué sinon en deux nationalités, du moins en deux peuples, une seule et même race. La différence de religion qui s'est transmise avec les siècles la rend presque irrémédiable. Cette scission a pourtant disparu sur le terrain littéraire. Par suite d'accord entre les écrivains des deux peuples croate et serbe, ils n'ont aujourd'hui qu'une langue littéraire; mais chacun l'écrit avec son alphabet traditionnel.

Le gros de la nation serbe était installé au sud de la Save et du Danube, et l'on sait qu'elle y fonda un état florissant pendant plusieurs siècles. Pourtant, dans l'ancienne histoire du pays auquel les Hongrois vinrent donner leur nom, on trouve la trace d'établissemens serbes sur la rive gauche du Danube, et bien des siècles avant qu'une contre-émigration ramenât des Serbes en Hongrie, leur race avait pris possession de l'extrémité du triangle formé par la Drave, le Danube et la Save. Ainsi les Serbes avaient précédé les Magyars dans la Pannonie; mais ceux-ci, qui s'appelaient eux-mêmes Magyars et que les Slaves appelaient Hongrois, finirent par s'étendre dans toute la région qui porte aujourd'hui leur nom; la Croatie et la Slavonie, états indépendans jusqu'à la fin du XIe siècle, furent à cette époque réunies à la couronne de saint Étienne. Les Serbes de Hongrie n'avaient alors aucune organisation distincte, et ce sont seulement quelques témoignages indirects qui nous font

connaître leur existence. Ainsi plusieurs palatins du royaume de Hongrie aux XIe et XIIe siècles étaient Serbes; une cavalerie serbe figure à la même époque dans la guerre des Hongrois contre les Allemands. Au XIIIe siècle, les Serbes sont mentionnés avec honneur dans la lutte contre les Tatars et dans la guerre avec la Bohême; plusieurs de leurs capitaines reçurent en récompense des terres des rois de Hongrie. Les Serbes de Hongrie étaient restés fidèles au catholicisme de rite oriental, car on voit, à diverses reprises, les rois de Hongrie, à l'instigation du saint-siége, essayer de les amener au rite latin. Ainsi en 1234 le roi Bela avait ordonné, mais sans succès, à ses sujets hérétiques et schismatiques de revenir au catholicisme. Au siècle suivant, le roi Louis Ier, enjoignait au *föispan* (*comes supremus*) d'un comitat (celui de Krassó) d'arrêter les prêtres du rite oriental avec leurs familles et de les remplacer par des prêtres catholiques de Dalmatie. Ces conflits religieux se prolongèrent pendant toute l'histoire de Hongrie et contribuèrent pour une grande part à maintenir la discorde d'une façon permanente.

C'est pourtant à une époque postérieure que s'établirent en Hongrie les Serbes dont les descendans ont conservé jusqu'à ce jour leur nationalité. L'empire serbe avait perdu son indépendance dans la sanglante bataille de Kossovo (15 juin 1389), dont le souvenir n'a pas cessé de vivre dans l'âme du peuple serbe. Les Turcs se rendirent maîtres de la rive droite du Danube, et les Serbes devinrent leurs tributaires. Les Serbes gardaient pourtant leur organisation intérieure sous le gouvernement de leurs princes, qui avaient changé leur nom de *tsar* pour le titre plus modeste de *despote;* plus d'une fois les despotes essayèrent, en s'appuyant sur les rois de Hongrie et en leur faisant hommage, de se rendre indépendans des Turcs. Il n'en fut rien, et les Serbes durent se résigner à supporter la domination musulmane ou à émigrer. Ceux qui émigrèrent se réfugièrent naturellement dans le pays chrétien le plus voisin, en Hongrie. Les Serbes qui existaient déjà en Sirmie (1), dans la Batchka (2) et dans le banat de la Temes (3), virent leur nombre augmenté par l'arrivée de fugitifs. C'était à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. A cette époque remonte la fondation d'églises et de monastères serbes sur la rive gauche du Danube. Ces premiers réfugiés se fixèrent plus au nord encore. Au commencement du XVe siècle ou peut-être dès le milieu du siècle précédent, une colo-

(1) Le pays compris entre la Save et le Danube au nord du confluent de ces deux cours d'eau.

(2) La région entre le Danube et la Tisza (Theiss).

(3) Ce nom, formé du slave *ban* « seigneur, » signifie étymologiquement seigneurie et désigne à peu près ce coin sud-est de la Hongrie qui forme aujourd'hui les comitats de Torontál, Krassó et Temesvár.

nie serbe se fonde dans l'île danubienne de Csepel, au sud d'Ofen, et reçoit des rois de Hongrie des priviléges qui lui sont renouvelés par des diplômes royaux de diverses dates. Ces Serbes vivaient trop avant dans le pays magyar pour garder leur nationalité par la suite des temps.

A une époque incertaine, mais qu'on peut placer entre 1424 et 1430, le roi de Hongrie Sigismond Ier céda au despote serbe George Brankovitch un certain nombre de localités dans diverses parties de la Hongrie, c'est-à-dire lui accorda le droit d'y établir des colonies serbes. Plus tard, en 1439, et bien que le sultan Mourad fût son gendre, George Brankovitch fut forcé par les Turcs de passer le Danube. A sa suite, de nombreuses familles serbes vinrent se fixer en Hongrie et notamment au nord de la Maros, aux environs de Boros-Jenö et de Világos, où elles reçurent de Vladislas Ier des priviléges. Brankovitch devint grand-baron du royaume, mais dans sa longue et aventureuse carrière il passa tour à tour du camp des Hongrois au camp des Turcs, et c'est dans les rangs de ces derniers qu'il fut tué à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

A la suite de luttes et d'intrigues qu'il serait trop long de raconter ici, les Turcs envahirent de nouveau la Serbie, et le vasselage fit place à la conquête et à la domination directe (1459); c'est la fin de l'état serbe. Cet événement accéléra le mouvement d'émigration, en Sirmie et dans les colonies fondées par Brankovitch. Les rois de Hongrie y gagnèrent de vaillans soldats. Mathias Corvin en avait dans son armée lorsqu'en 1477 il arriva aux portes de Vienne. Vouk Brankovitch, petit-fils de George, passa en Hongrie en 1465 avec un grand nombre de ses compatriotes, et reçut du roi de Hongrie le titre de *despote*. Sa vaillance lui avait fait donner par les Turcs le surnom de Dragon (*Zmaj*), et, différant en cela de son aïeul, il resta fidèle à la cause hongroise. En 1481, il passa sur la rive droite du Danube de concert avec deux autres chefs hongrois, et ramena 50,000 Serbes qu'on établit dans les environs de Temesvár. Ceux-ci reçurent aussitôt une organisation militaire, et ils formèrent, entre autres troupes, un corps célèbre à cette époque sous le nom de « légion noire. » Les Serbes se distinguèrent par leur fidélité au roi de Hongrie, non-seulement dans les guerres avec les Turcs, mais aussi dans les luttes intestines. En récompense de leurs services, les Rasciens, — c'est le nom qu'on donnait alors aux Serbes (1), — furent en 1481 exemptés, eux et les autres adhérens du rite oriental, de la dîme payée jusque-là au clergé catholique, et ce privilége fut confirmé par une autre loi hongroise de 1495. Les Serbes

(1) Le nom de *Rascie* est encore donné quelquefois à la Vieille-Serbie, qui forme aujourd'hui le pachalik de Novi-Bazar.

continuèrent d'avoir en Hongrie un chef de leur nation sous le nom traditionnel de *despote* jusqu'en 1528.

Les Serbes prirent part à toutes les guerres dont la Hongrie fut le théâtre dans le cours si agité du XVIe siècle, à la bataille de Mohacz (1524) que livra aux Turcs la plus grande partie de la Hongrie, et aux luttes qui se livrèrent pour la couronne de Hongrie. Ils prirent parti pour Ferdinand d'Autriche contre son rival Zàpolya, prince de Transylvanie, bien que celui-ci fût Serbe d'origine, et dès cette époque, quelle que fût la politique intérieure de la Hongrie, alors que les Magyars traitaient avec les Turcs et reconnaissaient leur suzeraineté, les Serbes restèrent fidèles à la maison d'Autriche, à Ferdinand, à Maximilien et à leurs successeurs. « Dans leur haine contre les Turcs, dit M. Picot, contre ces ennemis traditionnels et implacables qui ont réduit la Bosnie, la Serbie, la Slavonie, une partie de la Hongrie, les Serbes ne peuvent hésiter; ils sont les auxiliaires naturels et dévoués de tous ceux qui ne craindront pas de faire la guerre au sultan. De là leur attachement pour la maison d'Autriche, qui s'est imposé la tâche de refouler tout au moins les Turcs de l'autre côté du Danube et de la Save... Lorsque Soliman vint mettre le siége devant Vienne, Paul Bakitch, dont les talens militaires inspiraient toute confiance, eut mission de défendre le passage du Danube. Il avait avec lui 200 cavaliers, presque tous Serbes, qu'il entretenait à ses frais. Il réussit à surprendre les Turcs près du Kahlenberg et remporta sur eux un avantage important. Les prisonniers qu'il fit le renseignèrent sur les dispositions que les Turcs avaient prises pour donner l'assaut, et les Autrichiens purent profiter assez à temps de ces renseignemens pour repousser l'armée ottomane... Ce fut le Serbe Bakitch qui sauva Vienne. »

La lutte entre Zápolya et Ferdinand achevée, celui-ci récompensa par un privilége spécial les Serbes des environs de Varazdin qui avaient soutenu sa cause avec ardeur. Leur nombre s'augmenta sous Maximilien et sous Rodolphe par l'arrivée de nouveaux émigrans, réfugiés de Bosnie, et attirés par les promesses des empereurs. On les dispensait de tout impôt, en échange du service militaire auquel ils étaient assujettis; ils devaient défendre la région frontière où on les établissait. C'est là l'origine des confins militaires de la Hongrie, dont la situation légale fut déterminée en 1578, par un édit rendu à Bruck-sur-la-Mur. Dès ce moment et jusqu'à ces dernières années, où ils ont été abolis, les confins ont relevé directement de Vienne et de l'empereur, bien que la diète hongroise prétendît les assimiler au territoire hongrois et refusât de reconnaître les franchises accordées par les empereurs. Les Serbes de Hongrie, établis pour la plus grande partie dans les confins, furent souvent les victimes de ce conflit d'autorité, et plus

d'un compromis fut réglé à leurs dépens. D'après les priviléges impériaux, les Serbes ne devaient le service militaire que sur la frontière et contre les Turcs : néanmoins les empereurs les employèrent sans tarder dans toutes les guerres de l'empire et notamment dans celle de Trente ans. Ce sont eux qui sous le nom de Croates et de Pandours eurent pendant ces derniers siècles une réputation de féroce bravoure.

L'immigration des Serbes s'était jusque-là faite par bandes relativement peu considérables. Sous Léopold, elle prend la proportion d'un exode. Depuis un demi-siècle, les Serbes n'avaient plus de chef national. Un descendant de la famille Brankovitch, dont la vie passée d'abord en Transylvanie, en Turquie et en Russie était assez aventureuse, eut l'ambition de commander à sa race, et en 1663, à Andrinople, avec l'agrément de l'envoyé autrichien à Constantinople, il était consacré *despote* par le patriarche d'Ipek, le chef religieux de la nation serbe. L'empereur Léopold le reconnut plus tard en cette qualité, le fit comte de l'empire, lui donna l'indigénat hongrois et l'admit dans l'armée impériale. La popularité de son nom avait réuni plusieurs milliers de volontaires serbes autour de Georges II Brankovitch. Pour un motif resté obscur, il devint suspect à la cour de Vienne et, arrêté en 1689, il passa le reste de ses jours en prison sans jamais être jugé. Vraisemblablement la cour de Vienne regrettait d'avoir donné à ses Serbes un chef national, un *voïvode*, comme disaient ceux-ci : c'était en faire une nation tout à fait à part dans un empire déjà divisé.

Mais la paix avec les Turcs n'était qu'une trêve; la guerre revenait presque périodiquement, terrible, implacable. L'empereur avait trop d'intérêt à soulever les sujets chrétiens du sultan, à les attirer dans son propre empire pour ne pas accepter tout concours qui lui viendrait des Serbes; mais il rêvait davantage : il voulait attirer leur nation dans la Hongrie dépeuplée et faire des Serbes belliqueux comme un rempart vivant contre les incursions ottomanes. A cet effet, il ouvrit des négociations avec le patriarche d'Ipek, le chef religieux de la nation serbe; celui-ci était Arsène III Tchernoïévitch. C'est Brankovitch qui avait suggéré cette démarche à l'empereur. Léopold, pour appuyer ses négociations auprès du patriarche et peut-être aussi pour atténuer l'effet fâcheux produit parmi les Serbes par l'enlèvement de Brankovitch, lança le 6 avril 1690 une proclamation restée célèbre; elle s'adressait à tous les peuples chrétiens encore soumis aux Ottomans, mais elle avait les Serbes plus particulièrement en vue. Léopold garantissait aux chrétiens qui accepteraient son autorité et qui s'établiraient en Hongrie le libre exercice de leur religion (le catholicisme de rite oriental), l'élection de leur *voïvode* ou *despote*, et, la guerre achevée, il leur

promettait, mais en termes ambigus par leur généralité, une organisation privilégiée et conforme à leurs traditions nationales. « Ainsi donc, disait-il en terminant, entrez sans crainte dans notre empire, abandonnez votre pays et le travail de vos champs, invitez vos frères à suivre votre exemple, saisissez cette occasion que Dieu et moi nous vous offrons et qui ne se représentera plus. Saisissez-la si vous voulez votre bien, celui de vos enfans et de votre chère patrie. » Et en même temps qu'il lançait cette proclamation, l'empereur écrivait au patriarche Arsène pour lui offrir de s'établir en Hongrie avec son peuple. Le patriarche avait quelque défiance d'une persécution religieuse dans l'avenir. Léopold lui écrivit de nouveau pour l'assurer que l'église orientale jouirait d'une pleine liberté.

Le patriarche vint en Hongrie continuer ces négociations. Les Serbes réclamaient le droit d'élire un voïvode. Léopold le leur promettait dans sa proclamation, mais il ne voulait pas en réalité leur accorder une existence complétement nationale. Il ne prenait pas ombrage d'un patriarche, d'un chef religieux; ce n'en eût pas été de même d'un chef laïque et militaire. Pour résoudre la difficulté par un compromis, l'empereur ratifia le choix que les Serbes avaient fait de Jean Monasterli comme voïvode, en lui reconnaissant seulement le titre de vice-voïvode. Quoi que les Serbes dussent penser de ces restrictions, ce ne pouvait être pour eux un motif de renoncer à leur plan d'émigration. Le patriarche Tchernoïévitch annonça la prochaine arrivée de familles émigrantes, et les années 1692 et 1693 furent employées par l'administration autrichienne à déterminer les terres concédées aux immigrans. Il fut décidé que la population serbe serait cantonnée entre le Danube et la rive gauche de la Theiss, et aussi au nord de la Maros. Elle serait assurée de son indépendance, ne serait soumise qu'au pouvoir impérial, et n'aurait pas à reconnaître l'autorité des comitats hongrois ni des seigneurs féodaux. De plus, si les armées victorieuses de l'empereur parvenaient à chasser les Turcs des pays où les Serbes résidaient présentement, ceux-ci auraient la faculté d'y retourner. Comme le disait au siècle dernier un ministre autrichien, Bartenstein : « Il ne s'agissait pas de recueillir des fugitifs ou de leur abandonner des terres désertes, mais d'amener des gens établis, qui vivaient dans l'aisance, qui n'étaient pas inquiétés dans l'exercice de leur religion, à passer, au péril de leur vie et de leurs biens, de la domination turque sous la nôtre. »

L'Autriche était alors en guerre avec les Turcs, mais les opérations militaires étaient momentanément ralenties, et cette circonstance permit aux Serbes d'outre-Save de passer en Hongrie. Ils vinrent, disent les historiens du temps, au nombre de 35,000 à 40,000 familles. Par ce mot de famille, il faut entendre ici non pas

le groupe composé du père, de la mère et des enfans, mais des *zadrougas* ou communautés de famille telles qu'elles existaient chez les Serbes et telles qu'elles se conservèrent dans les confins militaires (1). On doit donc évaluer entre 400,000 et 500,000 le nombre d'individus qui formèrent cette immigration. On les installa non pas seulement sur les bords de la Maros, mais aussi en Slavonie, en Sirmie, dans la Batchka et jusque dans les environs de Bude et de Saint-André. La destinée de ce peuple de soldats était désormais liée à celle de l'Autriche, qu'il servit dans toutes ses guerres, guerres civiles et guerres étrangères. Comme on peut le penser, il reçut plus tard de nouvelles troupes d'immigrans; ainsi, en 1738, Athanase Rochkovitch amenait en Hongrie une troupe de 1,500 hommes tout organisée. En 1788, un grand nombre de familles passèrent le Danube ou la Save pour se réfugier en territoire hongrois ou croate. Ce n'étaient pas non plus des vagabonds, car ils apportaient avec eux leurs biens sous forme de troupeaux de bétail de toute sorte. Quelque temps après la grande immigration fut conclue la paix de Carlovci (Carlowitz) en 1699. Les impériaux conservaient leurs conquêtes : la Transylvanie, la partie septentrionale du banat et une partie de la Sirmie; les Turcs gardaient Temesvár et le pays qui sépare cette forteresse du Danube.

II.

Dès qu'elle fut fixée sur le sol hongrois, la nation du patriarche Tchernoïévitch eut à lutter pour son autonomie et pour ses franchises, surtout contre les Magyars, mais aussi pourtant contre le pouvoir de Vienne. Léopold, comme empereur et comme roi de Hongrie, lui avait accordé des priviléges, et les Serbes ne regardaient ceux-ci que comme les stipulations d'une sorte de contrat. On peut penser quelle mauvaise entente fut le résultat de cette divergence d'opinion. Les Serbes se regardaient comme une nation alliée, établie d'un mutuel accord sur les terres de la Hongrie. L'empereur et la diète de Hongrie les regardaient comme de nouveaux sujets, protégés seulement par certaines immunités. En dehors des concessions faites à la nation entière, Léopold accorda des franchises particulières à certaines communautés serbes, par exemple aux Serbes de Bude, nombreux alors. Les droits particuliers et les concessions partielles de l'autorité, connus sous le nom de *priviléges*, étaient la base ordinaire de la vie sociale et communale dans toute société féodale.

La première déception des Serbes fut de ne pas être installés dans un territoire distinct. En 1703, le patriarche adressa à l'empe-

(1) Sur les confins, voyez l'étude de M. Perrot dans la *Revue* du 1er novembre 1869.

reur une requête à ce sujet; il lui fut répondu que les priviléges serbes auraient leur plein et entier effet lorsque la paix serait rétablie en Hongrie (la guerre civile avait succédé à la guerre avec les Turcs). Il va sans dire que cette question ne fut jamais reprise et que les Serbes durent rester où ils avaient été cantonnés dès l'abord. Le patriarche se plaignait en même temps que l'on donnât à ses fidèles le nom de *schismatiques*. La cour de Vienne répondait aux réclamations des Serbes par de bonnes promesses. Le nouvel empereur Joseph Ier confirmait, dans un diplôme daté du 7 août 1706, les priviléges accordés aux Serbes par son prédécesseur Léopold, mais il se réservait en même temps de leur donner une forme définitive et plus avantageuse pour les Serbes quand la tranquillité des temps le permettrait. C'étaient de vaines paroles, car en même temps la cour de Vienne cherchait le moyen d'amener les Serbes au catholicisme romain. Or les Serbes étaient d'autant plus attachés au catholicisme du rite oriental qu'il était le symbole et la garantie de leur nationalité. Ils se groupaient autour de leur patriarche, dit un document contemporain, comme les abeilles autour de leur reine.

Tchernoïévitch mourut en 1706, et pour la première fois les Serbes usèrent du droit, garanti par le diplôme de Léopold, de se réunir en congrès pour lui donner un successeur. Ces congrès ecclésiastiques jouent un grand rôle dans l'histoire des Serbes de Hongrie, parce que là seulement les délégués de leur nation pouvaient se réunir et délibérer de leurs affaires nationales. Ainsi, après avoir élu un métropolitain (1), le congrès discuta le texte d'un mémorandum qu'il envoya à la cour de Vienne. On demande notamment dans cette requête : « que dans les pays de l'empire où se trouvent les Serbes ou tout autre peuple du rite grec, au milieu des Allemands et des Magyars, les premiers puissent vivre aussi librement que les derniers; qu'ils puissent avoir leurs magistrats au même titre qu'eux; qu'ils puissent également avoir et entretenir leurs églises et leurs prêtres de rite grec, conservant leur culte et leur ancien calendrier, et ne célébrant pas les fêtes deux fois, mais seulement d'après l'ancien calendrier (art. 6); que deux conseillers de leur nation et du rite grec soient près de la cour impériale, à la chancellerie hongroise, pour qu'ils puissent élever la voix auprès de la glorieuse cour impériale pour leur nation; que ces conseillers soient élus par l'assemblée générale du peuple serbe (art. 13). » Le mémorandum demandait encore un territoire distinct.

C'était une autonomie complète que réclamait là le congrès

(1) Les successeurs de Tchernoïévitch dans la monarchie autrichienne ne portèrent point le titre de *patriarche*, qui resta attaché au siége d'Ipek, mais seulement celui de *métropolitain*. Le siége d'Ipek fut plus tard transporté à Belgrade. Ipek se trouve aujourd'hui comprise dans les limites administratives de l'Albanie.

serbe : il voulait conserver jusqu'au calendrier julien, en retard de onze jours sur le calendrier de l'Europe occidentale. En présentant ce mémorandum, le nouveau métropolitain priait l'empereur de soumettre ces diverses questions à la diète de Hongrie et de faire en sorte que celle-ci érigeât en lois du royaume les priviléges concédés par Léopold. Ce métropolitain mourut bientôt, et son successeur remplit moins longtemps encore les fonctions de métropolitain. Joseph Ier mourut aussi. Son successeur, Charles VI, pressé par le nouveau métropolitain serbe Popovitch, confirma par deux diplômes (2 août 1713 et 10 avril 1715) les franchises accordées aux Serbes par ses prédécesseurs; mais la question serbe ne fut point portée devant la diète hongroise.

C'est seulement plus tard, bien après qu'une guerre heureusement menée contre les Turcs par le prince Eugène eut donné à l'empire le banat de Temesvár, Belgrade et une partie de la Serbie, que le cabinet autrichien en 1723 soumit la question serbe à la diète hongroise. Il le fit sans cacher son mauvais vouloir à l'égard des Serbes, et la diète, qui n'était déjà que trop mal disposée pour ceux-ci, se refusa à reconnaître les engagemens pris par Léopold et déclara qu'elle ne pouvait consentir au morcellement du royaume de Hongrie. Bien plus, elle vota, sans que le cabinet s'opposât à cette mesure, des lois qui contredisaient et détruisaient les concessions des patentes impériales. Les Serbes étaient entrés en Hongrie comme hommes libres et ils gardaient le droit de retourner, s'il leur convenait, dans leur pays d'origine : l'article 63 de la loi hongroise de 1723 les réduisait à l'état de serfs et les attachait à la glèbe à la merci des seigneurs féodaux; ils ne pouvaient même pas se déplacer d'un lieu à l'autre dans le royaume. L'article 86 portait confirmation des lois antérieures qui excluaient les non-catholiques de la propriété foncière en Croatie et en Slavonie. Pour encourager les conversions au catholicisme latin, un autre article exemptait de la condition de serfs les fils des prêtres qui reconnaîtraient l'union avec Rome, pourvu qu'ils entrassent dans les ordres. C'était une prime donnée à l'apostasie. Les métropolitains essayèrent vainement d'apporter un adoucissement à la situation de leurs fidèles. L'un d'eux, Moïse Pétrovitch, obtint en 1727 de Charles VI une nouvelle confirmation provisoire des priviléges nationaux par un acte appelé *mandatum protectorium*, mais qui ne les protégeait nullement contre l'hostilité et les vexations de la noblesse hongroise. « L'intolérance des Magyars, dit M. Picot, fit que les Serbes considérèrent comme un bienfait l'érection des confins militaires. Les confins de la Slavonie, de la Tisza (Theiss) et de la Maros remontaient à 1702; ceux du banat furent organisés en 1724. Bien que le commandement fût presque toujours confié à des officiers alle-

mands, les Serbes enrôlés dans ces territoires avaient du moins la satisfaction de se sentir compactes; de plus, ils relevaient directement de l'administration de la guerre autrichienne, dont le siége était à Vienne, et n'avaient pas à subir l'ingérence des Magyars; ils n'avaient en un mot qu'un maître, tandis que les Serbes établis dans les comitats en avaient deux. » Un état aussi précaire était fécond en désordres de tout genre. Quelque temps après, en 1736, éclatait parmi les Serbes de la Maros une insurrection promptement et cruellement réprimée. Trois ans plus tard, la milice serbe servait à étouffer avec une semblable rigueur une insurrection des paysans roumains du banat, sorte de jacquerie provoquée par la misère, par les incursions des Turcs et par les vexations des impériaux.

L'avénement de Marie-Thérèse en 1740 parut aux Serbes le moment favorable d'obtenir la confirmation et l'accomplissement de leurs priviléges; mais Marie-Thérèse avait trop besoin du concours des Magyars et de la diète hongroise pour que ces espérances pussent se réaliser. Bien plus, dès 1741, la diète hongroise prit des mesures propres à briser l'organisation des Serbes. Sa première mesure fut de supprimer les confins militaires organisés en Sirmie, dans la Basse-Slavonie, dans les comitats de Bács, Bodrog, Csongrád, Arad, Csanad et Zaránd, et dans le banat de Temesvár. Cette mesure atteignait principalement les Serbes, car, sauf dans la partie orientale du banat et sur la rive droite de la Maros, où ils étaient mêlés aux Roumains, ils formaient exclusivement la population de cette région. Les régimens dissous, leurs territoires étaient incorporés aux comitats et leurs habitans soumis aux seigneurs magyars. La reine Marie-Thérèse, qui ne pouvait s'opposer directement à cette décision, obtint du moins de la diète que l'organisation des confins subsisterait provisoirement jusqu'à la paix. En même temps, la diète redoublait de sévérité à l'égard des schismatiques, et ces mesures frappaient directement les Serbes. Une loi de la même année (1741) établissait que quiconque refuserait de se soumettre à l'autorité de l'église catholique ne pourrait obtenir aucun emploi. En outre, on enlevait au métropolitain serbe son autorité légale sur une partie de ses fidèles en lui déniant tout droit de juridiction sur le clergé et les paroisses de Croatie et de Slavonie.

Dans ces deux régions en effet, on essayait depuis longtemps déjà d'imposer l'*union* (avec Rome) au peuple du rite oriental. Des évêques grecs-unis, installés et imposés par l'empereur, s'employaient à cette besogne. L'apostasie d'évêques du rite oriental fournit au pouvoir de nouveaux instrumens. Mais le peuple ne voulait pas accepter l'union; cette propagande resta sans fruits, et lorsqu'on voulut faire le recensement des grecs-unis de Slavonie on n'en trouva pas un seul. Une persécution religieuse, dirigée surtout contre le

clergé, n'eut d'autre résultat que de provoquer des émeutes. Deux évêques grecs-unis durent successivement s'enfuir pour sauver leur vie. Un évêque de rite oriental non apostat réunissait autour de lui le peuple des fidèles non-unis. La loi hongroise que nous venons de nommer devait établir une sorte de blocus autour de l'église de rite oriental en Slavonie. Des scènes analogues se passaient à Nagy-Varad, en Hongrie, où Léopold Ier, dans la même situation, avait installé un évêché latin. L'évêque de Nagy-Varad faisait bâtonner ou chasser les prêtres qui refusaient d'accepter l'*union*, et il prélevait la dîme sur les communautés grecques et roumaines, bien que les priviléges et les lois hongroises elles-mêmes en exemptassent les fidèles de l'église orientale. Pour prélever cette dîme, il prétextait les conversions qu'il imposait ou qu'il supposait. Le métropolitain serbe réclamait en vain auprès de Marie-Thérèse contre ces abus.

Les Magyars ne voulaient pas admettre que, grâce aux priviléges de l'empereur, les Serbes formassent un état dans l'état et échappassent à l'autorité des seigneurs féodaux. Ne pouvant tenir pour absolument nuls les diplômes de l'empereur, ils en affaiblissaient la portée par des réserves nombreuses. Ils demandaient en même temps que les franchises ne fussent reconnues qu'autant qu'elles subsistaient encore dans l'usage. Néanmoins un rescrit émané de la chancellerie autrichienne, ratifié par la chancellerie hongroise et par le conseil de guerre de la cour (1743), confirma les priviléges antérieurement accordés aux Serbes. Un congrès national serbe, convoqué à Carlovci l'année suivante, reçut communication de ce rescrit. Deux ans plus tard, Marie-Thérèse créa une direction spéciale des affaires serbes, comme nous dirions aujourd'hui, sous le nom de *Députation aulique*, et lui donna des attributions distinctes de celles de la chancellerie hongroise; seule, elle devait être compétente pour délibérer sur toutes les affaires serbes et pour les soumettre au souverain. La chancellerie hongroise protesta contre cet empiétement; le comte Kolovrat, placé à la tête de la députation aulique, répondit que les affaires serbes n'étaient pas des affaires hongroises, mais étaient du domaine de la politique autrichienne. Les provinces méridionales, disait-il, avaient été reconquises sur les Turcs par les armes impériales; elles étaient un patrimoine de la maison d'Autriche et n'appartenaient pas au royaume de Hongrie. La députation aulique devait finir par succomber en 1777 sous l'hostilité des Magyars, mais tant qu'elle exista, elle fut entre la cour et les Magyars une cause de conflit. Ce conflit profita aux Serbes, qui obtinrent quelques concessions dans le domaine religieux.

La question des confins fut pourtant résolue dans le sens des Magyars, et ce fut la cause d'une nouvelle émigration, partielle seulement, des Serbes de Hongrie. Supprimés en principe en 1741,

les confins avaient été maintenus à titre provisoire. En 1746, les régimens de la Sirmie et de la Slavonie furent dissous. Mais les Magyars réclamaient l'exécution intégrale de la loi de 1741. Le cabinet de Vienne céda, et en 1750 il prit des mesures pour réunir successivement au comitat de Bács les confins de la Tisza (Theiss) sauf quelques villages réservés au corps des *tchaïkistes* ou pontonniers que l'on conservait, et aux comitats d'Arad et de Csanád les confins de la Moros. Comme on s'attendait à mécontenter par ces mesures les *gränzer* ou confinistes, on permettait à ceux qui voulaient continuer leur métier de soldats d'aller s'établir dans les confins du banat que l'on maintenait. Encore ce déplacement ne leur promettait-il aucune sécurité, car les confins du banat pouvaient être comme les autres annexés aux comitats hongrois. Si cette transformation mécontentait les Serbes, c'est que leur nation vivait compacte et seule dans les confins, et que là ils relevaient directement de l'empereur et de leurs officiers : annexés aux comitats, ils disparaissaient dans le royaume de Hongrie, ils étaient soumis à la féodalité et à l'administration magyare. Seules, 2,400 familles acceptèrent le déplacement qui leur était offert et vinrent s'établir dans le banat. Les autres restèrent — ou émigrèrent en Russie.

La Russie avait conquis sur la Turquie de vastes espaces peu peuplés ou même déserts. Les colons de toute nation étaient les bienvenus chez elle, et si elle donnait des terres à des colons allemands, catholiques et luthériens, on pense qu'elle accueillait avec plus de satisfaction encore des colons slaves et orthodoxes. La valeur des troupes serbes était connue en Russie, et dès 1727 l'impératrice Anne avait formé un régiment de hussards serbes, qui avait été établi en Ukraine comme colonie militaire. Le mécontentement des Serbes des confins était une trop bonne occasion pour que la Russie la laissât échapper. L'impératrice Élisabeth fit proposer aux Serbes de venir s'établir dans son empire orthodoxe, sur des territoires conquis aux Turcs ou même disputés entre la Russie et la Turquie. Malgré la distance, malgré la difficulté des communications, un grand nombre de familles serbes acceptèrent cette proposition. Une première colonne, composée de plusieurs milliers de personnes, partit sous la conduite des capitaines Horvat et Tökölyï, elle reçut, en arrivant en Russie, une organisation analogue à celle qui la régissait en Hongrie, et forma deux régimens. En 1752 et 1753, de nouvelles et nombreuses troupes d'émigrés les suivirent. Ainsi les descendans de ceux qui avaient quitté la Turquie pour l'Autriche abandonnaient à leur tour l'Autriche pour la Russie. Les historiens serbes évaluent leur nombre à environ 100,000, et ils formaient une colonie assez considérable pour qu'un ukase de 1752 donnât le nom de Nouvelle-Serbie au territoire où ils étaient

contenus. La Nouvelle-Serbie s'étendait sur les deux rives du Dniéper, dans son cours inférieur entre Bachmut à l'est et Jelysavetgrad à l'ouest; cette ville, fondée par Horvat, porte, comme son nom l'indique, le nom même de l'impératrice sous laquelle s'était accomplie cette émigration (Jelysavetgrad=Elisabethville). Ce territoire confinait au nord à la Pologne, ou plus exactement à l'Ukraine, qui appartenait alors à la Pologne, et au sud à la Turquie. Les émigrans donnèrent à la plupart des villages fondés par eux des noms qui leur rappelaient les villes et les villages de leur ancienne patrie. En 1764, le district de la Nouvelle-Serbie fut supprimé et annexé au gouvernement de la Nouvelle-Russie. Cette colonie serbe conserva son individualité nationale aussi longtemps qu'elle vécut isolée. A mesure que la population russe l'entoura et se mêla aux Serbes, ceux-ci se russifièrent. Il n'en pouvait guère être autrement, maintenant qu'ils vivaient au milieu d'une population de même religion, et parlant un dialecte rapproché du leur. Ce qui facilita cette fusion, c'est aussi que ces Serbes n'étaient pas un peuple de lettrés, n'avaient pas de littérature écrite, et que leur langue ecclésiastique, la seule qu'écrivaient leurs popes (quand ils écrivaient), était la même que la langue ecclésiastique des Russes, le slavon. Si dans cette région les colonies allemandes, les colonies grecques et les colonies roumaines, fondées vers la même époque, ont conservé jusqu'à nos jours la tradition de leurs langues respectives, c'est que ces idiomes étaient trop éloignés du russe pour que la fusion pût se faire aisément.

L'histoire des Serbes restés en Hongrie continuait à suivre le même cours, à passer par les mêmes alternatives et par les mêmes complications. La chancellerie hongroise montrait le même acharnement à poursuivre les Serbes, et elle essayait de faire prévaloir cette doctrine que les priviléges de Léopold ne devaient s'appliquer qu'aux descendans des Serbes émigrés sous son règne. La députation aulique combattait ces prétentions, mais voyait peu à peu diminuer son autorité. Ainsi en 1752 elle avait en vain essayé de faire admettre les Serbes aux emplois publics. Le clergé catholique continuait ses empiétemens sur le domaine de l'église orientale. Des émeutes locales prenaient en 1755 assez de développement pour être une véritable insurrection : les bandes de Serbes insurgés atteignaient jusqu'à 20,000 hommes. En 1769, le congrès serbe, convoqué pour élire un successeur au métropolitain Nénadovitch, s'occupa particulièrement de régler la discipline et l'organisation intérieure de l'église serbe. Ses décisions, approuvées par l'impératrice-reine, furent coordonnées dans un texte spécial sous le nom de *Regulamentum constitutionis nationis Illyricæ*. Mais ce règlement bornait au domaine religieux l'autonomie des Serbes et l'au-

torité de leur métropolitain, et il mettait, ou plutôt il laissait les Serbes, « dans les affaires qui ne concernaient point la foi, » sous la dépendance des autorités impériales, royales et provinciales. La députation aulique devait connaître des questions religieuses et des affaires relatives aux priviléges; mais ces dispositions, ces priviléges étaient *ipso facto* abolis. Bien qu'ils n'eussent pas été observés en fait, le peuple serbe voyait dans cette antique promesse, plusieurs fois renouvelée, la garantie de ses franchises. Le nouveau métropolitain étant mort en 1773, le congrès de 1774 adressa à Vienne une pétition dans laquelle il protestait contre les dispositions restrictives du règlement de 1770. Marie-Thérèse en tint compte dans une certaine mesure; en outre, elle enleva à tous les évêques catholiques de Hongrie, sauf au primat, la dignité de *föispan* ou *comes supremus* des comitats, dont ils usaient pour le plus grand bien de leur église; cette mesure améliorait la situation des protestans et des schismatiques. L'impératrice-reine donnait à la même époque au petit groupe de Serbes établi à Velika-Kikinda une administration autonome; mais, deux ans plus tard, les Magyars obtenaient de la cour de Vienne deux concessions importantes : ils faisaient supprimer en 1776 le poste de l'agent, sorte de chargé d'affaires que les Serbes avaient jusque-là entretenu à Vienne. La perte de cet agent, qui recevait ses instructions du patriarche, et dont les dépenses étaient défrayées par la nation serbe, donnait comme une consécration officielle à l'autonomie que s'attribuaient les Serbes. Enfin, l'année suivante, la députation aulique était supprimée et ses attributions transportées à la chancellerie hongroise. Le règlement ecclésiastique de 1770 avait été en partie abrogé par Marie-Thérèse; il devait être remplacé par un règlement définitif. A la suite de négociations entre le synode des évêques serbes, le métropolitain, la cour de Vienne, la chancellerie hongroise, la chancellerie autrichienne et le conseil de guerre de la cour, fut enfin promulgué en date du 10 juillet 1779, sous le nom de *Prescriptum declaratorium*, le règlement sur l'organisation et la discipline de l'église orientale de Hongrie et sur ses rapports avec l'état. C'est celui qui a régi la matière jusqu'à ce jour.

Déjà Marie-Thérèse avait essayé d'introduire l'unité dans son royaume par la centralisation et la germanisation. Son fils Joseph II, qui lui succéda en 1780, imbu de ces idées à un plus haut degré, résolut de les formuler en système. Il voulait faire de la langue allemande la langue de tous ses sujets et il croyait qu'il pouvait la leur imposer par décret. Un an après avoir promulgué son fameux édit de tolérance dont profitaient également tous les cultes non-catholiques, il décrétait (le 4 mai 1783) que « dans un délai de trois ans, à compter de ce jour, tous les fonctionnaires du royaume

de Hongrie devaient parler couramment et écrire correctement la langue allemande. » Cette mesure atteignait toutes les nationalités de la Hongrie; mais c'était la race dominante, les Magyars, qu'elle devait irriter le plus profondément. Bien plus, elle donnait naissance à tout un ordre de conflits que la Hongrie n'avait pas encore connus jusque-là, le conflit des langues. Le latin était et avait toujours été la langue officielle de la Hongrie, et il garda cette prérogative pendant presque la première moitié de notre siècle. Bien qu'on parlât et qu'on écrivît le latin d'une façon barbare, l'emploi de cette langue savante, également étrangère par son origine à toutes les nationalités de la Hongrie, et dont l'obligation n'était un privilége pour personne, prévenait et excluait par son caractère neutre cette question de langue officielle si grave aujourd'hui dans les pays habités par plusieurs races. Aussi peut-on dire sans exagération que c'est l'emploi du latin qui a fait l'unité nationale de la Hongrie au moyen âge et dans les temps modernes, alors que les langues des nations de la Hongrie étaient des langues *vulgaires* (au sens où Dante prend ce mot), des langues sans culture et sans littérature. Le décret de Joseph II, en irritant les Magyars, fit germer chez eux l'idée d'employer leur langue comme langue politique et de l'imposer aux autres nations de la Hongrie. Ç'a été l'origine d'une lutte longue de près d'un siècle, et dont les Magyars semblent, aujourd'hui du moins, sortir vainqueurs.

La guerre avait éclaté entre la Russie et la Porte : Joseph II saisit cette occasion d'attaquer les Turcs, « voulant, disait-il dans un langage que ses successeurs ont oublié, venger l'humanité de ces barbares. » Les Slaves de l'empire d'Autriche, et en particulier les Croates et les Serbes, formaient une bonne partie de l'armée qui opéra sur la rive droite du Danube; mais les Serbes de la monarchie n'étaient pas seuls en ligne contre les Turcs. « L'empereur Joseph, dit l'historien allemand Ranke, avait eu l'excellente idée de former un corps franc des Serbes qui viendraient se joindre à lui, et bientôt ce corps s'éleva à un chiffre considérable de fantassins et de cavaliers, qui rendirent pendant la campagne les meilleurs services, dès le siége de Belgrade en 1789, et surtout après qu'on fut en possession de cette place et du pays voisin. » Les impériaux conquirent la plus grande partie de l'ancien empire de Serbie, et ses habitans espérèrent un instant que, désormais délivrés de la domination turque, ils allaient faire partie de la monarchie autrichienne; mais les affaires de France inquiétèrent bientôt trop vivement la cour de Vienne pour qu'elle ne désirât pas faire promptement la paix avec le Turc. Le successeur de Joseph II, Léopold, signa à Sistov, le 15 août 1791, un traité qui rétablissait le *statu quo ante bellum*. Belgrade retombait au pouvoir des Turcs. N'ayant

pas réussi au siècle dernier à délivrer les Serbes de Turquie de la domination ottomane, l'Autriche leur dénie aujourd'hui le droit de s'affranchir eux-mêmes!

Après la mort de Joseph II, les Serbes espérèrent, — comme ils espéraient à tout avénement, — que leur sort allait s'améliorer, que leurs priviléges, longtemps tenus pour lettre-morte, devaient enfin recevoir une valeur constitutionnelle. Les états hongrois allaient se réunir; le métropolitain serbe demanda à l'empereur-roi que les Serbes fussent représentés par quelques-uns d'entre eux dans la diète hongroise. La chancellerie hongroise fut d'avis que les états seuls pouvaient statuer sur cette demande. Léopold, passant outre et agréant la requête du métropolitain, fit envoyer des lettres de convocation à celui-ci et aux évêques serbes, mais la diète hongroise ne leur permit pas de siéger. Profitant des bonnes dispositions de l'empereur, le métropolitain lui demanda l'autorisation de convoquer un congrès national, bien qu'il n'y eût pas de métropolitain à élire, mais pour que les Serbes pussent délibérer sur leurs affaires nationales et qu'ils fissent entendre leurs vœux au moment où la diète hongroise allait s'occuper de leur situation. L'empereur accéda à cette demande, malgré l'avis contraire de la chancellerie hongroise et du conseil de guerre de la cour. Le congrès fut ouvert en septembre 1790 : entre temps le métropolitain était mort, et le congrès avait à lui donner un successeur.

Les Serbes n'avaient pas perdu, sinon l'espoir, du moins le désir d'occuper un territoire distinct, de former une province de l'empire indépendante du royaume de Hongrie. Le premier acte de l'assemblée fut une requête à l'empereur qui se ramenait aux trois points suivans : 1° formation d'un territoire distinct et création d'une direction spéciale des affaires serbes au siége du gouvernement; 2° libre exercice du culte de rite oriental, droit de bourgeoisie et accès aux emplois publics; 3° concession éventuelle d'une constitution particulière aux confins militaires encore existans, au cas où ceux-ci seraient rendus à l'administration civile. Le commissaire de l'empereur au congrès, Schmiedfeld, ayant fait remarquer que la diète hongroise s'opposerait certainement à la création d'une province nouvelle aux dépens du territoire hongrois, cette prétention fut restreinte au banat, qui n'était point encore réincorporé à la Hongrie. La requête fut envoyée à Vienne, et les membres du congrès occupèrent le reste de leur session à élire le métropolitain et à organiser un système d'enseignement avec les fonds empruntés aux revenus de leur église nationale. L'empereur répondit à la requête par des paroles bienveillantes, mais la diète hongroise était loin de montrer des dispositions favorables, et, pour enlever aux Serbes tout prétexte de demander un territoire séparé, elle régla

sans retard la *réincorporation* du banat, décidée en principe depuis 1779 déjà. On en fit trois comitats, ceux de Torontál, de Temes et de Krassó, et, ajoutant la région frontière aux confins déjà existans, on la partagea en trois régimens. Cette affaire réglée, la diète répondit aux Serbes qu'elle ne pouvait détacher en leur faveur aucune parcelle du territoire hongrois. Néanmoins elle ne pouvait refuser aux Serbes toute concession, surtout en ce qui touchait l'égalité de droits. Refusant aux Serbes la faveur de former une province séparée, elle ne pouvait en même temps les exclure de la société hongroise. Ces négociations aboutirent à l'article 27 de la loi de 1790-1791; cet article accordait le droit de bourgeoisie aux habitans du rite oriental, les déclarait aptes aux emplois, honneurs et dignités dans le royaume de Hongrie, et leur reconnaissait pleine liberté dans l'exercice de leur culte et dans l'administration de leurs biens ecclésiastiques et de leurs écoles. Les Serbes devenaient enfin citoyens hongrois.

Les Serbes n'étaient pourtant pas satisfaits. Ils ne gardaient leur autonomie que dans le domaine religieux, et, connaissant l'aristocratie magyare, ils se doutaient bien que l'égalité de droits qu'on leur promettait resterait illusoire. L'empereur Léopold, voulant faire davantage pour eux, rétablit l'ancienne députation aulique sous le nom de chancellerie aulique illyrienne, et la chargea d'examiner les réclamations des Serbes, notamment sur la question de la dîme : malgré les anciennes lois et les priviléges, les Serbes étaient contraints de payer la dîme à l'église catholique. La chancellerie illyrienne soumit à l'empereur un projet de décret qui donnait satisfaction à plusieurs griefs des Serbes; la chancellerie hongroise et le conseil de guerre aulique étaient défavorables à ce projet. Sur ces entrefaites, Léopold mourut, et son successeur Joseph adopta une autre politique. Le contre-coup de la révolution française ne disposait pas le souverain en faveur des idées d'émancipation, et la noblesse magyare, avec son organisation féodale et sa passion dominatrice, donnait un solide appui au principe d'autorité. Dans ces conjonctures, l'empereur avait trop besoin de la Hongrie pour ne pas lui faire de concessions; les Serbes l'apprirent à leurs dépens.

Le premier soin des Magyars fut de faire supprimer (en 1792) la chancellerie illyrienne, à peine établie. Les Serbes étant devenus citoyens hongrois, cette direction spéciale n'avait plus de raison d'être; du reste, par compensation, les évêques serbes seraient admis à siéger dans la diète, et un certain nombre de Serbes devaient être attachés à la chancellerie hongroise et au conseil de lieutenance. Ces promesses devaient être en grande partie illusoires : les évêques serbes furent pendant longtemps (jusqu'en 1827) empêchés de siéger à la diète par la situation humiliante qu'on vou-

lait leur donner après tous les députés, même laïques, quand les prélats catholiques formaient un ordre à part, ayant le pas sur tous les autres. Les Serbes n'eurent pas davantage dans l'administration centrale les places que leur promettait la loi de 1792. Cinquante ans plus tard, en 1843, le métropolitain serbe Rajatchitch protestait à la diète contre l'exclusion des emplois qui atteignait en fait ses compatriotes et ses coréligionnaires. « Quelque grands, disait-il, que soient le royaume de Hongrie et les pays qui y sont annexés, quelle que soit la multitude de places qui existent dans les conseils auliques et dans les autres corps chargés de la justice et de l'administration publique, on n'y trouve nulle part, à l'exception de deux secrétaires, un seul adhérent du culte grec oriental, pas un président, pas un conseiller, pas un seul fonctionnaire judiciaire ou politique d'ordre supérieur. Toutes les dignités, les charges lucratives et tous les honneurs sont plus ou moins partagés, mais seulement entre les catholiques et les protestans. Quant aux grecs-orientaux, ils ne peuvent chercher fortune que dans les camps ou dans les monastères. »

La loi de 1791 devait régler la situation des Serbes jusqu'en 1848. Ni le tumulte des guerres de l'empire, ni la longue période de l'absolutisme autrichien n'étaient favorables à un nouveau règlement en leur faveur. Les Serbes prirent part avec courage et fidélité à toutes les guerres de l'Autriche, et ils lui donnèrent plusieurs hommes de guerre qui tinrent une place honorable dans les rangs supérieurs de l'armée. Les Magyars se préparaient peu à peu à faire de leur langue la langue politique et officielle de la Hongrie. Les langues des autres nations de la Hongrie se développaient en même temps. La différence et les conflits de nationalités s'accentuaient ainsi davantage. C'est le moment où se fonde la littérature serbe.

III.

La littérature serbe n'est pas née en Serbie; elle est née en Hongrie à la fin du siècle dernier. Les Serbes de l'autre côté de la Save étaient encore sous cette domination ottomane qui, comme le mancenillier, fait la mort sous son ombre, et la tribu des Serbes monténégrins vivait libre, mais barbare, dans ses montagnes. Le premier Serbe qui écrivit sa langue fut Dosithée Obradovitch, né au village de Tchakovo, dans le banat de Temesvár, en 1739. Il s'affranchit de la tyrannie du slavon ecclésiastique pour écrire dans la langue parlée. Le slavon joue en effet dans l'histoire littéraire des peuples slaves orthodoxes le même rôle que le latin dans l'histoire des littératures romanes. C'est la langue de l'église, et par suite la langue des clercs, qui seuls écrivent dans les sociétés encore primi-

tives. La langue traditionnelle, sacrée, inspire trop de respect et a conquis trop d'autorité sur les lettrés pour qu'on pense à la remplacer par le dialecte vulgaire que parle le peuple ou qu'on emploie en lui parlant. En vain la langue des clercs se corrompt et devient barbare par l'introduction de mots populaires ou de constructions nouvelles; on continue à l'écrire par une sorte d'orgueil aristocratique. Alors surgit un homme d'audace ou de génie qui emploie la langue vulgaire, c'est-à-dire écrit comme on parle, pour que sa parole écrite arrive à ses compatriotes. Cette tentative de littérature facile semble d'abord peu dangereuse aux lettrés partisans de la langue savante; mais ceux-ci, pour ne pas être délaissés et ignorés, sont enfin forcés d'adopter eux aussi l'idiome vulgaire : une littérature est née.

Les rares Serbes qui écrivirent au XVIIIe siècle avant Obradovitch écrivaient ou le slavon liturgique ou une langue hybride dont le slavon formait le principal élément. Obradovitch n'était pas un homme ordinaire, et sa vie est toute une odyssée. On le voit successivement moine à Opovo et au mont Athos, maître dans une école grecque de Smyrne. Vivant de leçons qu'il donnait, comme ces savans grecs de la renaissance ou du commencement de ce siècle (Coray, etc.), il visite l'Italie, reste six ans à Vienne, passe de nouveau en Italie, traverse Constantinople, la Moldavie, la Russie, s'arrête deux ans à Leipzig, passe en Angleterre, revient en Allemagne, continue encore ses pérégrinations et meurt en 1811, à Belgrade, précepteur des enfans de Kara-George. Sans doute, s'il n'avait vu les villes et les mœurs de tant d'hommes, il n'aurait pas eu l'idée originale d'écrire dans sa langue sa biographie et une traduction des fables d'Ésope. L'aisance, le naturel et la simplicité toute vivante de son langage furent comme une révélation. « Ses Fables, dit un écrivain serbe, M. Soubbotitch, fondèrent pour ainsi dire la littérature serbe; elles apprirent à parler au peuple la langue qui lui convenait... C'était, ajoute-t-il, comme si un ami de la littérature serbe avait aujourd'hui la surprise, assistant à l'Opéra, d'entendre sous la musique des paroles serbes. » L'exemple d'Obradovitch trouva aussitôt des imitateurs, et même parmi les adeptes de la langue savante : ainsi Raïtch, qui avait précédemment écrit une histoire des peuples slaves dans un saxon mêlé de bulgare et de russe, écrivait en 1802 son *Zvietnik* en langue populaire.

Le réformateur avait fait école. Le slavon fut laissé à l'église et à la littérature ecclésiastique. Après Obradovitch, Serbe de Hongrie, le second fondateur de la littérature serbe fut un Serbe d'outre-Save, Vouk Stefanovitch Karadjitch. Établi à Vienne en Autriche, il y publia un recueil de chants et de contes populaires, une grammaire et un dictionnaire, donna à la langue une orthographe

plus simple et en codifia pour ainsi dire les principes et l'usage. La réforme de Vouk ne fut pas sans rencontrer de l'opposition chez les lettrés serbes et surtout dans le clergé. Il dépossédait en effet de son prestige la langue ecclésiastique, langue qui, comme le latin en Occident, était commune à toutes les églises slaves et partant comprise des lettrés de tous les pays slaves, et il la remplaçait par la langue populaire, comprise seulement des Serbes. Ces préventions régnèrent encore longtemps dans le camp ecclésiastique, mais sans avoir aucune autorité au dehors. La ville de Novi-Sad, devançant Belgrade, encore turque, avait dès 1781 une imprimerie serbe créée par Emmanuel Jankovitch. Un journal serbe bi-hebdomadaire avait été fondé en 1791 à Vienne; il vécut peu de temps. En 1813, Dimitri Davidovitch (né à Semlin en 1789) en fonda un autre qui dura jusqu'en 1822. Le principal obstacle que rencontrait la littérature serbe à sa naissance était la difficulté que les auteurs éprouvaient à se faire imprimer. Quelques écrivains eurent l'idée de demander à l'association les ressources qui leur manquaient et, après quelques tâtonnemens, ils fondèrent à Pesth la *Matiça* serbe : le nom allégorique de *Matiça* signifie « la reine des abeilles. » L'association admettait un nombre illimité de membres, et en retour de leur cotisation annuelle leur adressait les ouvrages publiés sur le budget commun. Par contre-coup, la *Matiça* réunissait et groupait tous les hommes qui prenaient à cœur le développement de la littérature et par suite de l'idée nationale. L'institution était heureuse, aussi fut-elle adoptée, avec le nom allégorique que lui avaient donné les Serbes, par les autres peuples slaves de l'empire d'Autriche, Tchèques, Croates, Slovaques, Slovènes et Ruthènes. A partir de 1825, la *Matiça* publia sous le titre de *Letopis* (annales) une revue trimestrielle, et à partir de 1828 une série d'ouvrages de littérature, inaugurée par une traduction du *Zadig* de Voltaire. L'activité de la *Matiça* ne se borna pas là, et, grâce à des dotations dont la gratifièrent de riches patriotes, elle put contribuer au progrès de l'instruction par de nombreuses bourses. Le développement de la Serbie indépendante devait lui faire perdre une partie de son importance : la création en 1847 de la Société scientifique de Belgrade, sorte d'académie nationale, déplaça le centre littéraire serbe, jusque-là en Hongrie. En 1865, la *Matiça* transporta son siége de Pesth à Novi-Sad, la principale ville serbe de la Hongrie. A la même époque se fondait dans cette ville une Société du théâtre national, qui réussit à créer un théâtre serbe à Novi-Sad; les premiers acteurs furent des Serbes qui avaient figuré dans des troupes de cabotins allemands. Les revues, les journaux se fondaient (1).

(1) Au commencement de 1874, il paraissait en Hongrie onze revues et journaux serbes, parmi lesquels deux journaux quotidiens à Novi-Sad.

Ce qui faisait l'importance de ce mouvement littéraire, c'est qu'il répandait dans les diverses classes de la nation serbe la vie politique, concentrée jusque-là dans le clergé. Un semblable réveil se manifestait au commencement de ce siècle chez les autres Slaves de l'empire. Le poète slovaque Kollár publiait en 1827 son fameux poème *Slávy Dcera* « la Fille de la gloire, » où il célébrait les grandeurs futures de la race slave; ce poème exerça une grande influence sur la littérature des Slaves autrichiens. Un jeune écrivain croate, Louis Gaj, devenait le réformateur heureux de sa littérature nationale, et sa réforme avait en même temps une importance politique. Il voulait, pour préparer dans l'avenir une union plus effective, réunir dans une même langue littéraire les Slaves de Croatie, de Slavonie, de Hongrie, de Serbie, de Dalmatie et d'Istrie, en un mot les descendans de la même race que l'histoire et la religion ont divisés en Croates et en Serbes, et pour cette unité qu'il rêvait, il ressuscitait le nom d'Illyrie et d'Illyrien. En même temps, il fondait un journal où il écrivait non plus le dialecte croate, mais le dialecte serbe. Il adoptait une orthographe qui se rattachait à celle de Karadjitch. La différence du serbe et du croate, en tant que langues écrites, n'était plus désormais qu'une différence d'alphabets.

Cette réforme est aujourd'hui universellement adoptée par les écrivains croates, mais ce ne fut pas sans luttes. Elle inspirait surtout de la défiance au clergé. Le clergé catholique de Croatie et de Slavonie craignait que l'emploi du dialecte serbe comme langue littéraire ne cachât des machinations anticatholiques et ne fût destiné à pousser les Croates vers l'église serbe de rite oriental. Le clergé serbe lui-même, conservateur des traditions nationales, les croyait menacées par ce nom d'illyrisme, et la réforme de l'orthographe lui semblait presqu'un sacrilége. Le métropolitain serbe s'était même opposé à ce qu'on introduisît la langue vulgaire dans les écoles. Déjà, en 1833, le prince Miloch de Serbie, gagné par son secrétaire, un des conservateurs de l'ancienne orthographe slavonne, avait interdit l'introduction dans la principauté de livres imprimés dans l'orthographe de Karadjitch! Plusieurs écrivains serbes accusaient en même temps Gaj et les partisans de l'illyrisme de vouloir convertir les Serbes au catholicisme latin. La réforme de Gaj l'emporta enfin. Cette question, purement grammaticale en apparence, était si bien mêlée aux aspirations nationales, et ce nom d'illyrisme exprimait si bien la revendication d'une nationalité divisée et opprimée, que l'emploi de ce mot inquiéta le gouvernement autrichien. Au commencement de 1843, l'empereur Ferdinand signa un décret qui défendait d'employer les mots *Illyrien*, *illyrisme*, *Illyrie*, etc., « tant dans les feuilles publiques que dans tous les autres ouvrages imprimés, en particulier dans les débats

publics et dans les écoles. » A partir de cette époque, les écrivains croates et serbes ont employé l'expression générique de Slaves du sud (Jougo-Slaves), et le gouvernement autrichien a bien voulu ne pas s'en alarmer. Un écrivain autrichien n'a pas craint de se rendre grotesque en racontant gravement que le pacha de Bosnie aurait écrit au commandant général d'Agram pour se plaindre de la propagande de Gaj!

Les Croates et les Serbes n'étaient pas les seules nations de la Hongrie chez lesquelles le mouvement national s'unissait à une renaissance littéraire. Dans le nord de la Hongrie, un autre peuple slave, les Slovaques, donnaient le même exemple; les Ruthènes seuls restaient en arrière, et c'était le moment où les Magyars rejetant enfin la vieille langue officielle de la Hongrie, le latin, imposaient le magyar à la diète, à l'administration, aux registres de paroisse. La lutte s'accentue entre les différentes nationalités, et principalement entre Magyars et Slaves. Dès 1840, c'est une guerre de paroles, de discours et de brochures. La discorde prépare ainsi la voie à la guerre civile que va provoquer l'ébranlement de 1848.

IV.

La révolution de mars 1848 à Vienne et les événemens qui la suivirent causèrent une grande émotion, mais aussi une grande confusion d'idées en Hongrie. Le lendemain des révolutions, on croit aisément que l'âge d'or commence : la justice et la liberté vont seules régner sur la terre! Bientôt on s'aperçoit que chacun entend ces grands mots à sa manière, et l'enthousiasme se change souvent en guerre civile. En Hongrie, les haines nationales s'apaisèrent tout d'un coup. Toutes les nations de la Hongrie n'allaient-elles pas profiter de l'ère de liberté qui s'ouvrait? Dans cet enthousiasme universel, les Serbes de plusieurs villes adressèrent des adresses de confiance au ministère hongrois. Les confins, soumis au régime militaire, restèrent en dehors de ce mouvement, à l'exception de leurs petites villes, qui jouissaient d'une sorte de franchise et où il s'était formé une petite bourgeoisie.

C'est en Croatie que le désenchantement se produisit le plus tôt. Pour les Croates, la liberté dont l'aurore se levait, c'était la reconstitution et l'indépendance de l'ancien « royaume triple et un » *regnum trinum et unum*, c'est-à-dire l'union politique de la Croatie, de la Slavonie et de la Dalmatie. Un comité croate, dirigé par Gaj, convoqua une assemblée de patriotes croates, slavons et dalmates. Cette assemblée, d'origine révolutionnaire, se réunit à Agram le 25 mars, se prononça pour le maintien des liens assez lâches qui unissaient la Croatie à la Hongrie, mais elle déclara nécessaire à la sécurité

et aux libertés de la Croatie de rétablir l'antique dignité de *ban*, et elle la confia au baron Joseph Jélatchitch, colonel d'un des régimens des confins. Le gouvernement de Vienne, pour ne pas paraître subir la pression d'Agram en confirmant son choix, confia par décret à Jélatchitch les fonctions de ban. C'était du reste un homme dévoué à la maison d'Autriche. On sait le rôle qu'il joua l'année suivante dans les guerres de la Hongrie. La diète hongroise, aussitôt réunie, s'occupa des affaires croates; mais, tout en laissant à la Croatie un régime distinct, elle exigeait que le magyar y devînt la langue de l'administration, et elle ne voulait tolérer l'emploi du croate que dans les affaires purement locales. Imposer la langue magyare à un pays qui ne l'avait pas connue jusque-là, et où il n'y avait pas de Magyars, c'était affirmer dès le premier jour l'intention de magyariser toutes les nations de la Hongrie. C'est ainsi que les Magyars entendaient la liberté.

Les Serbes commencèrent à s'agiter, des réunions se tinrent dans leurs villes; on délibéra sur le moyen d'obtenir la reconnaissance de l'autonomie serbe. Ils se regardaient comme étant dans la même situation et aussi libres qu'à l'arrivée de Tchernoïévitch en Hongrie : ils voulaient le rétablissement de la dignité de patriarche et de celle de voïvode, et ils demandaient que leur territoire formât une province distincte sous le nom de *voïvodina* (principauté) serbe. Une députation fut envoyée à la diète pour lui remettre une pétition où ces demandes étaient formulées. Kossuth répondit que les nationalités seraient respectées, mais que la langue magyare pouvait et devait seule les réunir. C'était contradictoire. Les membres de la députation allèrent trouver Kossuth chez lui pour ouvrir des négociations; ils n'en purent rien obtenir. « En pareil cas, s'écria Kossuth, l'épée seule peut décider ! »

Quelques jours après, la diète votait l'égalité des cultes, le libre exercice du culte catholique de rite oriental et la convocation d'un congrès ecclésiastique serbe. Elle pensait satisfaire les Serbes par ces mesures; mais ces derniers poussaient trop loin leurs revendications pour être satisfaits de ces concessions. Ils acceptèrent la provocation de Kossuth, et les villes serbes se prononcèrent contre le gouvernement hongrois. Le métropolitain Rajatchitch était un vieillard ami de la tranquillité; mais, forcé par son peuple de prendre la direction du mouvement, il convoqua un congrès à Carlovci pour le 13 mai. Les revendications des Serbes ayant échoué auprès du parlement hongrois, l'assemblée décida de les présenter à Vienne à l'empereur-roi. Bien plus, le congrès résolut d'élire d'ores et déjà un patriarche et un voïvode. Le patriarche fut le métropolitain, et le voïvode Étienne Chouplikatz, colonel du régiment d'Ogulin. L'assemblée émit en même temps un vœu pour la

constitution d'une voïevodina serbe et pour l'union de celle-ci avec les trois royaumes de Croatie, Slavonie et Dalmatie. C'était le programme de l'illyrisme. Avant de se séparer, le congrès organisait une sorte de gouvernement révolutionnaire dans un comité de quarante-huit membres chargé de poursuivre la réalisation du programme serbe. Le patriarche, accompagné d'une députation, devait soumettre à l'empereur les résolutions adoptées par le congrès.

Le congrès n'avait duré que deux jours; quand il eut pris toutes ses mesures et organisé son comité, le gouvernement hongrois s'aperçut que les Serbes étaient en insurrection ouverte. Le comité, sommé de se dissoudre, ne tint pas compte de la sommation. Le comité avait mis à sa tête un jeune homme ardent dont le nom était prononcé il y a quelques semaines, George Stratimirovitch. Stratimirovitch appartenait à une ancienne famille de la Batchka qui avait donné à l'église serbe de Hongrie un métropolitain resté populaire. Il avait été officier du génie dans l'armée autrichienne, mais il avait dû quitter le service à la suite d'événemens romanesques. Le comité vit bientôt son autorité reconnue par le peuple serbe, et, le gouvernement hongrois ayant fait appel à la force, les Serbes prirent les armes. L'insurrection, bornée d'abord à la région serbe soumise à l'autorité civile, gagna les confins. Plusieurs régimens des confins, malgré les efforts de leurs officiers supérieurs, se déclarèrent pour l'insurrection. Au bout de quinze jours, l'insurrection avait une armée de près de 15,000 hommes (parmi lesquels les soldats entraient pour une forte proportion) et 40 pièces de canon.

Il serait sans intérêt de raconter les péripéties de cette guérilla entre les Serbes et les troupes hongroises qui eut pour théâtre la Batchka et le banat. Il suffira d'en indiquer le caractère et les principales phases. Les Magyars parlaient avec mépris de « ces Rasciens qui se prétendent un peuple et ne sont qu'un ramassis de brigands; » ce sont des paroles de Kossuth. Le comité serbe confia à Stratimirovitch le commandement des forces insurgées, et c'est là l'origine de son « généralat. » La principauté de Serbie envoya des volontaires, bien qu'officiellement le prince édictât des peines contre ceux de ses sujets qui passeraient la frontière. Ces volontaires, dont le nombre monta jusqu'à 12,000 à la fois, étaient commandés par un sénateur de la skoupchtina de Belgrade, Knijanine, homme énergique et habile : dans leurs rangs combattit un officier serbe qui devait plus tard être ministre de la guerre de la principauté, et un des tuteurs du prince Milan, le major Blasnavatz. Dans cette grande débâcle du royaume de Hongrie, l'empereur restait neutre entre les Serbes et les Hongrois; mais lorsque les Hongrois se mirent en révolte ouverte, les Serbes se trouvèrent devenir les soldats de la légalité, et le ban croate Jélatchitch leur donna la main. Beau-

coup d'officiers des confins qui s'étaient tenus à l'écart ou avaient quitté leurs régimens révoltés, firent adhésion au comité lorsque celui-ci se rencontra, par suite de circonstances, être du côté de l'empereur. Les commandans des places méridionales qui les défendaient contre les Serbes pour le gouvernement hongrois, Temesvár et Arad, se prononcèrent pour l'empereur. On était alors en octobre.

Les Serbes n'étaient pas unis; il y avait une lutte sourde et une profonde rivalité entre le patriarche Rajatchitch et Stratimirovitch; celui-ci avait vu le commandement militaire dévolu au colonel Mayerhofer, lorsque les Serbes, se trouvant du côté de l'empereur, durent accepter le chef que celui-ci leur envoyait. Le commandement avait ensuite passé au colonel Chouplikatz, élu voïvode au printemps, et qui revenait d'Italie : la cour le confirma dans cette dignité. Stratimirovitch essayait cependant, par des sortes de *pronunciamientos*, de reprendre le commandement des forces serbes. La plus grande confusion régnait au camp serbe; plusieurs fois les Serbes ne furent sauvés que par l'énergie de Knijanine et par le désaccord qui régnait aussi au camp hongrois.

Cependant le patriarche agissait auprès de l'empereur pour obtenir qu'il sanctionnât les vœux émis par le congrès de mai. Il obtint enfin, le 15 décembre, un manifeste impérial dans ce sens. François-Joseph relevait la dignité de patriarche (en faveur de Rajatchitch), de voïvode (en faveur de Chouplikatz), et il ajoutait qu'après le rétablissement de la paix un de ses premiers soins serait de rétablir l'organisation intérieure et nationale des Serbes. L'insurrection serbe était achevée; les Serbes n'étaient plus que les auxiliaires de l'armée impériale en Hongrie. Dès les premières victoires de cette armée, en mars 1849, le gouvernement révolutionnaire des Serbes fut dissous, son drapeau remplacé par les couleurs impériales, la langue allemande introduite de nouveau dans les confins, et la loi martiale étendue des comitats magyars au territoire serbe. Knijanine rentra en Serbie avec les volontaires qu'il commandait. En reconnaissance des services rendus par les troupes serbes, le gouvernement autrichien confirma dans leur grade de généraux révolutionnaires Knijanine et Stratimirovitch, comme plus tard le gouvernement italien devait faire pour les « généraux » des bandes garibaldiennes (1). La constitution qu'octroya François-Joseph promettait une organisation spéciale à la « voïvodina de Serbie, » mais maintenait l'organisation des confins. Les Magyars n'étaient pas vaincus; on sait qu'ils ne le furent que dans la campagne de 1849, à la suite de l'intervention russe. On sait aussi quel rôle jouèrent dans cette lutte les troupes croates du ban Jélatchitch.

(1) Improvisé général dans l'armée autrichienne, Stratimirovitch fut bientôt mis à la retraite avec la pension de son grade.

Il ne se passa dans la Batchka et dans le banat aucun fait de guerre important, sinon quelques engagemens où les forces serbes, désorganisées, eurent le dessous.

Les Slaves de la monarchie avaient pris parti pour l'empereur, mais ils en furent mal récompensés : au despotisme du parti hongrois succéda la réaction allemande. La même impitoyable répression atteignit toutes les nations de la Hongrie, les ennemis des Magyars aussi bien que les Magyars eux-mêmes. On désarma les Serbes, leur administration nationale fut dissoute; leurs journaux subirent les mêmes rigueurs que les journaux magyars; les membres de l'ancien comité furent expulsés. Et en effet l'autorité impériale, victorieuse de la révolution, ne pouvait laisser subsister aucune organisation révolutionnaire, pas même celles qui avaient été indirectement ses auxiliaires. Notons un détail de l'histoire du temps, bien qu'il n'ait à nos yeux qu'une mince importance : l'empereur Nicolas, s'intéressant au sort de ses coréligionnaires, fit distribuer à ses frais de nouveaux livres liturgiques aux églises serbes que les Magyars avaient pillées.

Les Serbes néanmoins n'avaient lieu de se plaindre qu'à moitié. En considération des services qu'ils avaient rendus pendant la guerre de Hongrie, l'empereur, par une patente du 18 novembre 1849, forma un territoire spécial des districts serbes qui étaient en dehors des confins, c'est-à-dire de la Batchka, du banat de Temesvár (soit les comitats de Bácz-Bodrog, de Torontál, de la Temes et de Krassó), et de deux districts du comitat de Sirmie. Ce territoire devait s'appeler « voïvodina de Serbie et banat de Temesvár, » et avoir une administration spéciale. « Afin, disait l'empereur, de donner à la nation serbe de notre empire, conformément aux vœux qu'elle nous a exprimés, un témoignage de reconnaissance qui honore ses souvenirs nationaux et historiques, nous sommes disposé à ajouter à notre titre impérial celui de grand-voïvode de la voïvodina de Serbie, et à conférer au chef administratif du territoire de la voïvodina le titre de vice-voïvode. Nous attendons du peuple serbe que, fortifié dans son attachement et dans sa fidélité envers notre maison impériale par le double témoignage que nous lui donnons actuellement de notre bienveillance et de notre grâce, il vivra dans un lien intime avec la monarchie tout entière, dans une union pacifique et bien réglée de nations jouissant des mêmes droits et dans une égale participation aux institutions accordées à tous les peuples de notre empire, le gage le plus sûr de son développement progressif, de sa prospérité croissante et de celle du pays qu'il habite. » Tel fut pour les Serbes de la Hongrie propre (les confins étant exceptés) le résultat de la révolution et de la guerre hongroise de 1848-1849.

Suivant l'usage, les promesses et les engagemens du gouvernement de Vienne ne se réalisèrent qu'en partie, et en effet on n'avait pas réprimé la puissante insurrection hongroise pour accorder au petit peuple serbe ce qu'on avait refusé aux Magyars. Ce qui avait vaincu et ce qui s'imposait aux populations autrichiennes avec le ministère Bach, c'était la bureaucratie autrichienne et la germanisation. Dès 1851, le titre de vice-voïvode était supprimé. Un général autrichien, le comte Coronini, fut investi des pouvoirs civils et militaires. Les emplois furent confiés à des fonctionnaires allemands, la langue allemande fut imposée comme langue exclusive de l'administration (1). La voïvodina était une province autrichienne avec un nom slave, rien de plus. En effet, elle ne comprenait qu'une fraction des Serbes de la monarchie, les confins subsistant à côté de la voïvodina, et on ne l'avait pas délimitée d'après les strictes limites de la population serbe, de sorte que les autres nationalités, principalement Roumains et Allemands, formaient, réunies, un total plus nombreux que le chiffre des Serbes.

Nous avons vu des Serbes de la principauté venir en 1848 faire campagne en Hongrie dans les rangs de l'insurrection serbe. Les événemens du Montenegro, en 1851-1852, montrèrent une fois de plus la solidarité de la race serbe tout entière. Des difficultés s'étaient élevées entre la Porte et le Montenegro et en vinrent à une lutte armée. Une sympathie active se manifesta chez les Serbes de Hongrie comme chez les autres tribus de la race serbe; le gouvernement autrichien, y voyant une agitation panslaviste, la réprima énergiquement. Le journal serbe de Novi-Sad fut menacé de poursuites; mais la Porte avait donné asile à des réfugiés hongrois : on changea d'attitude et encouragea secrètement les Monténégrins et leurs amis de Hongrie. De l'aveu du gouvernement autrichien, Stratimirovitch se rendit à Cettinje, et des volontaires serbes allèrent joindre l'armée monténégrine; puis, la Porte ayant donné satisfaction au cabinet de Vienne, celui-ci fit volte-face et combattit de nouveau l'agitation slave en faveur du Montenegro. On arrêta l'évêque serbe de Bude et plusieurs personnages influens parmi les Serbes. L'apôtre de l'union illyrienne, Gaj, eut le même sort à Agram. C'était un spectacle analogue à celui auquel nous assistons aujourd'hui en Hongrie dans des circonstances semblables.

C'est dans les graves modifications constitutionnelles qui furent pour l'Europe et principalement pour la Hongrie la conséquence des

(1) Le gouvernement autrichien poussait la peur du panslavisme jusqu'à vouloir faire la guerre à l'alphabet cyrillique ou slavon en usage chez toutes les populations de rite oriental. « Ce n'est qu'à la date du 4 septembre 1860, dit M. Picot, que le journal officiel de Temesvár publia un arrêté portant qu'il serait permis aux habitans de remettre aux autorités des actes écrits avec les lettres cyrilliennes. »

défaites de 1859 et de 1866 que nous reprenons l'histoire des revendications serbes (1); mais le clergé n'est plus le seul représentant de la nation serbe, il s'est formé une bourgeoisie qui a pris la direction du mouvement national. C'est elle qui joue le rôle le plus important dans les événemens de ces quinze dernières années; le clergé serbe est aujourd'hui tout à fait effacé. La lutte avec les Magyars recommençait plus ardente que jamais, car l'empire chancelant faisait appel au concours de ceux-ci, et c'était concession pour concession. Le 27 décembre 1860, une patente impériale réunissait la voïvodina à la Hongrie. En 1861, les Serbes ayant obtenu l'autorisation de tenir un congrès, revendiquent encore, avec l'obstination qui caractérise leur histoire en Hongrie, leur constitution et n territoire séparé, gouverné par un voïvode élu par eux, avec le serbe comme langue de l'administration et de la justice : en un mot, le privilége d'être dans la Hongrie ce que la Hongrie était ellemême dans l'empire. Il est inutile de remarquer que ce furent là de vaines revendications, et que les Serbes ne se préparaient que des déceptions. Dans ce congrès se distingue un homme jeune, ardent, intrépide, qui devait devenir le chef du parti serbe eu Hongrie, Svétosar Milétitch. Les Magyars, en reprenant leur indépendance, entendaient reprendre en même temps leur domination sur les autres nationalités de la Hongrie. L'empereur, par un rescrit du 21 juillet 1861, avait invité la diète hongroise à faire une loi spéciale sur les nationalités; la diète, dans sa réponse du 12 août, répondit qu'il n'était nullement besoin d'une loi semblable, que la législation de 1848 suffisait, et que les lois de 1830, de 1840 et de 1844 reconnaissaient la suprématie de la langue magyare. Le 21 août, la diète fut dissoute par l'empereur.

Les défaites de 1866 forcèrent l'empereur à faire de nouvelles concessions aux Magyars; le dualisme partagea l'empire en deux états, l'un livré aux Allemands, l'autre aux Magyars. Dès le 19 novembre, la diète de Hongrie fut ouverte et reçut la promesse d'un gouvernement autonome. L'adresse par laquelle cette assemblée répondit

(1) Pour ne pas allonger outre mesure cette étude, nous ne raconterons pas l'histoire de la séparation des Roumains hongrois de l'église serbe, question purement religieuse. L'église de rite oriental en Hongrie relevait tout entière du métropolitain serbe sans distinction de nationalité. Dans le banat, les prêtres roumains étaient forcés de recevoir leur instruction dans les séminaires serbes, et les évêchés roumains de Bucovine et de Transylvanie relevaient du métropolitain serbe. A la suite de longues négociations entre les Roumains, les Serbes et le gouvernement de Vienne, eut lieu la séparation de l'église des deux nations, et le 24 décembre 1864 un rescrit impérial éleva l'évêché roumain de Transylvanie au rang de métropole. Après cela, on dut régler la question délicate du partage proportionnel des biens de l'église une jusque-là; c'est seulement au congrès ecclésiastique de 1871 que cette question fut vidée. Ainsi disparut une cause de conflit entre les Roumains et les Serbes de Hongrie.

au discours du trône parlait de la *nation hongroise*. Stratimirovitch proposa par un amendement l'expression : *les nations de la Hongrie*. Mais de semblables réclamations n'étaient que des protestations. La diète croate avait demandé pour le royaume tri-unitaire une autonomie semblable à celle de la Hongrie; elle fut dissoute.

C'est à cette époque qui marque le renouvellement des luttes des nationalités en Hongrie que se fonde chez la jeunesse serbe une association destinée à faire grand bruit, l'*Omladina*, littéralement « l'association de la jeunesse. » — « Au mois d'août 1866, nous dit M. Picot, les étudians de Novi-Sad avaient organisé une espèce de congrès auquel avaient pris part des députations venues de différentes villes de Hongrie et de Serbie; ils s'étaient proclamés solidaires les uns des autres, avaient résolu de travailler de concert à l'éducation nationale par la publication d'un journal et de livres d'enseignement édités à frais communs; enfin ils avaient décidé qu'ils s'assembleraient chaque année dans une ville indiquée d'avance, afin de resserrer par un commerce régulier les liens qui les unissaient déjà. L'association, qui n'avait d'abord qu'un but purement littéraire, ne pouvait manquer de prendre un caractère politique. Tous ceux qui avaient à cœur le progrès national, qui rêvaient de voir les Serbes occuper définitivement une place parmi les peuples européens, s'empressèrent de participer à l'œuvre patriotique des étudians de Novi-Sad. En quelques mois, l'*Omladina* s'étendit dans toutes les provinces habitées par les Serbes, et constitua non plus une simple société mais un parti considérable. Ce parti donnait son entière approbation à la ligne de conduite suivie par Soubbotitch et Milétitch, et revendiquait les droits imprescriptibles du peuple serbe; il n'était pas hostile aux Magyars par principe, mais croyait l'entente impossible tant que l'égalité des races ne serait pas reconnue. » Ce parti de la jeune Serbie, qui survécut à l'association de l'*Omladina*, dissoute en 1873, prit aussitôt la direction du mouvement national, malgré les difficultés que lui créa le gouvernement hongrois, malgré l'animosité jalouse d'une partie du clergé serbe, malgré l'hostilité des hommes qui gouvernaient alors à Belgrade.

Le cabinet de Belgrade se proposait en effet de se ménager les bonnes grâces du gouvernement hongrois. En 1867, lorsque l'*Omladina* voulut tenir sa seconde réunion à Belgrade, la réunion fut dispersée par le gouvernement serbe. L'hostilité entre l'*Omladina* et les ministres de Belgrade passa à l'état aigu, et lorsque le prince Michel de Serbie fut assassiné en 1868, le ministre serbe Hristitch (1) en profita pour essayer de discréditer l'*Omladina* en la dénonçant comme instigatrice du complot. Le crime avait été en effet pré-

(1) Il ne faut pas confondre ce nom avec celui de M. Ristitch, actuellement président du ministère de Belgrade.

paré en Hongrie, mais par des partisans du prétendant Kara-Georgiévitch. Le cabinet de Pesth, heureux d'avoir une occasion de sévir contre la fraction la plus ardente du parti serbe, fit arrêter comme complices de ce meurtre plusieurs membres de l'*Omladina*. Il ne put faire arrêter Milétitch, couvert par sa qualité de membre de la diète, mais il le suspendit de ses fonctions de maire de Novi-Sad. Milétitch interpella le gouvernement à la diète sur ces arrestations arbitraires, et sur le soupçon odieux qu'on faisait peser sur lui : « Si je suis un assassin, s'écria-t-il, pendez-moi, mais n'essayez pas de justifier par cette accusation ma destitution du poste de maire. » Le ministre hongrois répondit que cette mesure avait été prise par égard pour le gouvernement serbe. L'accusation manquait de fondement; les personnes arrêtées durent être relâchées sans avoir été poursuivies. En même temps, la régence organisée à Belgrade au nom du prince Milan adoptait une politique différente et indépendante de toute pression du cabinet de Pesth.

Une des questions auxquelles l'*Omladina* (et nous employons désormais ce nom d'une façon générale pour désigner le parti des Jeunes-Serbes en Hongrie) attachait, et avec raison, le plus d'importance, était la question des écoles et de l'enseignement du peuple. En effet, dans les pays de langues mêlées, la prédominance de la langue imposée aux écoles et l'esprit de l'enseignement exercent une influence considérable sur les futures générations. Avec l'aide du temps, ces influences absorbent les nationalités inertes (témoin les Slaves de Lusace) et entament les plus vivaces (témoin la Pologne prussienne). La loi scolaire votée en 1868 par la diète hongroise ne manqua pas de s'inspirer de ces principes. « Aux termes de cette loi, dit M. Picot, les établissemens consacrés à l'instruction populaire, c'est-à-dire les écoles primaires, professionnelles et normales, sont divisés en deux classes : les établissemens de l'état, où l'enseignement est laïque, et les établissemens que les diverses confessions religieuses sont autorisées à fonder pour leurs adhérens. Dans les premiers, l'enseignement doit être fait en langue magyare, les autres idiomes du pays n'étant plus qu'un accessoire purement facultatif; dans les seconds, au contraire, la langue de l'enseignement peut être choisie par la confession qui entretient l'école, à charge toutefois d'y faire entrer certaines matières obligatoires. Ces matières obligatoires varient suivant le degré auquel l'école appartient : ainsi, dans les écoles normales primaires que l'église serbe peut créer, les élèves-maîtres sont tenus d'apprendre l'allemand à côté du magyar; c'est une concession faite au dualisme aux dépens des idiomes slaves ou du roumain. » On le voit, pour avoir des écoles où l'enseignement se donnât dans leur langue, les nations non magyares de la Hongrie devaient ou-

vrir des écoles confessionnelles et les entretenir à leurs frais. C'était une liberté précaire, semée d'obstacles et de difficultés.

Ce fut la question principale débattue dans le congrès ecclésiastique que le patriarche serbe fut autorisé à convoquer en juin 1868. Par suite de la loi hongroise, l'enseignement populaire dans le sens national se trouvait indissolublement rattaché à l'organisation et à l'administration de l'église serbe. Le congrès se composait de délégués ecclésiastiques et de délégués laïques des communes. Le parti libéral ou de la Jeune-Serbie résolut, dût-il engager la lutte avec le haut clergé, de conquérir à l'élément laïque une part d'influence et de direction, et de consacrer à l'instruction les revenus des couvens. Inutile de dire que le clergé n'était guère disposé à de semblables sacrifices : le patriarche déclara qu'on voulait détruire l'église et supprimer le clergé, « séparer les fils de leur père et arracher les enfans à leur mère, l'église, qui les a engendrés par le Saint-Esprit et les a nourris du lait de sa bénédiction. » Les membres cléricaux s'étant retirés en masse, le patriarche déclara le congrès dissous comme n'étant pas en nombre. Ce patriarche mourut au commencement de 1870, de sorte que le congrès dut être convoqué pour lui donner un successeur. Les libéraux y avaient la majorité. Ils en profitèrent pour restreindre le domaine de l'autorité ecclésiastique.

Il nous faut dire un mot de ces résolutions, car, bien qu'en apparence elles ne traitent que de discipline ecclésiastique, elles ont une portée beaucoup plus grande. Elles montrent et consacrent l'émancipation de la nation serbe et le triomphe de la société civile sur une tradition théocratique; elles montrent aussi l'habileté avec laquelle les Serbes tirent parti de l'autonomie religieuse que leur laissait la loi hongroise. Les évêques étaient jusque-là les représentans de la nation serbe; le congrès réduisit aux questions purement dogmatiques la compétence des synodes épiscopaux. Les évêques étaient élus par les synodes, le congrès s'en réserva la nomination. La présidence du congrès appartenait de droit au patriarche, elle fut déclarée élective. En outre, le congrès s'attribua la faculté de choisir le patriarche même en dehors des évêques. Les évêques protestèrent contre ces mesures radicales; la majorité du congrès passa outre, et elle décida que les délégués ecclésiastiques seraient nommés dorénavant non plus par le clergé, mais au suffrage universel, comme les délégués laïques. Le congrès se transformait ainsi en parlement populaire, en convention au petit pied, et l'on peut s'étonner que ses membres n'aient pas craint de donner au gouvernement de Pesth un prétexte pour dissoudre le congrès et peut-être même pour supprimer cette institution.

Le congrès renfermait le clergé dans l'église; il voulut en même temps en régler la dotation, supprimer les bénéfices somptueux, as-

surer aux différentes classes du clergé un traitement fixe, et affecter l'excédant aux écoles nationales. Néanmoins en 1870 il ne vota qu'une enquête; cette réforme ne fut définitivement accomplie que dans la session de 1871. La gestion des biens ecclésiastiques fut confiée à un comité qui devait en tenir le budget. D'autre part, l'assemblée créa deux écoles normales primaires (1). Ainsi, sous le nom de *Congrès national ecclésiastique*, les Serbes ont une sorte de parlement qui, s'il doit s'abstenir des questions politiques, a dans son domaine toutes les questions ecclésiastiques et scolaires. L'élément laïque le compose pour les deux tiers et possède ainsi la part principale dans l'administration de l'église nationale et des biens ecclésiastiques. Le congrès du reste est à bien des égards dans la dépendance du gouvernement hongrois, sans l'autorisation duquel il ne peut se réunir et dont l'approbation est indispensable à ses résolutions. Le gouvernement, par mesure de surveillance, a également le droit de se faire représenter dans cette assemblée par un commissaire spécial. Depuis 1874, l'empereur-roi s'est attribué le droit de ne pas ratifier l'élection du patriarche et de demander un nouveau choix au congrès.

La suppression des confins militaires terminera notre histoire politique des Serbes de Hongrie. Cette organisation était certainement surannée, bien qu'une institution analogue se conserve encore dans un des états les plus civilisés de l'Europe, l'armée de l'*Indelta* en Suède; mais en Hongrie cet embrigadement d'une population entière, soumise en toute chose à l'autorité militaire, se compliquait du communisme traditionnel des Slaves du sud. L'individu ne possédait rien en propre, la *zadrouga* ou communauté de famille (plus exactement de familles) était seule propriétaire. Pourtant la diète et le gouvernement de la Hongrie s'inquiétaient moins de voir subsister un ordre social suranné que de voir les confins indépendans du royaume de la Hongrie : les rendre à la vie civile, c'était les annexer aux comitats hongrois, c'était agrandir la Hongrie. Les régimens des confins de la région croate slavonne furent annexés aux comitats du royaume de Croatie et de Slavonie et ainsi rattachés à leur propre race; mais les régimens de la région proprement hongroise (Batchka et banat) furent annexés aux comitats hongrois et passèrent du militarisme germanique à la magyarisation. Aussi, malgré les bienfaits de ce changement de régime et malgré les heureuses conséquences de cette réforme au point de vue civil et social, n'est-ce pas sans mécontentement et sans pétitions à l'em-

(1) Il semblera étrange en Occident que cette assemblée, dont le nom officiel est « congrès ecclésiastique, » ait voté pour le théâtre serbe de Novi-Sad une subvention annuelle de 3,000 florins. Ce vote, n'ayant pas été ratifié par le gouvernement, est resté sans effet.

pereur que les confinistes devinrent citoyens hongrois. Le parti serbe voyait ainsi disparaître son espoir de voïvodina, dont les confins faisaient comme une première assise. Néanmoins cette annexion augmentait les forces numériques du parti serbe et lui donnait l'espoir de conquérir quelques siéges de plus dans la diète.

V.

L'histoire que nous venons de raconter, toute abrégée et toute privée de détails qu'elle soit, a pu paraître au lecteur longue, compliquée, et peut-être obscure par sa complication même. Ce n'est pas notre faute si dans ces régions de l'Europe orientale il n'existe rien d'analogue à l'unité des états occidentaux, si les nations s'enchevêtrent les unes dans les autres, si des institutions particulières limitent l'autorité de l'état, si les questions religieuses ont une importance nationale, et si les aspirations révolutionnaires se mêlent aux revendications du droit historique. Pour comprendre cette *concordia discors*, cette macédoine qui s'appelle le royaume de Hongrie, il ne faut pas seulement isoler l'histoire de chaque nationalité, on doit encore suivre celle-ci dans ses formes les plus diverses : ainsi avons-nous fait avec les Serbes. Il nous reste à dire ce qu'ils sont à l'heure actuelle, quelle est leur activité politique, quel est leur programme, et quelle influence ils exercent, par réaction, sur le gouvernement hongrois.

La race serbe, prise dans sa totalité, forme près de 4 millio d'âmes (1). Sur ce nombre, environ un tiers fait partie de l'empire

(1) Voici, d'après M. Picot, qui a soumis cette statistique délicate à une critique minutieuse, la distribution actuelle de la race serbe :

Principauté de Serbie (déduction faite d'environ 110,000 Roumains).	1,140,000
Montenegro.	200,000
Herzégovine.	227,000
Bosnie.	780,000
Pachalik de Novi-Bazar (ancienne Serbie ou Rascie).	120,000
Hongrie, Croatie et Slavonie.	1,000,000
Dalmatie et Istrie.	425,000
Total.	3,892,000

Mais il faut noter qu'une fraction importante des Serbes de Turquie sont musulmans, environ 400,000. Les Slaves de la Dalmatie et de l'Istrie sont souvent classés comme Croates. La distinction des Croates et des Serbes est une distinction historique plus qu'une division ethnographique. On est généralement convenu d'appeler Serbes ceux qui appartiennent au catholicisme de rite oriental (uni ou non uni) et qui emploient l'alphabet cyrillique, et Croates ceux qui appartiennent au catholicisme de rite latin et qui emploient l'alphabet latin. Néanmoins quelques savans, et notamment M. Picot, rangent parmi les Serbes les Slaves catholiques latins de la Dalmatie et de l'Istrie, parce qu'ils se rattachent par leur dialecte aux Serbes propres, et les Chokatses et les Bouniévatses de la Hongrie (environ 60,000), quoique ceux-ci soient catholi-

austro-hongrois, c'est-à-dire que s'il y a moins de Serbes en Autriche-Hongrie qu'en Turquie, il y en a plus que dans la principauté de Serbie. Les Serbes de la Dalmatie et de l'Istrie, un peu plus de 400,000, n'ont pas l'histoire et la vie politique des Serbes de Hongrie. Ils n'ont pas comme ces derniers quitté depuis quatre siècles leurs anciens établissemens, ils n'ont eu ni priviléges ni organisation distincte, et dans la barbarie où les a laissés la longue domination vénitienne, ils ne se sont pas, en dehors des villes du moins, intéressés aux destinées de leur race. L'échauffourée des Bouches du Cattaro, en 1869, n'avait aucune signification politique. Séparés de la principauté de Serbie par toute la largeur de la Bosnie et de l'Herzégovine, les Dalmates ne pouvaient subir l'influence et l'attraction de ce centre politique de la nation serbe; il faut aussi noter qu'ils sont en grande majorité catholiques de rite latin. Ils se sont bornés à suivre avec sympathie l'insurrection des provinces voisines, et lui ont fourni peu de volontaires. Mais la vie nationale s'éveillerait certainement chez eux s'ils confinaient non plus à une Bosnie turque, mais à un royaume de Serbie, et ce royaume de Serbie lui-même, enfermé et comme étouffé dans l'intérieur des terres, serait tôt ou tard obligé de convoiter et de revendiquer la Dalmatie, pour avoir accès à la mer et pour posséder une marine. Cette marine existe, valeureuse, expérimentée; c'est la marine autrichienne, c'est la flotte de Lissa, recrutée presque entièrement de matelots dalmates et istriens (1). Mais alors que deviendrait la marine autrichienne, et, l'Autriche restât-elle à Trieste, où lèverait-elle ses matelots? Cette hypothèse ne pourrait certainement se réaliser que dans une époque bien lointaine et à la suite d'une guerre générale, mais il suffit qu'on puisse sans exagération l'évoquer (et la nature semble avoir marqué là la place d'un état croato-serbe) pour que l'Autriche s'effraie de l'affranchissement et de l'indépendance nationale des Serbes de la Turquie.

En Hongrie, c'est une crainte analogue qui rend les Magyars et le gouvernement hongrois hostiles à la principauté de Serbie. Le million de Serbes de Hongrie s'étend en Croatie, Slavonie et Hongrie propre comme un ruban sur la frontière bosniaque d'abord, puis sur la frontière serbe. Tout l'espace compris entre la Drave et la Save est entièrement serbe. Bien plus, les Serbes débordent au-delà de la Drave et au-delà du Danube, dans la Batchka et dans le

ques latins et écrivent leur langue avec l'alphabet latin. Les Croates sont environ 1,350,000. Au point de vue strictement ethnographique on ne devrait parler ni de Croates ni de Serbes, mais de Croato-Serbes. Les uns sont aux autres ce que les Genevois protestans sont aux Savoyards catholiques.

(1) Ce sont ces matelots qui formaient l'équipage du *Tegethoff*, chargé, il y a trois ans, d'une célèbre expédition polaire sous le commandement de Payer et Weyprecht.

banat de Temesvár. Le confluent de la Tisza (Theiss) et du Danube d'une part, et celui de la Temes et du Danube d'autre part, sont entourés de populations serbes. Là aucune frontière naturelle ne les sépare des Magyars et des Roumains auxquels ils se mêlent. Ils y ont été amenés par ce grand mouvement d'émigration qui a suivi la chute de l'empire serbe, par cette poussée qui les a rejetés en dehors de leur premier établissement, si bien que le centre historique de leur race et le foyer de leur puissance passée, le pays qui porte encore leur nom dans l'appellation de Vieille-Serbie (c'est le pachalik de Novi-Bazar) est aujourd'hui en partie albanais. Quoi qu'il arrive et surtout s'il se fonde un royaume de Serbie, les Serbes ne se maintiendront pas dans la Batchka et dans le banat, où déjà leur langue recule devant celles de leurs voisins. Ainsi dans la Batchka, le magyar avance et dans le banat l'allemand et le roumain, surtout ce dernier. Si la principauté de Serbie parvient à s'affranchir et à s'agrandir, il est probable que les Serbes hongrois reflueront en partie vers la Serbie et que le reste sera absorbé.

C'est un phénomène curieux de voir le progrès de l'élément roumain sur l'élément serbe dans le banat. Ce n'est du reste qu'un exemple particulier de la ténacité de l'élément latin et de ses victoires sur les autres élémens avec lesquels il entre en contact; ainsi l'allemand recule devant l'italien en Tyrol et devant le français dans les vallées des Vosges. La nationalité roumaine a résisté pendant tout le moyen âge à l'influence slave qui avait pourtant profondément pénétré sa langue et sa liturgie; elle résiste aux Allemands et aux Magyars de la Transylvanie, qu'elle élimine lentement; elle absorbe les Serbes. « Il suffit, dit un proverbe serbe, qu'une femme roumaine vive dans une maison pour que toute la maison devienne roumaine. » Les Roumains n'apprennent pas la langue de leurs voisins et forcent ceux-ci à apprendre la leur. Cette transformation se fait presqu'à vue d'œil dans la partie serbo-roumaine du banat. Des villages, serbes il y a trente ans, sont aujourd'hui roumanisés; les habitans ne parlent plus serbe qu'entre eux. Du reste, les races serbe et roumaine de la Hongrie n'entretiennent aucune hostilité; bien plus rapprochées par l'identité de religion et par la lutte avec un ennemi commun, la domination magyare, elles font preuve de fraternité politique dans les élections et s'entendent pour porter ensemble les candidats qu'elles se partagent. Les Serbes votent ici pour le candidat roumain, les Roumains donnent là leurs voix au candidat serbe.

Ce n'est pas en effet sans difficulté que les nationalités de la Hongrie font passer leurs candidats malgré la pression et les manœuvres du gouvernement hongrois, et leurs chefs politiques doi-

vent souvent payer pour leur cause. L'histoire de M. Milétitch, l'un des principaux chefs du parti serbe, en est la preuve éloquente. Nous avons dit qu'on avait essayé de l'impliquer dans le meurtre du prince Michel de Serbie, et que cette ridicule accusation avait dû être abandonnée. En 1870, on l'enlevait aux délibérations du congrès serbe. La diète de Hongrie avait accordé l'autorisation de le poursuivre pour un article de son journal la *Zastava* (*le Drapeau*). Afin que son siége à la diète ne fût pas perdu pour son parti, M. Milétitch donna sa démission, et la ville de Novi-Sad le remplaça par un de ses amis. Il fut condamné à un an de prison par les tribunaux de Pesth, et le gouvernement hongrois appliqua cette peine avec tant de rigueur, que M. Milétitch ne put obtenir l'autorisation d'aller fermer les yeux à une de ses filles, morte pendant sa détention! Sa sortie de prison et son retour au milieu des Serbes fut un triomphe. Des députations venues de plus de cinquante communes l'acclamèrent à sa rentrée dans Novi-Sad. Les journaux nous apprenaient, il y a un mois, que, malgré l'inviolabilité que lui donne son caractère de membre de la diète, M. Milétitch a été arrêté à Novi-Sad sous la grosse, mais étrange accusation de haute trahison (1). Être Serbe, c'est-à-dire espérer le triomphe de la Serbie, envoyer de la charpie et de l'argent à Belgrade, essayer d'y faire passer des volontaires, conspirer contre la Turquie, c'est donc conspirer contre l'Autriche!

La frontière politique entre la Hongrie et la Serbie sépare les deux fractions de la race serbe comme une grille séparerait les eaux d'un fleuve. Nous avons vu la littérature serbe naître en Hongrie, les savans serbes de Hongrie, les Obradovitch, les Filipovitch, les Danitchitch, aller se fixer à Belgrade; tous les jours des professeurs, des médecins, des commerçans, des ouvriers, des paysans même, regagnant la patrie de leurs arrière-ancêtres, vont s'établir en Serbie. Des Serbes, anciens officiers de l'armée autrichienne, sont venus prendre du service dans l'armée serbe. Si le général Zách est un Tchèque établi depuis vingt-cinq ans en Serbie, et si son chef d'état-major Kalinitch (2) est un Croate, le chef d'état-major de l'armée de la Drina, Oreskovitch, est un ancien capitaine de l'armée autrichienne, et dans la même armée les volontaires bosniaques sont commandés par un Serbe du banat, Putnik, qui a joué un rôle assez brillant dans l'insurrection de 1848 en Hongrie.

(1) C'est aussi pour la même accusation qu'à son retour de Serbie Stratimirovitch a été arrêté par les autorités hongroises. Stratimirovitch a le grade et la retraite de général autrichien, sans en avoir jamais rempli les fonctions. Nous doutons qu'on puisse le condamner à autre chose qu'à la perte de son grade. Nous ne devons pas oublier qu'en janvier 1871, à la diète de Hongrie, dont il était membre, Stratimirovitch reprochait ses sympathies allemandes au ministère hongrois.

(2) Mort, il y a quinze jours, des suites d'une blessure reçue devant Siénitza.

Ce ne sont pas les seuls, et plus d'un Serbe patriote est venu de Hongrie prendre part à la guerre nationale. Si quelqu'un s'en étonne, il ignore qu'en 1848 près de quinze mille volontaires de la principauté de Serbie se sont enrôlés dans l'insurrection serbe de Hongrie. Les Hongrois s'en souviennent, et par rancune autant que par neutralité, ferment leur frontière.

Le gouvernement hongrois poursuit et réprime ces sympathies comme il ferait d'un complot contre sa propre sécurité. Il a évoqué le spectre de l'*Omladina* (1), désorganisée en 1873, pour en faire un nouveau carbonarisme, suspend des municipalités, dissout des tribunaux (celui de Velika-Kikinda), il fait arrêter les gens soupçonnés d'avoir souscrit à l'emprunt serbe,... et il a créé justement par ces mesures l'agitation qu'il prétendait apaiser. Les journaux hongrois réclamaient des mesures plus sévères encore, et à les entendre, on aurait cru le royaume de Hongrie en danger. Des deux côtés on se rappelle les événemens de 1848. Il semble que, mécontent de ne pouvoir faire entrer son armée en Serbie ou de ne pouvoir annexer cette Bosnie que M. Andrassy déclarait en 1869 une dépendance historique de la couronne de saint Étienne, le gouvernement austro-hongrois veuille par rancune aider indirectement la Turquie à étouffer l'insurrection des chrétiens slaves. Involontairement on se rappelle les beaux vers des *Orientales*, où le poète, après avoir célébré l'alliance de Navarin (sainte alliance s'il en fut!), interpelle celle qui aujourd'hui semble mériter une seconde fois la même apostrophe :

> Je te retrouve, Autriche! — Oui, la voilà, c'est elle!
> Non pas ici, mais là, — dans la flotte infidèle,
> Parmi les rangs chrétiens en vain l'on te chercha!..

Ce n'est pourtant pas sans raison que les politiques magyars, qu'ils siégent à droite, au centre ou à gauche, sont sans exception partisans de la Turquie et des Turcs. Le général Klapka, ce vétéran de la révolution magyare de 1848, n'a-t-il pas été offrir son épée à la Turquie? L'instinct devine ici l'intérêt. Il n'y a pas seulement analogie dans l'histoire des Magyars et des Turcs; des deux côtés, c'est une horde asiatique qui s'est établie en conquérante au milieu de races étrangères, à cela près qu'en se convertissant au christianisme et à la civilisation les Magyars ont donné un titre légitime à leur possession. Mais des deux côtés c'est une race minorité, gouvernant des races hostiles dont la réunion constitue la majorité, et ce sont pour une partie les mêmes races dont la sujétion fait la raison d'être et la grandeur des deux empires hon-

(1) Ce nom est encore employé, mais pour désigner le parti de la Jeune-Serbie.

grois et turc. Qu'on enlève à la Hongrie les territoires slave et roumain, qu'on la limite à la plaine où habitent les Magyars, et la Hongrie ne tiendra pas plus de place en Europe que la Hollande. C'est pour éloigner cette effrayante éventualité que les Magyars travaillent de leur main forte et rude à magyariser les nations de la Hongrie et à maintenir le *statu quo* dans l'Europe orientale. Une pierre enlevée au mur pourrait amener plus tard l'écroulement de leur maison. Vis-à-vis des Slaves du sud, la Hongrie et la Turquie sont solidaires, absolument comme le sont dans la question polonaise les trois puissances qui se sont partagé la Pologne.

Pesth et Belgrade ne seront jamais que rivales et ennemies; c'est dans la nature des choses. Les politiques de Belgrade avaient quelque temps essayé de s'appuyer sur l'Autriche; mais du jour où les Magyars furent les maîtres en Hongrie, la Serbie dut renoncer à cette chimère, et elle le fit avec éclat. En 1871, le prince Milan alla présenter ses hommages à l'empereur de Russie à Livadia, et lorsque l'année suivante François-Joseph visita la Hongrie méridionale, le jeune prince serbe ne jugea pas à propos d'aller saluer son puissant voisin. Quelques mois après, la Serbie célébrait le couronnement du prince Milan, arrivé à sa majorité. Les Serbes de Hongrie se proposaient d'envoyer des députations à cette cérémonie. Le gouvernement de Pesth interdit aux sujets hongrois de s'y rendre. Quelques Serbes hongrois qui s'y étaient rendus malgré cette défense furent arrêtés à leur retour.

Le puissant empire austro-hongrois redoute-t-il donc si fort la création d'une Serbie qui au lieu de 1,300,000 âmes en aurait à peine le double? Mais craindre cette éventualité ou du moins paraître la craindre, n'est-ce pas avouer sa faiblesse, n'est-ce pas dire au monde qu'on a les pieds d'argile? Il est vrai que, si cet état serbe arrive quelque jour à se fonder, si cet autre Piémont se relève de sa défaite de Novare, bien qu'il soit condamné à rester longtemps faible, pauvre et obscur, il aura en revanche cette solidité que donne l'unité nationale et morale, cette force qui s'inspire de l'espoir d'un grand avenir. Nous ne prédirons pas d'après nos sympathies les événemens dont nous ne voyons encore que le prologue; mais ceux même qui craignent les contre-coups de la téméraire aventure où s'est jetée la Serbie ne peuvent dédaigner cette nation de 1,300,000 âmes qui provoque un état de 22 millions de sujets et de 12 millions de tributaires, une nation qui a si vaillamment affronté les coupeurs de têtes, les canons Krupp et les capitaux anglais.

HENRI GAIDOZ.

LORD PALMERSTON

II.[1]

LE PALMERSTON CONTEMPORAIN.

I. *The life of viscount Palmerston*, by lord Dalling (sir H. Lytton Bulwer), 3 vol. 1873. — II. *Life of viscount Palmerston*, 1846-1865, by the hon. Evelyn Ashley, M. P., 2 vol. 1876. — III. *Mémoires de Greville*, 1875.

I.

Lord Dalling conduit lord Palmerston jusqu'aux approches de la révolution de février; la plume tombée de ses mains a été ramassée par M. Evelyn Ashley, un fils de lord Shaftesbury, et ce second biographe embrasse la période contenue entre 1846 et 1863. Dans ces deux derniers volumes, récemment parus, la correspondance de lord Palmerston tient encore plus de place que dans les trois premiers, car Bulwer, devenu lord Dalling, se souvient parfois qu'il est le frère d'un écrivain, M. Ashley s'efface entièrement derrière son héros. Si littérairement les deux nouveaux volumes n'ont aucun mérite, ils n'en sont pas moins extrêmement intéressans : ils nous montrent le Palmerston que notre génération a connu, mêlé aux plus grands événemens de notre temps.

Seul peut-être parmi tous les hommes d'état anglais, lord Palmerston n'avait jamais senti fondre sa haine envers la monarchie de Louis-Philippe, qui avait donné tant d'années de paix à l'Europe et de calme à la France. Les mariages espagnols, le prestige croissant du roi, avaient exaspéré cette haine. La douceur, la sagacité de Louis-Philippe, avaient lentement usé l'opposition qu'une monarchie d'ori-

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet.

gine révolutionnaire avait rencontrée dans les grandes cours. Rien ne se faisait plus en Europe sans son concours.

Il plut à la France de laisser perdre en un jour tout le fruit d'un règne. Lord Palmerston apprit avec joie la chute de M. Guizot. « Guizot a cru, écrit-il à lord Minto le 24 février, qu'avec un parlement à ses gages et une majorité obtenue par la corruption, il pourrait contrôler la volonté nationale, et le résultat a été que la volonté nationale a été dominée par les armes populaires. Tout le monde s'en va disant que Louis-Philippe est le plus sage des hommes; je l'ai toujours regardé comme un des plus rusés et conséquemment pas comme un des plus sages... Cette abdication du roi des barricades sur une sommation de la garde nationale est un curieux exemple de justice politique et poétique. » Lorsqu'il écrivait ces lignes injurieuses, il ne savait pas encore que l'abdication du roi avait été suivie d'une révolution. Quand lord Normanby lui apprend la proclamation de la république, il lui commande tout de suite de rester à son poste; il se charge d'empêcher l'Europe de se mêler des affaires de la France. Il faut en revanche que les nouveaux gouvernans empêchent la France de se jeter sur aucune partie de l'Europe. « Sur cette base, ajoute-t-il, nos relations avec la France peuvent être placées sur un pied plus affectueux qu'elles ne l'étaient ou n'avaient chance de l'être avec Louis-Philippe et Guizot. » (26 février 1848.)

Palmerston moralisait sur ce roi, qui avait passé par toutes les vicissitudes humaines « depuis la condition du maître d'école jusqu'à la pompe du trône, » mais, seul de tous les hommes d'état anglais, il n'alla pas saluer dans le malheur celui qu'il avait été naguère voir aux Tuileries. On ne le vit jamais à Claremont. Il croyait à la « poésie » de la justice, il ne comprenait pas la poésie de l'oubli, de la générosité; il était de ceux dont les haines ne se refroidissent pas, même sur les tombes.

Le plaisir philosophique qu'il avait éprouvé en apprenant la révolution de 1848 avait été d'abord un peu gâté par la crainte de voir la république reprendre ses traditions guerrières et conquérantes. « Nous ne pouvons pas, écrivait-il dès le 27 février 1848, voir tranquillement la Belgique envahie et Anvers devenu port français. » Il craignait non-seulement la guerre, « les grandes républiques sont de leur nature essentiellement agressives, » il craignait aussi la contagion du suffrage universel : « l'exemple de la France va mettre en l'air notre population non-votante et faire crier pour une extension du suffrage, le vote secret et autres choses pernicieuses. N'importe, pour l'heure présente, *vive* Lamartine! » (28 février 1848.) Lamartine assurément faisait tout ce qui dépendait de lui pour calmer les terreurs de l'Europe; s'il déclarait pompeuse-

ment dans sa circulaire aux agens diplomatiques de la France que les traités de 1815 avaient cessé d'exister, il ajoutait que la république de 1848 était essentiellement pacifique. Palmerston avait bien deviné que les phrases sur les traités de 1815 n'étaient qu'une concession vaine à la foule : c'était le gaz qui devait rapidement s'évaporer; ce qui restait au fond du creuset démocratique, le métal pur, le *régule*, c'était la paix ; la France était une assez belle proie pour les apôtres du suffrage universel.

Quand les Irlandais rebelles, O'Brien en tête, vont demander l'appui du gouvernement provisoire, Lamartine leur répond qu'il n'est pas « convenable » que la nation française intervienne dans les affaires intérieures d'un pays avec lequel elle désire rester en paix. « Dites à Lamartine, écrit Palmerston à son ambassadeur, combien nous lui sommes obligés pour sa parfaite et amicale conduite vis-à-vis de la députation irlandaise. Sa réponse a été tout à fait honorable et « digne d'un *gentleman*. » Dans cette même lettre, où il daigne accorder l'investiture du *gentleman* à Lamartine, il raconte à Normanby qu'il avait eu M. Guizot, alors réfugié en Angleterre, à sa table avec les Liéven, « mais j'ai eu soin que cela ne soit pas mis dans les journaux. » Cette précaution peut se justifier, et l'on comprend que Palmerston n'ait pas voulu porter le moindre ombrage au nouveau gouvernement français. On peut s'étonner pourtant de voir introduire dans la langue diplomatique des expressions qui rappellent un code de délicatesse tout mondain. Palmerston crut-il toujours indigne d'un gentilhomme de protéger les ennemis avoués d'un gouvernement légal? On l'eût fait sourire en lui posant cette question; mais il pensait naïvement que la déférence envers le gouvernement anglais était un attribut de « l'honnête homme. »

L'Europe était remuée jusque dans ses fondemens : Palmerston avait pris tout de suite son parti; il était décidé à n'accorder la protection active de l'Angleterre qu'à la Belgique, dans le cas où celle-ci serait menacée par la France. Il entrevoyait déjà les linéamens d'une nouvelle Europe, d'une Italie délivrée du joug autrichien, d'une Allemagne plus unie et fortifiée contre la France. Il accablait Lamartine de complimens en même temps qu'il écrivait au roi Léopold : « Pour la France, personne ne peut prophétiser de semaine en semaine le tour que prendront les événemens dans ce malheureux pays. Pendant des années, ceux qui étaient au pouvoir ont travaillé aux étages élevés de la monarchie, sans s'occuper des fondations. L'éducation et la religion ont été négligées (1), et le pouvoir est passé maintenant dans les mains d'une canaille qui

(1) Lord Palmerston oublie la loi sur l'instruction primaire de M. Guizot.

ignore les principes du gouvernement, de la moralité et de la justice; c'est un fait historique remarquable qu'une nation de 35 millions d'hommes, qui, depuis plus d'un demi-siècle, est dans cet état d'agitation politique qui d'ordinaire forme et fait surgir les hommes capables et qui a été pendant ce temps gouvernée par trois dynasties, n'ait pas un homme public que la nation regarde avec confiance et respecte, à cause de ses qualités d'homme d'état et de son caractère personnel, pas un prince que la majorité du peuple fasse quelque effort pour mettre sur le trône. Le principe de l'égalité a été poussé à bout sur un point, les hommes publics ont tous perdu le respect du peuple, les candidats à la royauté sont tous sans partisans. » Il continue ainsi, versant ses mépris dans le sein de son royal confident. Il n'épargne pas plus le reste de l'Europe : Metternich est l'homme dont parlait Bacon, qui ruine tout pour vouloir seul être un chiffre parmi des zéros. Il ne peut regretter de voir les Autrichiens chassés de l'Italie. « L'Italie est pour l'Autriche le talon d'Achille, et non le bouclier d'Ajax. » Il veut voir entre la France et l'Autriche une Italie du nord, unie, sans sympathie pour l'une ni pour l'autre (Lettre au roi Léopold du 15 juin 1848).

Dans ses dépêches à lord Ponsonby, il conseille à l'Autriche d'abandonner spontanément ses possessions italiennes et d'organiser immédiatement, fortement, le reste de son empire; mais qui fera cette amputation? L'Autriche n'a plus d'homme d'état. Il recommande l'abdication de l'empereur, celle de son frère, « qui ne vaut guère mieux; » le neveu de l'empereur est bien jeune, mais on peut le mettre à cheval, le montrer au peuple et à l'armée, réchauffer en sa faveur l'enthousiasme que Metternich a éteint; l'Autriche vaut la peine d'être sauvée (Lettres du 21 et du 28 avril 1848).

Les événemens ne répondirent pas tout de suite à la prophétie de Palmerston; le maréchal Radetzky rentra dans Milan, et lord Palmerston s'empressa d'offrir la médiation anglaise aux vainqueurs et aux vaincus. Il essaya de persuader à l'Autriche de garder Venise, d'abandonner la Lombardie et d'accepter une indemnité pécuniaire. Il lui fit peur d'une intervention française. « Je ne désire pas voir les Français en Italie, écrit-il le 31 août 1848 à lord Ponsonby; il y a beaucoup de fortes et puissantes raisons qui me font détester cette pensée; mais j'aime encore mieux les y voir entrer que de voir les Autrichiens rester à Milan. » L'Italie n'a jamais été qu'un territoire conquis pour l'Autriche, une garnison. Ce n'est pas une autre Irlande, car en Irlande les races sont amalgamées, on parle anglais, tout ce qui est riche, intelligent, veut l'union avec l'Angleterre. « Je ne souhaite pas, écrit-il à lord Abercromby, voir l'Italie émancipée par les armes françaises, mais plutôt cela que rien. » L'heure de la délivrance n'avait pas encore sonné pour l'Italie, et après No-

vare Palmerston dut renoncer à régler les destinées de la péninsule dans une conférence de Londres ou de Bruxelles (après avoir fait une objection absolue à Vienne, dont l'atmosphère politique lui semblait pestilentielle, il s'était rabattu sur le choix de Bruxelles). L'Italie retomba sous le joug, et Palmerston ne put que prêcher la modération aux vainqueurs.

Il vit avec défiance l'occupation de Rome par une armée française et insista vivement pour que notre gouvernement fît des conditions au pape avant de le laisser revenir, pour qu'on lui demandât des réformes, une constitution. Tandis que dans ses dépêches il argumente, avance et recule, c'est dans les lettres à son frère qu'on trouve le fond immuable de sa pensée. « Il me paraît clair, lui dit-il dès le 7 juillet 1849 au sujet de cette question romaine, que le pape ne sera plus ce qu'il a été, et que son pouvoir spirituel sera très diminué par la réduction ou par la perte de son autorité temporelle. C'est là certes une bonne chose pour l'Europe tant catholique que protestante, et si cela finit par nationaliser fortement et localiser l'église catholique dans chaque pays, ce sera un grand point de gagné et un pas considérable dans le sens du progrès pour les sociétés humaines. » Palmerston n'avait jamais compris la religion autrement que nationale; il ne concevait pas un pouvoir spirituel qui ne fût matérialisé dans des provinces, une vérité qui ne fût enfermée entre des frontières. Il ne pouvait pas déguiser ses mépris pour Tocqueville, dont l'âme timorée s'inclinait devant une puissance spirituelle; il se moquait de sa générosité, cherchait à lui faire honte en lui reprochant d'être l'instrument d'un Schwarzenberg, de Ferdinand de Naples. La république existait encore de nom en France; il écrivait à Normanby : « Ma conviction est que, tôt ou tard, Rome deviendra une république. » Cette conviction était-elle bien sincère, ou ne cherchait-il qu'à flatter les sentimens républicains de Tocqueville? Il était meilleur prophète quand il peignait ainsi l'avenir de l'Autriche : « L'empereur tient l'Italie, mais ne la gardera que jusqu'au jour précis où la France cessera de le permettre. La première querelle entre l'Autriche et la France fera sortir les Autrichiens de la Lombardie et de Venise. Il tient la Hongrie et la Galicie, mais ne les gardera qu'aussi longtemps que la Russie le permettra. La première querelle avec cette puissance détachera ces pays de la couronne autrichienne. Il règne sur ses provinces allemandes en vertu d'une *tenure* qui dépend, en une grande mesure, de sentimens auxquels il lui sera également difficile de se rallier ou de résister. » (Lettre à Ponsonby.)

Quand il s'exprimait ainsi, l'Autriche venait d'être sauvée par les armes de la Russie : si plus tard elle étonna l'Europe par son ingratitude, pour rappeler une expression célèbre, elle ne surprit guère

lord Palmerston. Au moment même où l'Autriche s'accrochait à la Russie, comme un mauvais nageur s'accroche à un bon, il écrivait : « Il est malheureux pour l'Autriche et pour l'Europe que le gouvernement autrichien se soit placé dans la dépendance de la Russie, parce que l'Autriche est ainsi empêchée de devenir un frein pour l'ambition et l'usurpation russes. — Taisez-vous, diront les Russes, et souvenez-vous que nous vous avons sauvé du démembrement et de la ruine. — Peut-être les Autrichiens, s'ils deviennent forts, ne se soucieront guère de ces reproches. »

Pendant l'ère de réaction qui suivit Novare et la défaite de l'insurrection hongroise, Palmerston ressemble à un tambour qui bat encore la charge quand la charge est finie. Sa colère s'exhale tantôt contre l'Autriche, tantôt contre la Russie : « les atrocités commises en Galicie, en Italie, en Hongrie, en Transylvanie, ne peuvent être égalées que par ce que font les nègres en Afrique ou à Haïti; » il invite l'ambassadeur anglais à exprimer « ouvertement » et « décidément » son dégoût pour les fouetteurs de femmes de Hongrie et de Milan. « Ne laissez pas les Autrichiens imaginer, lui dit-il, que l'opinion publique anglaise doive être cherchée dans les articles mis dans le *Times* par les agens autrichiens de Londres, ni dans le langage servile des lords et des ladies tories, ni dans les notions de cour des ducs royaux, des duchesses royales. »

La Russie et l'Autriche demandèrent qu'on leur livrât les réfugiés hongrois, au nombre desquels étaient Kossuth et un Zamoyski. Le sultan réclama l'appui de l'Angleterre et de la France contre les prétentions de ses puissans voisins. Si l'empereur Nicolas comparait la Turquie à un homme malade, Palmerston la comparait volontiers à une dame qui s'évanouit et à qui il faut faire mettre des sels sous le nez; son flacon de sels, c'était la flotte anglaise. Il se dépêcha de l'envoyer dans les Dardanelles, bien que le traité de 1841 interdît aux puissances d'y envoyer leurs escadres tant que la Turquie était à l'état de paix. La France s'associa à cette démonstration avec quelque hésitation; elle semblait « effrayée de son propre courage » (Lettre à Canning du 16 novembre 1849). Palmerston constatait pourtant avec joie que le prince-président était « disposé à suivre une politique étrangère de nature à créer une communauté de vues et d'action entre l'Angleterre et la France. » Brunnow ne défendait pas vigoureusement la conduite suivie par son gouvernement, mais essayait de montrer à Palmerston combien il était dangereux d'humilier l'orgueil de son souverain irritable : il lui offrait ainsi le régal qui pouvait lui être le plus agréable. La mortification était d'autant plus forte pour le tsar qu'elle arrivait au lendemain du jour où il était intervenu comme un *Deus ex machinâ* dans les affaires de l'Autriche et s'était montré à l'Europe

ainsi qu'un saint Michel destiné à exterminer la révolution. La Turquie ne rendit point les fugitifs, elle se contenta de s'en faire le geôlier pendant les deux années qu'ils furent internés à Kutayeh; mais la Russie et l'Autriche durent céder : le flacon de sels avait produit son effet, et Palmerston put se flatter d'avoir fait échec du même coup à l'Autriche et à la Russie.

Il s'était essayé contre un géant, il ne dédaigna pas de se mesurer le moment d'après contre un nain. Toute l'Europe fut un moment remuée par la méchante affaire de don Pacifico. Ce personnage était un juif de Gibraltar, établi en Grèce, dont la maison avait été pillée par une bande de coquins, à la tête desquels étaient les fils d'un ministre de la guerre. Palmerston se lassa de faire des réclamations inutiles en faveur de ce sujet anglais; il ordonna à l'amiral Parker de s'arrêter à Athènes en revenant des Dardanelles, et invita M. Wyse à profiter de la circonstance pour obtenir le règlement définitif de toutes les réclamations anglaises. « Vous vous embarquerez sur la flotte avant que l'amiral ne prenne des mesures hostiles, pour vous préserver vous-même et votre mission contre toute insulte. L'amiral commencera naturellement par des représailles, c'est-à-dire il prendra possession de propriétés grecques; mais le roi serait sans doute indifférent à la confiscation de quelque propriété marchande, et ce qu'il y aura par conséquent de mieux à faire sera de *mettre la main sur sa petite flotte*, si cela peut se faire dextrement. L'action consécutive sera le blocus des ports, et si cela ne suffit pas, vous et Parker prendrez telles mesures que vous jugerez nécessaires, quelles que soient ces mesures. »

L'amiral ne fut pas contraint d'aller jusqu'au bout de ce programme : il s'empara des vaisseaux qu'il trouva dans le Pirée. M. Thouvenel, en apprenant cette nouvelle, appela l'escadre française à Athènes, mais l'amiral n'obéit pas à son injonction et attendit les ordres de Paris. Le roi Othon demanda le baron Gros pour servir de médiateur; Palmerston accepta ses bons offices : « C'est un aussi bon choix que les Français aient pu faire; » pour Thouvenel, écrit-il à Wyse, « il continue *qualis ab incepto processerat*, et agit aussi ridiculement, avec autant d'impertinence et d'hostilité que ses facultés intellectuelles le lui permettent; » Othon n'est que « l'enfant gâté de l'absolutisme. » Il fallait que Palmerston fût bien assuré de la complaisance du prince-président, car il ne ménage plus personne; il n'a que des sarcasmes pour Brunnow, pour M. Cetto, le ministre de Bavière, pour la princesse Liéven; il représente le « parti russe » coalisé contre lui avec la « clique orléaniste, » pour plaire au président Louis-Napoléon. Il obtint une satisfaction à peu près complète, et il ne lui resta plus qu'à rendre compte de sa conduite devant la chambre des communes. Ce fut

l'occasion de son plus grand triomphe oratoire. Les lords avaient voté une résolution où ils exprimaient le regret « que diverses réclamations faites contre le gouvernement grec, douteuses au point de vue de la justice et exagérées dans leur chiffre, eussent été appuyées par des mesures coercitives dirigées contre le commerce de la Grèce et de nature à compromettre la continuation des rapports pacifiques avec les autres états. Palmerston maintint le droit absolu du gouvernement anglais; il fit la théorie du *civis romanus sum :* partout où la justice était inefficace à protéger les droits d'un Anglais, l'Angleterre pouvait substituer son action à une action manifestement injurieuse. Élevant ensuite le débat, il parla des rapports de l'Angleterre et de la France; il se défendit contre ceux qui l'accusaient d'avoir été mal inspiré par ses haines envers M. Guizot et d'avoir précipité la chute de la monarchie constitutionnelle en France. « C'est, assure-t-on, ma haine contre M. Guizot, née des mariages espagnols, qui a renversé son ministère et avec lui le trône de France ! Que diront les Français quand ils apprendront cela? Que dira cette nation noble et fière, pleine du sentiment de sa dignité et de son honneur, quand elle saura qu'il est au pouvoir d'un ministre anglais de culbuter son gouvernement et sa monarchie; » puis, tournant ces argumens à son profit, il ajoutait : « Si le peuple français avait pensé qu'une coalition de conspirateurs étrangers cabalait contre un de ses ministres, et cela pour la seule raison qu'il avait défendu, comme il les comprenait, les intérêts et la dignité de son propre pays, s'il avait pu penser que cette coalition de conspirateurs étrangers avait des complices en France, je dis que le peuple français, cette nation brave, noble et courageuse, aurait méprisé les intrigues de cette cabale et se serait serrée autour de celui contre lequel eût été formé un tel complot. » L'allusion était bien transparente : il ne s'agissait plus en réalité de M. Guizot, ni de la France. Cette coalition, c'était celle de tous les ennemis étrangers ou anglais de lord Palmerston, confondus avec les ennemis de l'Angleterre.

Jamais la popularité de Palmerston n'avait été plus grande; il avait battu tous les conservateurs, unis aux radicaux, appuyés par la diplomatie européenne; mais il ne savait pas triompher avec grâce, et l'on regrette pour sa mémoire des lignes comme les suivantes, écrites à son frère peu après sa victoire : « La mort de Louis-Philippe me délivre de mon ennemi le plus habile et le plus invétéré, dont la position lui donnait en bien des manières le pouvoir de me nuire, et, bien que je sois fâché de la mort de Peel, parce que je le regrettais et que c'est certainement une perte pour le pays, en tant qu'il s'agit de ma position politique, je crois qu'il n'a jamais été disposé à me rendre un bon office. » Le bon goût ne fut jamais un attribut de lord Palmerston : il était ce que les

Anglais appellent *matter of fact*, de fibre rude, matérielle, d'autant plus redoutable que sa brutalité savait très bien servir sa ruse, et que sa bonne humeur simple et facile, sa rondeur d'homme du monde, couvraient l'esprit le plus souple, le plus délié, le plus fécond en ressources, en inventions, appliqué à suivre à travers tous les incidens, tous les accidens, quelque objet invisible à tous.

II.

Lord Palmerston n'avait pas vu tomber sans une joie mal dissimulée le trône constitutionnel de 1830; il avait eu des éloges méprisans pour les grands politiques que le hasard avait jetés au pouvoir, et il n'avait jamais cru à la durée du régime nouveau. Il n'était pas difficile de comprendre qu'une constitution qui faisait sortir du suffrage universel direct une assemblée unique et un président, était une œuvre mort-née. Quand le conflit entre ces deux pouvoirs éclata, Palmerston en surveilla les phases avec attention. Il n'avait pas recherché l'intimité du prince Napoléon pendant que celui-ci était en Angleterre, mais il n'ignorait pas qu'il y avait une grande force dans le nom de Napoléon, et il admirait instinctivement toutes les forces. Il savait le prince « anglomane, » il connaissait beaucoup ses amis personnels, il le préférait à ceux qu'on nommait à cette époque les « burgraves, » aux anciens parlementaires français. Dès le 24 janvier 1851, il écrivait à lord Normanby : « Si j'étais le président, je ne me soucierais pas que l'assemblée soit ou non avec mes ministres, qu'elle censure ou approuve leur conduite. Je dirais à l'assemblée : je ne puis me débarrasser de vous, et vous ne pouvez vous débarrasser de moi, et votre censure ne change point mon sentiment sur mes propres actes. De ces actes, je suis responsable non pas devant vous, mais devant la France. » Il ajoutait qu'il n'y avait aucune analogie entre la constitution anglaise et la nouvelle constitution française, ce qui n'était que trop évident.

Le prince-président caressait déjà Palmerston et faisait des approches habiles de son côté, il ne perdait pas son temps; le 20 novembre, Palmerston écrivait à l'ambassadeur d'Angleterre : « Il me semble que Louis-Napoléon est maître du champ de bataille, et que la journée sera pour lui. J'ai toujours pensé que ce résultat serait le meilleur pour la France et pour l'Angleterre; il n'y a en ce moment aucun homme capable aux affaires en France, et si Louis-Napoléon finit par fonder une dynastie, je ne vois pas qu'il y ait lieu de le regretter, en ce qui concerne les intérêts anglais. La famille des Bourbons a toujours été hostile à l'Angleterre, et les membres de cette famille qui ont contracté vis-à-vis de nous les plus grandes

obligations personnelles et politiques sont peut-être ceux qui nous ont le plus détestés. Que gagnerions-nous à substituer Henry V ou les d'Orléans à la race des Bonaparte? Quoi qu'il en soit, je dis de Louis-Napoléon : *laudo manentem*. S'il tombe, nous nous efforcerons naturellement d'être en aussi bons termes avec ceux qui, après lui, seront les organes officiels de la nation française; mais nous n'avons aucun désir de le voir tomber. »

Palmerston suivait avec anxiété les développemens de la question d'Orient; il cherchait un allié contre la Russie; son enthousiasme croissant pour le prince-président s'explique par les assurances mystérieuses qu'il recevait de l'Élysée. Le 3 décembre, le comte Walewski, ambassadeur à Londres, annonça à lord Palmerston le coup d'état du prince Napoléon; le ministre des affaires étrangères n'en parut nullement surpris; il ne cacha point que l'acte « hardi et décisif » du président lui semblait nécessaire et avantageux pour la France et pour l'Europe.

A peine le comte Walewski l'avait quitté, il écrivit à lord Normanby : « Nous, qui ne pouvons être supposés en savoir autant qu'on en savait à Paris sur les manœuvres des bourbonnistes, nous ne pouvons être surpris si Louis-Napoléon a frappé le coup à l'heure où il l'a fait, car il est bien connu que la duchesse d'Orléans allait être appelée à Paris cette semaine avec son fils pour recommencer une nouvelle période de gouvernement orléaniste. Naturellement le président a eu vent de ce qui se passait, et s'il est vrai, comme le disent les journaux, que Changarnier ait été arrêté à quatre heures du matin, en conseil avec Thiers et d'autres (1), il y a bonne raison de croire que les burgraves allaient frapper le président ce jour même, et qu'en conséquence il a agi en vertu du principe qu'une bonne attaque est souvent la meilleure parade. » Lord Normanby avait écrit des dépêches « qui se prêtaient aussi bien au succès des burgraves qu'à celui de Louis-Napoléon. » Palmerston le réprimande, il lui interdit de voir les burgraves. « J'ai des raisons de penser, parce que cela m'est revenu de plusieurs côtés, que le président a été quelquefois conduit à inférer, en raison de votre intimité sociale avec le parti des burgraves, que vos sympathies politiques sont plutôt inclinées vers eux que vers lui. » Il le morigène, il se moque des scrupules constitutionnels que lord Normanby a exprimés. « Ce respect pour la loi et la constitution, que dans votre dépêche d'hier vous dites habituel aux Anglais, ce respect est dû à des lois justes et équitables, faites à l'abri d'une constitution fondée sur la raison, consacrée par son antiquité, par la mémoire des longues années de bonheur qu'elle a procurées à une

(1) Il n'y avait de vrai que la nouvelle des arrestations.

nation; ce serait donner un emploi à peine convenable à ces sentimens que d'exiger qu'ils s'adressent à cette force d'hier, que les têtes éventées de Marrast et de Tocqueville ont inventée pour le tourment et la perplexité de la nation française, et je puis dire qu'on fait plus d'honneur à cette constitution en la violant qu'en l'observant. Il était temps de se débarrasser de cette folie puérile. »

Il revient à la charge trois jours après : il lui reproche d'avoir été trop hostile au président la veille du coup d'état; il raille agréablement les dépêches qui ont suivi immédiatement ce nouveau 18 brumaire. « Une de vos dépêches principalement ne parle guère que d'un miroir qui aurait été cassé dans un club et d'un morceau de plâtre enlevé d'un plafond par une des balles de la guerre des rues. » Il ne voudrait pas être devancé dans l'expression de son admiration pour le triomphateur : « Nous savons que les agens diplomatiques de l'Autriche et de la Russie ont rendu visite au président immédiatement après ses mesures le mardi matin; ils ont fait profession de leurs sentimens d'approbation;... ils lui font de grandes avances, et, bien que nous ne désirions pas que vous sortiez de votre chemin pour lui faire la cour ou vous identifier avec ces mesures, il serait très fâcheux qu'il pût avoir lieu de croire que vos sympathies aient été attachées aux projets qui avaient été faits pour le renverser, projets sur l'existence desquels j'ai peur qu'on ne puisse pas élever des doutes raisonnables, bien que récemment vous ne m'en ayez pas particulièrement entretenu. »

D'où venaient donc les renseignemens particuliers de Palmerston sur ces terribles projets? et quels étaient au juste ces plans exécrables? Palmerston a pris la peine, plusieurs années après, en 1858, de faire un petit mémoire sur ce point d'histoire; voilà ce que nous trouvons dans son *Memorandum sur quelques circonstances qui ont trait au coup d'état.* Clio! retiens ce beau récit : « Le coup d'état a été fait le mardi 2 décembre 1851; il était connu à Londres le jour suivant. Le mercredi 3, M. et Mme... dînèrent avec nous à Carlton Garden et me dirent qu'ils avaient été à Claremont le vendredi précédent, pour rendre visite à la reine Amélie; ils avaient trouvé les dames de la cour française en grand émoi; ces dames dirent à Mme... en grand secret qu'elles faisaient leurs malles, qu'elles s'attendaient à aller à Paris à la fin de la semaine suivante, c'est-à-dire à la fin de la semaine dans laquelle se fit le coup d'état. Le dimanche suivant, le 7 décembre, M. Borthwick, l'éditeur du *Morning-Post*, vint me voir. Il avait à me faire une communication importante et qu'il se croyait en droit de faire. Il me dit que la veille, c'est-à-dire le samedi 6, le général de Rumigny, attaché à la cour française, était venu chez lui et lui dit que, M. Borthwick ayant toujours eu des attentions pour la famille royale,

il avait été prié de lui dire, si cela pouvait être utile à son journal, qu'on lui donnerait des nouvelles quotidiennes des opérations militaires qui allaient commencer dans le nord de la France; le prince de Joinville et le duc d'Aumale étaient allés à Lille pour prendre le commandement des troupes qui devaient agir contre le président. La famille royale avait en vain tenté d'empêcher le prince de Joinville de prendre cette résolution; voyant qu'il était décidé, le duc d'Aumale aurait dit : « Mon frère est un marin, il ne connaît pas les opérations militaires, je suis un soldat, je vais avec lui et je vais partager son sort et sa fortune. » M. Borthwick me dit qu'il avait refusé de recevoir les communications qu'on lui offrait, qu'il ne voulait point que son journal fût regardé comme l'organe des d'Orléans, et comme on ne lui avait point demandé le secret, il était venu tout me dire. »

Est-il nécessaire de continuer ce roman? Palmerston met en mouvement la police de Claremont, il apprend que le duc d'Aumale est à Naples; le prince de Joinville est retenu dans sa chambre par une indisposition, « personne ne l'avait vu que son médecin, qui le visitait deux fois par jour. Ce rapport montrait clairement que Joinville était parti. » Quelques jours après, il reçoit une lettre de son frère, ministre à Naples, lettre écrite avant qu'on ait eu connaissance à Naples du coup d'état. On lui apprenait que le duc était parti précipitamment pour l'Angleterre, en prétextant des nouvelles qu'il avait reçues de la santé de sa mère. Voilà le complot révélé par M. de Rumigny bien établi. « D'Aumale avait évidemment, par un arrangement concerté, quitté Naples pour joindre Joinville un jour donné, dans un lieu donné, et cela prouve qu'il y avait eu un complot longtemps médité contre le président. » Veut-on une dernière preuve? « Une quinzaine de jours ou trois semaines après, le comte Lavradio, le ministre portugais à Londres, alla à Claremont faire visite à la princesse de Joinville, qui est Brésilienne, et la trouva *tout éplorée* par suite du tour que les affaires avaient pris, et rien ne pouvait être plus affligeant « et pour moi qui devais être à Paris le 20 ! »

Voilà l'acte d'accusation que Palmerston rédigeait à loisir quelques années après le coup d'état; il lui importait de faire croire que le président n'avait fait qu'un acte de légitime défense. Ceux qui connaissent les personnages qu'il met en jeu ne sauront qu'admirer le plus, la candeur du général de Rumigny, cette conspiration savante ourdie dans une chambre de malade à Claremont en même temps qu'à Naples, cette princesse « en pleurs, » ces dames d'honneur qui font leurs malles. Ce « mémorandum » cesse d'être risible, quand on sait que ce qui s'imprime aujourd'hui a été soufflé tout bas dans les oreilles d'une foule de personnes dont le coup d'état

avait blessé les sentimens. Palmerston était peut-être sincère quand il croyait que les princes français allaient donner le signal d'une guerre civile; mais on peut dire hautement que la passion lui avait ôté toute lucidité, non-seulement il ne connaissait pas ceux dont il parlait, il ne voulait pas les connaître. Décidé à se mettre du côté du président, il ne se contentait pas de l'absoudre, il tenait à le justifier. Quand Normanby lui demanda de nouvelles instructions, il lui répondit officiellement : « Sa majesté m'ordonne de donner à votre excellence pour instructions de ne rien changer dans vos relations avec le gouvernement français. C'est le désir de sa majesté que rien ne soit fait par notre ambassadeur à Paris qui puisse avoir l'apparence d'une intervention quelconque dans les affaires intérieures de la France (5 décembre 1851). » Lord Normanby alla communiquer à M. Turgot, qui avait reçu le portefeuille des affaires étrangères, la teneur de cette dépêche. M. Turgot le prit de haut avec lui et ne lui cacha pas que sa démarche était bien inutile; dès le lendemain du coup d'état, M. Walewski l'avait informé que lord Palmerston approuvait entièrement tout ce qu'avait fait le président. Lord Normanby se plaignit d'avoir été devancé et d'être placé dans une position intolérable, si à Downing-street on n'avait que des éloges pour le président, tandis que ses instructions officielles lui défendaient toute ingérence dans les affaires intérieures de la France, et lui commandaient seulement de ne pas interrompre les rapports diplomatiques avec le nouveau gouvernement.

Dès que la reine et lord John Russell, alors premier ministre, eurent pris connaissance de la lettre de lord Normanby, lord Russell écrivit à lord Palmerston pour lui demander compte du désaccord entre les communications verbales faites à M. Walewski et les instructions officielles discutées dans le conseil des ministres. La reine avait lieu d'être justement irritée contre lord Palmerston, car à peine un an auparavant elle avait tenu à faire, si l'on peut employer ce mot, le protocole de ses relations avec lord Palmerston; voici quels étaient les termes précis du mémorandum qu'elle lui avait fait tenir, et dont elle lui avait fait accepter les conditions : « La reine exige d'abord que lord Palmerston dise distinctement ce qu'il propose dans chaque cas donné, afin que la reine sache aussi distinctement ce à quoi elle donne sa sanction royale. Deuxièmement, cette sanction donnée à une mesure, elle exige que cette mesure ne soit point arbitrairement altérée ou modifiée par le ministre. Elle considérerait un tel acte comme un manque de sincérité vis-à-vis de la couronne, et estime qu'elle aurait le droit de le punir dans l'exercice de son droit constitutionnel, en renvoyant le ministre. Elle s'attend à être informée de ce qui se passe entre le ministre et

les ambassadeurs étrangers, avant que l'on ne prenne des décisions importantes, basées sur ces rapports, à recevoir en temps utile les dépêches de l'étranger, à recevoir les copies des réponses soumises à son approbation assez à temps pour qu'elle puisse en prendre connaissance avant que les réponses ne soient dépêchées. »

Ce mémorandum garde sa place dans l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. Après lord Russell, la reine elle-même demanda des explications à lord Palmerston; le 16 décembre, celui-ci écrivit à lord Russell une longue lettre dans laquelle il fit nettement l'apologie du coup d'état; l'existence d'une république, dans un pays centralisé comme la France, avec une grande armée permanente, avec une capitale comme Paris, lui semblait une impossibilité, « quelque savante et sage que soit l'organisation d'une telle république. » La constitution de 1848 était une absurdité, elle méritait plutôt le nom de « dissolution. » Il ajoutait en *post-scriptum* qu'il regrettait comme tout le monde « l'inutile destruction de vies que les soldats paraissent avoir infligée au peuple de Paris. »

L'Angleterre était encore sous le coup de l'émotion qu'avait produite cette « destruction de vies; » Palmerston aimait d'ordinaire les colères généreuses de sa nation, son cœur avait été du côté des « garçons brasseurs » de Barclay et Perkins contre le « boucher » Haynau, quand celui-ci avait failli être massacré. Il ne se trouvait pas cette fois à l'unisson du peuple anglais : on ne répondit pas à ses dissertations sur les constitutions républicaines, on lui reprocha simplement son « incorrection » constitutionnelle; il dut sortir du ministère, il se retira un peu honteusement, tombant pour ainsi dire du haut de la popularité dans une véritable défaveur. Dans ses lettres à son frère, il se représente comme la victime d'une intrigue; on l'a noirci dans l'esprit de la reine et du prince Albert. Le « mémorandum » où la reine lui signifiait ses volontés en termes presque irrités aurait dû lui servir d'avertissement. Quand lord Russell lut ce mémorandum à la chambre des communes, pour expliquer la retraite forcée de lord Palmerston, l'effet fut des plus grands. Celui-ci s'était bien faiblement défendu devant les communes, il semblait « écrasé; » il fut prudent, il se permit une seule malice, en laissant deviner que le 4 décembre, à sa propre table, lord Russell avait parlé favorablement à M. Walewski de ce même coup d'état qu'on lui reprochait tant d'avoir approuvé. Il fit à tout le monde l'effet d'un homme qui dans un duel subit le feu de l'adversaire. Il voyait venir la guerre de Crimée.

III.

Palmerston eut bientôt le plaisir de renverser le cabinet affaibli de lord John Russell : il vit tomber peu après l'administration éphé-

mère de lord Derby; sa *jachère* politique fut donc vite terminée, et lord Aberdeen, chargé de refaire un cabinet, dut lui demander son concours. Il n'avait jamais rompu avec lord John Russell, bien qu'il eût déclaré positivement qu'il ne servirait plus dans un cabinet où celui-ci serait premier ministre. Il accepta, sous lord Aberdeen, le ministère de l'intérieur; les affaires étrangères avaient été données à lord Clarendon.

Il ne perd pas de vue, dans ses nouvelles fonctions, les grandes affaires de l'Europe : il est préoccupé de mettre l'Angleterre en état de défense, d'organiser les milices, d'augmenter la marine; il a toujours un peu peur des « arrière-pensées de l'empereur des Français, dans l'âme duquel personne ne peut plonger; » mais il se sent entraîné vers lui par un penchant secret; il approuve son mariage, la franchise avec laquelle l'empereur se déclare un « parvenu. » (Lettre du 31 janvier 1853.) Napoléon III le caressait de toutes manières; un moment, il fut question de la retraite de Palmerston : il avait donné sa démission, en refusant de s'associer à un plan de réforme parlementaire proposé par lord John Russell, il trouvait le cabinet trop timide vis-à-vis de la Russie, quand, sur les instances de ses collègues, il consentit à rester, et l'ambassadeur de France lui écrivit tout de suite : « Au début de la campagne que nous allons faire ensemble, c'est un grand confort pour moi et une grande garantie pour l'empereur que de vous savoir l'*âme* des conseils de notre allié. Votre concours pèse d'un poids très réel dans la balance, et on sait à Paris en apprécier toute la valeur. »

Cette « campagne » dont parlait l'ambassadeur n'était encore que dans sa phase diplomatique; mais de bonne heure Napoléon III et Palmerston avaient résolu de l'en faire sortir. Palmerston ne cessa de souffler la guerre; il tenait une occasion unique, il avait un allié continental, celui dont l'armée avait alors le plus grand renom, il allait faire l'envers de Tilsitt, s'unir à un Napoléon contre la Russie, user l'ambition française dans des entreprises utiles à l'Angleterre. Comme il y a plaisir à voir une voile se tendre pour recevoir tout l'effort du vent, on éprouve une certaine sorte de satisfaction à voir un homme tirer le parti le plus complet des occasions que lui offre la fortune. La Russie s'était réjouie de voir le *pugnace* Palmerston hors du *Foreign office;* mais il suivait le développement des affaires d'Orient d'aussi près que personne. Clarendon était le gant sous lequel se cachait la griffe palmerstonienne.

Le 2 juillet 1853, l'armée russe avait passé le Pruth et occupé les principautés danubiennes. Les escadres réunies de la France et de l'Angleterre se tenaient à l'entrée des Dardanelles, dans la baie de Besika. Le 4 juin, Palmerston écrivit une lettre pressante à lord Aberdeen : il fallait sur-le-champ, selon lui, envoyer les flottes dans

les Dardanelles et au besoin dans la Mer-Noire. Était-il digne de l'Angleterre et de la France de se tenir timidement devant la porte de derrière de la Turquie pendant que les Russes entraient de force dans l'antichambre? Lord Aberdeen hésitait à violer le traité de 1841; la Russie, de son côté, disait à l'Europe que l'occupation des principautés n'était qu'une réponse à l'envoi des flottes française et anglaise devant les Dardanelles. Palmerston essaie de raidir l'épine dorsale de ses collègues, il fait un long mémorandum, le 12 juillet 1853, pour prouver que toutes les concessions sont inutiles et dangereuses; la Russie est persuadée que l'Angleterre gronde, menace et ne se bat pas, son insolence n'a plus de bornes, « c'est le voleur qui déclare qu'il ne quittera la maison que quand le sergent de ville se sera d'abord retiré de la cour. »

La crise devenait de plus en plus aiguë. L'intimité de Palmerston avec l'ambassadeur de Russie était grande depuis 1840; il considérait Brunnow comme un homme « sage; » il recommandait pourtant à lord Aberdeen (lettre du 4 octobre 1853) de conserver dans ses communications avec Brunnow un ton mystérieux, indéfini, incertain, de nature à augmenter ses alarmes. Le 5 octobre, la Porte déclara que, si les principautés n'étaient pas évacuées avant quinze jours, elle se considérait comme à l'état de guerre avec la Russie, et le 14 octobre les deux flottes française et anglaise franchirent les Dardanelles. Elles s'arrêtèrent à Constantinople; ce n'était pas assez au gré de Palmerston : il voulait qu'on entrât du coup dans la Mer-Noire et qu'on fît une convention navale et militaire avec la Turquie. Suivant lui, on ne devait rien faire à demi; il fallait ou se mettre avec la Russie, et jeter les Turcs en Asie-Mineure, ou maintenir la Turquie telle quelle.

On parlait encore de ressusciter la conférence de Vienne; Palmerston s'y opposait : « Une conférence à Vienne, cela veut dire Buol, et Buol veut dire Meyendorf, et Meyendorf veut dire Nicholas. » Il était pressé de voir succéder à « l'âge d'or des notes diplomatiques l'âge de cuivre et de fer. » (Lettre à lord John Russell, 24 octobre 1853.) La guerre était commencée quand il se servait de ces mots; la flotte turque fut brûlée le 30 novembre à Sinope. Qu'allaient faire l'Angleterre et la France?

Palmerston veut qu'on déclare à la Russie qu'aussi longtemps que les troupes russes seront dans les principautés, les flottes française et anglaise brûleront tout vaisseau russe qui sortira des ports de la Mer-Noire. C'est là guerre! exclamait lord Aberdeen; il ne voulait pas de telles extrémités. Ne pouvait-on se contenter d'exercer une « pression » sur la Russie? Palmerston donna sa démission le 15 décembre. On le rappela au bout de dix jours; on s'était enfin décidé aux hostilités. Palmerston reparut comme le dieu Mars dans

l'olympe du cabinet; il sonna la trompette dans un grand banquet offert à sir Charles Napier avant son départ pour la Baltique. M. Bright reprocha à Palmerston à la chambre des communes le ton léger du discours qu'il prononça à cette occasion, et le compara aux gens qui excitent les coqs à se battre. Le peuple anglais n'avait plus d'oreille pour Bright, et le fifre de Palmerston réjouissait son cœur autant que la vue des « habits rouges » et des « vestes bleues. » Les portes, fermées depuis Waterloo, étaient rouvertes, et l'Angleterre, toujours avide de grandes émotions, commençait avec une sorte de joie sauvage son nouveau duel avec la fortune.

Les péripéties de ce grand drame sont bien connues : nous n'avons à nous occuper que de la part prise par Palmerston; il se trouva porté bientôt au pouvoir par une force irrésistible; l'Angleterre, irritée par les lenteurs de la guerre, les souffrances de son armée, ne vit bientôt plus d'espoir qu'en lui. Le 15 février 1855, il écrivait à son frère de Downing street :

« Quod nemo promittere Divum
Auderet volvenda dies en attulit altra.

Il y a un mois, si quelqu'un m'eût demandé quel était l'événement le plus impossible, je lui aurais répondu : c'est de me voir premier ministre. Aberdeen était là, Derby était le chef d'un grand parti, John Russell d'un autre, et pourtant en dix jours ils ont été emportés comme de la paille dans le vent, et me voici, vous écrivant à Downing street, premier lord de la trésorerie. Le fait est qu'Aberdeen et Newcastle étaient discrédités, on ne les croyait plus à la hauteur des circonstances. Derby avait conscience de l'incapacité de la plus grande portion de son parti; John Russell, par la façon dont il a subitement quitté le gouvernement, avait tellement perdu son empire dans son parti que j'étais le seul de ses amis politiques disposé à servir sous lui. » Les plaisirs des sens sont peu de chose, disait Saint-Simon en savourant l'humiliation des légitimés; Palmerston pouvait goûter un plaisir raffiné en voyant celui qui l'avait renvoyé du ministère non-seulement lui céder, lui offrir, comme au plus digne, le pouvoir que ses mains ne pouvaient retenir. Il était devenu pour le moment « l'inévitable. » Il envoya lord John Russell à Vienne pour l'amuser à des négociations sur lesquelles il ne comptait guère. La mort de l'empereur Nicolas semblait les rendre plus faciles; mais Palmerston avait des prétentions exorbitantes : dans les instructions secrètes qu'il envoie à lord John Russell le 28 mars 1855, il lui recommande de ne pas se laisser étourdir par le bruit qu'on fait autour des fameux « quatre points. » Les seuls points importans sont le premier et le troisième; il faut absolument fermer les principautés à l'occupation russe; il faut empêcher le

Russe d'avoir une flotte, si petite qu'elle soit, dans la Mer-Noire. Il correspond directement avec l'empereur des Français, sur ces *points* qu'il redoute de voir devenir un frein de la guerre. Il lui montre le danger de ce « dédale de négociations qui amollissaient les esprits en France, en Angleterre, en Allemagne, partout et même en Crimée. » (Lettre du 28 mai 1855.) Il ne comprend, pour lui, qu'une bonne manière de faire la paix, c'est de conduire énergiquement la guerre. « Victorieux en Crimée, nous commanderons l'amitié, peut-être même l'épée de l'Autriche; manquant de succès en Crimée, nous n'aurons pas même sa plume. »

Lord John Russell, qui s'était laissé attendrir dans le « labyrinthe de Vienne, » ne put faire accepter à Londres les propositions de l'Autriche; il donna sa démission comme fit alors M. Drouyn de Lhuys, qui avait aussi adhéré aux propositions du comte Buol. Grâce à la vigueur déployée par le département de la guerre, l'armée anglaise avait été mise sur un excellent pied en Crimée. La politique de Palmerston fut enfin couronnée par la prise de Sébastopol.

Palmerston n'a plus qu'une crainte, c'est une mauvaise paix: « La nation anglaise, écrit-il le 21 novembre 1855 à M. de Persigny, alors ambassadeur de France à Londres, serait enchantée d'une bonne paix qui assurât les objets de la guerre; mais plutôt que d'être entraînée à signer la paix à des conditions insuffisantes, elle préférerait continuer la guerre sans d'autres alliés que la Turquie, et elle se sent tout à fait en état d'en soutenir le fardeau. » Le comte Buol cherchait à faire des stipulations relatives à la Mer-Noire l'objet d'un traité séparé entre la Russie et la Turquie. La France pencha un moment en ce sens. Palmerston insista pour que ces stipulations fissent partie intégrante du traité à signer entre les belligérans. Pendant la durée du congrès de Paris, Palmerston dicta les paroles de Clarendon. Il ne voyait pas sans ennui Napoléon III, las de la guerre, satisfait d'avoir montré la reine Victoria au peuple français, devenu père d'un nouveau roi de Rome, déjà entouré des hommages de toute l'Europe. Napoléon, il le sentait bien, n'avait aucun intérêt à achever la Russie; il était pressé de faire revenir en France ses légions et ses aigles. Palmerston lutta presque seul pied à pied, pendant les négociations, tâchant de rogner autant que possible les ongles de l'ours russe.

Personne n'avait contribué plus activement que Palmerston à donner au nouvel empire français une place éminente en Europe; mais il se dégoûta bien vite de l'idole qu'il avait pétrie de ses mains. Il ne devint pas, comme Pygmalion, amoureux de son ouvrage, il en fut effrayé; il s'était flatté de pouvoir tenir toujours enlacé dans la reconnaissance le souverain qu'il avait connu exilé, qu'il avait en quelque sorte presenté au monde après la nuit du

2 décembre. Il s'assura bientôt qu'il y avait dans l'esprit de Napoléon III je ne sais quoi d'ingouvernable, d'inquiet, une force qui ne se connaissait pas elle-même et qui ne se laissait jamais complétement analyser ni conduire. Il voyait avec inquiétude sur le trône de France un contempteur avoué des traités qui portaient la signature de l'Angleterre, l'apôtre couronné d'un droit nouveau, l'initiateur d'une politique qui n'était jamais satisfaite, et qui avançait par étapes, sans qu'on pût jamais savoir quelle serait la dernière. On aurait pu dire de lui avec Ovide :

Effugere optat opes, et quæ modo voverat odit.

Cette alliance française, qu'il avait nouée et serrée avec tant de soin, lui devint plus d'une fois une chaîne. Il aimait à dire que la France n'était pas digne de la liberté ; mais il vit bien qu'elle ne pouvait se passer à la fois de liberté et de gloire, et, s'il n'en vint pas à regretter pour elle la liberté, il souffrait impatiemment cette gloire. Il fut atteint, aussitôt après le traité de Paris, d'une sorte de jaunisse politique qui le portait à décrier toute chose, ne fût-ce que le percement d'un isthme ; il voyait une France insatiable, dévorante ; l'amitié d'un Napoléon finit par l'obséder plus que n'eût fait son hostilité déclarée. Il avait le patriotisme âpre et jaloux, il tirait sans cesse des fruits de l'alliance française ; mais il craignait toujours que l'Angleterre ne semblât devenue un satellite de son allié. Il prenait le solide, et son appétit était satisfait, son imagination ne l'était pas. « Le fait est, écrit-il un jour à lord Clarendon, dès 1857 (27 septembre), que dans notre alliance avec la France nous montons un cheval sujet à s'emballer ; il faut conduire un tel cheval d'une main légère et d'une rêne lâche, ou notre danger est que la France et la Russie s'unissent un jour dans quelque vaste projet d'ambition mutuelle. Ce serait alors à l'Angleterre et à l'Allemagne de se dresser contre elles. »

La lune de miel de l'alliance durait encore pendant l'expédition de Chine, pendant la révolte de l'Inde. Pourtant Palmerston est déjà sur ses ergots. La révolte étouffée, il fait au banquet du lord-maire un discours où il exalte les vertus de l'armée anglaise : « l'Anglais, dit-il, n'aime pas autant que d'autres peuples les uniformes, les fourreaux d'acier, les talons de fer ; mais aucune nation ne nous primera dans la connaissance des devoirs de la profession militaire ;... j'irai jusqu'à dire qu'il n'y a pas de nation sur la surface du globe qui surpasse, — je pourrais dire sans trop de vanité, qui égale, — le peuple des Iles-Britanniques. » Il engage les « puissances étrangères » à ne pas se tromper sur l'esprit de ce peuple. Le biographe nous informe que dans l'agenda de poche de Palmerston il y a une note sur ce discours. « A été trouvé très offen-

sant à Compiègne; tant pis, il n'y a que la vérité qui blesse. » A peu de jours de là, il obtient du parlement, en dépit de très vives résistances, la loi qui soustrait l'Inde au gouvernement de la Compagnie et la place sous l'autorité directe de la couronne anglaise.

L'attorney-général l'accompagna chez lui après le discours qu'il prononça à cette occasion et lui dit en chemin qu'il avait besoin, comme les triomphateurs romains, de quelqu'un qui lui rappelât qu'il était mortel. Une semaine après, le parlement le lui signifiait d'une façon moins courtoise. Un attentat fut commis le 14 janvier 1857 contre la personne de Napoléon : le crime avait été préparé en Angleterre; le comte Walewski en fit des représentations à lord Palmerston, qui présenta un projet de loi en vertu duquel la conspiration en vue d'un meurtre, jusqu'alors considérée comme *misdemeanor*, pouvait être poursuivie comme une *félonie* et devenait punissable de la *servitude pénale*. Cette loi, votée en première lecture à une très grande majorité, aurait sans doute été adoptée, si *le Moniteur officiel* français n'avait publié les adresses de quelques colonels qui reprochaient à l'Angleterre d'accorder sa protection à tous les assassins. Le soulèvement de l'opinion emporta comme une marée et la loi et lord Palmerston. Les communes exprimèrent le regret que « le gouvernement de sa majesté, avant d'inviter le parlement à amender la loi sur la conspiration, n'eût pas considéré comme son devoir de répondre à l'importante dépêche du gouvernement français du 20 janvier. »

Cette défaite fut comme un coup de foudre dans un ciel bleu. Pour la seconde fois, Palmerston tombait, au moment même où son pouvoir semblait le plus assuré; cette fois encore il devait être ramené aux affaires par son allié impérial. La guerre de Crimée l'avait fait sortir de la disgrâce, la guerre d'Italie devait le rendre encore une fois indispensable.

Le ministère de lord Derby, qui avait succédé à lord Palmerston, ne montra aucune complaisance pour les grands projets que Napoléon III avait conçus pour l'Italie. Pendant l'automne de 1857, lord Palmerston alla faire une visite à Compiègne : il y fut très enguirlandé; on lui fit assez de confidences pour le flatter, pas assez pour qu'il pût déranger les combinaisons qui se préparaient. Quand Palmerston repartit pour l'Angleterre, il était convaincu que la guerre était prochaine. L'illusion ne fut plus guère possible après la scène fameuse du jour de l'an, quand Napoléon III exprima son mécontentement à M. de Hübner :

Et totum nutu tremefecit olympum.

Lord Palmerston n'avança d'abord que timidement dans la voie où Napoléon III l'appelait : comme lord Derby, il déclara que l'on ne

pouvait toucher aux traités de 1815, ni demander à l'Autriche le renoncement à la Lombardie. On ne pouvait pas même exiger que l'Autriche renonçât aux traités qu'elle avait conclus avec les duchés de l'Italie centrale. L'Angleterre avait de semblables traités avec le Portugal, les grandes puissances en avaient avec la Belgique; toutefois il convenait de limiter la portée de semblables traités aux questions de politique extérieure, à ce qui touchait à l'indépendance, à la défense envers des agressions subites, et de n'y point faire rentrer les questions de politique intérieure. L'Autriche avait le droit de défendre les duchés et Rome contre une agression, elle n'avait pas le droit d'en régler l'administration et la police.

Voilà quel était au mois de mars 1859 le niveau de la passion italienne de Palmerston : une Italie plus libre au dedans, mais toujours défendue par l'Autriche contre l'agresseur du dehors, agresseur qui n'est pas nommé, mais qui n'est autre que la France. C'était pourtant le moment où l'empereur des Français daignait écrire des lettres à ses anciens amis d'Angleterre, où il se plaignait à un sir Francis Head de l'ingratitude des « Anglais dont il avait toujours été le plus dévoué et le plus fidèle allié. » Le ministère anglais chercha vainement les moyens d'empêcher la guerre. Il faisait des propositions et posait des « bases » pouvant former l'objet des délibérations d'un congrès. Le gouvernement anglais savait que l'empereur des Français poussait M. de Cavour à la guerre; il feignait encore de l'ignorer, il exigeait, avant de prendre part à un congrès, la reconnaissance explicite des traités de 1815 et demandait un désarmement simultané de l'Autriche et de la Sardaigne. L'imprudence de l'Autriche précipita les événemens, et la guerre éclata pendant les élections générales qui suivirent la dissolution du parlement par lord Derby. L'opinion publique ne se prononça pas contre la politique des conservateurs, et lord Derby put se croire d'abord assuré de la majorité : le canon de Magenta ne chassa pas seulement l'armée autrichienne de la Lombardie, il renversa un ministère qui avait été trop faible pour empêcher la guerre et qui déplaisait au vainqueur.

Lord Russell et lord Palmerston étaient convenus de n'entrer qu'ensemble aux affaires : la reine essaya d'abord lord Granville, mais lord Russell refusa d'entrer dans un ministère dont la direction appartiendrait à lord Granville, et lord Palmerston fut chargé de composer le cabinet; il donna les affaires étrangères à lord Russell et les finances à M. Gladstone. Il redevenait premier ministre à l'âge de soixante-quinze ans et entrait cette fois au pouvoir pour ne plus en sortir. Quelles étaient en ce moment ses vues sur l'Italie? Napoléon savait et Palmerston n'ignorait pas que la Prusse se tenait prête, en cas de besoin, à donner à l'Autriche un secours onéreux.

Napoléon avait promis de délivrer l'Italie des Alpes à l'Adriatique;

mais de puissantes raisons lui faisaient désirer une paix immédiate. Le nouveau ministère anglais était à peine formé que M. de Persigny demanda à lord John Russell l'interposition de l'Angleterre entre les belligérans, en vue d'un armistice. Le 6 juin, dix-huit jours par conséquent avant la bataille de Solferino, Palmerston écrivait à lord John Russell : « Plus je pense à la proposition de Persigny, moins je l'aime et plus j'incline à croire que nous ne devons pas nous engager et nous commettre en l'adoptant. » Palmerston explique ensuite très clairement que celui qui propose un armistice doit avoir pris son parti sur les termes principaux d'une paix acceptable : « si l'on ne peut réussir à les trouver et à les faire accepter, l'un des belligérans a le droit de vous reprocher d'avoir borné sa victoire, l'autre d'avoir travaillé à sa défaite. » Que proposait M. de Persigny? « Son plan consiste à donner la Vénétie et Modène à un archiduc autrichien, en qualité de souverain indépendant, pour placer une sorte d'état neutre entre le Piémont et l'Autriche. Mais quel serait le résultat? Les mêmes influences autrichiennes et l'ingérence qui ont été le fléau de la Toscane affligeraient bientôt ce nouvel état... Si le plan sort de la tête de l'empereur lui-même, il a été suggéré par la jalousie de la Sardaigne et sa tendresse pour le pape; mais nous n'éprouvons aucune de ces deux affections mentales. Le plan d'ailleurs oublie les vœux des Italiens, et on nous demande de proposer aux belligérans de distribuer les nations de l'Italie, comme si nous pouvions en disposer. Je ne puis m'associer au projet de Persigny. »

Nous voyons se dessiner dans cette lutte les linéamens de la potique que l'Angleterre allait opposer à la France, ou plutôt à l'empereur Napoléon III : celui-ci refusait toujours quelque chose à la maison de Savoie, mais il avait beaucoup à lui livrer; l'Angleterre accordait tout, mais n'avait rien à donner. Aussitôt après Villafranca, Palmerston devint « italianissime, » pour employer un mot de l'époque. Les armes françaises avaient conquis la Lombardie pour le roi de Piémont. Les plumes anglaises lui offrirent les duchés, le royaume de Naples, Rome, toute l'Italie. Dès qu'il eut connaissance des préliminaires de paix, Palmerston écrivit la lettre suivante : « Mon cher Persigny, si je comprends ce qui va être arrêté pour l'Italie, il est question d'une confédération italienne où l'Autriche prendrait place en vertu de la Vénétie; un tel arrangement serait funeste et mettrait l'Italie au désespoir... » Pour une confédération d'états purement italiens, il réserve son opinion : « C'est une question qui mérite examen; il y a du pour et du contre. Le pape, Naples, Toscane, *Modena,* seraient toujours pour l'absolutisme, le Piémont seul pour un système libéral; comment on parviendrait à s'entendre, c'est ce qui reste à savoir. » (13 juillet 1859.)

Palmerston rédigea pour ses collègues à Broadlands, le 5 janvier 1860, un long mémorandum sur les affaires d'Italie et sur l'ouverture éventuelle d'un congrès européen. Il s'y prononça énergiquement contre la politique de non-intervention et d'effacement absolus. Si l'on ouvre un congrès, il faut que l'Angleterre y prenne place; mais elle doit s'assurer d'abord le concours de la Sardaigne et de la France, avant même d'attendre l'ouverture du congrès; « mais sur quels points devons-nous nous mettre d'accord avec la France et la Sardaigne? C'est sur une détermination commune d'empêcher toute intervention armée d'un pouvoir étranger dans les affaires de l'Italie. Ce serait là, dit-on, une ligue contre l'Autriche. Sans aucun doute, en ce qui regarde une intervention armée de l'Autriche en Italie: mais cet engagement pourrait nous mener à la guerre. La guerre avec qui? la guerre avec l'Autriche. Bien! supposons-le. Cette guerre serait-elle un grand effort, une grande dépense? Certainement non. La France, la Sardaigne et l'Italie centrale fourniraient plus de troupes qu'il n'en faut pour repousser les tentatives que l'Autriche voudrait faire sur la Sardaigne ou sur l'Italie centrale. Notre participation serait principalement, sinon complétement navale. » Dans la suite du mémorandum, Palmerston défend l'empereur Napoléon contre l'imputation de mauvaise foi. « J'ai, dit-il, pendant les quatre ou cinq dernières années, eu en différentes circonstances l'occasion de causer avec lui sur bien des sujets, et, entre autres, sur les affaires d'Italie, et je l'ai toujours trouvé fortement pénétré des vues et des opinions qui ont rempli son esprit depuis le mois de janvier de l'an dernier, décidé à sauver l'Italie de la domination autrichienne et à rogner la souveraineté temporelle du pape. » La triple alliance que proposait Palmerston ne fut pas conclue; il était convaincu au reste que la guerre ne recommencerait pas en Italie. La France avait en quelque sorte neutralisé le sol italien, en déclarant qu'elle ne permettrait à personne d'y intervenir de force entre les populations et les souverains. Cela suffit : Palmerston ne laissa pas d'obtenir pour son pays des avantages très solides en retour de l'appui énergique qu'il prêta à la politique napoléonienne en Italie. Le jour même où il avait fait ce mémorandum, où il représentait Napoléon comme l'allié le plus sûr et le plus fidèle, celui-ci faisait le grand programme de ses réformes économiques; il annonçait la suppression de toutes les prohibitions, la suppression des droits sur la laine et les cotons, et un traité de commerce avec l'Angleterre.

L'annexion de la Savoie troubla un moment l'entente établie entre les deux gouvernemens français et anglais. Lord John Russell, si généreux pour la maison de Savoie, fit tout ce qu'il put pour empêcher la rectification si légitime de notre frontière des Alpes.

Il essaya de mettre en mouvement les diverses cours, même celle de Vienne; mais quand lord Loftus demanda à M. de Rechberg de quel œil l'Autriche verrait la cession de la Savoie à la France : « du même œil, lui fut-il répondu, que vous avez vu la cession de la Lombardie à la Sardaigne. » Palmerston garda le silence; il ne fit pas, comme son collègue, peser sur la France la menace d'une coalition générale. Il savait bien que le faisceau européen était délié et que la main de l'Angleterre ne pouvait plus le resserrer. Il n'était plus temps de parler du « respect des frontières, » comme lord Russell, quand on n'avait pas fait autre chose que prêcher, depuis deux ans, les droits des populations à choisir leurs gouvernemens. On ne pouvait invoquer les traités contre la France, car elle avait obtenu un traité en bonne forme du roi Victor-Emmanuel. Napoléon III avait senti le besoin de rassurer l'Angleterre contre d'autres annexions. La dépêche de M. Thouvenel du 19 mars 1860 désavouait toute idée d'agrandissement vers le Rhin, et déclarait que la France, couverte par la neutralité belge, n'avait aucune nouvelle garantie à chercher de ce côté. Lord Palmerston se considéra néanmoins comme joué; il s'était fait, dans le cabinet anglais, le répondant de Napoléon III, il avait travaillé à dissiper les inquiétudes de ses collègues; il devint plus inquiet que tout le monde. Il demanda au parlement de grands sacrifices d'argent pour augmenter la flotte, pour faire des fortifications nouvelles; il incrimina la grandeur des armemens français, et dit en plein parlement que l'Angleterre avait lieu de se tenir sur ses gardes. Napoléon III crut nécessaire de calmer ces alarmes et écrivit à M. de Persigny une lettre vraiment surprenante, où il traitait Palmerston d'égal à égal : « Lord Palmerston me connaît, et, quand j'affirme une chose, il me croira. Eh bien! vous pouvez lui dire de ma part, de la manière la plus formelle, que depuis la paix de Villafranca je n'ai eu qu'une pensée, qu'un but : c'était d'inaugurer une nouvelle ère de paix et de vivre en bonne intelligence avec tous mes voisins, et principalement avec l'Angleterre. J'avais renoncé à la Savoie et à Nice; l'accroissement extraordinaire du Piémont me fit seul revenir sur le désir de voir réunir à la France deux provinces essentiellement françaises. » (29 juillet 1860.)

Le souverain de la France plaide en quelque sorte les circonstances atténuantes; sans doute il a 400,000 hommes sous les armes, mais il lui faut du monde à Rome, en Chine, dans cette Algérie « qui est une cause d'affaiblissement pour la France. » Certes il y avait dans ces explications de quoi chatouiller la vanité de Palmerston; l'excès même de cette humilité impériale avait pourtant quelque chose de peu rassurant. On ne prouve rien quand on veut trop prouver. Palmerston avait trop pratiqué son « fidèle allié » pour ne pas savoir qu'il se laissait guider les yeux bandés

par une sorte de fatalité, par ce qu'il avait appelé un jour « la logique irrésistible des faits. » La politique napoléonienne était romantique, elle ébauchait sans cesse de grands desseins; elle voulait parler sans cesse à l'imagination du peuple. Palmerston ne pouvait plus sonder cette pensée, dont les rêves avaient des armées à leurs ordres; il goûtait vivement cette audace flegmatique qui jouait avec les trônes, les traités, les traditions historiques, tant qu'elle se contentait d'infliger de dures leçons aux potentats, car il y avait dans l'âme de Palmerston un mépris instinctif pour tous les porteurs de couronnes. Mais pourrait-il toujours préserver son propre pays des coups de cette témérité froide qui se croyait l'instrument du destin? pourrait-il en préserver ces petits pays auxquels l'Angleterre avait solennellement promis son appui aux jours de danger?

L'état de son esprit se voit bien dans ce curieux billet qu'il écrivait à lord Cowley en avril 1860 : « John Russell m'a montré la lettre confidentielle qu'il vous écrit. Je suis d'accord avec lui sur tous les points... L'esprit de l'empereur est aussi plein de projets qu'une garenne est pleine de lapins, et comme des lapins ses projets se terrent un moment pour ne pas être vus ou contrariés... Nous n'avons pas de motif de guerre suffisant dans l'affaire de Nice et de la Savoie, et nous n'aurions pu trouver de moyens avouables pour en empêcher l'annexion; mais il peut surgir d'autres questions où l'Angleterre ne pourra être aussi passive. » Jusqu'à l'annexion de la Savoie, les sentimens que Palmerston éprouvait pour Napoléon III se résument assez bien dans le commencement d'un vers que Catulle adresse à une maîtresse, — *odi et amo*; — après l'annexion de la Savoie, la répulsion devint le sentiment dominant. Palmerston fut comme obsédé par la pensée qu'au terme de tous ses grands projets Napoléon III rêvait la revanche de Waterloo et l'invasion de l'Angleterre. Dans une lettre adressée au duc de Somerset, il exprime ainsi ses alarmes : « J'ai observé l'empereur attentivement, j'ai bien étudié son caractère et sa conduite. Soyez assuré qu'au fond de son cœur remue le désir inextinguible d'humilier et de punir l'Angleterre et de venger, s'il le peut, les nombreuses humiliations politiques, navales et militaires que depuis le commencement du siècle l'Angleterre, par elle-même ou par ses alliés, a infligées à la France. Il a suffisamment organisé ses forces militaires; il est maintenant occupé à organiser secrètement, mais constamment, ses forces navales, et quand il sera prêt, on jouera l'ouverture, le rideau se lèvera, et nous aurons un très vilain mélodrame. »

Il était tantôt flatteur et caressant, et cherchait à enchaîner l'empereur par les louanges; il essayait aussi la brutalité, comme dans

cette conversation avec M. de Flahault, dont il avait conservé le mémorandum (27 mars 1860). M. de Flahault allait partir pour Paris et demanda à Palmerston s'il n'avait rien à faire dire à l'empereur. L'ambassadeur de France se plaignit du langage de lord John Russell, qui avait exprimé des méfiances injustes envers l'empereur. Palmerston répliqua que la confiance était devenue difficile. Il était très désireux de maintenir la paix; « mais si on forçait l'Angleterre à la guerre, l'Angleterre l'accepterait sans crainte, qu'elle fût alliée à d'autres puissances ou qu'elle fût toute seule, et, bien qu'il parlât à un Français et qu'il ne dût peut-être pas dire ce qu'il allait dire, il ne pouvait s'empêcher d'observer que les exemples de l'histoire lui permettaient de conclure que le résultat d'un conflit entre les Français et les Anglais, avec des chances à peu près égales, ne serait pas satisfaisant pour les premiers. » M. de Flahault, qui avait été à Waterloo, rendit justice à l'armée anglaise, ajoutant que l'armée française était bien supérieure à ce qu'elle était alors; sur quoi Palmerston raconta qu'après Blenheim le maréchal Tallard dit au duc de Marlborough : « Vous venez, milord, de battre les meilleures troupes de l'Europe. — Excepté, répliqua Marlborough, celles qui les ont battues. »

IV.

Les craintes que Palmerston déguisait sous son impertinence étaient peut-être bien mal fondées; pourtant les projets que Napoléon III nourrissait sur la Belgique pouvaient l'entraîner à lutter contre l'Angleterre, car celle-ci avait cloué en quelque sorte son honneur sur la question belge. Bon gré, mal gré, elle affectait une indifférence croissante sur les autres questions européennes; mais Palmerston du moins était décidé à mettre son *nec plus ultra* comme bouclier devant le royaume belge. Il avait des rapports intimes avec M. Van de Weyer, le ministre de Belgique à Londres, il écrivait souvent au roi Léopold, dont il avait fini par apprécier les hautes qualités, et dans ces lettres, il mettait le fond même de sa pensée sur les événemens qui troublaient le monde. Le salut de la Belgique devint le souci de tous les instans, le nœud autour duquel toute sa politique s'enchevêtra. Il n'est pas fâché de voir de temps en temps à la France une affaire sur les bras, en Chine, en Syrie; il entre volontiers dans quelque « question » avec le « fidèle allié, » plus volontiers encore il s'en tire à temps, et l'y laisse enchevêtré comme au Mexique.

La biographie de M. Evelyn Ashley est très avare de détails sur ces événemens; elle glisse aussi très rapidement sur la guerre d'Amérique, et son mutisme sur ce point est des plus significatifs.

Palmerston n'avait aucune bienveillance pour les États-Unis, on peut même dire qu'il honorait les « cousins » d'Amérique d'une malveillance toute particulière. Il affectait les dédains du *gentleman* pour les hommes d'état américains; il cachait cependant sous ce dédain une sorte de mélange indistinct de crainte, de défiance, de respect involontaire pour ces hommes de même race, qui le comprenaient et le devinaient mille fois mieux que les diplomates européens.

A peine la révolte des états du sud venait-elle d'éclater, le gouvernement anglais se décidait à accorder aux rebelles tous les droits de la belligérance. Quand on apprit en Angleterre la nouvelle de l'arrestation des commissaires confédérés à bord du *Trent*, le premier mot de lord Russell à Palmerston fut celui-ci : « Les Américains sont des gens dont il est très dangereux de se sauver. » Le gouvernement anglais réclama impérieusement les commissaires, qui lui furent rendus. Palmerston n'avait pas hésité à poser un *casus belli;* il avait joué une grosse partie, mais, la partie gagnée, il savoura assez tranquillement son triomphe et il s'abstint de ces éloquentes effusions contre la guerre américaine, où s'exercèrent lord Russell, Gladstone et tant d'autres. Une seule fois il parla à la chambre des communes en homme qui croyait l'Union définitivement rompue; il répondait à M. Bright : « Il me semble, dit-il, que ce qui circule dans la pensée de l'honorable *gentleman*, ce qui guide et dirige tout l'ensemble de son raisonnement, c'est le sentiment, qu'il se dissimule peut-être à lui-même, que *l'Union a encore une existence légale*, qu'il n'y a pas en Amérique deux belligérans mais qu'il y a un gouvernement légitime et des rebelles contre ce gouvernement. Eh bien! cette vue place les deux adversaires dans une position tout autre que celle où nous sommes tenus de les voir. » (31 juin 1863.)

Palmerston avait plus d'une fois, de la voix et du geste, encouragé des rébellions en maint pays; il n'était jamais allé jusqu'à attacher officiellement l'existence légale des gouvernemens aux hasards des mouvemens révolutionnaires. Enregistrer les faits accomplis, accepter les révolutions triomphantes, est souvent une nécessité : il faut du moins attendre que les révolutions aient triomphé et quand l'Angleterre, par la bouche de son premier ministre, déclarait imprudemment que l'union n'avait plus d'existence légale, elle se faisait la complice morale de la rébellion et s'exposait aux justes ressentimens du peuple américain. Nous ne voudrions pas diminuer les responsabilités encourues par lord Russell de 1860 à 1865; mais Palmerston, comme premier ministre, était associé à la politique de ces années peu glorieuses pour l'Angleterre. Le vieux *Pam* était

alors au comble de la puissance : son prestige était tel que les libéraux avaient la complaisance de différer d'année en année la réforme électorale, pour ne pas le contrarier, car il était toujours resté un levain tory dans son cœur, et il avait horreur du vote secret, de l'extension du suffrage électoral, de toutes les fadaises libérales. Son salon hospitalier était devenu une véritable cour, les souverains de tous les pays avaient des hommages raffinés pour ce vieillard énergique qui semblait personnifier l'Angleterre; il passait aux yeux des ambassadeurs pour connaître les pensées les plus secrètes de ceux qui tenaient alors le sort du monde dans leurs mains. Les radicaux prisaient en lui une sorte de rudesse un peu plébéienne, sa raideur avec les princes, son dédain pour les « idoles de théâtre. » Il semblait devenu un de ces *arbitres* de l'humanité qui tiennent dans leurs mains la guerre et la paix, le présent et l'avenir des nations, plus puissant que les rois et les empereurs, despotes après avoir été longtemps courtisans de l'opinion. Tout ce prestige, enveloppé par tout ce qu'une aristocratie nombreuse et forte peut accumuler de richesse, de beauté, de splendeurs matérielles et visibles, ne faisait pourtant que masquer et pour ainsi dire farder l'affaiblissement visible de la puissance anglaise. Toutes sortes de grandeurs nouvelles emplissaient la vue de l'Europe; personne n'avait plus activement que Palmerston contribué à ébranler le vieil édifice européen, à répandre l'esprit de dénigrement, qui devient si vite l'esprit de révolution. Pour qui n'avait-il pas eu des insultes? qu'avait-il ménagé? Il avait toute sa vie parlé du respect des traités, et qui avait témoigné plus de joie en voyant déchirer des traités? L'esprit d'usurpation et de conquête était entré dans l'Europe et n'en devait plus sortir qu'après avoir tout bouleversé; Palmerston le sentait et il prenait la peine de réfuter les rêveries de Cobden, quand celui-ci lui envoyait des « mémorandums » sur des projets de désarmement universel. « L'homme, écrivait-il à Cobden, est un animal qui se bat et qui se querelle. » (Piccadilly, 8 janvier 1862.) Qui avait été plus querelleur que *Pam?* Mais le temps était venu où il fallait non plus seulement se quereller, mais se battre, et l'Angleterre pouvait-elle se battre? Lord Russell cherchait à se persuader à lui-même et à persuader à son pays qu'il avait délivré l'Italie en écrivant des dépêches : Palmerston ne cessait de représenter l'occupation de Rome par une petite armée française comme un danger pour le nouveau royaume créé par nos armes, et accru par notre permission. Il ne savait plus que murmurer et se plaindre. Quand il apprend l'insurrection polonaise, il écrit à son ami Brunnow (4 février 1863) pour lui dicter des sortes de conditions : « Quant au gouvernement russe, je considère ces insurrections comme une juste punition du ciel

pour les menées dont ce gouvernement a été coupable, en préparant pour le printemps des révoltes et des insurrections dans la Moldo-Valachie, en Serbie et en Bosnie contre le sultan :

Non lex est justior ulla
Quam necis artifices arte perire suo.

Il est vrai que ces insurrections, ou éclatées ou préparées, ne menacent de mort ni l'empire russe ni l'empire ottoman; la Russie saura mettre l'ordre dans les provinces, et la Turquie saura apprendre à Couza, aux princes de Servie et aux Bosniaques qu'il vaut mieux rester fidèle à son souverain que d'écouter les conseils subversifs d'un voisin ambitieux. Mais, pour le moment, la Russie souffre dans son intérieur le mal qu'elle a l'intention d'infliger à un voisin inoffensif. Vous concevez bien que je parle maintenant des cent mille et plus de fusils que le gouvernement russe a envoyés en Serbie et en Bosnie par des chemins détournés et avec toutes sortes de précautions pour cacher ce que l'on faisait, et je songe aussi à cette nuée d'agens provocateurs qui, venant de la Russie, travaillent dans les provinces européennes de la Turquie. »

Voilà sur quel ton l'on permettait à Palmerston d'écrire. L'affaire de Pologne ne l'intéressait guère que dans ses rapports avec la politique française; quand la Prusse fit avec la Russie une convention militaire qui permettait de poursuivre les insurgés polonais sur son territoire, il écrivit au roi des Belges (13 mars 1863) :

« Votre majesté aura appris que nous avons refusé de tomber dans le piége que l'empereur des Français nous a tendu en nous offrant de faire une *note identique* violente destinée à être présentée à la Prusse. On espérait évidemment que les demandes faites dans cette note seraient repoussées ou qu'on y répondrait évasivement : on aurait ainsi offert à la France un prétexte pour occuper les provinces rhénanes prussiennes; le gouvernement français a montré beaucoup de mauvaise humeur quand ce plan a échoué; mais tout danger n'est pas évité pour la Prusse et pour les autres états. Si la révolution polonaise continue, si la Prusse est amenée à se joindre de quelque façon à une action active contre les Polonais, l'empereur des Français, tôt ou tard, sous un prétexte ou un autre, entrera certainement dans les provinces prussiennes pour obliger la Prusse à la neutralité. » Il exhorte le roi des Belges à user de son influence sur le roi de Prusse pour qu'on ne fournisse aucun prétexte à la France.

Palmerston faisait le guet autour de Napoléon III : il laissa lord Russell écrire dépêches sur dépêches, faire des discours à Blairgowrie, demander naïvement des institutions représentatives pour la

Russie aussi bien que pour la Pologne; il arrêta ce beau zèle au moment opportun, au moment *physiologique* où la rupture fut consommée entre la France et la Russie. L'idée d'une coalition franco-russe l'avait sans cesse hanté et obsédé depuis la guerre de Crimée; c'en était fait. Ce n'était plus du côté de la France que la Russie regardait, elle avait fait son pacte avec la Prusse. Palmerston signifia à lord Russell qu'il fallait mettre le dernier post-scriptum à sa trop longue correspondance avec le prince Gortchakof. Il ne fut plus question de la Pologne : l'alliance du nord était faite. Des paroles mystérieuses avaient été portées à Londres, et Palmerston eut de quoi se consoler de la déconvenue de son ministre des affaires étrangères.

Il n'a plus qu'une pensée : il pressent la grande guerre européenne, la lutte entre la France et la Germanie; il veut la retarder autant qu'il est en lui, gagner du temps, craignant toujours que la France n'en sorte triomphante, qu'elle ne porte sa frontière jusqu'au Rhin, et ne prenne la Belgique avec les provinces rhénanes allemandes. Napoléon III, qui ne cessait de remuer des « idées, » invita les souverains de l'Europe à un congrès qui, dans son esprit, devait remplacer les traités surannés de 1815 par un ensemble de combinaisons politiques appropriées à des besoins nouveaux. Lord Palmerston n'eut garde de se jeter dans cette mer sans rives d'un congrès universel. Il donna confidentiellement au roi Léopold les explications suivantes (lettre du 15 novembre 1863) : « Le sujet que traite la lettre de votre majesté est de grande importance et demande mûre considération. Nous avons répondu à l'empereur, en substance, que nous n'admettons pas que les traités de Vienne aient perdu leur force, que bien au contraire ils sont la base des arrangemens existans en Europe; que, pour le congrès proposé, avant que nous n'arrivions à une décision, nous aimerions à connaître les sujets qu'il aura à discuter et les moyens qu'il aura de donner effet à ses décisions. » Il ne cache pas au roi des Belges que, dans sa pensée, il n'y aura pas de congrès. L'empereur Napoléon III n'y croit pas plus que lui. Tout ce qu'il a voulu, c'est agiter les cours et l'opinion publique. M. Drouyn de Lhuys, quand on lui demande comment procéderait le congrès, dit qu'on pourrait reprendre les traités de 1815 article par article, effacer ceux qui se trouvent de fait annulés, et garder le reste sous le nom de traité de 1863, un nom qui ne rappellerait pas à la France Waterloo et Sainte-Hélène. « C'est là, dit Palmerston, un sentiment naturel chez des Français; mais faut-il que toute l'Europe s'assoie autour d'une table pour faire plaisir à la nation française? Ceux qui tiennent en ce moment leurs provinces avec un bon titre de propriété qui a plus de cinquante ans de date, ne seront pas particulièrement désireux

de voir discuter ce titre avec les altérations de frontières que des voisins bienveillans pourraient suggérer. » Obtiendra-t-on, si l'on en vient aux détails, du roi d'Italie de renoncer à la Vénétie et à Rome? C'est ce qu'il ferait en signant au traité proposé. Obtiendra-t-on de l'Autriche et du pape de donner leur sanction aux nouvelles acquisitions du royaume italien? « Si le congrès, dit Palmerston, entrait dans le vaste champ des changemens territoriaux possibles, quelles querelles et quelles animosités nous verrions naître! la Russie redemanderait tout ce que le traité de Paris lui a fait perdre; l'Italie demanderait la Vénétie et Rome; la France, au nom de la géographie, demanderait la frontière du Rhin; l'Autriche montrerait combien il serait avantageux qu'on lui donnât la Bosnie et la Moldo-Valachie; la Grèce aurait un mot à dire sur la Thessalie et l'Épire; l'Espagne s'étonnerait que l'Angleterre songe à conserver Gibraltar; le Danemark dirait que le Slesvig est géographiquement une part du Jutland, que le Jutland faisant partie intégrante du Danemark, le Slesvig doit être dans le même cas; la Suède réclamerait la Finlande, et les gros états allemands trouveraient opportun de médiatiser une nuée de petits princes. »

Dans une lettre qu'il écrit quelques jours après à lord Russell (2 décembre 1863), il prouve encore que le congrès est une pure chimère; pour mieux toucher le cœur de son lieutenant, il dit que l'empereur veut sauver ce qui reste du pouvoir temporel du pape, en donnant à ce restant une garantie européenne collective. L'empereur pourrait alors retirer son armée d'occupation; « la France et les puissances catholiques s'uniraient volontiers pour un tel arrangement, et la Russie pourrait y adhérer par complaisance pour la France. L'Italie serait embarrassée, mais on pourrait lui forcer la main. Nous serions, nous, placés dans ce désagréable dilemme, forcés ou de refuser et de prendre une position directement hostile au pape et antipathique à nos compatriotes catholiques, ou de donner une sanction et une garantie formelle au pouvoir temporel du pape... Ç'a été là probablement un des piéges tendus par Napoléon pour les stupides oiseaux qu'il essaie de prendre. »

Ce « statu quo » auquel Palmerston s'attachait avec obstination et qu'il redoutait de voir ébranlé par un congrès allait bientôt recevoir les rudes coups de la guerre. La question du Slesvig-Holstein était un sujet favori de moquerie pour Palmerston : elle n'avait jamais été, disait-il, parfaitement comprise que par un professeur allemand, et ce professeur en était mort. Le sujet n'était pourtant pas des plus plaisans pour l'Angleterre, et la question des duchés, nourrie dans les universités, grossie par le Bund, prit bientôt la forme brutale d'une conquête. Certes, s'il y avait un petit état qui méritât les sympathies actives de la Grande-Bretagne, c'était le

royaume qui tenait l'entrée de la Baltique, dont l'Angleterre avait naguère pris la flotte de vive force pour l'empêcher de tomber dans les mains de Napoléon Ier, qui enfin venait de lui donner une princesse de Galles. La « rose du Danemark » ne put sauver son pays natal : quand l'exécution fédérale commença et quand deux puissans empires unirent leurs forces contre le Danemark, il fut question un moment d'une médiation anglo-française; l'Angleterre devait envoyer une escadre à Copenhague et la France mettre un corps d'armée sur les frontières de la Prusse. Voici ce que Palmerston écrivait à lord Russell à propos de ces projets :

« Mon cher Russell, je partage tout à fait votre indignation. La conduite de l'Autriche et de la Prusse est honteuse et mauvaise, et l'une de ces deux puissances sera punie avant que ces affaires ne soient terminées. J'ai toutefois des doutes sur l'opportunité des mesures que l'on propose de prendre. Le gouvernement français refusera sans doute de s'y associer, à moins qu'il ne soit tenté par la suggestion que l'on fait de mettre une armée sur la frontière rhénane en cas de refus de l'Autriche et de la Prusse, refus qu'on peut tenir pour certain... La vérité est qu'un conflit militaire avec toute l'Allemagne sur le continent serait une entreprise sérieuse. Si la Suède et le Danemark coopéraient activement avec nous, nos 20,000 hommes pourraient beaucoup; mais l'Autriche et la Prusse en amèneraient 200,000 ou 300,000 sur le terrain, et les petits états allemands se joindraient à elles. En second lieu, bien qu'il soit très utile de rappeler aux Autrichiens et aux Prussiens les dangers qu'ils courent chez eux, l'Autriche en Italie, en Hongrie et en Gallicie, la Prusse dans ses provinces rhénanes, il n'est point de notre intérêt de suggérer à la France une attaque sur le territoire rhénan de la Prusse. La Prusse n'aurait que ce qu'elle mérite si cette attaque était faite, et si la Prusse reste dans son tort, nous ne pouvons prendre parti avec elle contre la France; mais la conquête de ce territoire par la France serait mauvaise pour nous et affecterait sérieusement la position de la Hollande et de la Belgique. En somme, il me semble que le meilleur est d'attendre un peu avant de prendre quelque forte mesure. » (13 février 1866.)

L'Angleterre se trouvait isolée; Napoléon III, piqué d'avoir vu l'Angleterre souffler sur la bulle du congrès, attendait des propositions qu'on n'était point disposé à lui faire : la Russie était liée par les promesses mystérieuses qui avaient été échangées pendant l'insurrection de Pologne. Palmerston, irrité, attendait une occasion; après la prise de Düppel, il apprend qu'il est question de renforcer la flotte allemande dans la Baltique, il demande une entrevue au comte Apponyi, et lui dit que, si une escadre autrichienne passe dans les eaux anglaises pour aller dans la Baltique et coopérer

aux opérations contre le Danemark, il considérera cet acte comme une insulte à l'Angleterre. Il ne pourrait pas, il ne voudrait pas subir cet affront : la guerre deviendrait inévitable. Le comte Apponyi lui répondit qu'il avait déjà été informé par le roi des Belges que, si une escadre autrichienne arrivait dans la Manche, elle serait suivie par une escadre anglaise, mais que cette éventualité n'était pas à craindre; on ne verrait pas arriver d'escadre autrichienne.

Ainsi Palmerston ne trouvait que l'Autriche sur qui faire tomber sa colère, et cette colère était destinée à s'évaporer dans une simple conversation. Il n'en restait qu'une mauvaise humeur dont le roi Léopold était le confident : « Les événemens de cette guerre danoise forment dans l'histoire d'Allemagne une page qu'un Allemand honnête et généreux ne pourra regarder plus tard sans rougir. » Une conséquence en ressort avec certitude : si le bon ami et voisin de Paris se met dans la tête de priver la Prusse de ses provinces rhénanes, l'Angleterre ne lèvera pas le doigt, pas une voix ne s'élèvera, on ne votera ni un homme ni un shilling pour résister à ce juste châtiment du monarque prussien, et quand la France et l'Italie se prépareront à délivrer l'Italie du joug autrichien, la joie avec laquelle on apprendra le succès de cette entreprise sera doublée par le souvenir du Holstein, du Lauenbourg, du Slesvig et du Jutland (28 août 1864.) »

Le sacrifice du Danemark une fois accompli, Palmerston ne fut pas long à se consoler : il ne versa pas de pleurs inutiles sur les duchés. Il avait toujours eu une haute opinion de l'armée prussienne : le duc de Wellington lui avait dit que cette armée n'avait rien perdu pendant la longue paix qui suivit 1815, et avait prédit qu'elle étonnerait un jour l'Europe. Elle avait montré quelques-unes de ses qualités pendant la guerre des duchés. Palmerston voyait enfin surgir sur le continent la force qu'il voulait opposer à la France impériale; aussi écrivait-il à lord Russell, dès le 13 septembre 1853 : « Il était malhonnête et injuste de priver le Danemark du Slesvig et du Holstein. Autre chose est de savoir comment on disposera de la manière la plus favorable aux intérêts de l'Europe de ces deux duchés séparés du Danemark. Il me semble qu'il vaut mieux augmenter la puissance de la Prusse que de composer un autre petit état qui s'ajoutera à la constellation des minces corps diplomatiques qui encombrent l'Allemagne et qui la rendra plus faible qu'elle ne devrait être dans l'équilibre général de l'Europe. La Prusse actuelle est trop débile pour être honnête ou indépendante dans son action, et pour l'avenir il est désirable que l'Allemagne, dans son ensemble, soit forte pour contrôler ces deux pouvoirs ambitieux et agressifs, la France et la Russie, qui la pressent à l'est et à l'ouest. Pour la France, nous savons combien elle est

remuante et agressive, combien prête à se jeter sur la Belgique, sur le Rhin, sur tout ce qu'elle pourrait prendre sans trop d'effort. Pour la Russie, elle deviendra avec le temps un empire presque aussi grand que l'empire romain. Elle sera maîtresse, quand elle voudra, de toute l'Asie, sauf l'Inde britannique; quand des arrangemens éclairés lui donneront un revenu proportionnel à son territoire, quand les chemins de fer abrégeront les distances, elle aura à sa disposition un nombre d'hommes énorme, des moyens pécuniaires gigantesques. Bien que je condamne tout l'ensemble de la conduite de l'Autriche et de la Prusse vis-à-vis des duchés, j'avoue que j'aimerais mieux les voir incorporés à la Prusse que devenir un astéroïde nouveau dans le système européen. »

Le vœu de Palmerston fut accompli : il n'assista pas toutefois à la suite du drame commencé dans les duchés, et ne fut pas témoin des événemens qui transformèrent l'Allemagne. Ces astéroïdes dont il ne parlait qu'avec dédain furent entraînés de gré ou de force dans l'attraction de la grande puissance, destinée dans ses vœux à arrêter l'ambition russe et l'ambition française. Cette Autriche contre laquelle il avait tant lutté, qu'il avait poursuivie de ses sarcasmes, qui était à ses yeux une sorte de grande Babylone politique, fut violemment expulsée de la confédération germanique, et ses malheurs dépassèrent les espérances les plus audacieuses de ses ennemis. Il ne fut pas donné à Palmerston d'assister au châtiment de l'ambition impériale; il ne vit pas revenir en Angleterre son « fidèle allié » sans couronne et sans épée.

Si la mode était encore aux « dialogues des morts, » quelle rencontre on pourrait imaginer entre les ombres de ces deux hommes qui avaient ensemble tenu dans leurs mains les destinées du monde! Il ne serait que trop facile à Palmerston d'accuser Napoléon III, il lui reprocherait de n'avoir pas su tirer un parti durable de l'alliance anglaise, de l'avoir sacrifiée à des chimères, d'avoir lâché la proie pour l'ombre, d'avoir trop compté sur la Russie, sur l'Autriche, d'avoir secrètement trafiqué de la Belgique, d'avoir préparé des changemens que l'Angleterre ne pouvait subir sans déshonneur et auxquels elle ne pouvait s'opposer sans engager une lutte désespérée. Napoléon pourrait lui répondre qu'il avait tout donné à l'alliance anglaise et qu'il en avait reçu peu de chose, qu'il avait abaissé sans profit pour la France l'ambition de l'empereur Nicolas, mais que, dès le lendemain de la guerre de Crimée, il avait senti partout la résistance invincible de l'Angleterre, que Palmerston avait tout fait pour lui dérober la reconnaissance de l'Italie, que s'il n'avait pu empêcher l'annexion de la Savoie, il avait tendu autour des frontières septentrionales de la France des toiles que la diplomatie française n'avait jamais pu percer, qu'il avait refait contre la France une

sorte de coalition morale, soutenu les faibles et enhardi les forts, qu'il avait opposé des refus dédaigneux à toutes les tentatives pacifiques faites pour assurer un nouvel équilibre européen.

Les deux natures de Palmerston et de Napoléon III étaient trop opposées pour que leur alliance, on pourrait presque dire leur complicité, pût être de longue durée. Sans doute ils se ressemblaient par beaucoup de points : ils étaient aussi peu difficiles l'un que l'autre sur le choix de leurs amis, aussi peu scrupuleux sur les moyens; ils avaient les mêmes antipathies pour les « vieux partis » français, ils croyaient tous deux la France indigne de la liberté; mais, tandis que l'empereur cherchait toujours les moyens de faire accoucher la destinée de force, l'esprit froid, dur et positif de Palmerston ne sortait jamais du présent. L'un se nourrissait de rêves et l'autre de faits.

Leurs fins devaient être aussi différentes que le soir d'un beau jour et que l'heure où la nuit jette son manteau sur une tempête. Palmerston mourut debout sur ce faîte de puissance d'où personne ne songeait plus à le faire descendre. Il avait fait partie de seize parlemens, de tous les ministères qui se succédèrent de 1807 à 1865, à l'exception des deux ministères Robert Peel et Derby. L'Angleterre avait récompensé par une admiration presque sans réserve le patriotisme toujours jeune et ardent du vieux *Pam*. Tout lui avait été pardonné parce qu'il avait beaucoup haï; il n'avait rien aimé avec passion que son pays : ni la justice, ni la liberté, ni l'humanité, ni la morale, rien de ce qui attache l'homme à sa patrie céleste. C'était un *mondain* en politique; il n'eut toute sa vie qu'un but, il lui importait peu de paraître lui-même, mais il voulait faire paraître l'Angleterre. Il ne vit pas la Russie déchirer le traité de Paris, l'Union américaine triomphante obtenir de l'Angleterre une indemnité pour les dommages causés par l'*Alabama*, l'empire ottoman menacé d'une ruine irrémédiable.

Si l'on ne songe qu'à l'Angleterre, on peut dire que Palmerston mourut à temps; si l'on fait un retour sur la France, il faut confesser qu'il mourut trop tôt : nous ne craignons pas de le dire, nos malheurs eussent été pour lui une suprême satisfaction. Le pain de l'illusion est un pain empoisonné; trop de gens nous l'ont offert, trop de gens ont falsifié l'histoire pour ménager notre sensibilité. Ne prenons plus le rictus de la haine pour un banal sourire. Nous avons aujourd'hui le loisir de chercher, le devoir de dire la vérité sur toute chose; en ce qui concerne lord Palmerston, elle se résume en deux mots : il fut un grand ennemi de la France.

AUGUSTE LAUGEL.

L'ÉGYPTE

SOUS LE GOUVERNEMENT D'ISMAÏL-PACHA.

I.

Les événemens survenus en Turquie auront-ils une influence sur le gouvernement de l'Égypte? Oui, sans doute, si la mort d'Abd-ul-Aziz et l'avénement de Mourad V ont une portée plus haute qu'une simple révolution de palais. Une réforme sérieuse en Turquie réagirait probablement sur l'administration égyptienne, car Ismaïl-Pacha n'est point indépendant, et, plus la Turquie est faible, plus elle tient à conserver l'intégralité de ses droits. La province d'Égypte est une partie principale de l'empire; elle ne coûte rien et rapporte beaucoup. Elle est peuplée d'habitans naturellement dociles et laborieux. Elle fournit au besoin de bons soldats. Enfin elle est en communauté de religion avec Constantinople, toutes considérations propres à resserrer les liens qui l'unissent à la Turquie au profit exclusif de celle-ci.

Si la direction supérieure du gouvernement métropolitain se fait plus vivement sentir au Caire, devra-t-on s'en féliciter? Les Égyptiens peuvent avoir une condition pire. Peuvent-ils en espérer une meilleure? Pour répondre à cette question, il faut récapituler et étudier les actes principaux de l'administration de l'Égypte pendant les quinze dernières années, car l'avénement du chef actuel de cette province date déjà du 18 janvier 1862. Ce n'est pas un examen facile assurément, le gouvernement de l'Égypte n'ayant à rendre compte à personne de son administration intérieure, n'ayant point une politique publique à exposer et à soutenir, n'ayant subi jusqu'à présent aucun contrôle sérieux, ne dressant qu'un budget arbitraire, sans obligation de se renfermer dans les crédits ouverts ou d'appliquer réellement les dépenses à ces crédits, enfin ne sup-

portant, disons mieux, ne comprenant pas l'existence d'une presse quelconque, sinon pour l'enregistrement des communications officielles. Ces obscurités sont augmentées par les réticences ordinaires de la politique orientale, dont les détours sont passés en proverbe. Pour s'y guider, toutes les lumières de l'impartialité, du désintéressement et de la bonne foi sont à peine suffisantes. A chaque pas, l'on se demande si l'on est aux prises avec une réalité ou si l'on est le jouet d'une illusion. Les faits sont-ils seulement des apparences? Les raisons qu'on en donne ouvertement servent-elles seulement à dissimuler des motifs inavoués? En écoutant les hommes du gouvernement, n'est-on pas dans le doute de leur faire injure par trop de défiance ou de leur prêter à rire par trop de crédulité? Faut-il prendre au sérieux certains actes inexpliqués et difficiles à comprendre ou les considérer comme accomplis uniquement en vue de donner le change à l'Europe? Embarrassante alternative! L'histoire, privée des fils conducteurs de la presse et des documens administratifs, en est réduite à tâtonner dans un dédale où il est presque impossible de discerner le droit chemin. Aussi est-elle tenue à beaucoup de réserve et de ménagemens pour éviter toute injustice, car mieux vaut innocenter un coupable que condamner un innocent.

Le gouvernement d'Ismaïl s'est donné dès l'origine beaucoup de mouvement. L'Europe en a cherché curieusement le motif. Les Égyptiens ne demandaient pas cette agitation. L'administration a pris un rôle de réformateur. On en a été surpris et l'on a douté de la sincérité et de la durée de cette métamorphose. On s'est dit tout de suite qu'elle procédait, par voie indirecte, à des fins inconnues. Lorsqu'elle a obtenu un semblant de réussite, chacun s'est demandé s'il fallait la féliciter de son succès, ou si les félicitations ne seraient pas une ironie. Au fond, il a semblé qu'elle payait ses triomphes beaucoup plus cher qu'ils ne paraissaient valoir. C'est ainsi qu'on a jugé ses principaux actes : la suppression de la corvée, la concession au vice-roi de l'hérédité directe de ses descendans, celle du titre honorifique de khédive, la réforme judiciaire, la réforme financière. Le gouvernement de l'Égypte n'eût-il pas été mieux inspiré en administrant cette province dans le *statu quo* d'un absolutisme éclairé et humain?

Quand Ismaïl est arrivé à la vice-royauté, les avenues de son trône de vassal étaient encombrées de morts illustres. Ces catastrophes auxquelles il était resté certainement étranger en avaient rendu l'accès et les premiers pas difficiles : Toussoum, Ibrahim, Ismaïl, Mohammed-Saïd, tous les quatre fils de Méhémet-Ali, étaient morts jeunes : Ibrahim, le vainqueur de Nézib, atteint de

phthisie; Ismaïl, brûlé vif dans une expédition au Soudan; Mohammed-Saïd, emporté en quelques jours à l'âge de moins de quarante ans; Abbas-Pacha, fils de Toussoum, étranglé dans son palais; Achmet, frère aîné du vice-roi actuel, noyé dans le Nil par un accident de chemin de fer. Le trouble de ces événemens successifs fut augmenté aussitôt après l'avénement d'Ismaïl par un incident imprévu qui força le gouvernement nouveau à se prononcer plutôt qu'il ne l'aurait souhaité, entre l'Orient et l'Europe, en faveur de la civilisation et du christianisme.

Le vice-roi précédent, Mohammed-Saïd, était exempt de préjugés religieux : bon musulman, il ne partageait pas les haines irréconciliables de ses coréligionnaires; ses ministres étaient Turcs; ses cliens préférés, ses familiers étaient Européens. La vieille Turquie en ressentait un grand scandale. Exclue des emplois, elle attendait l'avénement d'Ismaïl comme le signal d'un retour au pouvoir. Ce prince, sans excès de zèle, n'avait pas pu décourager complétement cette espérance, car un héritier présomptif est toujours censé de l'opposition. Quand sonna l'heure de sa vice-royauté, les vieux Turcs s'exaltèrent; leur ambition impatiente ranima le feu de la foi; ils poussèrent le commun des croyans à une sorte d'insurrection contre la colonie européenne. A leur instigation, trois soldats fanatisés maltraitèrent sans provocation un Français dont la cause fut immédiatement prise en main par notre consul d'Alexandrie. Réparation fut demandée. Le gouvernement local, quoique innocent du méfait, hésita; ce fut un tort, car cette irrésolution ne satisfit personne. Les coupables furent pourtant dégradés publiquement et exilés; ils s'en tiraient à peu de frais et devaient s'estimer heureux d'avoir évité les coups de courbache, c'est-à-dire le knout égyptien. Donc le parti chrétien se considéra comme offensé, et le parti turc fut mécontent. Méhémet-Ali ne prenait pas tant de précautions malheureuses, le jour où il faisait charger à grands coups de canne, par sa police, le convoi d'un fidèle croyant qui, après son décès, *refusait* de traverser le quartier franc pour gagner sa dernière demeure. Les porteurs l'avaient posé à terre, à l'entrée du *mouski*, disant que leur mort ne voulait pas avancer dans la crainte d'être souillé par le contact impur des giaours. Le grand-pacha rectifia les idées posthumes de ce dévot musulman et lui rendit le mouvement à coups de bâton sur le dos des porteurs! C'est qu'il avait l'esprit bien supérieur et bien libre de toute attache religieuse qui aurait gêné sa juste ambition. Mais depuis lors, — à l'exception d'Ibrahim et de Saïd, ses fils, — les gouverneurs de l'Égypte ont subi les Européens plutôt qu'ils ne les ont aimés.

Comment s'en étonnerait-on? Le mahométisme et le christia-

nisme ne sont-ils pas inconciliables? Le despotisme oriental peut-il adopter sincèrement une civilisation dont l'effet est de le dépouiller d'une partie de ses prérogatives? La polygamie humiliera-t-elle volontiers son principe devant la règle de l'union chrétienne avec une femme unique et libre? La religion basée sur les jouissances matérielles promises au vrai croyant est-elle compatible avec les seules félicités immatérielles que puissent ambitionner les disciples de Jésus-Christ? Non, certes. Entre mahométans et chrétiens, le contact est admis comme indispensable, mais ne va jamais jusqu'à une amitié vraie, laquelle ne peut exister sans réserve. En Égypte, comme dans les autres pays musulmans, on peut reconnaître la nécessité de supporter les infidèles et de vivre à côté d'eux, mais sans aucune sympathie. Tout froisse en eux, et leur supériorité même, œuvre du démon, n'est pas le moindre motif de répulsion, bien qu'on l'utilise et qu'on en abuse au besoin sans scrupule. Ces sentimens sont mitigés, dans les régions élevées, par l'habitude du monde et les devoirs d'une certaine impartialité; mais ils existent. Ils existent en Algérie, comme en Égypte et en Turquie, et, de quelque manière qu'on envisage les choses, il faut se persuader qu'entre musulmans et chrétiens il n'y a jamais que la force. Tous les voyageurs attentifs ont cent fois constaté ce fait et ils ont pu lire autour d'eux dans tous les regards la malveillance à peine dissimulée.

L'épreuve que le gouvernement du Caire venait de subir et le désir d'éviter le renouvellement d'incidens du même genre lui inspira l'idée d'adopter un principe politique, en apparence irréprochable, méritoire même, mais qui fut qualifié d'expédient. Ce principe nouveau, inattendu en Égypte, c'étaient les intérêts du peuple égyptien, le bonheur du peuple égyptien. Ce fut une trouvaille, et la colonie européenne, en supposant qu'elle eût des réclamations à produire, ne pouvait manquer d'avoir bouche close quand on lui opposerait « le bonheur du peuple égyptien! » En vain pourrait-elle se demander : où est le peuple en Égypte? On n'y voit que des paysans réduits par le fait en servage. N'importe! par cette adresse de langage, les Européens furent avertis qu'ils ne devaient plus prétendre à une sollicitude particulière. Un concurrent surgissait, invincible et impalpable : « le bonheur du peuple! » Prétexte trompeur de la cupidité et de l'ambition dans tous les pays du monde!

On le fit bien voir lorsqu'il s'agit, l'année suivante, des intérêts compromis de la société du canal de Suez. La concession de ces travaux avait été accordée par Mohammed-Saïd; le capital était souscrit; les travaux commencés, il n'y avait plus à lever qu'une difficulté : l'autorisation de la Porte. Cette autorisation avait été ré-

servée comme une simple formalité. On s'en servit comme d'un moyen de ruiner l'entreprise. Le gouvernement égyptien méditait-il réellement d'en arriver à cette extrémité? C'eût été de sa part une grande maladresse, car il y eût perdu beaucoup d'argent et beaucoup de renommée; mais ce but était certainement celui de l'Angleterre, à laquelle il ne faut plus rien reprocher, puisqu'elle a reconnu son tort.

On avait adopté la combinaison suivante. On croyait alors qu'il était impossible d'accomplir en Égypte un travail considérable, surtout un travail de terrassement, autrement qu'à force de bras. C'était la tradition justifiée par l'histoire, depuis la plus haute antiquité jusqu'au règne de Méhémet-Ali, qui fit creuser le canal Mamoudieh par les fellahs. Les moyens mécaniques inventés par nos ingénieurs semblaient inapplicables dans un pays séparé de l'Europe par toute l'étendue de la Méditerranée et privée de ce genre d'industrie. Avant la création de la marine à vapeur, les communications avec l'Égypte étaient lentes et de longue durée. Le transport de machines industrielles était très difficile et très coûteux. Il avait donc été convenu que le canal serait creusé de mains d'hommes, et Mohammed-Saïd avait promis de consacrer à ce travail de quinze à vingt mille fellahs qui se succéderaient de mois en mois et que la compagnie du canal rétribuerait à raison de un franc par jour. Un grand fossé à creuser de Port-Saïd à Suez, sans écluses, sans aucun travail d'art, n'était pas une œuvre au-dessus de l'intelligence ou des forces des Égyptiens. Mohammed-Saïd avait réduit son armée, et il dirigeait ses recrues sur les chantiers du canal. On ne consultait pas leur goût; mais si leurs préférences avaient été demandées, on peut affirmer avec certitude qu'entre la pioche et le fusil, entre l'école gratuite du peloton et le service rétribué de la compagnie, ils auraient opté pour la compagnie et pour la pioche. Aussi Mohammed-Saïd n'avait pas hésité à tenir ses engagemens en fournissant aux ateliers du canal les contingens nécessaires. Il n'avait pas attendu l'assentiment que la Porte tardait à donner. Il avait le mérite de garder le sentiment de son illustre origine. Fils de Méhémet-Ali, frère d'Ibrahim-Pacha, il avait le respect de cette parenté glorieuse. Il croyait témoigner ce respect en conservant intact ce que les traités de 1841 lui avaient laissé d'indépendance. L'autorisation du sultan tardant à venir, il s'était arrangé, non pour s'en passer, mais pour l'attendre sans inconvénient en laissant les travaux suivre leur cours.

Mais l'adversaire avait calculé qu'il suffirait probablement de priver la compagnie des ouvriers indigènes pour l'empêcher d'accomplir son œuvre. C'est ici que la théorie du « bonheur du peuple

égyptien » eut son plein et entier effet. On déclara que la corvée égyptienne était incompatible avec ce bonheur, et la Porte fit savoir qu'elle ne pouvait autoriser une pratique si contraire aux droits de l'homme et du citoyen. C'était un beau thème pour des avocats. En Égypte, on savait d'avance qu'on pouvait compter sur leur amplification et leur faconde. Il se pouvait bien qu'ils n'eussent pas la moindre notion des mœurs de l'Égypte et de la condition des Égyptiens, mais à coup sûr on les savait ferrés sur les principes de 89, cela suffisait pour qu'on obtînt leur concours et qu'ils méritassent d'opulens honoraires. On savait aussi qu'en France on se paie volontiers d'idées creuses et de mots sonores. On se préparait à profiter de ce faible.

Nous vîmes donc un jour arriver à Paris un délégué du gouvernement vice-royal, diplomate intelligent, habile à exploiter les faiblesses humaines. Il proposait la réduction des contingens de corvée à 6,000 hommes. On aurait pu lui objecter qu'il faisait bon marché de son principe. La corvée était-elle haïssable, il fallait l'abolir, et le nombre en ce cas « ne faisait rien à l'affaire ; » mais ses larmes et ses procédés de séduction furent si étourdissans qu'il ne laissa pas le temps de la réflexion. L'intérêt et le bonheur du peuple furent ses principales cordes, mais il en fit résonner bien d'autres. Il s'insinua dans la presse, il y fit des prosélytes, et bientôt nous assistâmes à un étrange spectacle. Il y eut en France, au détriment d'intérêts français, un patriotisme égyptien, un libéralisme égyptien et des influences égyptiennes. Nous eûmes : consultations pour le vice-roi, procès pour le vice-roi, émeute de journaux pour la même cause, lesquels ne prirent pas toujours la peine de préparer leur évolution, soulèvement de diplomates qui payèrent même de leur position ce zèle extraordinaire.

Quel était le secret de cette affaire? Pourquoi tant de bruit et tant de dépenses? La vérité peut se résumer en quelques mots : les Anglais voulaient la ruine de l'entreprise, le sultan voulait satisfaire les Anglais ; le vice-roi voulait se réserver les bras de ses sujets pour la culture de ses immenses domaines. La justice française voyait bien les fils de la comédie, mais pouvait-elle se prononcer en faveur du travail obligatoire? Pouvait-elle refuser à un prince les moyens d'alléger les prétendues souffrances de son peuple? Elle rendit un verdict en sa faveur, et le complot était sur le point de réussir, quand M. de Lesseps prit la résolution hardie de refuser nettement les hommes de corvée et de les remplacer par le travail mécanique. Il réclamait une indemnité! et comment la lui refuser? Le gouvernement français appuyait cette juste demande. Ce fut un coup de théâtre. L'intrigue, habilement ourdie, fut déjouée, et le

trésor égyptien fut invité à payer une indemnité de 124 millions. En y ajoutant la dépense de la lutte, chacun comprit que le sacrifice à subir par le gouvernement de l'Égypte était hors de proportion avec les avantages de sa victoire. On se demanda si réellement l'abolition de la corvée en était le prix. Un acte d'humanité ne saurait se payer trop cher; mais l'humanité était-elle intéressée dans cette affaire, la première qui ait signalé l'apparition du nouveau gouvernement égyptien sur la scène politique? Les gens défians crurent découvrir la raison de sa conduite dans son intérêt particulier. Le vice-roi d'Égypte possède personnellement la huitième partie des terres du pays, et, pendant la durée de son gouvernement, il n'a cessé d'accroître cette fortune territoriale, nous dirons par quelle douceur mêlée de force. Agriculteur et commerçant habile, disposant de capitaux considérables, il a su, par une intelligente exploitation, réaliser des bénéfices énormes. Les cultures industrielles, celle du coton spécialement pendant la guerre d'Amérique, ont enrichi son trésor. L'occasion de s'y livrer, opportunément saisie, a démontré les aptitudes de l'opulent propriétaire. Des cargaisons de produits, expédiées d'Égypte au bon moment et toute affaire cessante, même au moyen du séquestre momentané des chemins de fer, ont fait affluer au Caire des sommes très importantes; mais pour entretenir le cours de ce Pactole, les ouvriers agricoles devaient continuer à retourner, à semer, planter et arroser les terres du vice-roi. Quelqu'un est-il convaincu que la corvée ait jamais été étrangère à leurs services? Dans quelle proportion participaient-ils aux bénéfices de l'exploitation? Leur sort différait-il beaucoup de celui d'esclaves attachés à la terre? Voyait-on sur les immenses domaines de son altesse des fermiers, des valets de ferme, des ouvriers payés à la journée? Non, dirait-on. La constitution de la société en Égypte ne comporte pas ces classes. D'accord, mais n'aurait-on pas dû faire la lumière sur ce point, décrire exactement et définir les rapports existant entre le réformateur et les corvéables, dire comment ceux-ci avaient été élevés à la dignité et aux priviléges d'hommes libres? On eût apaisé les protestations de la conscience publique; on eût prouvé la sincérité des revendications, et surtout on eût démontré ce qui importait le plus : l'amélioration véritable du sort de la population agricole. Il y a encore aujourd'hui des sceptiques qui ne croient pas à la suppression du travail obligatoire et gratuit en Égypte. La corvée rémunérée était, disent-ils, d'un mauvais exemple pour les cultivateurs égyptiens, soumis au travail forcé et gratuit, particulièrement sur les terres des grands propriétaires. Il fallait le faire cesser. Tel aurait été le but de la campagne dirigée contre le canal de Suez par l'habile général de son altesse,

Nubar, qui n'était pas encore pacha. Est-ce vrai? est-ce faux? Le doute malheureusement subsiste. Qui trompe-t-on? demandent les incrédules. Il y aurait un moyen de faire tomber les écailles de leurs yeux : ce serait de démontrer que les fellahs sont libres partout, même sur les grands domaines, qu'ils ne sont jamais assujettis au travail sans salaire, au profit d'aucun personnage, qu'ils ne sont point corvéables, ni *taillables à merci*. Démonstration difficile ! En attendant, cette partie de la constitution égyptienne reste dans une obscurité inquiétante pour le bonheur du peuple, inquiétante pour la bonne renommée du gouvernement.

Les prétentions du vice-roi étant admises, les contrats avec la compagnie du canal annulés, la Porte satisfaite, il ne restait plus qu'à faire les comptes. Avait-on seulement remporté une victoire à la Pyrrhus? Les avantages obtenus compensaient-ils la peine et les dépenses? On a fait récemment le bilan de la dette égyptienne. Les sommes payées à l'entreprise du canal ont été alignées comme une excuse des embarras financiers de l'Égypte. M. de Lesseps a rectifié ces calculs. Le vice-roi, dit-il, a fait une bonne affaire, et voici son raisonnement. Lorsque le gouvernement égyptien acheta 177,642 actions, elles furent payées au capital nominal, c'est-à-dire 500 francs l'une, soit en tout 88,821,000 francs. Ces actions valent au cours récent de la Bourse à peu près 130 millions de fr. Est-il juste d'attribuer à une telle opération le déficit du trésor vice-royal? Il a plu à ce gouvernement de céder à l'Angleterre ces actions pour une somme ronde de 100 millions, et comme elles étaient dépourvues d'une partie de leurs coupons, aliénés pour d'autres besoins, il a fait un très grand bénéfice. C'est donc à d'autres causes qu'il convient d'attribuer la pénurie du trésor. A l'époque de la sentence arbitrale que le gouvernement avait imprudemment suscitée, l'avenir du canal de Suez était encore incertain. L'entreprise, exposée à de si rudes assauts, venait à peine d'être relevée d'une crise terrible par l'énergie de son fondateur. Il ne fallait pas être aussi intelligent que le pacha pour comprendre l'utilité de faire désormais cause commune avec la compagnie. Le moindre avantage de cette politique c'était sinon de rentrer dans son argent, du moins d'en sauver les intérêts. Ismaïl accepta donc définitivement et de bonne grâce l'existence de cette société, et il s'arrangea pour bien vivre avec elle.

Cette grosse affaire étant réglée, le gouvernement du Caire s'occupa d'une réforme intérieure dont la portée ne pouvait d'abord être bien comprise. Il s'agissait de la création d'un *Conseil de délégués des populations égyptiennes*. Quel était le but de cette innovation imitée de l'Occident? Voulait-on donner une satisfaction sans conséquence à l'opinion des peuples les plus avancés en civili-

sation? Allait-on voir fonctionner un parlement, lutter des partis, imposer un ministère d'opposition au vice-roi dans le pays du monde le plus absolu? Pourquoi dissimuler la vérité? Ce conseil des délégués fut considéré généralement comme une plaisanterie. On se dit qu'après tout son altesse pouvait bien se passer la fantaisie d'avoir des délégués, puisqu'il pouvait se donner celle de les faire bâtonner. Il faut être juste. Le vice-roi leur octroya les plus grands privilèges, et la loi électorale qu'il édicta fut une des plus sages et des plus libérales. Elle était digne de servir de modèle à tous les pays du monde sans aucune exception. L'article 2 disait que, pour être éligible, il fallait *être honnête*, loyal et capable. Le vice-roi avait vécu en Europe; il prenait ses précautions. L'article 4 exigeait que l'élu « eût des moyens d'existence. » L'article 5 rayait d'avance de la liste des éligibles « les hommes condamnés à une peine infamante. » Enfin les militaires étaient tenus en dehors du parlement. Cette institution égyptienne aurait pu être enviée dans d'autres pays de suffrage universel. Rien n'était omis de ce qui pouvait garantir la moralité des élections. D'abord la validité en était examinée par une commission du conseil auquel il était interdit d'avoir deux poids et deux mesures selon que des amis ou des contradicteurs étaient en cause. Enfin le vice-roi s'était réservé, par l'article 14, le droit de délivrer à chaque délégué un brevet constatant sa nomination pour trois ans.

Il n'était pas question d'honoraires dans ce décret. Les délégués avaient-ils bien compris le motif du dérangement qu'on leur imposait? Ils le prirent sans doute pour une application de la corvée non rémunérée. En sujets bien avisés, ils ne firent entendre aucun murmure. Le gouvernement leur présenta d'abord deux propositions connexes. Il leur demanda « de faciliter l'exécution des grands travaux d'utilité publique » et en outre « de fixer les époques de l'année où les impôts devraient être payés. » La première proposition demandait donc de l'argent; la seconde exprimait le désir de savoir quand on ferait le versement. Les délégués purent commencer à entrevoir le but de leur réunion beaucoup moins illusoire qu'on ne l'avait d'abord supposé.

Le 18 juillet 1871, l'assemblée reçut communication d'un budget pour l'année finissant au 10 septembre 1872. Les recettes, comprenant un impôt foncier, une dîme sur les dattiers, un impôt personnel et des patentes, des droits analogues à ceux de l'enregistrement, plus les recettes des douanes, des chemins de fer appartenant à l'état, et autres chapitres, s'élevaient à 1,458,729 bourses (1). Les dépenses, y compris le service de la dette publique, ne dépas-

(1) Une bourse vaut 500 piastres; la piastre représente 25 centimes et une fraction.

saient pas 1,283,829 bourses. Il en résultait un excédant de recettes de 174,899 bourses (22 millions de francs). Dans une situation si prospère, comment le gouvernement de l'Égypte a-t-il été amené à ses embarras financiers en moins de trois années? Cette comparaison suffit pour donner la valeur de la discussion, de l'examen et du contrôle institués par la création du *Conseil des délégués*. Il n'a certes jamais donné d'ennui à l'administration, et il a laissé arriver tout doucement le pays jusqu'au bord de la faillite, sans hasarder le moindre avertissement ou se permettre la moindre remontrance. Il lui appartenait peut-être, en qualité de délégué des populations, de réclamer une indemnité promise à des habitans de villages récemment dépouillés de leurs terres. Les paysans égyptiens ne sont pas propriétaires; ils tiennent leurs champs en location, et ils en vendent, avant maturité, la récolte sur pied à vil prix. Si peu que ce soit, pensent-ils, c'est autant de gagné sur le fisc. Les fellahs ressemblent aux Juifs du moyen âge qui se faisaient pauvres pour échapper aux exactions. Mohammed-Saïd-Pacha, le plus généreux des hommes, généreux jusqu'à la prodigalité, avait été touché de leur détresse, et leur avait concédé la propriété de terres libres autour de certains villages, afin de leur inspirer le goût des améliorations et de l'épargne. Le nouveau gouvernement les expropria, promettant aux uns le remboursement et amenant les autres par la persuasion à le supplier de prendre leurs terres. Le but de cette persuasion était facile à deviner. Quoique Ismaïl-Pacha soit un prince humain et nullement tyrannique, quoique les voies de douceur soient celles qu'il préfère, il est toujours bien difficile à un pauvre fellah de lui résister. Il n'y a pas en Égypte de meunier assez osé pour refuser son moulin au roi de Prusse. Quant aux indemnités de rachat, une fois l'expropriation accomplie, il n'en avait plus été question. Un Turc très éclairé, mais d'ancienne école, surpris de tous les biais de l'administration, s'était écrié dans le conseil des ministres : « A quoi bon toutes ces tergiversations? Si l'on veut une terre, qu'on la prenne. Méhémet-Ali n'y mettait pas tant de façons. » Le conseil des délégués des populations n'aurait-il pas pu prendre en main la cause des expropriés et rappeler leurs droits? C'eût été une sorte de protestation contre sa fabuleuse inutilité. Si humble qu'eût été sa requête, elle eût au moins prouvé son existence; mais il n'a démontré que sa complète insignifiance. Aussi n'est-il plus question de la décevante institution des délégués. Ils peuvent s'assembler ou se séparer sans exciter la moindre attention. L'une des premières garanties récemment promises aux créanciers du gouvernement égyptien, dans les décrets consacrés au paiement arriéré de la dette, consiste à soumettre désormais, non

au « conseil des délégués, » ce qui semblerait dérisoire, le budget de l'année, mais de le présenter à un *conseil supérieur du trésor*, composé de cinq Européens et d'un nombre égal de sujets indigènes. Cette disposition contient l'aveu implicite de l'impuissance et du discrédit profonds où sont tombés les « délégués de la population. »

II.

Une mesure vraiment politique, et dont les conséquences pourront être durables, est celle qu'a prise le vice-roi lorsqu'il a sollicité à Constantinople l'hérédité directe pour ses enfans. L'ordre de succession dans la famille de Méhémet-Ali a été réglé par le traité de 1841. Cet instrument diplomatique est resté l'un des actes les plus iniques de la politique contemporaine, dicté par la force au service des intérêts les moins avouables. L'Angleterre a « tiré les marrons du feu » pour la Russie, en mettant obstacle à la régénération de l'empire ottoman, que Méhémet-Ali pouvait seul accomplir. Avec la lettre des traités qui consacrent l'indépendance de cet empire, elle a tué l'esprit de ces mêmes traités. La Russie, en prêtant les mains à cette fausse politique qui a lâché la proie pour l'ombre, est restée dans son rôle d'adversaire de l'empire ottoman, et son gouvernement a satisfait en même temps l'antipathie puérile de Nicolas contre la dynastie de juillet en France. L'Angleterre contentait aussi des sentimens jaloux heureusement dissipés. Comme il arrive souvent dans le monde, ces petites causes eurent de grands effets. Méhémet-Ali fut découragé; Ibrahim-Pacha fut chassé de la Syrie et l'Angleterre trompée sur les suites du coup mortel qu'elle venait de porter à l'empire dans la fausse pensée d'en sauvegarder l'intégrité, aida le faible suzerain de Constantinople à mettre le pied sur la gorge de son redoutable vassal. Ce fut le triomphe complet de la Russie, et l'Angleterre en fut convaincue trop tard, lorsque, douze ans après, elle se vit face à face en Crimée avec son ancienne alliée de 1841 et qu'elle dut s'empresser de laisser prendre à la France une revanche digne d'elle en lui donnant l'occasion de couvrir de sa protection l'armée britannique, menacée vingt fois d'être jetée à la mer par sa complice de la guerre contre le régénérateur de l'Égypte.

Le sultan régla la succession de Méhémet-Ali selon l'usage ottoman en réservant seulement au fils du grand-pacha, l'illustre Ibrahim, la vice-royauté après la mort de son père. Ce fut une exception. Le firman rendu à Constantinople le 18 février 1841, afin de consacrer les droits héréditaires de la dynastie en Égypte, détermina en termes précis les conditions de la succession au trône

vice-royal : « désormais, quand le *poste* de gouverneur de l'Égypte sera vacant, ce poste écherra en ligne droite, de l'aîné à l'aîné, dans la race musulmane, parmi les fils et petit-fils. »

Méhémet-Ali ne daigna pas en demander davantage. Succombant bientôt sous l'envie et l'injustice coalisées, voyant la ruine de ses projets et de ses espérances, parvenu à la fin d'une carrière où les événemens avaient surexcité ses facultés éminentes au-delà de toute mesure, cet homme, parvenu à la limite étroite qui sépare le génie de la déraison, dépassa cette limite et mourut dans des accès de folie. Comme nous l'avons dit, son successeur Ibrahim ne lui survécut pas longtemps. La mort ne lui laissa pas le temps de prouver qu'il eût été administrateur aussi habile que bon général d'armée; son décès ouvrit l'ère de la succession indirecte réglée par le firman du sultan. Ce ne fut pas le fils d'Ibrahim, ce fut son neveu, Abbas-Pacha, qui lui succéda comme étant le plus âgé de la famille. Cette disposition de la loi mahométane a, dit-on, pour but de réserver l'exercice du pouvoir aux hommes faits et d'éviter le péril des régences dans des contrées où la mère, souvent de condition servile, garde, dans son élévation à la dignité maternelle, le caractère indélébile de cette basse condition et ne peut d'ailleurs exercer aucune autorité à cause de son sexe. Le législateur musulman s'est proposé, paraît-il, de réserver le gouvernement des peuples à ceux qui, par leur maturité, en sont présumés seuls capables; mais il a manqué son but. L'hérédité directe est indiquée par la nature; ce principe a les mêmes bases et les mêmes conséquences que la transmission directe de la propriété de père en fils. Nul ne travaille, n'épargne et n'augmente son bien en vue d'en faire profiter des collatéraux. C'est du moins l'exception; au contraire chacun considère comme chose naturelle la transmission de sa fortune à ses enfans, et n'hésite guère à s'imposer même des privations pour l'accroissement de leur futur héritage. Les princes musulmans éprouvent le même sentiment. Comment seraient-ils tourmentés du désir d'améliorer la condition de leurs sujets afin de transmettre à leur successeur un état heureux, prospère et des finances florissantes, si ce successeur doit être quelque collatéral antipathique, peut-être hostile? Ils sont donc surtout préoccupés du soin de grossir leur fortune personnelle, dont ils ont la libre disposition en faveur de leurs enfans. La loi musulmane est donc doublement mauvaise, puisqu'elle porte le souverain à négliger l'état et à rançonner les sujets. Elle a de plus consacré une exception au lieu d'un principe. On se fait en Europe une idée très fausse de la condition et du caractère des femmes en Orient. Il en est de serviles dans les harems, et certes les maîtres usent de ces femmes, mais à peu près comme un Euro-

péen userait d'une servante, non sans exciter des orages à l'intérieur de sa maison. La règle est d'épouser les femmes de naissance distinguée, et celles-ci, quoique placées dans une condition inférieure d'après la loi de Mahomet, ont une éducation relativement bonne, complétée souvent par une élévation de caractère et une dignité naturelles qui sont de tous les pays et de toutes les religions. Ces personnes de distinction sont très capables d'élever leurs fils, de leur donner de saines notions du juste et de l'injuste, du droit et du devoir; si légalement elles sont inhabiles à exercer une tutelle politique, elles sont aptes dans l'intérieur à modérer le caractère du souverain mineur, à exercer sur ses actes une influence salutaire. L'influence des princesses musulmanes devrait donc être la règle, comme celle des esclaves du harem doit être l'exception. Il est certain que la conduite des souverains est plus importante que les lois qui leur sont faites. Ismaïl-Pacha, par exemple, qui n'a point de goût pour les désordres des harems, avait les meilleures raisons d'obtenir, en faveur de ses enfans, qu'on dérogeât aux usages en matière de succession. Un personnel nombreux de femmes de toutes conditions est un apanage de la dignité des princes orientaux; mais en Orient comme en Europe le caractère des hommes peut les garantir de la débauche, dont les occasions à Paris et à Berlin ne sont pas moins fréquentes qu'au Caire ou à Constantinople.

Le vœu d'Ismaïl-Pacha devait être accueilli favorablement dans cette dernière ville, où il rencontrait une connivence secrète; Abd-ul-Aziz ne pouvait se montrer indifférent à une requête qui l'intéressait lui-même, tant c'est chose naturelle de transmettre son héritage à ses enfans! Mais le gouverneur de l'Égypte avait un auxiliaire irrésistible, c'était sa richesse. Le ministère ottoman vit dans sa demande une belle occasion de l'alléger d'une partie de sa richesse et fit sonner bien haut la valeur du privilége qu'il était trop heureux d'accorder, car cette faveur devenait un précédent qu'on pourrait invoquer plus tard. On fit observer au pacha que, le firman de 1841 ayant été combiné avec les puissances, un nouvel accord entre elles était indispensable pour la modification de cet acte organique. Or les puissances n'avaient aucune objection à faire, et, si l'on consulta les ambassades, ce fut uniquement pour la forme. Le changement demandé avait un caractère social et religieux, et n'intéressait pas la politique étrangère. On a dit qu'Ismaïl, pour obtenir l'hérédité directe, avait calomnié ses parens et les avait accusés de conspirer contre le sultan. Il n'a pas eu besoin de ce subterfuge. Un seul argument pouvait lever toutes les difficultés. Le prince, vice-roi, ne l'ignorait certes pas. La seule question à débattre était le montant de la somme. Naturellement Ismaïl devait s'effor-

cer d'atteindre son but au meilleur marché possible. Les ministres d'Abd-ul-Aziz, au contraire, élevaient très haut leurs prétentions. On s'entendit enfin, et le vice-roi promit de porter à 150,000 bourses le tribut de 80,000 bourses qu'il avait à payer annuellement. Cette transaction et cet engagement furent rendus publics; mais le silence fut gardé sur les autres libéralités du prince. Seul il sait à quel prix a été obtenue la concession demandée. Chacun de ses voyages à Constantinople a été l'occasion de générosités du même genre. C'était le moyen de se faire des amis dans une cour où le vice-roi s'est distingué par une fidélité peut-être trop cordiale aux traités faits contre le chef de son illustre famille. N'importe! Ismaïl-Pacha, pour arriver à ses fins, ne regarda pas à l'argent. Les prodigalités ne sont point dans son caractère, mais il n'a jamais hésité à s'y livrer quand il les a jugées nécessaires à l'accomplissement de ses desseins. En cette circonstance, il a payé largement sa fantaisie, ou plutôt ce sont les créanciers de la Turquie et de l'Égypte qui en ont fait les frais, ceux de Turquie n'ayant nullement profité des largesses de l'Égypte, qui n'ont point empêché leur ruine, et ceux d'Égypte ayant souffert de générosités évidemment trop coûteuses.

Voilà donc Ismaïl en possession d'une vice-royauté héréditaire, après avoir conquis par la diplomatie ce que Méhémet-Ali, son grand-père, n'avait jamais pu conquérir par l'épée; mais que d'argent semé sur ses pas! Sa route en était pavée. De l'argent pour essayer de ruiner l'entreprise du canal de Suez; de l'argent pour réparer le mal et l'indemniser de ses pertes; de l'argent pour racheter inutilement des terrains déserts et sans culture; de l'argent pour la poste, pour les douanes, pour un canal d'eau douce, pour une propriété fertile sur les bords de ce canal : dépenses faciles à éviter, à la seule condition de rester calme, de garder le *statu quo* et d'attendre tout du temps; de l'argent pour don de joyeux avénement lors de la réception de l'investiture à Constantinople; de l'argent pour s'y ménager des influences et y préparer l'exil d'un frère détesté, Moustapha-Fazil, et d'un oncle gênant, Halim-Pacha; de l'argent pour les exproprier de leurs biens; de l'argent pour construire un palais à Constantinople; de l'argent partout, à tous et toujours.

Ismaïl obtint l'hérédité directe de père en fils au mois de mai de l'année 1866. Ce n'était pas encore le but complet de ses désirs. Il poursuivait la chimère d'une sorte d'indépendance, et l'argent, comme il avait pu s'en convaincre, est un agent si puissant, que, même après les événemens de 1841, il ne désespérait pas d'atteindre pacifiquement l'objet de cette ambition. On le vit partir de nouveau pour Constantinople. Il en revint orné du titre de *khédive*, qualification inusitée qui étonne les oreilles européennes et

n'est guère intelligible au nord de la Méditerranée. L'histoire n'en fait pas souvent mention, et nous fûmes tous surpris qu'on y attachât tant de prix en Égypte. Les courtisans au Caire nous instruisirent en donnant au vice-roi, quand il reparut dans la province, le titre de souverain, et des brochures furent publiées en France où il recevait le titre d'Ismaïl Ier. Si nous étions versés dans l'étude des délicatesses de la langue turque, nous pourrions préciser la signification et la portée du mot *khédive;* on peut le traduire par « souverain, » mais il ne comprend dans ce cas rien de plus qu'un titre honorifique et n'a jamais entraîné dans la pensée des ministres de la Porte aucune souveraineté réelle, aucune sorte d'indépendance, aucun droit dépassant les limites du firman adressé à Méhémet-Ali le 18 février 1841. Nous en aurons la preuve dans une lettre du grand-vizir Aali-Pacha, publiée en 1869, car le gouvernement du Caire ne se serait pas contenté de jouir d'une nouvelle dignité improductive, et il comptait tirer parti de celle dont l'investiture lui avait coûté si cher.

La fin de l'année 1869 avait été fixée pour l'inauguration du canal de Suez. Toutes les monarchies de l'Europe annonçaient l'intention de prendre part à cette fête de l'industrie et de s'y faire représenter. C'était l'occasion de connaître la valeur du titre nouvellement conféré au vice-roi. Pouvait-il s'en prévaloir pour entrer en relations directes avec les souverains étrangers? C'est ce qu'on ne savait pas encore. Ismaïl partit pour l'Europe. Son altesse vint directement d'Alexandrie à Corfou et pria le roi des Hellènes d'assister aux fêtes de l'inauguration. Il s'adressait d'abord à un souverain dont la situation était secondaire dans l'ordre des monarchies. La Porte ne s'en émut pas immédiatement; mais lorsque la même invitation eut été faite à d'autres souverains, successivement visités par son altesse, le gouvernement ottoman prit l'alarme. Aali-Pacha écrivit aussitôt ce qui suit : « Votre altesse est trop éclairée pour qu'on ait besoin de lui rappeler que l'invitation d'un souverain indépendant à un pays étranger doit se faire par le souverain indépendant du pays qui invite. Le contraire touche aussi bien à la dignité de l'invité qu'aux droits du souverain territorial. Donc la forme adoptée dans cette question par votre altesse se trouve sur tous les points contraire et au respect dû aux droits sacrés de notre souverain et aux égards nécessaires aux augustes princes qu'elle s'est proposé d'inviter. »

La remontrance était dure; mais était-on bien fondé à parler sur ce ton dans la capitale de l'empire ottoman? Était-il permis de ne laisser rien subsister des droits nouveaux qu'au Caire on avait pu croire acquis avec le titre de khédive et qu'on n'avait pas obtenus

d'une bienveillance désintéressée? Quoi qu'il en soit, le vice-roi, s'il éprouva du désappointement, en trouva l'antidote dans l'empressement des souverains aux cérémonies de l'inauguration du canal. Le spectacle de leur entrée à Port-Saïd fut de ceux qu'on ne voit pas deux fois. Ce spectacle était magnifique et grandiose, non pas seulement à cause de la pompe déployée par les souverains au milieu de leur entourage, mais surtout par la merveille d'industrie qui servait de cadre à ce tableau.

Pendant la traversée d'Alexandrie à Port-Saïd, l'œil s'était fixé, en longeant le rivage, sur des plages basses, sablonneuses, dépourvues de toute végétation, sur un horizon de sables jaunes s'étendant à perte de vue. Pas un monticule, pas un arbre à l'intérieur. Le sable rouge, alternant avec le sable jaune, et quelque tamarix, un arbrisseau sans feuilles vertes, vivant avec l'aspect d'une plante morte, lançant au hasard et laissant ramper des rameaux d'une maigreur de bois sec. Pas une falaise le long de la mer, pas une herbe, même grise et brûlée, et partout, aussi haut que montait l'horizon, la solitude absolue. Tout à coup, au détour d'un cap, s'ouvre un vaste bassin d'eau bleue, entouré d'ateliers et de magasins, plein de vie et de mouvement, hérissé de mâts où flottaient de gais pavillons. De tous côtés sur les bords reposaient, comme de gigantesques animaux, les plus puissantes machines qui aient jamais été inventées pour la construction des jetées et pour les excavations de canaux dans le monde entier : dragues et grues colossales, locomotives, rails et pierres de vingt mille kilogrammes fabriquées avec du sable et du ciment. Quand les yachts princiers s'élevèrent sur la dernière vague qui leur cachait l'entrée du port, il sembla qu'un rideau tombait sur un théâtre où l'humanité dans la plénitude de ses facultés les plus brillantes était représentée. Rien de plus noble, de plus émouvant que ce contraste d'une activité féconde dans le séjour de la stérilité et de la mort. Cette victoire de l'homme sur le désert donnait un sentiment d'orgueil légitime, élevait les cœurs, en démontrant la supériorité de notre race et le souffle divin qui l'anime. Dans cette scène grandiose, les personnages, même les plus éminens, étaient effacés. Pourtant ils portaient avec eux la majesté des peuples de leurs empires; ils assistaient, au nom et comme représentans du monde civilisé, à cette fête du génie humain. A ce titre, les casques couronnés, les diadèmes resplendissans sur les fronts, les épées sonnant au côté, les uniformes éclatans des uns, sévères et menaçans des autres, les cortéges de courtisans et de dames d'honneur, les toilettes brillant au soleil égyptien de novembre, les musiques militaires et les vivats alternant avec l'harmonie du

canon, tout cet ensemble, ce concours de toutes les puissances de la nature, de l'art et des grandeurs humaines étaient bien faits pour laisser dans l'esprit une impression durable.

Ismaïl dut être satisfait; mais quelle occasion de dépenses! Les bals se succédèrent entre autres divertissemens. Il y en eut au Caire, il y en eut à bord des navires, il y en eut dans l'isthme, où son altesse avait ordonné la construction d'un palais. Cet édifice était très vaste, pourvu d'un riche mobilier où l'on voyait prodigués la soie, l'or, les peintures éclatantes. Un souper splendide y fut servi pour des centaines de convives. Les vins coulaient à flots dans ce repas offert par un gouvernement mahométan. Le monde entier avait été invité, et la mauvaise humeur du ministère turc fut comme noyée dans l'unanimité de satisfaction de cette foule si bien traitée et hébergée par la munificence vice-royale depuis son départ d'Europe. Les invités se séparèrent au jour, et de ce moment le palais fut abandonné et commença à tomber en ruine. Ils donnèrent en Europe une idée extraordinaire des richesses dont pouvait disposer le gouvernement égyptien, et contribuèrent sans doute à encourager la souscription aux emprunts futurs de ce gouvernement. Quant à la compagnie de Suez, elle n'avait qu'à décliner la responsabilité de ces magnificences, qui passaient, comme on dit, par-dessus sa tête; c'est ce qu'elle fit.

L'éclat des cours, le contact de la majesté souveraine, exaltèrent sans doute les imaginations au Caire, car depuis cette brillante époque on y vit se succéder les cérémonies les plus magnifiques. Lors du mariage d'une princesse, la population mélangée de cette ville assista, non sans une profonde surprise, à des démonstrations auxquelles les cortéges de féeries sur nos théâtres ne pouvaient être avantageusement comparées. On y vit, chose inouie, une armée de valets vêtus de la plus riche livrée, une livrée copiée très fidèlement sur celle des gens de la maison de Louis XIV! Se figure-t-on des Arabes, des mahométans, le chef couvert d'une ample perruque poudrée à blanc! Ces pauvres gens ne furent sans doute pas les moins étonnés de leur métamorphose. Cette cérémonie d'un goût douteux, mais certainement fort coûteuse, fut suivie d'une autre fantaisie beaucoup plus dispendieuse encore. Quand un fils de famille en France court à sa ruine définitive, il protége les arts, commandite des théâtres et devient le patron des corps de ballets. Le gouvernement du pays ne refusa pas cette distraction à l'Égypte. A la veille d'une suspension de paiemens et lorsqu'il était déjà facile de la prévoir, un théâtre subventionné fut construit au Caire; un opéra fut demandé à un compositeur justement célèbre. On eut sur les bords du Nil la primeur de cette œuvre. On s'y donna

le luxe de nous en permettre l'emprunt. Paris eut l'honneur de recevoir du Caire le plus délicat de ses divertissemens. Autrefois les compositeurs et les artistes venaient demander aux Parisiens la renommée qui d'ici rayonnait dans toute l'Europe; c'est en Afrique cette fois, aux limites du désert et en pays demi-civilisé, qu'il fallut la chercher. L'Italie n'eut plus besoin de la France : *Italia fara da se*. Le gouvernement d'Égypte eut à Paris un agent chargé d'engager les célébrités féminines de nos petits théâtres. Comme contraste avec l'opéra de Verdi, le vice-roi s'intéressa aux opéras que M. Richard Wagner doit faire représenter prochainement à Bayreuth; il donna 10,000 francs pour contribuer à l'éclat de cette solennité allemande.

III.

Nous voici arrivés à l'un des actes les plus sages et les plus utiles de l'administration vice-royale. Nous voulons parler de la réforme judiciaire, laquelle a été certainement conçue en vue du « bonheur » général du peuple égyptien, car il ne paraît pas jusqu'à présent qu'elle ait fonctionné de manière à assurer le bonheur particulier du gouvernement. La pensée d'Ismaïl-Pacha, pensée vraiment digne d'un souverain, était de soustraire son pays au conflit de juridictions qui annulait l'exercice de la justice et la rendait illusoire. L'appliquer aux sujets égyptiens, rien n'était plus aisé. Les cadis l'administraient régulièrement, l'irrégularité et, faut-il le dire, la prévarication étant la règle en pays musulman. Mais en Égypte la question se compliquait de la présence d'un très grand nombre d'Européens. Dans tous les centres de population du pays, une colonie, composée surtout de Français, d'Anglais, d'Italiens et de Grecs, vit, s'agite, se livre à l'industrie, au commerce, à la banque, vend, achète, spécule, recourt au crédit, contracte, transige et se livre à tous les actes de la vie civile. Il en résulte d'incessantes contestations, et la justice, la justice civile surtout, est continuellement invoquée. D'un autre côté, l'affluence des étrangers qui vont chercher fortune à Alexandrie n'y amène pas la société la plus recommandable. Un grand nombre d'entre eux sont des déclassés de la pire espèce : les uns perdus d'honneur et de débauche, les autres brouillés avec les tribunaux de leurs pays : banqueroutiers, gens de sac et de corde, piliers de tripots, aventuriers prêts à tout faire. Les coups de couteau ne sont pas rares dans le pays, et l'on cite des vols à main armée, en plein jour, accomplis avec une audace inouie et couverts d'une impunité plus extraordinaire encore. Quant à la classe plus civilisée, qui ne donne pas dans ces excès et sait éviter

de se compromettre avec les lois, l'une de ses plus fructueuses industries, qui échappait à la justice, était l'exploitation des indemnités vice-royales. L'habileté consistait à attirer le vice-roi dans le piége d'une concession, d'une commande de fourniture, et de lui réclamer ensuite la plus grosse somme possible en compensation d'un préjudice imaginaire. Cette spéculation était fort *en honneur* au temps de Mohammed-Saïd-Pacha, dont la libéralité dédaigneuse se laissait volontairement tromper. On l'a fort pratiquée sous le gouvernement d'Ismaïl, moins facile à exploiter, et ce subterfuge est aujourd'hui à peu près éventé. Il y a donc résisté, et pourtant telles ont été les ruses de ces coureurs de fortune, qui, chassés du palais par la porte, y rentrent par la fenêtre, que, d'après les déclarations mêmes du ministre des affaires étrangères de son altesse, le gouvernement égyptien avait dû payer dans les quatre années précédentes une succession d'indemnités montant ensemble à 72 millions.

Cette peinture exacte d'une partie de la colonie étrangère en Égypte contraste avec le tableau des négocians qui y font réellement le commerce, des banquiers qui y font la banque, des industriels qui ne sont pas des chevaliers d'industrie. Il y en a sans doute, mais les fortunes dans ce pays ont été si rapides, le taux de l'intérêt si élevé, l'absence de tout contrôle si complète et les administrateurs des deniers de l'état si nonchalans, que l'opinion publique, à tort ou à raison, a toujours attaché un certain discrédit à des opérations financières et commerciales dont le succès lui a paru trop prompt et trop brillant. Qu'on juge si dans une telle société l'administration de la justice pouvait rester à l'état de sinécure! Jamais pourtant, dans aucun pays, elle n'avait été plus désarmée.

On sait qu'en vertu des traités appelés « capitulations, » les sujets français, dès le temps de François Ier, ont obtenu dans les échelles du Levant le privilége d'être jugés d'après leurs lois, par leurs consuls. Ces traités avaient été signés dans un dessein politique : il s'agissait d'un échange de bons procédés constatant le rapprochement des deux puissances qui, seules, contenaient la maison d'Autriche, alors prépondérante. Ces deux puissances étaient la France et la Turquie. Le nombre des résidens dans les comptoirs du Levant soumis au sultan était alors très faible : c'étaient des agens de compagnies marseillaises, parqués avec leurs familles sur des terrains enclos de murs, espèces de factoreries semblables à celles de la Chine ou du Japon. Ces résidens n'étaient que tolérés au sein d'une société hostile; ils n'y pouvaient avoir aucune influence. Le privilége d'y vivre sous les lois de leur pays était sans intérêt pour

le gouvernement. Qu'importaient, dans une monarchie pleine de grandeur et de force, comme celle des Soliman et des Amurat, les immunités concédées à quelques familles de raïas? Du reste, ces commerçans étaient si peu nombreux que, dans l'empire ottoman, on s'apercevait à peine de leur présence. Les premières « capitulations » conclues par le roi François I[er] furent renouvelées sous les règnes suivans, y compris celui de Louis XVI. A cette époque, la population française établie dans les échelles du Levant et jouissant du bénéfice de ces traités, ne comprenait pas plus d'un millier d'individus. La protection que l'ancienne monarchie étendait à tous les intérêts français, même de peu d'importance, est sensible ici surtout à cause de ce nombre infime des résidens. Au fond, cette protection et les privilèges maintenus étaient très précieux. La Turquie entrait déjà dans une période de décadence, mais le fanatisme turc suivait plutôt une progression ascendante. La justice musulmane n'a jamais été très éclairée. Recourir à ses lumières pour l'interprétation de lois étrangères dont elle n'avait aucune notion, c'eût été livrer les plaideurs à l'ignorance, au mauvais vouloir, aux effets de la captation. Si la France avait abandonné aux procédés plus que sommaires de cette justice les étrangers accusés de délits ou de crimes, elle les eût exposés au supplice d'une détention arbitraire, inhumaine, sans règle ni mesure, aux arrêts d'une justice sans garantie. Toute sécurité eût été enlevée aux intérêts fondés dans les comptoirs du Levant. Les biens et la vie des colons eussent été livrés en proie à la haine, à la cupidité, aux plus mauvais sentimens. Sous ce rapport, les « capitulations » étaient non pas seulement des actes de bonne politique, mais des traités contribuant au développement du commerce de la France.

Il en résultait que les procès civils étaient soumis aux consuls et que les procès criminels étaient déférés aux mêmes autorités consulaires. Tant que le nombre des étrangers fut insignifiant, ces procédés n'eurent pas d'inconvénient. Avec le temps, la situation changea. Au lieu d'un millier de commerçans tous connus, tous cautionnés par des maisons recommandables, la Turquie vit s'abattre sur son territoire un flot de population que la mer y jeta comme une écume dont l'agitation et les méfaits furent pour l'empire une cause perpétuelle de trouble. Les capitulations, qui d'abord étaient purement protectrices, devinrent offensives. L'existence de cette juridiction consulaire fut un affront pour la souveraineté territoriale, elle contribuait à l'affaiblissement et à la déconsidération de l'empire; elle y encourageait le crime et en provoquait l'impunité en soustrayant les criminels à toute répression. Le privilége dérivant des capitulations avait donc pris des proportions imprévues résultant

du développement même de la population qui en jouissait. Il tendait à devenir règle commune et finissait par constituer un état dans l'état : situation intolérable dont le vice-roi d'Égypte demanda à sortir, car sa province était particulièrement affectée par le mal, puisque la population des Européens y a augmenté à vue d'œil. Cette population comprend en Égypte aujourd'hui plus de 200,000 individus lorsqu'en 1836 elle était à peine de 3,000 âmes. Son niveau moral indique quel torrent de délits, de crimes elle a apporté dans le pays. Dans l'intérêt du bon ordre et pour dégager sa responsabilité, le gouvernement égyptien avait le devoir de demander la réforme des capitulations. Ce devoir était impérieux dans l'intérêt même de la colonie européenne. Qu'on en juge :

Un crime était commis publiquement, effrontément, au grand jour. La police locale arrêtait le coupable et devait se borner à le conduire à son consul. Celui-ci instruisait l'affaire, envoyait les pièces en Europe et embarquait l'accusé; mais un procès criminel nécessite des témoignages verbaux, une enquête. La conscience des juges en Europe est scrupuleuse; ils ne condamnent point sans preuves, au moins sans preuves morales. Un dossier ne suffisait jamais pour former leur conviction. L'accusé était donc acquitté la plupart du temps, et il revenait en Égypte pour braver ses victimes, insulter la justice et commettre de nouveaux méfaits.

Passons aux litiges civils, que les capitulations rendaient inextricables. Ces traités étaient devenus fort élastiques. Consentis d'abord en faveur des seuls sujets français, on en avait étendu le bénéfice aux autres peuples, chaque gouvernement ayant réclamé le traitement « de la nation la plus favorisée. » Les consuls se faisaient un point d'honneur d'en exagérer les immunités. Ainsi, dans l'origine, ces fonctionnaires devaient se borner à juger les contestations entre sujets du même pays; mais dès qu'un de leurs compatriotes était impliqué dans un procès, ils en revendiquaient la connaissance. Les habitans du pays se soumettaient volontiers à cet empiétement, qui avait l'avantage de les enlever à leurs juges naturels. Il n'en était pas de même des étrangers. Chacun d'eux déclinait toute compétence autre que celle de son consul, de sorte qu'un effet de commerce souscrit par un Français, endossé par un Anglais et un Belge au profit d'un Autrichien, pouvait conduire les parties devant quatre juridictions différentes et donner lieu à autant d'arrêts contradictoires. Inutile de chercher à démontrer les vices de cette institution judiciaire, qui sont évidens : le moindre était d'aboutir à des dénis de justice et d'entretenir ainsi des élémens indestructibles de désordre. Ismaïl-Pacha prit l'initiative des réclamations à faire pour obtenir l'abolition de ces abus. Ce fut l'acte

le plus louable de son administration. On vit donc reparaître dans toutes les capitales l'homme des missions difficiles, le négociateur ordinaire de son altesse, qui de nouveau remplit toute l'Europe de son agitation diplomatique. On entendit répéter de tous côtés les mots de réforme judiciaire en Égypte, et ceux-là mêmes qui n'en comprenaient pas le sens n'auraient pas été fâchés qu'on l'accordât pour n'en plus entendre parler.

Tel ne fut pas le sentiment du ministère ottoman, bien qu'il n'eût pas d'objection particulière à opposer; mais, indifférent au fond, il fut très sensible à la forme et il s'empressa de protester. « Votre altesse, écrivit-il, sait mieux que personne que, sauf les quelques privilèges établis en sa faveur, l'Égypte ne diffère en rien des autres provinces de l'empire, et que son administration ne peut entretenir des relations officielles directes avec les puissances étrangères... Les voyages continuels en Europe du personnage qui prend le nom et le titre de ministre des affaires étrangères de l'Égypte, dans le dessein d'obtenir, en faveur de celle-ci, le changement des traités, et de nouer à cet effet des négociations directes avec les puissances,... constituent autant de faits attentatoires aux droits de la Sublime-Porte. »

Les droits de la Sublime-Porte pouvaient-ils donc être tels qu'ils missent obstacle à une réforme honorable pour l'empire, utile à ses sujets et indispensable en Égypte? Le vice-roi n'aurait-il pas été fondé à justifier son initiative par l'inertie même de l'administration souveraine? Mais les faibles sont toujours susceptibles parce que la conscience de leur faiblesse les porte à supposer facilement qu'on veut leur faire tort. Le vice-roi réussit encore à dissiper les ombrages de l'administration ottomane. Des empiétemens de ce genre sont toujours très difficilement combattus, parce qu'ils sont fondés sur la raison, la justice et le désir de bien faire. Aussi le gouvernement anglais, quoique champion ordinaire des droits du sultan, fut-il le premier à donner son assentiment aux propositions du vice-roi. Lord Stanley, qui était alors ministre secrétaire d'état au *foreign office*, notifia cet assentiment au consul-général d'Angleterre à Alexandrie en termes très remarquables. Sa seigneurie disait dans sa dépêche au colonel Staunton que, par les capitulations, on n'avait jamais « prétendu priver le gouvernement local de juridiction sur les étrangers en toutes matières pour lesquelles ils se trouvaient en collision avec les lois du souverain territorial. On y avait simplement réservé aux étrangers, comme protection contre l'arbitraire des tribunaux locaux, un certain droit de concours et de surveillance qui pût agir comme un frein contre les abus. »

Cette attitude contribua puissamment au succès définitif de la

mission du personnage qui « prenait le nom et le titre de ministre des affaires étrangères de l'Égypte. » Les fonctionnaires orientaux sont toujours agréablement surpris quand, en Europe, les gouvernemens prennent leurs fonctions au sérieux, et il n'est pas sans exemple qu'ils en aient conçu quelquefois une véritable reconnaissance. Aussi le gouvernement anglais n'a-t-il jamais manqué d'informations sûres touchant les affaires de l'Égypte, et lorsque plus tard des négociations furent ouvertes pour l'achat des 176,000 actions du canal de Suez, on connut exactement au *foreign office* le moment précis où l'intervention du chancelier de l'échiquier était devenue opportune et devait réussir. Du reste on eut à se féliciter, dans le monde entier, de ce dénoûment. Ce fut la fin d'un procès interminable, — « l'Angleterre contre le canal de Suez, » — un de ces procès qui durent des siècles et menacent de s'éterniser. Les parties opposées furent transformées en associées; les gouvernemens délivrés des menaces de litiges continuellement suspendues sur leurs têtes, et les intérêts sérieux engagés dans cette entreprise faite de bonne foi, décidément mis à l'abri de nouvelles atteintes.

Pour en revenir à la réforme judiciaire, on sait qu'elle a fini par se faire accepter partout, et qu'elle fonctionne en ce moment au grand soulagement des justiciables. Des tribunaux mixtes, composés de magistrats instruits et intègres, prononcent en ce moment des arrêts dont la compétence et l'équité sont jusqu'à présent incontestables. La justice est rendue au nom du souverain territorial. Rien de plus juste. C'est une grande satisfaction donnée à la dignité et à l'amour-propre, d'ailleurs légitime, de l'autorité ottomane. Est-ce tout? Cette autorité aura-t-elle jamais à se repentir d'avoir ainsi, comme on dit vulgairement, « rogné ses propres ongles? » Voilà que l'Europe a pris un nouveau pied en Orient, avec ses codes, ses lois, et la rigoureuse impartialité de ses tribunaux. Comment l'arbitraire et l'absolutisme s'entendront-ils avec ce voisin incommode? Ne s'excluent-ils pas l'un l'autre? Il fut un temps où les précédens vice-rois ne redoutaient nullement l'intervention de quelques agens européens. Ils se croyaient sûrs de leur concours; au prix de certains égards, ils bénéficiaient presque toujours de leur intervention, qui les allégeait d'ailleurs de toute responsabilité. Mais ces temps-là sont passés. Les tribunaux récemment institués paraissent être de ceux « qui rendent des arrêts et non pas des services. » Et les nouveaux magistrats semblent disposés à se montrer d'autant plus inaccessibles aux influences, qu'ils ont à préserver leur dignité de toute supposition injurieuse et calomniatrice. Ils ont d'ailleurs une grande mission, celle de créer la justice juste en Orient! Nous les croyons parfaitement résolus à n'y point faiblir. Aussi qu'est-il ar-

rivé? C'est que déjà cette magistrature acclamée et bénie par les petits se trouve en dissentiment avec les grands et notamment avec le gouvernement du Caire.

Le litige est intéressant à plus d'un titre et mérite que nous nous y arrêtions un instant. On sait en quel état sont les finances égyptiennes. Le pays est fort obéré. Comment ne le serait-il pas? On a pu, dans le courant de cette étude, voir s'accumuler les causes de déficit et prévoir l'extrémité où l'Égypte devait fatalement arriver, comme la Turquie, savoir à une interruption de paiement. Croyait-on pouvoir l'éviter? C'est possible; les Turcs sont si fatalistes! Jusqu'au dernier moment, l'Égypte faucha son blé en herbe. Les emprunts se succédèrent avec autant d'obstination et d'aveuglement que la confiance des prêteurs. Emprunt en 1862; nouvel emprunt en 1864, en 1866, en 1867, 1868, 1870 et 1873; en tout sept appels aux capitaux de l'Europe, montant ensemble à 2 milliards selon les uns, et à 2 milliards 275 millions d'après les autres; une partie de ces emprunts avaient été faits au nom de l'état, une autre hypothéquée sur la *daïra*, c'est-à-dire sur l'ensemble des propriétés particulières du vice-roi. Or quelle différence entre l'état et la *daïra?* Aucune, puisque le vice-roi confond entre ses mains tous les pouvoirs et tous les revenus. C'est lui qui décrète l'impôt, qui contracte les obligations au nom du trésor public, l'endette, et encaisse. C'est bien ainsi que le gouvernement égyptien comprenait la situation. Il l'a prouvé par les faits et les actes qui vont suivre. Cependant, le produit des emprunts ayant été épuisé, ce gouvernement ne cessait d'émettre des bons du trésor: opération détestable dans un pays où le taux de l'intérêt est très élevé. Donc il a dépensé beaucoup, mais 2 milliards sont une somme énorme! Qu'a-t-on fait de tant d'argent? Nous ne voulons pas nous arrêter aux suppositions qu'on n'a pas épargnées au gouvernement du Caire, et qui ont assigné aux embarras du trésor égyptien des causes improbables, suggérées sans doute par la révélation du mystère des finances turques, que le sultan détrôné accumulait, dit-on, dans sa caisse personnelle. L'hérédité directe semble avoir détruit les seuls motifs avouables d'un tel détournement en Égypte, les vice-rois n'ayant plus aucune raison d'augmenter leur fortune particulière, eux dont les enfans auront un jour entre les mains toutes les finances du pays.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement d'Ismaïl-Pacha ayant été contraint de cesser ses paiemens, au moins par mesure provisoire, les créanciers de la *daïra* se crurent d'abord à l'abri de ce désastre. Illusion bien naïve! La *daïra* fut comprise dans la débâcle du budget de l'état; les créanciers personnels ne furent pas mieux traités que les créanciers publics. Du reste l'impartialité fut complète. La

dette flottante ne fut pas plus heureuse que la dette consolidée. Les bons du trésor échouèrent, comme tout le reste, dans le courant qui entraînait la dette personnelle avec la dette publique. Il n'est pire colère que celle des désespérés. Acculés dans une impasse, les porteurs de titres de la *daïra* sortirent des gonds, et, profitant de l'installation des nouveaux tribunaux, ils actionnèrent le vice-roi et demandèrent la saisie de ses propriétés particulières. Pour la première fois, le gouvernement s'aperçut qu'il existe une différence entre les revenus de l'état et ceux du chef de l'état. Il fallut parer le coup, car les juges ne semblaient nullement disposés à transiger avec ce qu'ils regarderaient comme leur devoir. Mais saisir la *daïra!* quelle extrémité!

Le gouvernement s'adressa à l'Europe et, dans sa détresse, lui demanda le secours de ses lumières et de sa moralité financière. Des médecins spéciaux se présentèrent venant d'Angleterre, de France, d'Italie, et chacun proposa son remède. Ils s'accordèrent à peu près sur l'hygiène à prescrire au malade : la régularité, l'honnêteté et l'économie. Mais les créanciers de la *daïra* n'en continuaient pas moins leurs poursuites. Affolé par la peur, on devient impitoyable! Que fit l'administration? Elle rendit un décret par lequel la dette de la *daïra* fut confondue avec la dette de l'état. On qualifia cette mesure du titre de « unification de la dette. » Le mot étant trouvé, la chose fut considérée comme accomplie; mais il fut impossible de faire comprendre le mérite de cette opération aux créanciers de la *daïra*. Ils persistèrent à réclamer le gage de leur créance, dans la croyance obstinée que son altesse paierait plutôt que de consentir au séquestre de ses biens. C'était dire qu'elle en avait les moyens, et cette supposition était inadmissible. A vrai dire, ces prêteurs n'ont eu que ce qu'ils méritaient; ils ont été séduits par l'appât d'intérêts usuraires, et volontairement ils ont couru les risques qu'entraînent les prêts à usure. A ce jeu, s'ils ont perdu, qui les plaindrait? Leur situation n'est pas plus intéressante que celle des créanciers de la Turquie. Prêter à des gouvernemens sans contrôle, sans responsabilité, sans garanties, c'est s'exposer à toutes les éventualités! L'avidité ne raisonne pas; c'est une passion aveugle qui croit toujours pouvoir se soustraire aux conséquences de ses entraînemens. Lorsqu'elles se produisent, elle se récrie, mais nul n'est sensible à ses lamentations. Cependant les engagemens même onéreux sont des engagemens : en Europe ils ont un caractère sacré. Il fut un temps où le négociant qui se voyait obligé d'y manquer se soustrayait par la mort à cette honte même imméritée, même causée par des hasards malheureux. Aujourd'hui l'on n'a plus cette extrême susceptibilité, mais

il est encore de règle qu'un gouvernement ne peut manquer à ses obligations sans mettre sa dignité et son honneur en péril. Que serait-ce, s'il cherchait à frustrer ses créanciers de leur gage au moyen d'un subterfuge?

Le décret du 11 mai 1876 qui prononça l'unification de la dette donna aux créanciers du gouvernement égyptien des garanties au moins morales. Il instituait un contrôle sérieux, sous le titre de « Conseil suprême du trésor, » composé mi-partie d'Européens et d'indigènes. Ce conseil doit présider à la formation du budget, à la perception et à l'emploi des revenus affectés au paiement de la dette, à la formation et à l'examen des comptes, et certainement l'élément européen introduit dans ce conseil donnera aux créanciers des garanties. D'où vient qu'ils ne se sont pas montrés rassurés? C'est que le conseil suprême du trésor, constitué par la seule volonté du chef de l'état, pourra être destitué par cette même volonté; c'est que son existence et l'efficacité de ses attributions dépendront entièrement de l'arbitraire; c'est qu'il n'y a dans ces gouvernemens d'Orient aucun pouvoir modérateur capable de résister au souverain. Les porteurs de titres de la *daïra* se sont donc demandé si le conseil du trésor existerait, s'il resterait libre d'exercer ses pouvoirs, si ses avis seraient longtemps écoutés et suivis. En attendant, ils n'ont pas voulu se dessaisir de leur hypothèque; ils s'y attachent comme les gens qui se noient s'attachent à un bâton flottant. Leur instance ayant été introduite devant le tribunal réformé, la question était de savoir s'il se déclarerait incompétent. Vaine espérance! Les juges ont retenu l'affaire, et c'est ici que le gouvernement égyptien a ressenti l'effet de la réforme judiciaire qu'il avait tant souhaitée et pour laquelle le ministre des affaires étrangères, véritable Juif errant de la diplomatie égyptienne, a parcouru toute l'Europe. C'est le revers de la médaille; mais la justice est ainsi : on ne peut pas l'invoquer pour les autres et n'en tenir soi-même aucun compte. *Patere legem quam ipse fecisti*. On a dit que l'administration égyptienne saurait s'y soustraire! Et comment le pourrait-elle? La conscience de juges intègres est plus forte que toutes les armées. Les 10,000 hommes qu'Ismaïl-Pacha a déployés, il y a deux ans, contre M. de Lesseps pour le forcer à se soumettre à une diminution des droits de passage par le canal n'ont point empêché les protestations de la compagnie. Ils seraient également impuissans contre des magistrats armés de l'autorité suprême de la vraie justice.

Le gouvernement n'a pas épargné les insinuations menaçantes : il a déclaré que personne ne prêterait la main à l'exécution des arrêts du tribunal. Les juges ont répondu que, s'il en était ainsi, le premier paquebot partant pour l'Europe les recevrait à bord. Et

les deux parties gardent leur position, l'une disant : « Je n'exécuterai pas votre jugement, » l'autre répliquant : « Si vous ne l'exécutez pas, nous quittons l'Égypte. » En désespoir de cause, le gouvernement vice-royal vient de s'adresser encore une fois à l'Europe. Une circulaire aux consuls explique les motifs de sa résistance. A son avis, le tribunal aurait commis un excès de pouvoir parce qu'il met en question une « prérogative souveraine dans ce qui constitue son essence : la puissance législative. » Or quelle différence y a-t-il en Égypte entre la puissance exécutive et la puissance législative? Aucune. Selon le cas, le gouvernement est exécutif ou législatif; il lui suffit d'avoir besoin d'être l'un ou l'autre. C'est un simple changement d'habit.

Cette considération détruit tous les sophismes. Il importe peu de prévoir la fin de ce différend. L'Europe ne peut pas plus que l'Égypte dicter ou réformer les décisions des magistrats. Le parti le meilleur serait de s'entendre. Les créanciers de son altesse ont un gage, mais le vice-roi n'est pas disposé à leur en faire abandon. Il ne servirait de rien de se renvoyer des accusations de mauvaise volonté ou de mauvaise foi, et quand on aurait prouvé que le gouvernement d'Ismaïl-Pacha n'a pas tenu ses engagemens, on ne serait pas plus avancé. Le gouvernement égyptien montre l'intention de régulariser ses finances, il prend des mesures qui peuvent réaliser cette intention. Tenons-lui compte de sa bonne volonté, accordons-lui terme et délai. On offre une consolidation générale de la dette entière avec un intérêt de 7 pour 100 et une bonification dans certaines conditions particulières. On prend une échéance fixe au mois de janvier 1877 pour le paiement d'un premier coupon; cette combinaison est rassurante, surtout si le conseil suprême du trésor dont nous avons parlé est réellement investi d'une surveillance sérieuse. L'Égypte est une féconde nourrice : qu'on ménage ses ressources, qu'on cesse de l'épuiser, et bientôt elle aura réparé ses forces. La bonne administration de la justice et la bonne administration des finances peuvent être garanties désormais parce qu'elles sont remises entre les mains d'Européens. C'est là qu'est le salut. En prenant ces mesures héroïques qui limitent son autorité absolue, le vice-roi a prouvé qu'il comprenait l'étendue de ses devoirs et qu'il est digne, malgré des erreurs inhérentes à un pouvoir irresponsable, de succéder au glorieux fondateur de la dynastie égyptienne.

PAUL MERRUAU.

LOUIS XIII ET RICHELIEU

A PROPOS D'UN LIVRE NOUVEAU.

Louis XIII et Richelieu, étude historique, accompagnée des lettres inédites du roi au cardinal de Richelieu, par M. Marius Topin, Paris 1876.

On raconte que, Louis XIII et Richelieu se rencontrant au seuil d'une porte, le roi d'un ton revêche et grognon dit à son ministre : « Passez, monsieur le cardinal, n'êtes-vous point ici le maître? » Sur quoi, Richelieu saisit à l'instant un flambeau des mains d'un domestique et, prenant le pas, répondit : « A vos ordres, sire, mais pour obéir à votre majesté et remplir l'office du plus humble de ses valets. » Il y a de ces anecdotes qui d'un trait caractérisent toute une situation ; celle-ci me semble donner la juste mesure des rapports de ce roi et de ce ministre. Que le ministre ait dominé, plané, qui en doute? Que le roi n'ait ressenti aucune amertume de cette supériorité si haut et partout affirmée, comment le soutenir? Seulement peut-on reconnaître que les apparences furent sauvées, et que, grâce d'une part à des ménagemens respectueux, à d'incessantes protestations d'obéissance, grâce, de l'autre, à des trésors de patience, d'indolence et d'hypocrisie, ce maître jaloux de son pouvoir et ce serviteur despotique finirent par trouver un *modus vivendi* qui leur permit, tout en se haïssant, de se dévouer au bien de l'État et du peuple, lequel ne se montra jamais trop mécontent d'un régime armé contre les grands et laissant vivre les petits tranquillement à l'ombre de la loi.

Rudes avaient été les commencemens, et le fils de Marie de Médicis ne se souciait point de repasser par les sentiers de sa jeunesse. Il en avait assez de ces révoltes à l'intérieur et savait ce qu'en fait de république féodale le protestantisme, servant de prétexte à l'ambition des princes et des hauts barons, réservait à l'avenir de la monarchie. Du programme, on ne s'en cachait plus, cha-

cun déjà s'attribuait sa part du royaume, c'était le morcellement de la France. Bouillon recevait la Normandie jusqu'à la Touraine, Soubise, la Bretagne et le Poitou; La Trémouille, l'Angoumois et la Saintonge; aux La Force devaient échoir la basse Guyenne et le Béarn, aux Rohan la haute Guyenne et le haut Languedoc, aux Chatillon la ligne du Rhône, les Cévennes, le Gévaudan et le Vivarais, aux Lesdiguières la Provence, le Dauphiné et la Bourgogne. Luynes vit le péril et le conjura, mais à l'aide des vieux moyens, en pactisant avec la ligue, en la divisant, en gagnant les chefs à prix d'or et d'honneurs, car à cette époque la rébellion était encore une manière certaine de conquérir le bâton de maréchal ou l'épée de connétable. Patience! à la mort de Luynes, tout le système allait changer; autre temps, autre ministre, et ce qui fait aujourd'hui la fortune de Lesdiguières demain fera l'échafaud de Montmorency.

Ces plans d'attaque et de renversement de la monarchie, Richelieu ne les avait que trop suivis de près. Spectateur dès l'enfance des misères de la situation, Louis XIII avait eu le temps de réfléchir; opprimé, il se releva, mais par un de ces attentats qui sont l'ordinaire ressource des impuissans; le coup de pistolet de Vitry délivra la France du maréchal d'Ancre. « Bien coupé, mon fils, maintenant il faut recoudre. » Recoudre! il en eût été bien empêché, mais son mérite fut, après avoir fait maison nette, de reconnaître l'homme de son règne et, l'ayant reconnu, de s'y tenir. A dater de 1624, il n'y a qu'une politique systématiquement pratiquée et poussée à ses extrêmes conséquences; l'heure est passée des arrogans défis et des protestations à main armée. Le roi règne et le cardinal gouverne, nulle autorité que celle du souverain en qui s'incarne la volonté d'un ministre sans scrupules, d'un homme en quelque sorte impersonnel pour l'inflexibilité de son attitude, résolu d'avance à briser tout ce qui s'oppose à l'accomplissement de ses desseins et voulant une France maîtresse du monde, un Louis XIII maître de la France et par dessus tout un Richelieu maître de la France et du roi. Entre le monarque et son ministre l'accord fut complet, prolongé; admettons cependant les querelles, brouilles, raccommodemens et ces incompatibilités d'humeur qui venaient souvent troubler le ménage et que pourrait ignorer la grande histoire, car elles se résolurent toujours à l'avantage de l'état. Louis XIII avait accepté le joug, il le subit et jusqu'au bout; c'est là ce qui constitue, à mon sens, sa vraie gloire. Où tel prince vulgaire n'eût considéré que la diminution et l'effacement de sa personne, il n'envisagea que le bien du royaume. Sachons-lui gré d'un pareil mouvement et surtout de sa persévérance à s'y maintenir, mais gardons-nous aussi de certains entraînemens d'admi-

ration. Attribuer aux seuls bons sentiments de Louis XIII l'appui qu'il prêta constamment à son ministre, c'est aller bien loin. Cette conduite, après tout, son propre égoïsme la lui conseillait, et Louis XIII, ne l'oublions pas, est un des plus beaux égoïstes qu'on ait jamais vus sur le trône. Pareils mariages n'ont pas besoin d'amour, la raison leur suffit, la raison d'état. Pourquoi Louis XIII se fût-il mis en peine d'aimer le cardinal, lui qui n'aima jamais personne, pas plus sa mère que ses maîtresses et ses ministres, et qui, en perdant Luynes, éprouva le même soulagement, le même débarras qu'à la mort de Richelieu? Tout ferme propos répugnait à sa nature; aimer vigoureusement, haïr avec suite, il ne savait, et cette absence de virilité dans les sentimens donne à sa figure un caractère terne et chlorotique dont l'expression vous affecte presque aussi désagréablement que la laideur. Au fond, il vaut mieux que ce qui l'entoure, il vaut mieux que sa mère et que Gaston, esprits brouillons et dangereux, médiocrités inconscientes, tandis que lui se rend compte de ses faiblesses et de ses imperfections; s'il pouvait seulement d'abord être un homme, peut-être serait-il un grand roi : les sens lui manquent. En amour, il n'a que des velléités; voyez-le avec Mlle d'Hautefort, avec Mlle de La Fayette; il ignore comment s'y prendre, et sa gaucherie le replonge dans son néant, de même que l'idée fixe qu'il a de son néant le rend inquiet, soupçonneux, et par instans le pousse à des résolutions suprêmes par lesquelles il s'imagine affirmer sa force de volonté.

Un jour que Mlle d'Hautefort lui rappelait sa promesse de ne jamais la laisser tomber en disgrâce : « C'est vrai, lui répondit Louis, mais j'ai mis à ma promesse cette condition, que vous seriez raisonnable et ne me donneriez pas l'occasion de me plaindre de votre conduite; ce n'est pas assez d'être une honnête femme pour avoir droit à mon amitié, il faut encore ne point prendre part aux querelles et aux intrigues, ce que je n'ai jamais pu obtenir de vous. » Pauvre roi que l'ombre du grand ministre venait ainsi relancer jusqu'en ses plus intimes distractions et pour qui l'amour, ce pain des forts qui régénère, ne fut hélas! qu'un jeu d'enfant timide et chagrin. Ce Richelieu qu'il n'aimait pas et ne cessa jusqu'à la fin de supporter impatiemment, il n'en était pas moins heureux de l'avoir rencontré. Dirai-je que l'honneur de l'avoir découvert n'appartient même pas à Louis XIII? Le destin, qui évidemment à cette époque se mêlait de nos affaires, le lui amena par la main, et nous ne voyons guère qu'on se soit d'abord montré bien empressé. Il fallut toute l'entremise de la régente rentrant au conseil après la mort de Luynes pour vaincre les mauvaises dispositions du roi; sa faiblesse se raidissait contre cette domination qu'il sentait venir;

ce mélancolique était un Bourbon, un prince né dans les imprescriptibles traditions du trône et fort jaloux de son pouvoir. Richelieu commença par se montrer coulant, et remarquons que par la suite, lorsqu'il se sentit le plus solidement établi dans la faveur du maître, ce grand esprit, cet esprit fin, n'eut jamais recours qu'à la persuasion, évitant de violenter un caractère dont il connaissait les défaillances et qui, tout en restant apathique et faible au dedans, devait être amené à se manifester au dehors par des actes de vigueur. Rien de plus facile à concevoir d'ailleurs que cette première répugnance du souverain, et l'on s'explique assez bien qu'un prince qui se croit appelé à l'action n'éprouve d'abord qu'un goût médiocre pour telle supériorité dont les services lui sont si chaleureusement recommandés. Ces services nonobstant furent agréés, grâce aux bons soins de la reine-mère, qui l'avait entre temps fait nommer cardinal. Richelieu prit donc place au conseil en qualité d'auditeur; c'était peu, mais ce commis attentif fut consulté, ses opinions ne tardèrent pas à prévaloir, et bientôt l'auditeur devenait premier ministre, et l'année 1624 le voyait se donner librement carrière. Il avait trente-huit ans à cette époque; d'une constitution valétudinaire, quoique tenace, il avait dans sa jeunesse beaucoup vécu et aussi beaucoup travaillé, de là sa pâleur, sa maigreur. Des cheveux noirs et lisses soigneusement écartés du front en rehaussaient la blancheur mate et l'amplitude intellectuelle; ses sourcils, qu'on eût dits tracés à l'encre de chine, se dessinaient délicatement au-dessus des yeux très grands et d'où le regard jaillissait perçant comme une vrille, un nez d'aigle ennoblissait encore ce visage; la bouche close, aux rebords minces, s'écartelait au-dessus de la lèvre supérieure d'une moustache en pointe, tandis qu'au-dessous de la lèvre inférieure s'accentuait, allongeant l'ovale, une barbiche à la Henri IV. Maintenant, figurons-nous sur cette tête la calotte rouge, le ruban de l'ordre sur cette poitrine, et sur ces épaules le manteau de pourpre balayant le sol, et peut-être aurons-nous une idée de l'intérêt mêlé d'épouvante qui s'attachait à la présence du terrible cardinal s'avançant d'un pas lent, grave, incertain. « Je suis irrésolu par nature, disait-il à Vieuville, et n'entreprends rien qu'après mûre et longue réflexion ; mais une fois ma détermination prise, je vais droit au but, jetant bas les obstacles, écrasant, fauchant et recouvrant tout de ma soutane rouge. »

Prenez garde, messieurs, le ministre est puissant,
C'est un large faucheur qui verse à flots le sang,
Et puis il couvre tout de sa soutane rouge,
Et tout est dit (1).

(1) Victor Hugo, *Marion Delorme,* acte II.

L'histoire abonde en personnages qui semblent créés pour le roman et pour le drame : Louis XIII et Richelieu sont du nombre, Louis XIV point. Louis XIV est un dogme; l'idée qu'il se fait de son pouvoir, son despotisme religieux, lui tiennent partout les mains liées. A Richelieu rien ne manque, au contraire, de ce qui parle à l'imagination : le mouvement, l'action, l'imprévu, voilà sa vie; il se voue à l'idée poursuivie par les Valois et par Henri IV, il fonde la monarchie, mais en pleine liberté d'esprit, sans l'ombre de superstition monarchique ou religieuse, et passant outre aux dogmes qui pourraient embarrasser sa politique, ne s'occupant ni des convenances ni des contradictions, catholique féroce dans ses répressions à l'intérieur, huguenot au dehors, et n'ayant que belles sympathies pour les puritains d'Écosse et d'Angleterre, qui ne s'étaient pas, comme le parti des Stuarts, montrés tout flammes pour la cause de la reine-régente et ne l'avaient point plantée là dans sa guerre avec l'Espagne. Il est juste aussi d'ajouter que Richelieu n'était pas né sur le trône, et que ce pouvoir, dont il usa si vigoureusement au profit de l'unité nationale, lui venait non de Dieu, mais de ses propres œuvres, et voulait être reconquis à toute heure et tenu en équilibre à force de ressources, circonstance qui dans cette question de foi monarchique peut bien modifier le point de vue. Les faiseurs de systèmes nous présentent le cardinal de Richelieu comme le précurseur de la révolution française; précurseur, soit, mais inconscient.

C'est assez pour un grand politique de suffire à la tâche que son temps lui impose; plus vaudra sa personnalité, plus sera forte la résistance qu'elle rencontrera, et plus puissamment l'empreinte du génie de cet homme restera gravée dans son œuvre. Le génie d'un homme, quel qu'il soit, ne prévoit pas à si longue distance; il faudrait, pour qu'il en fût autrement, pouvoir d'avance se rendre compte des événemens, et comment les calculer, ces événemens, sur lesquels des forces nouvelles qu'on ignore auront à s'exercer? Richelieu n'a qu'un but, accomplir la besogne de l'heure présente : il fonde l'état, crée un instrument; ce que deviendra plus tard cet instrument, à quels desseins d'autres l'emploieront, ce ne sont point ses affaires. Ce qu'il veut, c'est une France non divisée, grandissant en étendue, en puissance; là se bornent ses spéculations et son travail. « Allons au plus pressé, » lui répétait incessamment Leclerc du Tremblay, celui qu'on appelait l'éminence grise, un redoutable familier, moine et soldat, ayant son plan, l'homme d'une idée implacable et que Richelieu, l'homme de toutes les idées, écoutait indulgemment, prenant et laissant à son aise. « Le plus pressé, » ce fut d'abord d'avoir raison d'une noblesse turbulente, avide, fanfaronne, toujours en travail de conjuration sous le couvert d'un prince du sang ou de quelque bâtard d'Henri IV. On avait alors pour soi

la reine-régente et Louis XIII, ce bon roi qui regardait se jouer la comédie en spectateur désintéressé, dînant au besoin avec l'individu dont il venait de signer l'arrêt de mort, l'appelant « mon cher cousin, » et ne s'effaçant que pour livrer la place au bourreau. Ainsi advint-il du malheureux Chalais; Gaston et sa bande, les Vendôme, formaient le fonds muet, irresponsable, au-devant s'agitaient les vrais acteurs. Richelieu, tenu au courant, laissa dormir les choses, puis au moment voulu, d'un coup de foudre, écrasa tout. Le vieil Ornano, capitaine des gardes de Monsieur, les Vendôme arrêtés, Chalais décapité, le nouveau régime faisait savoir aux mécontens qu'il ne plaisantait pas. Bientôt « le plus pressé » sera d'abandonner la politique territoriale d'Henri IV pour entreprendre une guerre impitoyable de religion. Il en coûtera sans doute de s'unir à l'Espagne, qu'on avait jusque-là combattue, mais comment épargner plus longtemps ce nid de pirates, d'où le protestantisme et la république tendent la main à la Hollande, à l'Angleterre puritaine, cette forteresse qui se dresse menaçante contre la monarchie et l'antique foi catholique? Quel soldat que ce prêtre devant La Rochelle! Il dirige le siége, s'expose au feu, brave les intempéries, insoucieux de sa santé mauvaise; il est l'âme de l'armée, pas un détail d'administration qui lui échappe : on a encore ses ordres tracés à la hâte, en campagne; ses bons de viande et de fourrage témoignent d'une vigilance qui s'étend à tout. C'est une chose à remarquer d'ailleurs que les hommes d'église font dans la guerre d'excellens intendans; l'histoire de certains papes et de leurs expéditions militaires fournirait même à ce sujet de curieux renseignemens. Cependant la Rochelle tombe; par-delà les Cévennes et le pays du Rhône jusqu'en Dauphiné l'insurrection est soumise, ses derniers remparts sont démantelés, le cardinal, triomphant, rentre à Paris. « Vite et vite, monseigneur, allons au plus pressé, » lui souffle l'éminence grise, et Richelieu fonde l'Académie.

Je n'ai point à discuter ici le mérite littéraire de ses œuvres. Comparée aux héroïnes du *Cid* et de *Polyeucte*, Mirame assurément fait une triste figure. En conclurons-nous que le cardinal fût un plat envieux? Ses tragédies, que prudemment il livrait à la publicité sous des noms d'emprunt, pour n'être point de nature à placer bien haut leur poète, n'en témoignent pas moins d'un essor vers les lettres déjà par soi très méritant chez un premier ministre. Admettons qu'il se soit montré sévère à l'endroit du *Cid*, dont la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, accepta pourtant la dédicace, et qu'il ait pris plaisir à l'entendre critiquer. N'arrive-t-il pas tous les jours qu'on se trompe en pareil sujet, et faudra-t-il dénigrer un grand esprit et le taxer d'envie pour avoir obéi à des préjugés d'école qui, tout en le passionnant, ne l'empêchaient point de fournir à

Corneille une rente de cinq cents écus sur sa cassette? Disons plutôt que, dans cette froideur qu'on reproche à Richelieu envers Corneille, la politique joua son rôle. Le cardinal-ministre en voulait au poète de sa phraséologie, de son républicanisme à la romaine et ne lui pardonnait pas ces fières sentences dont les ennemis de son gouvernement s'empanachaient. Oui, certes, Richelieu écrivit des vers détestables, mais ce dilettantisme le mit en rapport avec les hommes de lettres et servit singulièrement sa politique. Sans nous demander davantage quel littérateur c'était, songeons que ce poète absolument médiocre, ce prosateur fruste, incorrect, dépourvu de charmes, s'appelait Richelieu, qu'il pouvait tout, et rendons grâce à cette passion malheureuse qui amena le fondateur de l'unité nationale à faire entrer la langue française dans ses plans (1). On se le figure étendu sur sa chaise longue au milieu de ses chiens et de ses chats, projetant à ses rares loisirs la création de l'illustre compagnie. Boisrobert, Claveret, Colletet, Mairet, apportent leurs observations, l'aimable nièce, Mme de Combalot, a voix au chapitre; quant au père Joseph, comment n'en serait-il pas, lui, le secrétaire intime, le conseiller privé par excellence? Il voyait le cardinal à toute heure, assistait aux scènes d'intérieur graves ou folâtres, tragiques parfois, quand l'homme d'état, traversé dans ses plans, rentrait furieux de la cour et passait sa colère sur les meubles qu'il bousculait et les tentures qu'il déchiquetait à coups de canif. Irritable et nerveux à l'excès, les désappointemens, la douleur physique, le trouvaient désarmé; il trépignait, geignait, s'abandonnait, c'était alors au père Joseph de relever cette âme défaillante, et le frocard ne s'y ménageait pas. Ce moine, dur à lui-même, absorbé par la vie contemplative, n'avait que dédains pour les misères de la vie mondaine. Sa bouche, froidement ironique, se contractait, son œil étincelait d'un éclair superbe, et l'obscur serviteur, se redressant vis-à-vis du maître, éprouvait une joie divine à rendre en humiliantes apostrophes à ce grand de la terre, à ce cardinal-duc, les flagellations que la règle monastique inflige à ses dévots. « Fi, monseigneur, l'émeute gronde, et vous vous dérobez, n'êtes-vous donc qu'une poule mouillée? Vous voulez régner et ne savez regarder en face le danger. Attendrons-nous ici qu'ils viennent pour nous pendre? Allons, montrez-vous un peu, parcourez Paris sur votre mule, en voiture, en litière, comme il vous plaira, mais, pour Dieu, montrez-vous. »

Ainsi parlait ce conseiller pendant la crise. Au lendemain des succès, les désastres; vaincus au dedans, les factieux ramenaient l'étranger, l'Espagnol envahissait nos provinces. Paris, railleur d'a-

(1) Après avoir centralisé la langue, il voulut aussi centraliser la nature, et créa le Jardin des Plantes.

bord et chansonnant, s'irritait, s'insurgeait; Richelieu, soit abattement de voir tant de résultats obtenus lui échapper, soit effroi des périls de la rue, Richelieu refusait de paraître; François du Tremblay et Mazarin le surprirent en larmes dans son hôtel pendant qu'au dehors hurlait la foule. « *Monsignor il petto protegga l'uomo*, insinuait discrètement Mazarin d'une voix obséquieuse et pathéthique; mais le moine, tout entier à la situation, écarta les proverbes italiens, il fut brutal et trivial, et son éloquence triompha. Richelieu, rendu à lui-même et marchant à l'émeute, fut acclamé du populaire; l'audace réussit cette fois comme toujours, et bientôt, la résistance mieux organisée redoublant de vigueur, la guerre prit un autre aspect. L'éminence grise avait sauvé l'éminence rouge. A quelque temps de là, Leclerc du Tremblay tombait frappé d'apoplexie. Le cardinal, à cette nouvelle, accourt éperdu, hors d'haleine, et du plus loin, s'efforçant à son tour de ranimer celui qui naguère encore le releva, s'écrie dans un mouvement où respire le plus noble patriotisme: « Courage, Joseph, Brisach est à nous ! » Cette voix rappelle à la vie le moribond, mais ce n'est qu'un éclair, et ses petits yeux, après avoir brillé d'une dernière lueur, s'éteignent pour jamais. — « O ma consolation, mon seul refuge, poursuit le cardinal, ô mon confident, mon ami, j'ai tout perdu! » Les destins exigeaient-ils comme Calchas un pareil sacrifice? Toujours est-il qu'à dater de cette heure ils s'apaisèrent, la guerre alla se terminant, et la jeune reine mit au monde un dauphin. Richelieu touchait au faîte de sa puissance, rien ne manquait à son bonheur que l'éminence grise et que la santé.

A quoi songeait donc Alfred de Vigny, et quelle singulière idée de travestir en grossier capucin de mélodrame ce batailleur du temps d'Henri IV, ce gentilhomme devenu franciscain par lassitude de la vie et qui, théologal et diplomate, manœuvrait au congrès de Ratisbonne la coalition de tous les petits princes d'Allemagne contre l'Autriche? L'école romantique de 1827, qui reprochait tant aux classiques leurs ritournelles et leurs poncifs, se fit toujours une joie de recourir à des pratiques d'opéra. S'adressant à l'histoire, à la chronique, au lieu de prendre un personnage en son ensemble, on le prenait pour une situation donnée. Ainsi dans le roman d'Alfred de Vigny, Cinq-Mars n'a de son temps que le costume : c'est simplement un joli premier sujet de drame lyrique, un ténor; tout l'odieux de l'aventure sera pour Richelieu, pour Louis XIII et le père Joseph, tandis que sur ce muguet arrogant, sur ce niais présomptueux, trahissant la France que les autres s'occupent à sauver, l'auteur concentrera ses plus délicates sympathies. Les préfaces-manifestes de l'époque appelaient cela « la vérité de l'art, » vérité assurément fort distante de la vérité du fait. Ce héros

de roman n'était en somme qu'un dadais : Richelieu ayant besoin d'un espion à sa solde, l'avait donné au roi, lequel, sachant de quoi il retournait, se laissait faire et se contentait d'engager son entourage à se défier du méchant drôle toujours fourré derrière les rideaux ou feignant de dormir dans un fauteuil; Louis XIII tenait à ne pas se brouiller avec son ministre, et la raison d'état bien plus encore que sa propre faiblesse de caractère lui conseillait d'obéir aux recommandations d'un homme dont il sentait ne pouvoir se passer. Quant aux intrigues qui se nouaient sous ses yeux, il affectait de n'y rien voir, ne voulant prendre parti ni pour ni contre, et guettant d'un regard sournois si parmi tous ces prétendans il n'en trouverait pas quelqu'un qui fût capable de remplacer au besoin le cardinal; puis subitement, au plus chaud de l'action, apparaissait soit la personne de Richelieu, soit un message de sa main, non moins impératif que politique, et le roi plus que jamais convaincu que du côté de son vieux compère se trouvaient l'intérêt de la France et les grands desseins, se jetait dans les bras du cardinal, et lui sacrifiait froidement les opposans.

Considéré sous cet aspect de l'expectative, du voir-venir et d'un rationalisme imperturbable, Louis XIII offre à l'imagination une physionomie particulière. Souvenons-nous du Louis XI de *Quentin Durward* et du relief que le romancier écossais imprime à certains de ses portraits d'histoire. En ce sens, Louis XIII, insignifiant comme roi, deviendrait entre les mains d'un Scott ou d'un Shakspeare un personnage dramatique intéressant. Grandi démesurément en faveur, ce page infatué, paresseux, — le roi, dans un billet au cardinal, se plaint de la paresse de Cinq-Mars, — voulait tâter aussi du métier de conspirateur; l'opposition crut voir en lui un Luynes plus réussi. On s'entendit avec Monsieur, toujours prêt à risquer au jeu la tête des autres, on lia partie avec l'Espagne, rien de plus naturel. Richelieu n'ignorait aucun détail, les preuves cependant faisaient défaut. Seul et malade à Narbonne, travaillé d'atroces souffrances, il savait que devant Perpignan sa perte était résolue. Sa faiblesse augmentant, les médecins lui conseillaient de s'en retourner; il fit le voyage dans sa litière, dont le bercement endormait son mal, et ses yeux eurent pour se distraire le paysage du Languedoc hérissé des forteresses du protestantisme saccagées par ses soins. Traqué, menacé partout, il prenait les chemins de traverse et disputait aux assassins les restes d'une existence désormais à bout de ressources. Un jour, aux approches de Tarascon, la litière brusquement s'arrête; le patient supposant une attaque se redresse effaré sur son coussin. Mais non, point de péril, un courrier simplement est là arrivé ventre à terre; il présente un pli cacheté, le cardinal rompt le sceau d'une main tremblante, et soudain son regard terne s'é-

clairant : « Chavigny, Chavigny, qu'on me copie cette dépêche et vite ensuite chez le roi ! » C'était le traité avec l'Espagne, Richelieu tenait enfin un document. Aux traîtres d'être sur leurs gardes aussi longtemps qu'un dernier souffle de vie animera ce corps en ruines! Cinq-Mars, de plus en plus insupportable, poursuivait le cours de ses arrogances vis-à-vis de Louis XIII, qui décidément le « vomissait. » Arrive Chavigny, le roi ne résout rien encore. Les amis de Cinq-Mars l'exhortent à fuir; mais son étourderie passe outre, il monte à cheval. Louis XIII pendant ce temps cède à la pression du cardinal, et le 12 juin 1642 les conjurés sont arrêtés. Cinq-Mars cette fois cherche à se dérober, il se réfugie chez une femme, reste vingt-quatre heures caché dans un lit sous les couvertures et ne réussit pas à s'échapper.

C'était pourtant bien peu de chose qu'une simple dépêche pour une procédure capitale et cela contre un criminaliste tel que De Thou. Des preuves! mais Gaston en avait les mains pleines, il ne s'agissait que de menacer; Richelieu se chargea de ce soin, et le triste héros lui livra tout son portefeuille. De ce jour, Cinq-Mars et De Thou furent perdus. Louis, de son côté, se mourait de consomption. Il se rendit également en litière à Tarascon et se fit dresser son lit près de celui du cardinal. Amalgame singulier de burlesque et de tragique! Voyez-vous ces deux figures macabres plongées dans leurs coussins et chuchotant, la Mort déjà les tire par les pieds, et, tels qu'ils sont, livides et glacés, les deux Gérontes usent leur dernier souffle à comploter contre la vie et la jeunesse dont ils veulent avoir raison avant de s'en aller. La Provence étalait au soleil d'été ses riches campagnes, le Rhône grondait majestueux : « Mon cousin, dit le roi, vous êtes ici bien près du fleuve, et cela rend triste d'entendre toujours le bruit monotone des flots. » En quittant Tarascon, il laissa au cardinal plein pouvoir d'agir contre les conjurés. Cœur froid et glissant, cœur de verre incapable de garder aucune empreinte, il fit en cette occasion ce qu'il avait toujours fait, il abandonna sa créature. Richelieu dirigea sur Lyon ses deux prisonniers, emmenant De Thou dans sa barque, tandis que Cinq-Mars voyageait en carrosse. La légende et le tableau de Paul Delaroche veulent qu'il les ait remorqués tous les deux, mais la légende se trompe et Paul Delaroche aussi.

En amont d'Avignon et passé le Pont-Saint-Esprit, les bords du Rhône se couvrent de ruines pittoresques, et pour se mirer dans son œuvre, le cardinal n'avait, le soir venu, qu'à contempler au clair de lune les décombres de tant de châteaux. En touchant à Valence, on crut que c'en était fait du moribond; les crises, les évanouissemens, se succédaient sans intervalle. Il redemanda sa litière, mode préféré de locomotion, cabinet d'état et lit de malade

avec son tangage doux et ses mouvantes perspectives. A Lyon, la tragédie eut son cinquième acte. Sur la place des Terreaux, en face de l'Hôtel-de-Ville où figure aujourd'hui la statue d'Henri IV, se dressa l'échafaud; Cinq-Mars y monta d'abord, intrépide et chevaleresque, puis De Thou, calme et sérieux comme il sied à l'enfant d'une éducation morale plus sévère. Qui ne connaît l'atroce mot de Louis XIII tirant sa montre au moment de l'exécution : « Monsieur Le Grand passe un mauvais quart d'heure. » A quelque cent ans de là, un petit-fils de ce monarque bon chrétien regardant tomber la pluie, pendant qu'on menait en terre Mme de Pompadour, soupirait philosophiquement : « la chère marquise a mauvais temps pour son voyage. » Aimable scepticisme du cœur des rois! et Chateaubriand qui nous raconte qu'on n'a jamais su la quantité de larmes que leurs yeux contenaient. A qui les donnent-ils alors ces larmes, qu'ils n'en trouvent pas une de miséricorde ou de simple attendrissement pour les êtres qui les ont approchés de plus près? L'ingratitude de Cinq-Mars était quelque chose de révoltant, mais ce coupable avait vingt ans, et la pitié convient aux rois. Notons par contre que la position de Louis XIII était des plus embarrassées. Il avait eu beau repousser avec horreur la proposition d'assassinat, Richelieu s'était senti du coup ébranlé, presque atteint. Il lui fallait à nouveau se manifester par un grand exemple, car c'est l'inexorable loi de ces systèmes de répression à outrance que le répit y devient impossible et qu'un jour de relâche remet tout en question. Richelieu s'imposant, on céda. Inexorable, soit! Mais pourquoi ces jeux d'esprit, cette ironie? Hélas! peut-être était-ce une manière à ce roi faible de se prouver sa force de caractère. Toujours est-il que Richelieu sortait de là retrempé et se croyait inexpugnable. « Maintenant, disait-il à ses amis, je suis en mesure de faire faire au roi tout ce que je voudrai, et je ne manquerai pas l'occasion. »

A sa pauvre machine, usée, caduque, cette passion fébrile du pouvoir servait de ressort. Il semble ainsi qu'un travail âpre, incessant, qu'une besogne accumulée vous crée un droit fictif à l'existence. Quand on a tant à faire pour son roi, pour l'état, comment mourir? Les médecins ne se lassaient pas de varier ce thème autour du lit de leur malade. A les en croire, Dieu ferait un miracle; mai Richelieu ne les croyait pas. Sa mort fut du même style que sa vie, imperturbable : fatigué de tous ces flatteurs, il manda près de lu Chicot, le médecin du roi, et seul à seul le somma de s'expliquer franchement en ami. Chicot hésita d'abord, puis répondit : « Monseigneur, d'ici à vingt-quatre heures, vous serez mort ou guéri! — Très bien, répliqua le cardinal, voilà qui est parler, et je sais à quoi m'en tenir. —Au roi, prenant congé de lui : — Je laisse, dit-il, à votre majesté son royaume en bon état, et c'est assez pour ma

consolation. » Comme le maréchal de Gramont pleurait, il fit taire ses larmes par ces paroles : « Votre douleur m'attendrit, et il ne me sied point de montrer devant la mort des faiblesses que j'ignorai pendant ma vie. » Voyant tant d'assurance, l'évêque de Lisieux n'en revenait pas. Alors Richelieu se tourna vers le curé de Saint-Eustache, et d'une voix ferme : « Que Dieu qui va me juger, s'écria-t-il, me punisse si j'ai voulu jamais autre chose que le bien de la religion et de l'état. » Et, le prêtre l'exhortant à pardonner à ses ennemis : — Monsieur le curé, reprit-il, sur ce sujet soyez sans crainte, car je n'eus jamais d'autres ennemis que ceux de l'état et de mon maître. » Et ces mots à peine prononcés, il rendit l'âme. On nous a souvent reproché de nous amuser aux analogies de l'histoire. C'est que l'histoire a parfois des curiosités surprenantes. Elle ne se contente pas de se répéter, elle se localise. Richelieu lègue en mourant son palais à Louis XIII, et c'est dans ce palais où vécut l'homme qui en finit avec la féodalité, qui prépara l'avénement du tiers-état, — c'est dans ce Palais-Cardinal, devenu le Palais-Royal, que le mouvement de 1789 fête ses premières journées, et qu'un demi-siècle plus tard la révolution de juillet trouve son roi. Richelieu disparu, Louis XIII ne tarda guère; on dirait l'antique Centaure en qui deux natures distinctes sont amalgamées, qui après avoir vécu de même vie, meurent de même mort; ou plutôt il en fut de ce roi et de ce ministre comme de ces unions d'où l'amour est absent; le monde plaint la pauvre femme d'être enchaînée indissolublement, d'avoir à se soumettre à ce mari qu'elle supporte avec impatience, et quand cet homme meurt, la femme bientôt reconnaît que dans cette union, réputée mal assortie, était toute sa raison d'être. Elle a perdu la direction et l'équilibre, chancelle un moment, puis s'affaisse et tombe vaincue par l'irrésistible attraction du défunt. Cinq mois après le cardinal le roi quittait la vie; mais, avant d'aller rejoindre ses pères, il eut le temps de regretter son grand ministre et de mesurer aux concessions obtenues de lui journellement l'abîme de sa déchéance physique et morale. Tous les ennemis, tous les prisonniers du cardinal semblaient renaître : les Vendôme, les Elbeuf, les Beaufort, et jusqu'à ce gros Bassompierre, émergeant des profondeurs de la Bastille avec sa belle humeur et ses Mémoires.

Avant d'aborder le nouvel ouvrage de M. Marius Topin sur *Louis XIII et Richelieu*, j'ai voulu montrer que j'avais moi aussi mon parti pris, mon siége fait, et tout ce que je viens de dire me met à l'aise pour reconnaître le talent de l'écrivain dans ce qu'il a d'ingénieux, de solide et d'honnête. Au fond de ses attaques les plus passionnées, vous sentez toujours la bonne foi et pardonnez à

sa conviction les violences auxquelles il se laisse parfois emporter, et contre des idées qui sont les vôtres, et contre tel auteur que vous aimez. A l'entendre, le Louis XIII dont nous eûmes notion jusqu'ici ne serait qu'un personnage de fantaisie. Il y a cependant en histoire une moyenne de vérité acquise avec laquelle il faut compter. Tout le monde ne se trompe pas durant deux siècles, et lorsque les mémoires du temps et les récits des historiens tombent tous d'accord, je me demande s'il suffira aujourd'hui de quelques lettres fort habilement documentées pour changer l'aspect du débat. D'ailleurs que prouvent ces lettres? Elles nous enseignent que le roi prenait sa part des affaires de l'état et les discutait avec son ministre, fait que personne n'a jamais contesté, le patriotisme de Louis XIII étant, comme sa bravoure militaire, hors de question.

Richelieu, dont c'était l'art suprême de gouverner le roi par la persuasion, bien loin de fuir un tel commerce, le recherchait, s'y complaisait; de plus, le roi n'en prenait qu'à son aise et se contentait de donner son avis, laissant à qui de droit l'initiative et les grandes responsabilités. « Louis XIII a été l'auxiliaire le plus sûr, l'*ami le plus dévoué* de Richelieu, » affirme M. Marius Topin. Dégageons la proposition de ses deux superlatifs, et peut-être arriverons-nous à nous entendre. Auxiliaire, oui, sans doute, puisqu'il était roi de France et que de lui dépendait que Richelieu fût ou ne fût pas ministre; ami, c'est autre chose. J'ai beau lire ces lettres, je n'y trouve rien du sentiment généreux que M. Marius Topin croit y avoir découvert. C'est là, — comment dirai-je? — une simple amitié de protocole : *vale et me ama*, tous les fourbes de la vieille Rome impériale et tous les tyrans des petites républiques italiennes ont eu de ces tendresses-là plein le cœur et plein leurs correspondances. N'importe, ce livre avec ses paradoxes apologétiques, s'il ne réussit pas à vous convaincre, s'impose au lecteur par toute sorte de qualités de méthode et de tempérament. L'auteur, M. Marius Topin, est journaliste, il a fait dans la presse militante plus d'une campagne remarquée, et ses habitudes de polémique donnent à sa discussion je ne sais quelle bravoure provocante qui séduit. Dès son avant-propos, vous le voyez partir en guerre; rédacteurs de mémoires, historiens, tous sont pourfendus inexorablement; un seul, M. Cousin, vous semble échapper à l'hécatombe. N'importe, l'auteur des *Femmes illustres du dix-septième siècle* n'aura rien perdu pour attendre, M. Marius Topin va le rattraper au tournant d'un chapitre qu'il consacre à Mlle de La Fayette. « C'est parce que Louis XIII et Mlle de La Fayette étaient dignes l'un de l'autre, c'est parce qu'ils étaient également animés de l'esprit de sacrifice qu'ils se séparèrent, et non comme on l'a dit parce que Richelieu, par ses intrigues, détermina Mlle de La Fayette à entrer

au couvent. » A qui s'adresse ce « comme on l'a dit, » sinon à M. Cousin, qui fait d'elle une victime de Richelieu en même temps qu'il nous présente Louis XIII comme dupe de son ministre. Hélas! ces vocations sublimes, trop de gens à la cour et dans les familles y trouvent leur profit, pour qu'elles ne se manifestent pas toujours au moment voulu. La maîtresse du fils aura plus tard le sort de l'amante du père, et si nous savons par M. Cousin la vérité sur le *sacrifice* de Mlle de La Fayette, les intrigues qui se nouèrent également autour de Mlle de La Vallière pour la décider à prendre le voile nous édifient sur la spontanéité de ses résolutions et le prétendu mysticisme de ses élancemens vers Dieu.

Go to a nunnery, c'est ainsi qu'ils leur parlent tous, faibles et forts, à ces tendres victimes de leur égoïsme. Qu'elles aient ou non péché, l'heure vient toujours où leur présence gêne quelqu'un; quand ce n'est pas le ministre, c'est la favorite régnante; à défaut du cardinal-duc, vous avez la marquise de Montespan, et la légende des vierges et martyres enregistre un miracle de plus. « Je ne me sens point belle quand la duchesse de La Vallière n'a pas mis la dernière main à ma toilette. » Combien faut-il de ces impertinences pour déterminer une vocation? Allez au cloître, noble fille, et là peut-être prendrez-vous en patience votre nouvelle vie « en songeant à ce que cet homme et cette femme vous ont fait souffrir. » Dans le jeu de Mlle de La Fayette au moins n'y avait-il pas de femme, point de Montespan. En dépit des conseillers et conseillères hypocrites que dirigeait dans l'ombre le père Carré, il n'eût tenu qu'à Louis XIII de conserver près de lui sa favorite, mais ce monarque indolent avait une manière d'aimer toute particulière et qui ne ressemblait à celle d'aucun homme de sa race. M. Marius Topin loue fort la chasteté de Louis XIII; admirons cette vertu, — si c'en est une chez un roi de France, — mais n'en discourons qu'avec mesure, car on ne sait jamais tout ce qui peut entrer d'imperfection physique dans cette haute perfection morale; Louis XIII était plus que chaste, il était prude et pudibond, et les beaux yeux d'une demoiselle faisaient perdre contenance à ce fils d'Henri IV. Mlle de La Fayette aima-t-elle Louis XIII « comme il semblait vouloir être aimé, » pour employer l'expression de Mme de Motteville? Question indifférente, puisque cet amour, quelle que fût sa nature, ne pouvait lui rapporter qu'affliction.

Nous l'avons dit, Louis XIII est un Hamlet; il entre dans la vie sous les mêmes auspices que le prince de Danemark; son père, un héros, est mort sous le poignard d'un assassin, mais derrière le misérable se dérobent les vrais fabricateurs du crime. Leur secret, qui le lui livrera? L'ombre du feu roi viendra-t-elle errer la nuit dans les appartemens du Louvre et réclamer du fils l'œuvre

de vengeance comme le fantôme du château d'Elseneur? Cette œuvre sombre et tragique, l'enfant l'a déjà connue de lui-même; il sait de quel nom italien s'appelle ici Clodius, et cela suffit à sa haine qui se refuse de creuser plus avant, de crainte ensuite d'y voir trop clair : « Vous aimez mieux votre chien que moi, » disait-il un jour à sa mère, dont le roquet venait de le mordre jusqu'au sang. Et ce mot exprimait sa plus sincère pensée; il se sentait haï, partout exposé au stylet, au poison. Catherine de Médicis s'était jadis hâtée d'en finir avec le règne de son fils Charles IX pour mettre sur le trône Henri III, l'enfant de sa prédilection. Qui empêchait sa mère (une autre Médicis) de lui préparer à lui le même sort et de s'entendre pour ce nouveau crime avec son maréchal d'Ancre? Vous le voyez : la reine Gertrude et Clodius, — toujours *Hamlet*. Bien des gens ont dû ainsi que nous se demander comment il se pouvait faire qu'un bon vivant tel que ce Gascon d'Henri IV et Marie de Médicis, la plantureuse dame des tableaux de Rubens, eussent procréé ce maussade, malingre et mélancolique Louis XIII? La chose pourtant s'explique, et pas n'est besoin de recourir comme Michelet à des suppositions déshonnêtes. Qu'un homme naisse à l'existence parfaitement sain d'esprit et de corps et qu'ensuite les circonstances où son éducation se développe, le régime qu'il adopte ou qui s'impose à lui modifient, altèrent, dépravent cet état physique et moral, cela se voit tous les jours. Louis, dès sa venue au monde, se trouve en présence de la situation que l'on sait; qui eût-il aimé? sa mère, l'Italienne, l'alliée sinon la complice de Concini? son frère Gaston, l'objet des préférences de sa mère? Il donna ce qu'il avait de cœur à l'entourage, prit ainsi l'habitude des favoris, des mignons : Luynes, Barradas, Cinq-Mars. Quant aux femmes, il s'en défiait ou plutôt se défiait de lui vis à vis d'elles. Des événemens en effet avaient pu naître l'incurable mélancolie, mais l'épuisement physique venait d'ailleurs. Étudiez le *Journal d'Héroard*, feuilletez les *Archives curieuses de l'histoire de France* de Cimber et d'Anjou, et vous verrez ce que la thérapeutique propre aux médecins du temps devait exercer d'influence sur les allures d'un parfait amant. « En une seule année, Bouvart, médecin de Louis XIII, le fit saigner quarante-sept fois, lui fit prendre deux cent douze médecines et deux cent quinze lavemens! » En vérité, mais c'est M. Argan qu'un galant pareil!

Cette figure de Louis XIII, morose et funèbre, s'encadre mieux au théâtre ou dans un roman. Dans l'histoire, tout contribue à son effacement, Richelieu l'écrase, et vous ne l'apercevez que sous ses aspects dolens et misérables, tandis que prise en particulier, elle a toute sorte de jolis côtés anecdotiques. Écoutez Saint-Simon : « Si

le roi savait bien aimer mon père, aussi savait-il bien le reprendre, dont mon père m'a raconté deux occasions. Le duc de Bellegarde, grand écuyer et premier gentilhomme de la chambre, était exilé; mon père était de ses amis et premier gentilhomme de la chambre aussi ainsi que le premier écuyer, et au comble de sa faveur. Cette dernière raison et ses charges exigeaient une grande assiduité, de manière que, faute d'autre loisir, il se mit à écrire à M. de Bellegarde en attendant que le roi sortît pour la chasse. Comme il finissait sa lettre, le roi sortit et le surprit comme un homme qui se lève brusquement et qui cache un papier. Louis XIII, qui de ses favoris plus que tous les autres voulait tout savoir, s'en aperçut et lui demanda ce que c'était que ce papier qu'il ne voulait pas qu'il vît. Mon père fut embarrassé, pressé, et avoua que c'était un mot qu'il écrivait à M. de Bellegarde. « Que je voie! » dit le roi; il prit le papier et le lut. « Je ne trouve point mauvais, dit-il à mon père après avoir lu, que vous écriviez à votre ami, quoiqu'en disgrâce, parce que je suis bien sûr que vous ne lui manderez rien de mal à propos; mais ce que je trouve très-mauvais, c'est que vous manquiez au respect que vous devez à un duc et pair, et que, parce qu'il est exilé, vous ne lui écriviez pas *monseigneur*, » et déchirant la lettre en deux : « Tenez, ajouta-t-il, voilà votre lettre, elle est bien d'ailleurs, refaites-la après la chasse et mettez *monseigneur* comme vous le lui devez. »

Minutie, argutie, tatillonnage! « Il y a temps pour niaiser, » disait Pascal; il devrait également y avoir temps pour régner quand on est roi; mais non, le ministre suffit, et, pendant qu'il gouverne, on tire l'oreille à son page à propos d'une question d'étiquette. Les Bourbons là-dessus étaient passés maîtres, et les plus désœuvrés naturellement furent les plus forts. Louis XV, si ressemblant à son ancêtre par le tour d'esprit noir et lugubre, eût, en fait d'étiquette, rendu des points à Louis XIII. L'autre occasion dont parle Saint-Simon concerne les amours du roi et de Mlle d'Hautefort. « Le roi était véritablement amoureux de Mlle d'Hautefort. Il allait plus souvent chez la reine à cause d'elle, et il y était toujours à lui parler. Il en entretenait continuellement mon père, qui vit clairement combien il en était épris. Mon père était jeune et galant et ne comprenait pas un roi si amoureux, si peu maître de le cacher, et en même temps qui n'allait pas plus loin. Il crut que c'était timidité, et sur ce principe, un jour que le roi lui parlait avec passion de cette fille, mon père lui témoigna la surprise que je viens d'expliquer et lui proposa d'être son ambassadeur et de conclure bientôt son affaire. » Louis XIII le laissa dire, puis brusquement coupa court aux offres immorales de ce page, qui se serait épargné sa peine s'il eût mieux connu cet auguste amoureux dont le tempérament appelait au con-

traire les obstacles, bien loin de les vouloir lever. Louis XIII est un roi de second plan; c'est une vie manquée pour l'histoire et qui se trouve mieux à l'aise dans les mémoires, les *Essais*, les œuvres d'imagination, partout enfin où certaines sympathies se peuvent donner cours, où l'art se sent quelque peu libre d'orner son personnage et de le mettre au point. Autant la joyeuse et vaillante figure d'Henri IV se complaît en pleine lumière, autant la sienne cherche l'ombre. Heureux ce Béarnais, dont le corps souple, solide et bien musclé se prêtait à toutes les fatigues! Celui-là vécut librement, prompt aux affaires, aux combats, aux plaisirs, et quand le jour vint de quitter la fête, le poignard du meurtrier n'eut pas besoin de s'y prendre à deux fois; un seul coup suffit et si bien qu'en un clin d'œil tout fut terminé.

Appauvri d'âme et de sang, le fils traîna, bâilla sa vie, et le plus grand service qu'il ait rendu à la France est d'avoir maintenu Richelieu au pouvoir. Il souffrit ce qu'il ne pouvait empêcher, et le souffrit non pas gaîment, mais avec de constantes révoltes et de sourdes colères qui n'éclataient au dehors que pour rentrer presque aussitôt. L'auteur de la nouvelle étude sur *Louis XIII et Richelieu* nie cette haine latente et prétend au contraire nous prouver qu'entre ce roi et ce ministre la plus pure et la plus chaleureuse amitié ne cessa jamais d'exister : thèse difficile, mais ingénieusement soutenue, et qui sans vous persuader, réussit à raviver la curiosité du sujet. De l'amitié, il n'y en eut point entre ces deux compères de la journée des dupes et de toutes les tragi-comédies et comédies de ce règne, il n'y eut que de la politique et des intérêts. « Nous avons dû, par égard pour la vérité outragée, écrit M. Marius Topin, anéantir la légende du roi fainéant, *de l'automate que dirigeait à sa guise le cardinal.* » Mais personne que je sache n'a jamais avancé rien de cela. Au lieu de se laisser diriger à la guise du cardinal, Louis XIII au contraire se défendait et regimbait même alors qu'il devait finir par céder. Ainsi passait-il le temps à s'échauffer contre des actes qu'il ratifiait un quart d'heure plus tard, à disputer des têtes qu'il livrait au bourreau le lendemain. Nous avons vu plus haut le grand ministre s'armer d'un flambeau et prendre le pas sur le monarque « pour obéir aux ordres de sa majesté et remplir l'office d'un humble valet. » Les choses s'accomplirent toujours de la sorte, avec cette seule différence que, tout en continuant à se servir du flambeau, il prenait la hache et frappait : Chalais d'abord, puis Montmorency, puis Cinq-Mars, toujours « pour le service du roi et de l'état, » car on répond à tout avec ces mots, comme on répond à tout avec de la gloire.

HENRI BLAZE DE BURY.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 août 1876.

La lassitude et l'influence de la saison torride ont interrompu le combat. La session parlementaire est finie, ou, si l'on veut, elle n'est que suspendue, puisque les chambres seront obligées de revenir avant l'expiration de l'année pour expédier le budget, qui reste inachevé. Pour le moment, sénateurs et députés s'enfuient de Versailles, et comme les écoliers heureux ou malheureux des derniers concours, ils prennent leurs vacances, ils vont se reposer de ce qu'ils ont fait ou même de ce qu'ils n'ont pas fait, du temps bien employé ou du temps perdu. C'est la première étape de la république régulière, de l'ère constitutionnelle du 25 février et des assemblées du nouveau régime.

Que cette première expérience des institutions nouvelles ait été laborieuse, souvent incohérente et presque décourageante, traversée par bien des passions de partis s'essayant à prolonger ou à raviver des luttes stériles, c'est ce qui est assez tristement évident. Qu'elle ait manqué de suite et de pondération, qu'elle soit loin d'avoir produit ce qu'elle pouvait produire d'œuvres pratiques pour le bien du pays, c'est ce qui reste écrit dans cette histoire de cinq mois, plus féconde en incidens bruyans et en motions agitatrices qu'en résultats sérieux. Elle se termine, il est vrai, mieux qu'elle n'a commencé, en se résumant dans cette élection de la dernière heure qui est une victoire de l'esprit politique dans une des deux assemblées, qui vient de faire de l'éminent garde des sceaux, de M. Dufaure, un sénateur inamovible, le successeur de M. Casimir Perier. Rien de mieux, chambres et ministère se séparent en paix, sous une impression favorable. Jusque-là, il faut en convenir la première expérience de la république constitutionnelle a été passablement tourmentée. Elle a ressemblé à une sorte de conflit organisé dont le gouvernement a eu quelquefois de la peine à contenir l'explosion, et en réalité cette fin de session est tout entière dans deux ou trois faits à travers lesquels se dessinent les entraînemens, les arrière-

pensées, les antipathies jalouses, les préoccupations de partis. L'un de ces faits est l'examen du budget, surtout du budget de la guerre, dans la chambre des députés; les deux autres sont la loi sur la collation des grades et la loi sur les maires, qui restent comme le dernier mot, comme la forme saisissable de toutes les contradictions parlementaires.

L'autre jour, c'était la loi sur la collation des grades qui, après avoir été votée avec une sorte d'empressement provocant par la chambre des députés, était repoussée par le sénat. Aujourd'hui, à la dernière heure de la session, la loi des maires, plus favorisée, est votée par le sénat, non toutefois sans une modification prévoyante qui fait disparaître la chance d'une crise inutile d'élections municipales et qui a été d'ailleurs immédiatement acceptée par la seconde chambre; mais, après tout, s'agit-il sérieusement de ces lois? S'agit-il même du budget lorsqu'on dispute ses crédits à M. le ministre de la guerre? Au fond, ce qui fait la gravité de ces questions, c'est qu'elles n'ont été et elles ne sont évidemment pour les partis qu'une occasion de se mesurer et de se défier, de se livrer à toute une stratégie de coalitions et de démonstrations dont l'unique résultat est de laisser le pays étonné et incertain. Les lois sont le prétexte, la vérité est que depuis cinq mois il y a une situation parlementaire qui ne peut arriver à se dégager et à se fixer; il y a une majorité républicaine qui ne sait pas bien toujours si elle sera modérée ou violente, qui se sert impatiemment de tout, de l'enseignement supérieur, de la nomination des maires comme du budget, et il y a des tronçons conservateurs qui essaient de se rejoindre, de retrouver un centre d'action, un lien et une direction. Le mal profond, c'est que dans toutes ces mêlées confuses, pour les uns et les autres, la légalité n'est le plus souvent qu'une fiction, le régime constitutionnel du 25 février n'est encore qu'un terrain de combat, et l'on se souvient involontairement de ce mot de M. Thiers lorsqu'il était au pouvoir : il prétendait qu'il passait sa vie à empêcher les partis de se dévorer. Les conditions sont sans doute un peu adoucies, elles sont surtout modifiées par la coexistence de deux chambres; elles sont loin d'être complétement transformées, et aujourd'hui comme il y a trois ans, c'est la même lutte de prétentions à outrance, d'arrière-pensées irréconciliables. On a beau faire, quelles que soient les apparences, il n'est point douteux que, si les républicains étaient maîtres de se laisser aller à leurs impatiences et à leurs fantaisies, ils ne tarderaient pas à nous créer une république qui ne serait pas la république de la constitution, et à leur tour, si les conservateurs avaient l'ascendant qu'ils ont perdu par leurs fautes, ils nous auraient bientôt ramenés à de redoutables conflits. Les uns et les autres traînent dans une situation nouvelle, censée régulière, leurs vieilles passions, leurs vieilles tactiques, leurs vieux préjugés. Ils oublient que pour des partis sérieux la première condition

d'un rôle utile et efficace est d'accepter sans subterfuge la nécessité des choses, de n'avoir pas toujours l'air de préparer des crises, de prendre pour règle l'intérêt supérieur et permanent du pays dans la solution des questions qui se succèdent.

C'est surtout le malheur ou la faute du parti conservateur de n'avoir point saisi ce qu'il pouvait trouver de force nouvelle dans ce rôle largement et franchement accepté. Évidemment il ne l'a pas compris, ceux qui le conduisent ne l'ont pas compris pour lui. Il est resté plus que jamais, après la constitution comme dans la dernière assemblée, ce qu'on l'a fait depuis quelques années, un amalgame d'hostilités légitimistes, bonapartistes, cléricales, coalisées dans une pensée de résistance commune. Il a réussi quelquefois sans doute, il a fait triompher l'élection de M. Buffet, il a pu se donner la satisfaction d'arrêter au passage la loi sur la collation des grades; il peut obtenir encore quelques succès de ce genre, et, en définitive, à quoi arrive-t-il? Il est nécessairement réduit à l'impuissance par la nature même des élémens qui le composent; il est condamné à être plus ou moins suspect par la couleur bonapartiste ou cléricale qu'il se donne alternativement. Le candidat de son choix dans la dernière élection sénatoriale, c'est M. Chesnelong, et le voilà arrivé à considérer M. Dufaure comme un radical! C'est une force de négation ou de réaction malheureusement inutile et peut-être dangereuse. — Eh bien! supposez au contraire un vrai parti conservateur comprenant autrement son rôle, se plaçant sans réticence dans la république constitutionnelle, évitant surtout de s'asservir à des rancunes ou à des espérances qui ne peuvent qu'être une menace pour a paix intérieure de la France : il est bien certain que ce parti pourrait avoir une action aussi utile que décisive. Au lieu d'être un embarras pour le gouvernement, il serait une force et un appui. Au lieu d'être comme l'expression vivante d'une idée de conflit ou de défi pour une majorité plus ardente dans l'autre chambre, il ne serait qu'un frein salutaire et respecté. Depuis six mois, il aurait rendu plus d'un service à cette constitution qui débute, à la république que certains républicains n'aident pas toujours à vivre d'une vie facile, au ministère lui-même en lui épargnant plus d'une complaisance d'action ou de langage peut-être inévitable et probablement aussi pénible que nécessaire. Il aurait eu à coup sûr un ascendant réel, et, pour tout dire, pour prendre un exemple de circonstance, un parti conservateur qui n'aurait pas eu l'idée de voir dans M. Dufaure un adversaire, qui aurait refusé de livrer le droit de l'état dans la collation des grades, ce parti aurait eu d'autant plus d'autorité au moment où est survenue cette discussion de la loi des maires qui a été certainement une des plus brillantes et des plus instructives discussions sur une des questions les plus délicates.

Oui, si le vrai parti de la modération conservatrice et libérale existait

réellement comme il devrait exister, il aurait triomphé au scrutin par l'habile démonstration de M. Grivart, par l'éloquence lumineuse de M. Bocher, et plus probablement encore il aurait empêché la question de naître. Il aurait aidé cette majorité républicaine, éprise de l'élection des maires, à revenir à la raison, et il aurait peut-être aussi aidé un peu le ministère à rester de son propre avis; il lui aurait épargné l'obligation de présenter une loi qui n'est ni définitive, ni provisoire, ni même parfaitement claire, que M. le ministre de l'intérieur a cru devoir appeler incomplète en la défendant, et qui ne tranche pas moins d'un trait sommaire un des plus graves problèmes de l'organisation publique de la France.

Au fond, si l'on voulait être sincère, on avouerait que la question municipale n'est rien ici, qu'elle a disparu à peu près devant un seul fait, — une considération de parti, la nécessité de donner un gage à l'impatience d'une majorité, à un vieux préjugé républicain, à un ressentiment contre la loi de 1874, à laquelle M. le duc de Broglie a prêté son nom, et qu'on a cru pouvoir représenter comme un instrument de candidature officielle. Voilà la vérité! Que la loi de 1874 ait poussé la réaction à l'excès en laissant au gouvernement le droit de choisir les maires en dehors des conseils municipaux, et qu'on ait tenu à ne plus laisser subsister cette prérogative extrême, soit; mais pourquoi se donner aussitôt cette mauvaise apparence de répondre à un acte de parti par un acte de parti? pourquoi se hâter de remplacer une loi de circonstance qui limitait elle-même sa durée, qui était destinée à disparaître, par une autre loi de circonstance? pourquoi enfin ne point attendre la loi d'organisation municipale? C'était le procédé le plus simple si l'on voulait agir sérieusement, éviter toutes ces improvisations contradictoires, et le procédé était d'autant plus rationnel que par le fait le système de nomination des maires se lie intimement aux attributions qui leur sont accordées dans l'organisation municipale. Le ministère lui-même l'a bien senti, il ne s'est pas décidé du premier coup; il a hésité avant de se rendre à cette transaction par laquelle le gouvernement garde son droit dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, en laissant à 33,000 municipalités françaises la liberté d'élire leurs maires; mais il a été entraîné par la force de la situation politique, il s'est engagé avec la majorité républicaine, et, une fois engagé, il n'a plus reculé. Ce que la seconde chambre a voté d'accord avec lui, il l'a naturellement adopté, et il en a fait son œuvre propre devant le sénat. M. le ministre de l'intérieur est même allé un peu loin dans cette belle et solide discussion, où l'on aurait pu croire que M. Bocher représentait le gouvernement, et que M. de Marcère, brillamment secouru par M. Jules Simon, parlait en *leader* de l'opposition.

La loi qui vient d'être votée est-elle un progrès, comme on le dit,

une victoire de libéralisme? C'est précisément la question qui n'est nullement tranchée, qui reste même entière. M. le ministre de l'intérieur nous permettra de ne pas prendre trop au sérieux les théories historiques qu'il a cru pouvoir développer ou esquisser dans son brillant discours. Peu s'en est fallu que, par une transfiguration singulière, cette loi que M. de Marcère a lui-même appelée incomplète n'apparût comme le couronnement de notre histoire et de l'affranchissement des communes, comme une conséquence directe de la révolution française, enfin comme le dernier mot de toutes les transformations municipales accomplies jusqu'ici. C'est peut-être vraiment mettre un peu de fantaisie dans la politique. C'est surtout oublier qu'il n'y a aucune analogie entre les communes d'autrefois avec leurs franchises et leurs priviléges conquis ou achetés et les municipalités modernes, ces modestes représentations locales nées sans doute de la révolution française au souffle qui transformait tout, mais subordonnées aux lois souveraines de l'unité sociale et politique. Les noms sont restés, les institutions ne sont plus les mêmes, parce que la société a changé complétement, et M. le ministre de l'intérieur a cédé à un mirage de son imagination en allant chercher si loin la justification ou l'explication d'une loi toute de circonstance.

La vérité vraie, pratique et politique, elle a été précisée et définie par M. Grivart, M. Bocher, M. le général Loysel, qui les uns et les autres sont allés droit au nœud de la question en montrant ce que c'est qu'un maire aujourd'hui, avec son double rôle dans notre organisation publique. Ce maire, en effet, représente sans doute la commune, son conseil municipal, dont il est pour ainsi dire le pouvoir exécutif; mais en même temps il est sous mille formes l'agent nécessaire du gouvernement. C'est lui qui donne l'authenticité à l'état civil de la population française; c'est lui qui est chargé de la publication et de l'exécution des lois, des mesures de police générale, et il a même souvent des fonctions judiciaires à exercer. A l'heure où nous sommes, il a des obligations bien plus considérables encore dans tous les détails de notre organisation militaire. Recensement des hommes, listes de recrutement, mutations à signaler, classement des chevaux et des attelages, règlement des réquisitions et des indemnités, opérations éventuelles de la mobilisation, c'est le maire qui, au nom de l'état, est chargé de tout cela, et il y a des momens où tout peut dépendre de l'obéissance à une direction supérieure, de la promptitude d'exécution.

Eh bien! en dehors de toute autre considération, est-ce de l'ordre, de la prévoyance, de livrer aux chances d'une élection dans un conseil municipal le choix de 33,000 fonctionnaires représentant directement l'état, ayant à remplir incessamment des devoirs au nom de l'état et indépendans de l'état par leur origine? Chose étrange, on a cru devoir maintenir le droit du gouvernement dans les villes un peu populeuses, jusqu'au

canton, en abandonnant le reste, c'est-à-dire les maires des 33,000 communes rurales, à l'élection, et raisonnablement, s'il y avait à choisir, ce serait plutôt le contraire qui devrait être fait. Dans les villes plus ou moins importantes jusqu'au canton, le gouvernement a toujours des agens dont il peut se servir, dans les petites communes il n'a que le maire, et il ne peut logiquement rester étranger à la désignation de ce représentant unique de son autorité. C'était le mérite de cette loi de 1831 dont on a parlé, qu'on a heureusement remise en lumière, d'avoir trouvé la solution la plus naturelle en attribuant au gouvernement la nomination des maires de toutes les communes de France, avec l'obligation de les choisir dans les conseils municipaux. Tout se trouvait ainsi équitablement et libéralement concilié, et ce que M. le ministre de l'intérieur appelle aujourd'hui un progrès n'est peut-être qu'un changement, une expérience de plus lorsqu'il n'y aurait plus trop d'expériences à faire.

C'était bon sous la monarchie, dit-on, l'élection des maires est la conséquence de la république. C'est au contraire avec la république qu'il serait plus que jamais nécessaire de maintenir les prérogatives les plus essentielles de l'autorité souveraine, et M. Bocher a montré dans le plus saisissant langage le danger de ce démembrement progressif de l'état. Aujourd'hui l'élection est partout, pour les chambres comme pour les assemblées de département, comme pour les conseils d'arrondissement. Le chef de l'état lui-même est élu. Ce que le pouvoir gouvernemental a successivement perdu depuis longtemps, le pouvoir électif l'a gagné. Les fonctionnaires ne sont plus couverts de l'immunité de l'article 75 de la constitution de l'an VIII. Les préfets ont vu leur autorité affaiblie, diminuée de toute sorte d'attributions transmises aux conseils généraux ou partagées avec les commissions départementales. De toutes parts, sous toutes les formes, l'action publique est atteinte dans son nerf, dans ses moyens extérieurs. Si ce n'est pas trop, M. Bocher a tout au moins raison de s'écrier : « Croyez-moi, c'est assez ! » La république elle-même est la première intéressée à ne pas se désarmer elle-même, à ne pas laisser amoindrir cette force de cohésion, l'organisation administrative, « la vieille administration française, » dernière garantie, énergique gardienne de l'unité politique du pays.

Elle a été votée cependant, cette loi, elle a été votée comme elle a été présentée par une raison de politique et de circonstances. Peut-être le sénat aurait-il suivi son penchant s'il n'eût pas craint de paraître prolonger ou renouveler un conflit à la veille des vacances, et peut-être le gouvernement lui-même aurait-il mis moins de chaleur à soutenir l'œuvre de la chambre des députés s'il n'avait eu à se relever devant le sénat d'un échec récent. La loi des maires a payé pour l'erreur du vote de l'autre jour sur la collation des grades. Les deux choses se tiennent, et

malgré tout, si le vote matériel a été pour la loi, le succès moral reste à M. Bocher, qui a montré ce que pourrait un vrai parti conservateur évitant de se compromettre dans des résistances dangereuses pour garder toute son autorité dans les momens décisifs, soutenant le ministère contre ses propres tentations de complaisance, maintenant les traditions de gouvernement et au besoin défendant la république contre les républicains.

Si l'on croit en effet que la république n'est menacée que par le bonapartisme ou le cléricalisme, comme le disent quelques radicaux dans un manifeste qu'ils viennent d'adresser à leurs électeurs, c'est une erreur singulière; aujourd'hui qu'elle existe et qu'elle n'a plus après tout qu'à se maintenir, elle est encore plus menacée par ceux qui en feraient un système étroit, exclusif et violent, un gouvernement de parti. Elle peut avoir quelquefois la vie difficile au sénat, elle a peut-être la vie trop facile à la chambre des députés, où il arrive assez souvent qu'on ne se refuse rien sous prétexte qu'on est la majorité, et où l'on croit être quitte de tout pour se couvrir d'un semblant de modération en accusant les autres de soulever des conflits. Il ne faut pourtant pas s'y méprendre : s'il y a des difficultés, elles viennent pour le moins autant de la chambre des députés que du sénat, et le budget qui vient d'être discuté et voté en partie dans la seconde chambre, qui a occupé la fin de la session, ce budget pourrait bien, après les vacances, rencontrer plus d'une contradiction trop justifiée. La commission du budget, qui est au travail depuis cinq mois, a pris sa tâche au sérieux, on n'en peut pas douter. Elle a fait son siége en règle : elle a dépouillé des documens, épluché des chiffres, déplacé ou divisé des chapitres, supprimé des crédits, diminué ou augmenté d'autres dépenses, et lorsqu'il s'agit de l'instruction publique, elle n'a fait que répondre à un sentiment universel en donnant à M. Waddington les moyens de perfectionner notre enseignement. Quant au budget de la guerre, qui paraît être l'œuvre de prédilection, l'œuvre de maître de la commission et surtout de son impétueux rapporteur, M. Langlois, c'est une autre question. Nulle part peut-être n'éclate avec plus d'ingénuité redoutable l'esprit que porte dans les affaires une majorité aussi inexpérimentée que passionnée.

Que la commission du budget, placée en présence de ce formidable chiffre de 530 millions et plus qu'absorbe à lui seul M. le ministre de la guerre, ait tenu à se demander si cet argent prélevé sur le travail du pays est toujours employé comme il doit l'être, de façon à relever réellement la puissance militaire de la France, — qu'elle ait donné pour ainsi dire la chasse aux dépenses parasites et inutiles, assurément elle est dans son droit et dans son devoir. Que par une préoccupation patriotique elle ait cherché dans cette forêt de millions de quoi laisser ce qu'on appelle la seconde portion du contingent une année entière au

lieu de six mois sous les drapeaux, rien de mieux encore. Malheureusement, ce n'est là qu'un côté, le côté brillant et plausible de ce budget qui vient de passer par l'examen de la seconde chambre, et dans cette discussion tout entière, la commission, M. Langlois, son bouillant porte-parole, la majorité qui les a soutenus, ont laissé voir à chaque pas ce qui peut le mieux compromettre une œuvre de ce genre : la préoccupation de parti et un esprit de minutie poussé jusqu'à rendre toute administration impossible, jusqu'à dénaturer l'action du régime parlementaire lui-même. Certes, s'il est une question où l'esprit de parti n'ait rien à faire et soit mal placé, c'est le budget, — le budget de la guerre plus que tous les autres; — mais non, il faut que la république se mette de la partie et que l'esprit républicain ou prétendu républicain se montre sous toutes les formes, à tout propos. Ce terrible esprit ne laissera pas passer une occasion de dire son mot, de dévoiler ses préjugés dans la suppression d'un crédit ou dans une querelle faite à l'administration.

S'agit-il d'une place d'historiographe du dépôt de la guerre occupée par un écrivain membre de l'Académie française, vite il faut supprimer la place! Et pourquoi la supprimez-vous, cette fonction qui aurait pu ne pas être créée, mais dont la suppression n'est certes pas bien urgente? M. Gambetta, président de la commission du budget, ne le dit pas, non plus que M. Langlois, qui se borne à biffer le crédit en déclarant magistralement que c'est inutile. La véritable raison, un indiscret se hâte de la divulguer : c'est que la fonction date de l'empire et que le fonctionnaire est violemment soupçonné de n'être pas assez républicain. Chose scandaleuse, l'écrivain attaché au dépôt de la guerre a publié un livre sur les volontaires de 1792! Il a porté atteinte à la légende de 1792! Il a manqué de respect au principe des levées en masse et de la nation armée. Et puis, un historiographe, c'est par trop monarchique! « Ce sont les affaires de la monarchie, non les affaires de la république,» comme dit M. Gambetta à propos de quelques malheureux subsides accordés par la charité traditionnelle de la France à de pauvres diables de réfugiés. — S'agit-il de crédits demandés pour l'armée territoriale? l'administration de la guerre n'a qu'à se bien tenir. Elle manque absolument à tous ses devoirs, elle refuse des grades aux républicains, elle a l'air de croire que la qualité de républicain n'est pas un titre suffisant pour être officier même dans l'armée territoriale, et M. le ministre de Cissey se hâte de détourner l'orage en déclarant qu'il a encore dix mille grades à distribuer : il y en aura pour tout le monde! S'agit-il des aumôniers militaires? rien de plus simple, la question est facile à résoudre : affaire de cléricalisme, le crédit est supprimé et le tour est fait; mais, direz-vous, l'institution existe en vertu d'une loi votée par la dernière assemblée, elle ne peut disparaître que par un acte commun des pouvoirs législatifs; la supprimer ainsi par subterfuge, par un refus

de crédit, c'est aussi indigne d'une assemblée sérieuse que peu respectueux pour la loi, c'est un procédé puérilement arbitraire. — Vous avez peut-être raison; après tout, peu importe, puisque telle est notre volonté et que nous avons la majorité, nous supprimons le crédit, et si le sénat résiste, s'il veut défaire ce que nous avons fait, nous crierons bien haut que le sénat est insociable, que c'est lui qui cherche et provoque les conflits. Et voilà comment vont les choses dans la discussion du budget. M. Gambetta et M. Langlois ne cessent de vaincre, ils ont déjà triomphé d'un historiographe et de quelques aumôniers! C'est la manière de faire un budget républicain. Il faut que tout soit selon le mode républicain, l'histoire, la religion, l'administration militaire et même la peinture sur les murailles de Sainte-Geneviève. La majorité de la chambre des députés, conduite ou à peine retenue quelquefois par la commission, peut se donner libre carrière et même prêter à rire par la puérilité de ses incandescences. Sérieusement croit-on qu'en identifiant la république avec ces petites passions, ces préjugés mesquins et ces subterfuges d'arbitraire, on la met en honneur et en crédit, on la popularise dans l'esprit de la France?

Il y a un autre danger dans cette manière de comprendre et de discuter un budget telle qu'elle vient de se produire dans la chambre des députés, et ce danger est pour le régime parlementaire lui-même. Malheureusement on oublie le passé, et après vingt-cinq ans d'éclipse des institutions libres, on dirait qu'il y a toute une instruction à refaire. On semble ne plus se souvenir qu'une des choses qui ont le plus compromis autrefois le régime parlementaire, c'est cette manie d'intervertir toutes les attributions des pouvoirs, c'est cette prétention de se substituer en tout et pour tout au gouvernement, d'intervenir minutieusement dans tous les détails de l'action administrative. C'est par les abus de discussion et d'immixtion parlementaire que les institutions libres ont été toujours vulnérables, qu'elles ont quelquefois perdu momentanément de leur autorité, qu'elles se sont vues exposées à des hésitations ou des réactions d'opinion dont les fauteurs d'absolutisme n'ont jamais manqué de profiter. Veut-on recommencer aujourd'hui? Assurément les assemblées ont un droit complet de contrôle sur les finances publiques, et pour que le contrôle soit efficace, il doit être armé de tous les moyens de saisir la réalité en quelque sorte sur le fait, de comparer les dépenses aux besoins de l'état, de préciser les crédits, de débattre l'opportunité des allocations réclamées. Oui, tout cela est vrai, le budget ne peut pas être une fiction, il doit être classé, coordonné, fixé dans ses ressources essentielles, et puisqu'on tient les cordons de la bourse, selon le mot vulgaire dont on s'est servi, c'est bien le moins qu'on ne les délie pas sans savoir ce qu'on fait, sans assurer au pays toutes les garanties d'une gestion exacte et profitable. C'est encore plus vrai lorsqu'il

s'agit d'un budget qui va en croissant, qui atteint aujourd'hui au chiffre de 530 millions pour l'armée; mais parlons franchement. Est-ce le rôle des assemblées de descendre jusque dans les plus vulgaires particularités, jusqu'à des évaluations nécessairement un peu élastiques, où une certaine part doit être laissée à la responsabilité de l'administration? M. Langlois, qui est un vaillant homme, est à coup sûr en même temps et par surcroît un comptable de première force qui met les chiffres en bataille, — au risque de se tromper quelquefois à la colonne des millions, — qui a tout juste la « férocité » spirituellement exigée un jour par M. Thiers dans l'examen du budget. Il a tout compté; il a mesuré la dimension des pantalons de nos soldats, et, à un centime près, il sait ce que doivent coûter les vivres. Il rogne sur le chauffage de l'école de Fontainebleau et même sur les laboratoires. Il retranche impitoyablement des officiers à M. le ministre de la guerre, à M. le gouverneur de Paris, même à l'état-major général de l'armée, sans se demander s'il fait des économies bien sérieuses ou s'il n'y a pas des services qui peuvent souffrir de ce système à outrance, Il ne néglige pas de prendre l'administration en faute à chaque pas, et chemin faisant, il lui enseignera l'art de nourrir les chevaux à bon marché. Ce terrible M. Langlois est un homme universel, qni promène partout un œil scrutateur et habile à saisir les moindres abus ou ce qu'il prend pour des abus. Fort bien! Et après? Où veut-il en venir?

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que tout cela est plein de soupçons à peine déguisés, parfois lancés assez légèrement, et que, si la moitié de ce qu'on dit ou de ce qu'on laisse entendre avait quelque vérité, il ne faudrait pas se contenter d'un mot dans un rapport. Après tout, ce n'est pas seulement une affaire entre comptables. Si on n'a pas confiance dans le gouvernement, dans le chef de l'administration de la guerre, qu'on le renverse; si on a confiance en lui, qu'on ne le diminue pas à plaisir par des querelles peu sérieuses; qu'on ne renouvelle pas ce spectacle pénible des dernières discussions de la chambre des députés où M. le ministre de la guerre s'est cru obligé de pousser vraiment fort loin l'esprit de résignation et de condescendance. M. le général de Cissey a certes fait tout ce qu'il fallait pour ne point entrer en lutte avec une puissance telle que la commission du budget, représentée par M. Gambetta et M. Langlois. A chaque exigence, il s'est plu à répondre : « On avisera, on fera ce que demande la commission,... le service en souffrira peut-être, même certainement, enfin nous nous arrangerons...» M. le ministre de la guerre a mis toute la bonté possible à se laisser maltraiter; mais on peut se demander si c'est bien là l'attitude d'un gouvernement, et lorsqu'à la dernière heure le président de la commission du budget, M. Gambetta, est venu parler de conciliation, dégager en quelque sorte de ces débats la présence de M. le général de

Cissey, il ne s'est pas aperçu que dans ces hommages tardifs, par lesquels il semblait vouloir relever M. le ministre de la guerre, il y avait une fatuité assez ridicule ou une inconvenance de plus. Non, des discussions ainsi conduites ne sont pas faites pour rassurer sur la direction qu'on prétend donner à la république, au régime parlementaire; elles laissent au contraire plus d'un doute, et puisqu'on entre aujourd'hui en vacances, ce qu'il y aura de mieux, ce sera de revenir avec la résolution de pratiquer plus sérieusement les institutions qu'on veut faire durer et fructifier.

Au moment où nos assemblées se séparent, l'Europe en est encore à attendre ce qui va sortir des complications de l'Orient. Rien de précis ne se dégage de cette obscurité sanglante, rien si ce n'est pourtant un fait qui devient de plus en plus sensible et qui, d'un instant à l'autre, peut devenir décisif, en ouvrant la carrière à de nouveaux événemens. Le fait évident, constaté et à peu près avoué officiellement, c'est la déroute de l'armée serbe, qui semble ne pouvoir résister qu'avec peine à l'armée ottomane. De toutes parts, les Turcs ont forcé l'entrée de la principauté, et ils s'avancent, quoique lentement, sur le territoire serbe. Le prince Milan a quitté momentanément l'armée, et le cabinet belliqueux de Belgrade ne tardera pas peut-être à laisser la place à un cabinet plus pacifique. La guerre est tout au moins arrivée à un point où elle serait trop inégale pour durer longtemps, où elle ne pourrait se prolonger qu'en se transformant en guerre de partisans. De cette confusion, c'est bien plutôt sans doute un armistice qui sortira, et alors des négociations pourront s'ouvrir. La fin de la guerre entre Serbes et Turcs, c'est l'intervention diplomatique de l'Europe, et c'est là le moment critique. Il peut être d'autant plus difficile que les cabinets européens, sans avoir le droit de refuser à l'empire ottoman certaines garanties contre les hostilités de ses adversaires, auront certainement à lui demander des comptes. Non-seulement ils voudront couvrir la Serbie contre les conséquences extrêmes d'une défaite, mais encore et surtout ils auront à s'occuper des scènes sanglantes et barbares qui se sont passées récemment en Bulgarie, qui ont douloureusement retenti dans le monde. De toute façon, il est permis de le croire, ce n'est que dans la paix et par des négociations pacifiques que l'Europe est pour le moment appelée à s'occuper de l'Orient.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SEIZIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLVI[e] ANNÉE.

JUILLET — AOUT 1876

Livraison du 1er Juillet.

Livraison du 15 Juillet.

Livraison du 1er Août.

Livraison du 15 Août.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît.